

Rapport
du
COMITÉ
D'ENQUÊTE
pour la
protection
des
Agriculteurs
et des
Consommateurs

(Commission Héon)

HD
1790
.Q3
Q372
1955
QAG

Bibliothèque MAPAQ



00AG A 007 862

RAFFORT

du

COMITÉ D'ENQUÊTE

Pour la protection des
Agriculteurs et des
Consommateurs

(COMMISSION HÉON)



RAPPORT

du

COMITÉ D'ENQUÊTE

Pour la protection des
Agriculteurs et des
Consommateurs

(15-16 Geo. VI, Ch. 7 et amendements)

(COMMISSION HÉON)



BIBLIOTHÈQUE
Ministère de l'Agriculture, des
Pêcheries et de l'Alimentation
200, chemin Ste-Foy, 1er étage
Québec (Québec), Canada
G1R 4X6

Membres du Comité

M. Georges-H. Héon,

Juge de District
président du Comité.

M. J.-Abel Marion,

Cultivateur, Ste-Edwidge de Clifton
Président-général de l'Union
Catholiques des Cultivateurs.

M. Antonio Larue,

Cultivateur de Neuville (Portneuf)
Préfet du comté de Portneuf.

Rapport du Comité d'Enquête pour la Protection des Agriculteurs et des Consommateurs

(15-16 Geo. VI, C. 7 et amendements)

Au Lieutenant-Gouverneur en Conseil,
au Conseil Exécutif de la Province de Québec,

Honorables Messieurs,

Pour faire suite aux 560 pages de texte que forment les sept rapports intérimaires officiellement déposés entre vos mains aux dates suivantes :

- 1.—16 janvier 1953
- 2.—15 janvier 1954
- 3.—17 novembre 1954
- 4.—24 décembre 1954
- 5.—15 janvier 1955
- 6.—31 mars 1955
- 7.—18 mai 1955

et selon qu'il lui a paru utile, les coordonner ou résumer, le Comité vous soumet officiellement, dans les tableaux (74) et le texte qui va suivre, son rapport final.

Notes explicatives :

- a) D'abord, il faut souligner qu'en rédigeant ses rapports, le Comité n'a pas songé à présenter une oeuvre littéraire, un traité d'agriculture ou un manuel de sciences et techniques agricoles : tels n'étaient pas d'ailleurs le sens et la portée de son mandat. En vain aussi chercherait-on dans les textes des solutions magiques ou des panacées infaillibles : les lois immuables de la divine Providence veulent qu'elles n'existent pas en agriculture.
- b) Parce que la plupart des rapports intérimaires déposés résumement, soit une partie substantielle des études et travaux faits, soit les représentations de certains organismes intéressés, le Comité croit que leur lecture préalable pourrait s'avérer utile aux examen et appréciation du présent rapport.

- c) Lors de la préparation et rédaction du rapport final, le Comité a discuté assez longuement de l'utilité d'y incorporer de larges extraits de tous les mémoires soumis; hormis les citations et chiffres qui lui ont paru d'intérêt général, il a finalement choisi de les omettre vu

la longueur considérable de certains mémoires,
la multiplicité des problèmes traités et des statistiques fournies,
les solutions variées, et souvent contradictoires, offertes.

En procédant ainsi, le Comité a voulu non seulement éviter la prolongation indue d'un texte qui en compliquerait l'étude, mais également ne pas mettre en évidence, plus que le bien commun ne l'exige, certaines allégations plus ou moins prouvées, et les divergences de vues qui prévalent non seulement entre les divers secteurs (producteurs, fabricants, distributeurs, consommateurs) mais quelquefois même entre associations de producteurs. Alors que le Comité est plus que jamais convaincu que *le succès des politiques élaborées* pour assurer "la stabilité et le progrès" de l'agriculture *se conditionnera et se mesurera* par l'appui solidaire qu'y apporteront toutes les parties intéressées, et l'effort *collectif et généreux* qu'ils mettront à les appliquer, semble qu'il serait inopportun d'aviver par leur publication, les conflits d'opinion plus ou moins justifiés qui existent.

Les mémoires fournis seront donc déposés tels que présentés, et les autorités ou les parties elles-mêmes décideront si leur publication est opportune. Enfin, pour ce qui est des représentations et mémoires présentés en langue anglaise par les organismes suivants :

Canadian Association of Consumers
MacDonald College
Montreal Milk Producers' Association (Agricultural Association)
Quebec Farm Forum Association
Quebec Women's Institutes

le Comité a cru devoir en fournir une étude et analyse complètes tant en langue anglaise qu'en langue française dans son troisième rapport intérimaire, afin d'en faciliter l'étude et l'appréciation : l'exactitude et l'objectivité que le Comité a voulu mettre à traduire fidèlement la pensée de leurs auteurs n'ont pas peu ajouté à ce travail.

- d) Le Comité croit devoir également suggérer au Lieutenant-Gouverneur-en-Conseil s'il juge à propos de donner suite aux recommandations apportées dans le présent rapport, par une législation ou des mesures administratives appropriées, d'en associer d'abord l'examen et l'appréciation à certaines conclusions et recommandations que ne manquera pas d'apporter la Commission Tremblay sur ces problèmes sociaux, économiques, constitutionnels ou fiscaux qui touchent nécessairement notre secteur agricole et rural. Cette suggestion paraît au Comité comme motivée parce que certains organismes liés de très près à notre agriculture, ont préféré devoir exposer certaines vues sur ces problèmes devant la Commission Tremblay, tels, pour en citer quelques-uns,

La Corporation des Agronomes,

Le Collège Supérieur d'Agriculture de Sainte-Anne de la Pocatière,

L'Union Catholique des Cultivateurs

et l'appréciation qu'en fera cette importante Commission pourra s'avérer fort utile dans les modalités ou l'étendue des applications pratiques que suggèrent les divers rapports du Comité.

Texte du rapport final

Formation du Comité

Par l'arrêté-en-conseil du 9 avril 1952, le Comité prévu par le statut 15-16 Geo. VI, Chapitre 7, pour étudier les problèmes relatifs à la production, vente, distribution des produits agricoles et à la protection des agriculteurs et consommateurs, fut formé des personnes suivantes :

MM. le Juge de District GEORGES-H. HEON de Montréal,
Président du Comité;

J.-ABEL MARION, cultivateur de Ste-Edwidge de Clifton,
Comté de Compton, Président-général de l'Union Catholique des Cultivateurs, *membre du Comité;*

ANTONIO LARUE, cultivateur, de Neuville, Comté de Portneuf et Préfet de ce comté, *membre du Comité.*

Les personnes ci-dessus désignées ont prêté les serments d'allégeance et d'office, à Québec, le 21 avril 1952, devant l'Honorable JOSEPH BILODEAU, Juge-en-Chef de la Cour de Magistrat de la Province.

Un arrêté-en-conseil du 30 avril 1952 désignait Monsieur J.-ARMAND AUCLAIR, Notaire, de Sainte-Rose, Comté de Laval, comme secrétaire du Comité.

Les siège principal et bureaux du Comité furent établis, à titre gratuit, dans une partie des locaux qu'occupe la Commission Municipale de Québec, au numéro civique 31 de la rue Saint-Jacques Ouest, à Montréal.

Autorisation fut donnée au Comité de s'adjoindre les services d'une assistante-secrétaire et dactylo, Mlle LAURETTE TELLIER, de Montréal.

Dans le cours de ses travaux, le Comité a eu fréquemment recours également aux bons offices et services des organismes suivants :

Office Fédéral de la Statistique,
Bureau Provincial de la Statistique,
Ministère du Commerce, Ottawa,

Ministère du Commerce, Québec,
Ministère du Revenu National, (Douanes & accise).

Interprétation du mandat

Le préambule de loi instituant le Comité déclare :

ATTENDU qu'il est dans l'intérêt de toutes les classes de la Société et nécessaire à l'équilibre économique de la province de pouvoir compter sur une agriculture stable et progressive, répondant aux besoins des populations urbaines et assurant aux travailleurs du sol une subsistance convenable et la possibilité d'y établir leurs fils;

ATTENDU, en conséquence, qu'il convient de perfectionner, dans toute la mesure du possible, les méthodes de production, de vente et de distribution des produits de la ferme, de façon que l'agriculture puisse en retirer un rendement équitable pour tous;

ATTENDU qu'il est à propos d'obtenir tous les renseignements essentiels sur ces problèmes et d'en étudier les aspects multiples en vue d'une législation appropriée, efficace et juste;

et le législateur a voulu préciser le mandat du Comité en lui prescrivant d'étudier spécifiquement les problèmes que soulèvent :

- a) la sélection et le développement des productions agricoles répondant le mieux à la demande des consommateurs et aux besoins des marchés;
- b) la classification de ces produits selon les exigences du commerce, de manière à en faciliter l'écoulement et à sauvegarder la place qui leur revient sur les marchés;
- c) les modes d'organisation de vente des produits agricoles les mieux appropriés et les plus aptes à assurer aux cultivateurs un juste prix pour leurs produits, sans léser les droits des consommateurs;
- d) les concurrences extérieures s'exerçant sur les marchés de la province au détriment de nos agriculteurs et les meilleurs moyens d'y obvier;
- e) l'obtention de nouveaux débouchés pour les produits agricoles du Québec;
- f) l'élimination des procédés inutilement coûteux de distribution des denrées agricoles et des pratiques abusives de pesée ou de mesurage de ces denrées, et autres au même effet, particulièrement en ce qui concerne les produits laitiers;

- g) la situation de l'industrie laitière et les problèmes auxquels elle doit faire face;
- h) généralement, les mesures à prendre pour favoriser l'établissement en matière de denrées agricoles, de prix équitables à la fois pour les agriculteurs et consommateurs;

et il ordonne de faire rapport de ses constatations et conclusions avec la documentation recueillie.

Au surplus, le Comité pouvait contraindre à comparaître toutes personnes qu'il croyait en mesure de fournir des renseignements utiles; à ces fins, le Comité avait les pouvoirs conférés par la Loi des commissions d'enquêtes. Toutefois, le Comité n'a pas eu à exercer de contrainte : il a reçu, hormis deux cas isolés où la négligence a sans doute joué plus que la mauvaise foi, un appui soutenu dans tous les milieux.

Pour fins d'études, le Comité a interprété le statut de la façon suivante :

- 1—Une agriculture stable et progressive est d'intérêt public.
- 2—Il convient de perfectionner les méthodes de production, de vente, de distribution de nos produits agricoles.
- 3—Les renseignements essentiels sur ces divers problèmes doivent être obtenus et leurs aspects multiples étudiés.
- 4—Les problèmes suivants doivent surtout être approfondis :
 - a) sélection et développement des productions
 - b) classification des produits
 - c) modes d'organisation pour la vente
 - d) concurrences extérieures
 - e) nouveaux débouchés
 - f) procédés coûteux de distribution
 - g) industrie laitière
 - h) équité générale des prix.

Cela équivaut à dire que, le Comité, pour se conformer au mandat reçu, a dû s'efforcer de faire une étude et analyse de l'agriculture du Québec sous ses divers aspects, pour en dégager les avantages et carences et suggérer ou projeter les mesures ou réformes qui s'imposent afin que, dans l'évolution de nos économies québécoise et nationale, elle joue le rôle important qui lui revient et en retire une part au moins équitable de bienfaits.

Exécution du mandat

Dès son entrée en fonctions, le Comité, après consultations avec les organismes les plus représentatifs des divers secteurs de notre agriculture, a d'abord dressé un plan d'ensemble des travaux à faire afin de les mieux agencer et coordonner : ce plan est résumé au premier rapport préliminaire et le Comité, bien que ne se considérant pas lié, l'a généralement suivi. Toutefois, pour faciliter la rédaction et l'étude de son rapport final, le Comité a préféré se conformer, autant que possible, au plan que suggère l'article 3 (trois) du Statut.

Pour ce qui est des activités du Comité, l'on trouvera, dans chaque rapport intérimaire, des détails sur diverses études et enquêtes faites tant au pays qu'à l'étranger, et l'énumération et désignation des nombreux organismes professionnels, économiques, scientifiques, éducationnels, autorités gouvernementales auprès desquels le Comité a puisé des renseignements ou qui ont bien voulu l'aider et l'orienter dans ses travaux.

Ici, le Comité se doit de remercier, d'une façon particulière, les personnages et organismes suivants :

Les Consuls-généraux et les Attachés agricoles à Ottawa et Washington (certains pays n'ayant pas d'Attachés agricoles au Canada),

des ambassades de Belgique, Danemark, Etats-Unis, France, Hollande, Italie, Suède, Suisse,

le Secrétariat de l'Agriculture à Washington, D.C. et ses très nombreuses sections,

les ministres de l'Agriculture de toutes les provinces, et les divers services qui dépendent de leur ministère,

et dans divers pays :

Angleterre : National Farmers' Union,

Le Ministère de l'Agriculture,
(Section des mises-en-marchés).

Belgique : L'Honorable Charles Heger,

Ministre de l'Agriculture,
(Cabinet Van Zeeland).

M. Vandendael, Directeur,
Office National des Débouchés
agricoles et horticoles,

M. Didier, Inspecteur Principal,
Office National du Lait.

Danemark : M. A. Hogsbro-Holm, Secrétaire-général,
Conseil de l'Agriculture (Landbrugsraadet)
et ses assistants, particulièrement
M. J.-E. Schmidt, Copenhague.

MM. P. Hoker, Directeur,
Eric Schiottz-Christensen, asst.-directeur,
Service gouvernemental de contrôle des
produits agricoles, Copenhague.

Le Directeur de l'Ecole Vétérinaire, Copenhague.

L'Assistant-Directeur,
Ecole d'Agriculture, Kaerchave.

Le Directeur,
Centre de testage bovin, Kingsted.

Le Directeur,
Centre de testage porcin, Sjaelland.

Etats-Unis : MM. les Professeurs Headlun et Spencer,
Université Cornell, (Ithaca, N.-Y.)

France : Son Eminence le Cardinal Pierre Gerlier,
Primat des Gaules, Archevêque de Lyon.

Le Ministère de l'Agriculture,
(Ministre du temps : M. Roger Houdet).

L'Institut National de la Statistique
et des Etudes Economiques (I.N.S.E.E.).

La Confédération Générale de l'Agriculture.

La Fédération Nationale des Cadres et Techniciens.

Les Chambres d'Agriculture des divers départements
qui ont bien voulu accueillir le Comité.

MM. Joseph Charvet, Secrétaire-général,
Fédération des Producteurs de Lait
du Bassin Lyonnais.

Henri Paillet de Mirieu, Président du
Syndicat des Producteurs de Lait de Marlieu.

Hollande : L'Honorable S.-L. Mansholt,
Ministre de l'Agriculture.

Ir A.-H. Joustra, Directeur général du
Service de l'Information Agricole.

Ir S. Nieuwenhuijs,
Assistant de Ir Joustra.

Ir G. van 't Riet, Directeur,
Office des fruits et légumes.

L'Université d'Agriculture (Wageningen).
 L'Institut de Recherches d'Economie Agricole,
 La Haye.
 L'Office de l'amélioration des terres.
 L'Institut de Recherches des sols de Groningen.

Italie : Le Ministère de l'Intérieur, et surtout le
 Corps des Ingénieurs du Plan Casa Mezzogiorno.

Suède : MM. Brandel, Conseiller,
 Helleryd, Secrétaire,
 Ambassade de Suède à Copenhague.

MM. Sturn Petren, Chef de la section juridique,
 Axel Edelstan, Attaché,
 Bruner-Heill, Officier de liaison,
 Ministère Royal des Affaires Etrangères.

MM. O. Soderstrom, directeur-général,
 Le Comte Nikita Tolstoy,
 Chef de la division administrative.

M. B. Olsson, Chef de la division des produits animaux.

M. B. du Ristz, Chef de la division des produits
 végétaux.

M. G. Larson, Chef de la division
 du Commerce Extérieur.

M. A. Schultz, Chef de la division des huiles et gras.

M. K. Sakk, Chef de la division de la statistique,
 tous de L'Office des Produits Agricoles,
 Stockholm.

M. Byracheff Major S.I. Sjostedt,
 Directeur du Service des Forêts de la Couronne.

M. Bertyl Delin, Secrétaire,
 Association des Producteurs-Forestiers.

MM. G. Liedberg, Président,
 E. Sjogran, Gérant,
 Fédération des Associations de
 Producteurs suédois.

M. Bernhard Ekstrom, Président,
 Union des Cultivateurs Suédois.

L'Institut Suédois,
 (Section de l'Economique),
 Stockholm.

Le Collège Royal d'Agriculture, Upsala.

Le Collège Royal Vétérinaire, Stockholm,
 Le Collège Royal Forestier, Stockholm,
 L'Institut d'Elevage, Wiad,
 L'Institut Laitier et Horticole, Alnarp,
 L'Ecole des Fermes, Sanga-Saby,
 L'Ecole Technique Agricole, Gålo pr-Stegsholm,
 L'Institut Suédois du Génie Agricole, Upsala,
 L'Institut des Recherches pour les bâtiments
 de ferme, Lund.

Suisse : M. Louis Chillier, Secrétaire,
 Union des Producteurs suisses, Genève.

et dans le *Québec :* *D'abord et surtout* les nombreux cultivateurs et trans-
 formateurs des diverses régions de la Province qui ont
 accueilli les membres du Comité, permis la visite de
 leurs exploitations et fourni les renseignements de-
 mandés :

La Commission de l'Industrie Laitière,

La Corporation des Agronomes qui a bien voulu invi-
 ter le Président du Comité à participer à ses séances
 d'études en 1954 et 1955,

Mme R.-G. Gilbride, Présidente,
 Canadian Council of Women, Montréal,

Mme W.-Victor George, Présidente,
 Canadian Association of Consumers, (Québec),

Mme H.-G. Taylor, Secrétaire,
 Quebec Women's Institute,

MM. Roméo Martin, Secrétaire-Général,
 La Coopérative Fédérée de Québec,

Louis-Philippe Poulin, Secrétaire-Général,
 L'Union Catholique des Cultivateurs,

Léonard Roy, Secrétaire,
 L'Association des Distributeurs de lait.

Résumé des activités

Pour les fins du présent rapport, les diverses activités du Co-
 mité peuvent se résumer brièvement ainsi qu'il suit :

Les séances du Comité ont été divisées en séances plénières ou
 d'études.

Les séances plénières ont été tenues pour décider et orienter la marche des travaux, fixer les endroits et les temps des études, répartir les tâches, coordonner les résultats des enquêtes, recueillir les dépositions, étudier les mémoires, rédiger les rapports aux autorités.

Toutes les séances plénières (301) ont été tenues à Montréal ou Québec, hormis quatre (à Sherbrooke).

Les séances d'études (318) ont tout aussi bien porté sur la discussion, l'étude, l'examen d'un aspect quelconque d'un ou des problèmes soulevés par le Statut que sur des visites pour examen et enquête

- a) d'un endroit ou district géographique où s'exerce une activité agricole particulière;
- b) d'établissements de production, classification, entreposage, transformation, distribution;
- c) de centres éducationnels ou techniques.

Elles se chiffrent à 619 réparties ainsi, sans tenir compte des séances d'études à l'étranger :

En 1952 — 47 plénières
62 études

En 1953 — 78 plénières
123 études

En 1954 — 56 plénières
74 études

En 1955 — 120 plénières
59 études

Total : 301 séances plénières
318 séances d'études.

Dans la division générale du territoire pour fins de ressources agricoles, le Comité a opté pour celle fixée par le géographe Raoul Blanchard et si clairement précisée par M. M. Benoît Brouillet, (Les Régions géographiques du Québec, la Région des Appalaches) François Vézina, (La Région du Saint-Laurent) Pierre Dagenais, (La Région des Laurentides) dans cette oeuvre unique et précieuse qu'est la collection "NOTRE MILIEU" (Editions Fidès — H. E. Commerciales), et qui devrait se trouver dans toutes les bibliothèques de la Province.

Cette division est la suivante :

I—La région Laurentienne

1. La plaine de Montréal
2. La plaine du Saint-Laurent
(du Lac Saint-Pierre à l'estuaire)
3. Les abords de l'estuaire
(de Lévis à Matane au sud)
(Enclaves sur la rive nord jusqu'au Saguenay)

II—La région Appalachienne

1. Les Cantons de l'Est
2. Les plateaux du Sud de l'Estuaire
3. La Gaspésie.

III—Le Bouclier canadien

1. Les Laurentides
2. Le Lac Saint-Jean-Saguenay
3. La Côte Nord
4. L'Abitibi-Témiscamingue
5. L'Outaouais.

Pour les séances d'études consacrées aux visites d'établissements de producteurs ou transformateurs, le Comité a voulu suivre aussi fidèlement que possible les divisions régionales établies pour le concours du Mérite Agricole qui sont les suivantes :

1^{ère} région : les comtés du district de Montréal.

2^{ème} région : les Cantons de l'Est et les comtés des Vallées du Richelieu et de la Yamaska.

3^{ème} région : les comtés au Sud du Saint-Laurent de Nicolet à Témiscouata, plus les paroisses du sud des Comtés de Québec et Montmorency.

4^{ème} région : les comtés de la rive nord du Saint-Laurent de Montcalm à Portneuf et ceux du district de la Rivière Outaouais, de Papineau jusqu'au Témiscamingue.

5^{ème} région : tout le nord de la province de l'Abitibi à Saguenay sur la rive nord du fleuve et, sur la rive sud, Rimouski, Matane, Matapédia, Bonaventure et Gaspé; les Iles de la

Madeleine dans le Golfe Saint-Laurent et les paroisses de Québec et Montmorency non comprises dans la troisième région.

Cette façon de procéder était d'autant plus prescrite que le Comité avait préalablement adopté pour les études ayant trait à l'efficacité et au progrès de nos exploitations agricoles, les normes fixées pour ce concours, soit :

Ensemble de la ferme
Champs et fonds de terre
Cheptel (vif et mort)
Bâtiments
Commodités de la ferme
Comptabilité

auxquelles il avait ajouté :

Débouchés
Modes et facilités de mise en marché.

Ainsi qu'il est connu, deux membres du Comité (Le Président et le Commissaire Marion), à la suggestion et avec l'approbation préalable des autorités gouvernementales, ont fait des études sur l'organisation de l'agriculture dans certains pays de l'Europe de l'Ouest, soit : Italie, France, Suisse, Belgique, Hollande, Danemark, Suède et Angleterre.

Ces études qui ont duré 115 jours, y compris les traversées, avaient toutes été soigneusement préparées et cédulées à l'avance avec le concours des consuls-généraux et des attachés agricoles des pays à visiter : cette façon de procéder s'imposait tant à cause des facteurs "temps" et "déboursés" dont il fallait tenir compte, que des immenses distances à parcourir et du très grand nombre d'endroits à visiter, et de personnages à rencontrer.

Egalement, le Comité a-t-il cru utile de faire certaines études particulières sur l'organisation de la vente des produits de la ferme dans la province de l'Ontario, à l'Université Cornell (Ithaca, N.Y.) et dans l'Etat de New York (parce que cet Etat constitue le principal Etat agricole du nord-est des Etats-Unis).

Marche des travaux

Une lecture objective du statut fixant le mandat du Comité donnera à tous ceux qui ont des notions même élémentaires d'agriculture, une idée assez juste de l'ampleur et de la complexité de la tâche à lui confiée; aussi, les personnes ou organismes qui ont comparu devant le Comité n'ont pas manqué de les souligner, et certains mémoires soumis y font maintes fois allusion.

Prescrire les mesures propres à un milieu particulier, et qu'incorporera "une législation appropriée, efficace et juste" pour assurer le "progrès et la stabilité" de l'industrie la plus essentielle, mais aussi la plus complexe au monde, parce qu'elle "doit assurer la nourriture d'une humanité croissante, par le miracle des récoltes renouvelées", n'est pas aussi facile qu'on paraît le croire en certains milieux, ni est-ce l'oeuvre d'un jour ou d'une année. Depuis la révolution industrielle du siècle dernier et les besoins alimentaires toujours croissants d'entités urbaines se multipliant, les spécialistes et les gouvernements de tous les pays n'ont cessé de rechercher, selon des doctrines et moyens bien divers, le "progrès et la stabilité" de leur agriculture.

Aussi, au cours de ses études tant au pays qu'à l'étranger, et de sources officielles, le Comité a pu apprendre que d'autres commissions, comités, organismes chargés d'un mandat semblable au sien, ont eu non seulement à faire face aux mêmes difficultés, mais aussi subir (le mot est rigoureusement exact) les mêmes délais que lui.

En fait, dans les pays suivants :

- Italie* : Le plan Casa Mezzogiorno pour la réforme de l'agriculture en Italie du sud, élaboré après quatre années d'études.
- France* : Le fameux Plan Monnet (Section de l'agriculture) auquel l'on travaille depuis l'après-guerre.
- Suisse* : La loi pour la Réforme de l'Agriculture, dont on a commencé l'élaboration en 1946, mais qui ne fût soumise aux Chambres électives qu'en février 1951.
- Suède* : La grande Réforme de l'Agriculture suédoise, confiée à un groupe de vingt-cinq (25) spécialistes en mars 1942, mais qui ne fut déposée devant le Riksdag qu'en septembre 1947.

ne reçoivent tous, encore aujourd'hui, qu'une application partielle.

Les autorités des pays ci-haut nommés admettent bien volontiers d'ailleurs, que ces diverses lois ou réformes demeurent en rôtage et qu'elles sont plutôt des normes et directives générales susceptibles d'être précisées par les spécialistes, techniciens et les autres corps intéressés, selon les fluctuations d'une économie en évolution constante ou les ré-orientations que peut précipiter une situation internationale toujours incertaine.

Note du Comité : L'on trouvera des détails sur ces divers plans dans les 5e, 6e et 7e rapports intérimaires.

Plus près de nous,

En Ontario : une Commission Royale d'Enquête, très récente, portant sur la seule industrie laitière, et amplement pourvue de spécialistes, comptables, conseillers juridiques, économistes, a mis plus de vingt mois à déposer son rapport.

En Saskatchewan : une commission créée en 1952, environ un mois après le Comité, et pour des fins assez similaires, n'avait publié en juin 1955, qu'une tranche de son rapport.

Il semblerait donc que la situation faite au Comité ne lui était pas particulière, mais découlerait plutôt de la nature même de son mandat.

Les six (6) facteurs principaux (dont certains influenceront dans l'espace et dans le temps la pleine mise en pratique des recommandations suggérées) qui ont compliqué la tâche du Comité, ralenti la marche de ses travaux ou affecté sensiblement la portée de ses conclusions, sont les suivants :

- 1.—Etats divers de notre économie
- 2.—Mouvements extérieurs de nos produits
- 3.—Politiques des divers pays
- 4.—Carence de renseignements
- 5.—Restrictions constitutionnelles
- 6.—Tardiveté dans la production des mémoires.

Etats divers de notre économie

- 1 — Le Comité est entré en fonctions durant une période d'ajustement économique d'ordre majeur, puisque
 - a) notre économie nationale de 1930 à 1939 était entièrement ou partiellement de crise, donc anormale;

- b) durant la période 1940-48 elle fut orientée et contrôlée, ce qui dans notre région d'entreprise libre est une anomalie;
- c) celle de 1948-53 est redevenue plus ou moins libre, demeurant soutenue dans certains secteurs, mais hautement inflationnaire, autre anomalie;
- d) aujourd'hui-même le ballon de l'inflation donne des signes plus ou moins réassurants de dégonflement.

Pour éviter des conclusions erronées, il a donc fallu prendre les précautions et le temps requis dans la recherche, l'étude, l'analyse, les comparaisons des divers chiffres, données statistiques de chacune de ces périodes.

Voici pour fins d'illustration, trois exemples de la situation faite au Comité dans le cours de ses travaux :

En réponse à une demande de renseignements et de chiffres pour les années 1940, 1945, 1950, le U. S. Department of Agriculture (soit l'équivalent de notre ministère fédéral de l'agriculture) a souligné au Comité

Traduction : "le danger (texte anglais : *underlying danger*) de faire des comparaisons rigoureuses entre ces divers états de l'économie ou d'en tirer des conclusions trop précises ou définitives."

Le Bureau Fédéral de la Statistique, (Ottawa), en fournissant certaines données, a fait les réserves suivantes :

Population :

"Toute comparaison entre 1931, 1941 et 1951 quant au caractère rural ou urbain et agricole ou non-agricole de la population, doit être faite avec réserve, en raison des modifications apportées aux définitions. Il est impossible d'obtenir ces chiffres sur une base comparable."

Main-d'oeuvre agricole :

"En raison de certains changements apportés aux méthodes de dénombrement et classement des industries, les chiffres ne sauraient être strictement comparés à ceux du Canada et des provinces du recensement de 1941."

Or, à cause de cette période d'ajustements et de tâtonnements que notre pays traverse, le Comité a dû, surtout, pour rechercher

et dégager les tendances et mouvements de la production ou consommation, à la fois apprécier et isoler les situations et facteurs temporaires, rechercher "ceux moins anormaux" pour en arriver à d'autres qui donneront des garanties raisonnables de permanence ou de normalité. *Avec la tension internationale* qui se maintient, *la permanence des situations n'est pas facilement prévisible* : c'est ainsi que la guerre de Corée, conflit pourtant localisé, a soudainement affecté toute notre économie.

Mouvements extérieurs de nos produits

- 2 — Les mouvements inter-provinciaux de marchandises, compris les aliments, ne sont pas relevés et la province d'origine des produits exportés n'est jamais spécifiée dans la statistique officielle. Le Comité a donc dû, et non sans hésitation, procéder par déduction et recourir fréquemment aux témoignages et chiffres épars que pouvaient fournir les gens du commerce et de l'industrie.

Politiques des divers pays

- 3 — Les politiques de guerre tendant à stimuler les productions, celles de soutien des prix de certains produits, créant des surplus considérables et qui vont s'accumulant, le déversement récent sur les marchés extérieurs, par nos voisins du Sud, de leurs surplus à prix non-concurrentiels, l'introduction des succédanés, le relèvement des autres pays producteurs et exportateurs d'aliments, compliquent singulièrement les orientations permanentes à donner à nos productions les plus importantes.

Carence de renseignements

- 4 — L'on ne saurait aisément élaborer tout un programme agricole pour un milieu social, économique, physique comme le nôtre sans une documentation ample et sûre s'y rapportant. Or, cette documentation, dans le domaine agricole, tant canadien que québécois, est aussi déficiente qu'éparpillée, et l'on chercherait en vain des études en profondeur de sociologie ou d'économie rurale, de mise-en-marché, de génie agricole, pour n'en citer que quelques-unes.

De même pour ce qui est du Québec, le nombre est trop restreint de fermes qui tiennent une comptabilité (le Comité l'a constaté avec étonnement dans le cours de ses études chez nos

producteurs), les données précises manquent sur les ressources de nos diverses régions et la distribution géographique de nos produits agricoles, et il y a une carence de renseignements fiables sur nos exploitations marginales, les variations de la consommation.

Le Comité a donc dû chercher, fouiller (le mot n'est pas de trop) dans les statistiques, fascicules divers des ministères fédéraux et provinciaux, revues et études agronomiques, conférences, articles de revues et journaux consacrés à l'agriculture, publications de certaines grandes firmes de transformateurs, engrais chimiques, machines agricoles, etc., etc. En fait, la lecture des mémoires fera voir que *des organismes importants ont dû emprunter les données du Comité pour leur préparation.*

Restrictions constitutionnelles

- 5 — Les pouvoirs respectifs de l'Etat central et de l'Etat provincial en matière d'agriculture et de mise-en-marché de leurs produits ont constamment préoccupé le Comité, et il a dû se garer contre les hérésies juridiques dans la portée et le texte de ses recommandations. En effet, si l'article 95 du Pacte fédératif paraît simple, puisqu'il décerne des juridictions concurrentes en agriculture, il pose déjà une restriction à celle des provinces, puisqu'elles ne peuvent faire des lois incompatibles avec les lois fédérales.

Mais là où les véritables difficultés sont survenues dans la marche des travaux du Comité, c'est quand il s'est agi d'aborder la mise en marché nationale ou extérieure des produits agricoles, en regard des articles 91 et 92 du Pacte, et de tenter de se conformer à une longue jurisprudence, assez contradictoire.

L'on trouvera dans le 2e rapport intérimaire déposé, à la page 18, les titres et références de dix-sept causes-types (1879-1953) dont le Comité a fait l'étude et tenu compte dans la formulation de ses diverses recommandations, à la page 19 une liste des trente et une (31) lois et ordonnances fédérales avec lesquelles le Comité a dû se familiariser, et aux pages 20, 21, 22, 23, les titres des soixante-treize (73) lois, ordonnances, plans de mise en marché des diverses provinces, en matière d'agriculture ou de commerce de ses produits qui ont retenu l'attention du Comité à cause de certaines répercussions qu'elles peuvent avoir, dans leur application, sur nos diverses productions et leur écoulement.

Les hésitations du Comité en matière de limites constitutionnelles n'étaient pas tout à fait vaines puisqu'au moment même où le présent texte est rédigé, des tribunaux ontariens ont déclaré invalides les prélevés aux producteurs dans les formules de mise en marché (marketing schemes) que préconisent certains de nos organismes sous l'appellation inexacte de "conventions collectives". Au surplus, les agences de nouvelles et une rumeur apparemment bien fondée portent à croire qu'à la suite d'une conférence récemment tenue dans les provinces maritimes par les ministères d'agriculture de diverses provinces, l'on projette une nouvelle conférence de ces divers ministères en novembre 1955 pour discuter tout le problème de la mise en marché et trouver des formules juridiquement satisfaisantes et valables.

Tardiveté dans la production des mémoires

6 — Enfin, et c'est là la raison majeure qui a retardé la marche des travaux, et fait rechercher les diverses extensions de mandat, le Comité a été littéralement à la merci des organismes qu'il était appelé à aider et servir dans son rapport final. Dès le 25 avril 1952, le Comité invitait par les journaux toutes les personnes intéressées à se présenter devant lui et donnait l'adresse de ses bureaux.

En octobre 1953, le Comité, après avoir entendu les représentations verbales de diverses personnes et associations, et fait certaines études qui s'imposaient, invita également par lettre, sous la signature de son Président, les organismes suivants à soumettre des mémoires :

L'Alliance des Coopératives de Consommation,
L'Association des Détaillants en Chaîne du Québec,
L'Association des Distributeurs de lait de la province de Québec,
L'Association des Epiciers en gros de la province de Québec,
L'Association des Jardiniers Maraîchers de la région de Montréal,
L'Association des Marchands détaillants du Canada,
L'Association des Producteurs en fruits et légumes,
L'Association des Techniciens en industrie laitière du Québec,
Canadian Association of Consumers,
Carnation Milk Company,

Cercles d'Economie domestique,
Chaîne Coopérative du Lac Saint-Jean,
Chambres de commerce de la province de Québec,
Comité des Industries Avicoles,
Commission de l'Industrie Laitière de la province de Québec,
Confédération des Travailleurs Catholiques du Canada,
Congrès Canadien du Travail,
Conseil de l'Industrie alimentaire de la province de Québec,
Coopérative Fédérée de Québec,
Coopérative des Jardiniers Maraîchers pour Québec,
Corporation des Agronomes de la province de Québec,
Ecole Supérieure d'Agriculture de Sainte-Anne-de-la-Pocatière,
Fédération Américaine du Travail,
Fédération des Fabricants de produits laitiers de la province de Québec,
Fédération Provinciale des Syndicats des Producteurs de lait de la Province de Québec,
Institut Agricole d'Oka,
Ligue Ouvrière Catholique Féminine,
Macdonald College, (Sainte-Anne-de-Bellevue),
Montreal Council of Women,
Montreal Milk Producers' Association,
Montreal Stock Yards Company,
Quebec Farm Forum Association,
Quebec Women's Institutes,
Sociétés d'Etudes Rurales,
Société Pomologique & Fruitière du Québec,
Syndicat des Producteurs-fournisseurs de lait à la Cie Carnation,
Syndicat des Producteurs de lait de la région de Nicolet,
The Fresh Fruit and Vegetable Receivers' Association of Montreal,
The Industrial & Development Council of Canadian Meat Packers,
L'Union Catholique des Cultivateurs,
L'Union Catholique des Fermières,
L'Union des Associations des Producteurs de lait de la province de Québec.

Quelques-uns des invités n'ont pas cru devoir répondre à l'invitation faite :

Deux,

Les Chambres de Commerce,
The Industrial & Development Council of Canadian
Meat Packers,

bien qu'ils n'aient nullement refusé leur concours, ont promptement avisé le Comité qu'ils ne produiraient pas de mémoires.

Quelques organismes assez importants, qui avaient d'abord signifié leur intention de produire des mémoires, ont discrètement et *confidentiellement* avisé le Comité qu'ils ne pouvaient, soit à cause du coût, des difficultés ou du temps que requérait leur préparation, donner suite à leurs projets.

Carnation Milk Company : Cette Compagnie avait été spécifiquement invitée et ré-invitée à produire un mémoire. Deux lettres fort polies et contenant des assurances assez vagues de coopération ont été reçues, mais de mémoire, point.

Ecoles supérieures d'Agriculture

L'Institut Agricole d'Oka, sous la signature du Révérend Père N. Norbert, informait le Comité, le 19 décembre 1953, qu'il ne produirait pas de mémoire, mais se déclarait heureux qu'un de ses professeurs les mieux connus ait accepté de fournir les renseignements dont le Comité avait besoin, et qui "reflèteront la politique enseignée et suivie" par l'Institut.

Ecole Supérieure d'Agriculture, Sainte-Anne-de-la-Pocatière.

Le 27 novembre 1953, Monseigneur Joseph Diament, directeur, écrivait au Président du Comité entr'autres choses, ce qui suit :

"A tout événement, je crois devoir vous dire que nous espérons "pouvoir répondre à vos désirs et vous expliquer notre point de vue sur la situation agricole, de même que sur le rôle que notre Ecole a joué et qu'elle pourrait remplir dans le domaine de l'agriculture."

Le 9 octobre 1954, Monseigneur le Directeur écrivait au Président la lettre suivante :

"Je regrette le retard apporté à la rédaction de notre rapport, j'avais confié à M. Charles Gagné le soin de le rédiger

et de vous le transmettre. Après avoir consulté les agronomes régionaux et les professeurs, interrogé un certain nombre de cultivateurs, son rapport devait nous donner une assez bonne idée de la situation agricole régionale.

"Je viens de rencontrer M. Gagné, et il me dit que sa documentation est pratiquement complète, mais que la rédaction du rapport nécessiterait un délai.

"Je lui ai fixé le 10 novembre comme date ultime, où il pourrait remettre ce rapport.

"Je ne veux en rien vous obliger d'attendre ce rapport et si vous décidez de le laisser tomber, je vous prierais de m'en informer."

Veillez, Honorable Juge, accepter mes regrets et me croire,

Votre tout dévoué,

(Signé) J. DIAMENT, Ptre,
Directeur.

Le 12 octobre 1954, le Président du Comité accusait réception de la lettre ci-dessus, en ces termes :

"Votre lettre du 9 octobre 1954 me réjouit en ce qu'elle m'apporte la certitude que l'Ecole Supérieure d'Agriculture dont vous êtes le distingué directeur, apportera une contribution précieuse au travail de notre Comité.

Vu le nombre fort considérable de mémoires à examiner et une documentation volumineuse accumulée sur la situation agricole au Canada et à l'étranger, le Comité a suffisamment d'ouvrage sur la planche pour attendre disons au 15 novembre avant la production du mémoire de votre Ecole. M. Charles Gagné pourra donc procéder dans un délai raisonnable à la rédaction et l'envoi du rapport."

Votre bien dévoué,

(Signé) JUGE GEORGES-H. HEON

Le Comité, parce qu'il se devait d'attacher une grande importance au mémoire de cette Ecole, a donc remis, jusqu'au tout dernier moment, l'énoncé de certaines recommandations : bien à regret, le mémoire n'étant pas parvenu avant l'expiration du mandat du Comité, il a dû se passer de ce concours qu'il jugeait précieux¹.

¹ Le Comité a appris que cette Ecole avait produit un mémoire devant la Commission Tremblay : nos autorités gouvernementales pourront donc y référer, en étudiant les rapports du Comité.

Le Collège d'Agriculture MacDonald, (Ste-Anne-de-Bellevue), affilié à l'Université McGill, a promptement accepté l'invitation faite et déposé un mémoire précis et pratique, qui s'est avéré, par la suite, fort utile pour le Comité.

Magasins à chaîne du Québec : Le 21 décembre 1953, M. J. Berthiaume, secrétaire de l'Association des Détaillants en chaîne du Québec, (Steinberg's, Dominion Stores, Thrift Stores, Dionne, etc.) écrivait entr'autres choses, ce qui suit :

.....

“Considérant ces raisons et vu l'importance du sujet d'enquête de votre Commission, nous vous prions de nous accorder un délai jusqu'en mai 1954, alors que nous serons heureux de collaborer à votre oeuvre qui nous intéresse vivement et nous présenterons volontiers un mémoire exposant le point de vue des Détaillants en chaîne.”

.....

L'on sait le rôle grandissant qu'assument les magasins à chaîne dans la mise-en-marché des produits agricoles, et le Comité aurait aimé connaître leurs suggestions. Ici encore, le Comité a attendu ce mémoire jusqu'au tout dernier moment, mais il ne lui est pas parvenu.

Unions ouvrières

Deux de nos trois grandes unions ouvrières avaient bien voulu accuser réception de l'invitation faite et l'accepter : *La Confédération des Travailleurs Catholiques du Canada* dans les termes suivants :

Montréal, le 12 novembre 1953.

“Monsieur Gérard Picard, président général de la C. T. C. C., me prie d'accuser réception de la vôtre du 3 novembre dernier invitant notre mouvement à présenter un mémoire au Comité d'enquête pour la Protection des Agriculteurs et Consommateurs dont vous êtes le président.

Monsieur Picard m'a mentionné que pour répondre à votre invitation, la C. T. C. C. pourra vous faire parvenir le texte de son mémoire vers la mi-janvier 1954 et que ses représentants seront alors prêts à le discuter devant votre Comité.”

Veillez agréer, monsieur le juge, l'expression de mes meilleurs sentiments et croyez-moi,

Votre tout dévoué,
(Signé) LOUIS LAURENT HARDY,
Chef de bureau, C. T. C. C.

La Fédération du Travail de Québec, qui le 11 décembre 1953, sous la signature de son Président, M. Roger Provost, déclarait :

“La Fédération du Travail du Québec a l'intention de présenter un mémoire élaboré sur les relations entre agriculteurs et consommateurs et sur la protection que devraient obtenir les agriculteurs et consommateurs.

Naturellement, vous considérez qu'un sujet d'une telle envergure nécessite de longues recherches et de ce fait nous ne croyons pas pouvoir être en mesure de vous faire tenir notre mémoire avant le mois d'août 1954.

J'espère, Monsieur le Juge, qu'il sera possible à votre Comité de nous accorder ce délai car nous croyons que dans l'intérêt public il est important que la Fédération du Travail du Québec qui représente 147,000 ouvriers dans cette province puisse présenter son opinion sur les sujets mentionnés plus haut et qui font l'objet de votre enquête.

Veillez croire, Monsieur le Juge, à mes sentiments les plus respectueux.”

(Signé) Roger Provost,

Président.

Comme les ouvriers syndiqués et leurs familles constituent un secteur important des consommateurs et que la qualité et le prix des produits alimentaires les intéressent au plus haut point, ils méritaient d'être entendus devant le Comité : ce dernier a donc attendu jusqu'à l'ultime limite de son mandat pour étudier leurs vues et suggestions, mais malheureusement, elles n'ont pas été déposées.

Associations de producteurs

Personne n'osera nier que *L'Union Catholique des Cultivateurs* est l'une des voix professionnelles les plus reconnues, et la *Coopérative Fédérée de Québec*, l'un des organismes économiques importants de l'agriculture du Québec : ceci étant, le Comité ne pouvait équitablement faire l'injure à notre classe agricole de procéder à son rapport définitif sans avoir reçu et étudié très soigneusement les représentations promises par ces deux organismes.

Or, le 16 décembre 1953, L'U. C. C. et la Coopérative Fédérée de Québec, sous la signature de M. Roméo Martin, secrétaire-général de la Coopérative Fédérée, informent le Comité de ce qui suit :

.....

“Depuis, il a été décidé que la Coopérative Fédérée et l'U. C. C. présenteraient un mémoire conjoint. Vous comprendrez que la préparation d'un rapport conjoint ne pourra se faire aussi rapidement que si chacune des deux organisations avait soumis son propre texte.”

“Dans les circonstances, je suis au regret de vous dire que nous ne pourrions soumettre notre mémoire avant juin 1954. Nous avons, au début de février, notre réunion annuelle et tout le mois de janvier sert à la préparer. De plus, notre Exécutif fait chaque année une tournée de la province, laquelle, en 1954, débutera vraisemblablement à la mi-mars pour se terminer à la fin d'avril.”

“Nous tenons à assurer votre Comité de notre désir de collaborer, mais nous aimerions à avoir les délais nécessaires pour préparer notre mémoire.”

Le 14 décembre 1954, le Comité recevait une première tranche du rapport conjoint, accompagné de la lettre suivante :

“Nous avons l'honneur de vous transmettre ci-joint le manuscrit de la première partie du mémoire conjoint que désirent présenter à votre Comité l'Union Catholique des Cultivateurs et la Coopérative Fédérée de Québec. Nous espérons pouvoir vous faire parvenir la deuxième et dernière partie au début du mois de janvier.”

“C'est dans le but de hâter le travail de votre Comité que nous vous envoyons la partie déjà prête au lieu d'attendre de ne vous faire l'envoi que lorsque tout le mémoire sera terminé.”

“Nous espérons que cette procédure pourra faciliter le travail du Comité, et nous vous remercions à l'avance de la bienveillante attention que vous voudrez bien accorder à notre mémoire conjoint.”

“Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos sentiments distingués.”

Le Président de l'Union Catholique
des Cultivateurs,
(Signé) J.-B. Lemoine

Le Président de la Coopérative
Fédérée de Québec,
(Signé) J.-A. Pinsonneault.

Le 7 juin 1955, le Comité recevait une deuxième tranche du mémoire, avec la lettre qui suit :

“Nous avons l'honneur de vous transmettre ci-joint le manuscrit de la deuxième et dernière partie du mémoire conjoint que désirent présenter à votre Comité l'Union Catholique des Cultivateurs et la Coopérative Fédérée de Québec.”

“Nous y joignons la liste des tableaux et de la bibliographie auxquels fait allusion le mémoire, ainsi que LA LISTE DES RECOMMANDATIONS auxquelles, croyons-nous, donne lieu le mémoire que nous vous soumettons.”

“Veuillez agréer, Monsieur le Président, nos remerciements anticipés ainsi que l'expression de nos sentiments distingués.”

Le Président de l'Union Catholique
des Cultivateurs,
(Signé) Jean-B. Lemoine.

Le Président de la Coopérative
Fédérée de Québec,
(Signé) J.-A. Pinsonneault.

Le 23 juin 1955, le Comité recevait de la Coopérative Fédérée, un mémoire additionnel séparé, accompagné d'une lettre explicative rédigée ainsi :

“Je vous envoie, sous ce pli, un document qui exprime les vues de la Coopérative Fédérée de Québec sur le mode de commercialisation des produits agricoles qui nous semble le plus équitable pour les deux principaux intéressés : le producteur et le consommateur.”

“Comme vous pourrez le constater, ces vues sont quelque peu différentes de celles que présentera l'Union Catholique des Cultivateurs.”

“S'il arrivait que vous eussiez besoin d'explications supplémentaires, nous serons très heureux de vous les fournir.”

“Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments très distingués.”

Le Président de la Coopérative
Fédérée de Québec,
(Signé) J.-A. Pinsonneault.

Le 10 août 1955, l'U. C. C. écrivait entre autres au Comité, ce qui suit :

“A notre dernière réunion de l'Exécutif, nous avons décidé de solliciter de votre part une entrevue avec certains

membres de notre Exécutif aux fins de pouvoir présenter personnellement notre appendice à notre mémoire conjoint que nous devons remettre à votre Commission. Nous profiterons de la circonstance pour discuter avec vous de certains aspects de cet appendice."

"Nous vous serions reconnaissants si vous pouviez vous rendre au bureau de l'Union le 17 août vers deux heures de l'après-midi pour rencontrer les membres du Comité Exécutif de l'U. C. C."

.....
Le Président général,

(Signé) JEAN-BAPTISTE LEMOINE.

Et le 17 août 1955, (soit seulement 45 jours avant l'expiration du mandat), le Comité recevait, à ses bureaux, au cours d'une séance plénière de près de cinq heures, les conclusions séparées de l'U. C. C. sur la mise-en-marché de nos produits agricoles.

Voici donc deux organisations jouissant de l'estime général, qui, mieux au courant que quiconque après une expérience fructueuse d'un quart de siècle, des problèmes auxquels doit faire face notre agriculture, ont mis dix-huit (18) mois de travail ardu à la préparation d'un long mémoire qui leur fait honneur, et pourtant n'ont pu, malgré beaucoup de bonne volonté, s'entendre parfaitement sur la commercialisation et mise-en-marché de nos produits agricoles. *Nous sommes loin* des formules patentées ou toutes faites prônées par certains pour assurer une mise-en-marché parfaitement ordonnée de nos produits agricoles, et des prix équitables à nos producteurs et consommateurs.

Et pour terminer ces détails qui s'avéraient essentiels pour expliquer la marche des travaux du Comité, ce dernier veut souligner d'une façon non équivoque qu'en reproduisant la correspondance ci-dessus, il n'a aucunement songé à blâmer les organisations nommées, puisqu'il est notoire qu'elles ont toutes de pressantes et importantes tâches à accomplir; il s'agit simplement pour le Comité d'expliquer aux autorités pourquoi il a dû rechercher des extensions de son mandat.

Conclusions et recommandations d'ordre général

Les recommandations spécifiques qu'apporte le Comité dans le présent rapport pourront être plus objectivement appréciées, si l'on prend d'abord connaissance des données apportées aux 74 tableaux que l'on trouvera à la fin du présent rapport, et si l'on tient ensuite compte strict des conclusions générales suivantes auxquelles le Comité en est arrivé :

1 — Les problèmes auxquels doit faire face l'agriculture québécoise sont loin de lui être particuliers : dans tous les pays, ces problèmes complexes et difficiles se posent sous une forme ou une autre, tant à cause des situations économiques, politiques, sociales créées par la dernière guerre, l'industrialisation accélérée et les déplacements massifs de population qui en ont été les conséquences inévitables. *Parce qu'il n'existe pas de formules magiques en agriculture*, pas plus dans les productions que dans leur mise en marché, nul pays, nul organisme international

Organisation Européenne de Coopération Economique,
(“O. E. C. E.”)

Organisation des Marchés Agricoles Européens,
(Plan Vert)

Organisation de l'agriculture et de l'alimentation
(“O. A. A.”)

Fédération Internationale des producteurs agricoles
(“F. I. P. A.”)

n'ont trouvé, à ce jour du moins, de solutions définitives ou pleinement satisfaisantes à ces problèmes.

2 — Bien que dans l'opinion du Comité *le Québec ne sera jamais exclusivement industriel*, et que son agriculture, servie par des politiques appropriées, *atteindra une importance sociale et économique beaucoup plus considérable*, l'industrialisation de la province se poursuivra sans doute à un rythme accéléré. *Parce que la vocation humaine s'affirmera donc de jour en jour comme plus essentielle en agriculture*, cette industrialisation ne devrait aucunement effrayer nos cultivateurs renseignés et progressifs qui ont librement choisi leur profession (au sens généralement

donné chez nous à ce mot "prendre une profession"), *comme régime de vie qui leur convient*. En fait, l'industrialisation servira avantagement nos producteurs éclairés, pour les raisons suivantes :

- a) ils se trouveront à proximité de centres industriels importants qui créeront une demande fortement accrue pour les aliments et constitueront, de ce fait, d'excellents débouchés naturels pour leurs produits.
 - b) Se trouvant dans une province actuellement déficitaire en plusieurs produits alimentaires (tels boeuf, porc, mouton et agneau, volailles, oeufs, divers légumes et fruits), les dangers de surproduction ou d'avalissement des prix de produits de qualité seront peu à redouter.
 - c) Etant avant tout producteurs de bétail et ses produits, ils bénéficieront, *s'ils veulent s'appliquer rigoureusement à la qualité et quantité exigées par le consommateur d'aujourd'hui*, d'une demande beaucoup plus considérable pour leurs produits que les producteurs des autres provinces.
- 3 — Dans le même ordre d'idées, depuis l'après-guerre, certains marchés extérieurs nous sont maintenant fermés, tandis que chez les autres une concurrence de plus en plus intense prévaut grâce au relèvement (souvent à l'aide des fonds Marshall) des divers pays producteurs et exportateurs d'aliments. Il faut aussi tenir largement compte que les coûts de nos productions sont trop élevés pour que nos produits, aux prix auxquels ils sont offerts, puissent trouver aisément preneur à l'étranger, surtout là où les monnaies sont dépréciées.

Par ailleurs, notre marché national (et donc québécois) prend une importance de plus en plus grande par suite de l'augmentation constante de la population.

CANADA			QUEBEC		
1901	—	5,371,000	1901	—	1,648,898
1921	—	8,788,000	1921	—	2,360,510
1941	—	11,507,000	1941	—	3,331,882
1951	—	14,000,000	1951	—	4,055,681
1954	—	15,000,000	1954	—	?

Or, selon les experts et économistes les plus fiables, l'on peut raisonnablement prévoir que la population du Canada sera en 1975, de 40% à 50% plus élevée qu'en 1951 et le revenu réel mesuré

en pouvoir d'achat *aura doublé* durant la même période; ces chiffres "mènent à la conclusion que la demande d'aliments en 1957 sera de 55% plus élevée qu'en 1950, et les produits de l'élevage marqueront une augmentation plus sensible encore" (Voir page 25, 3e rapport intérimaire).

Enfin, l'opinion majoritaire de nos meilleurs spécialistes agricoles paraît être que ces besoins accrus devront être satisfaits en très grande partie à même les terres des fermes actuelles. *Le Comité ayant adopté ce point de vue, s'est donc orienté vers des politiques nettement expansionnistes et qui viseront d'abord à satisfaire le marché domestique* (national et provincial) à même nos terres reconnues comme propices à l'agriculture, sans pour cela exclure les exportations rentables de certains produits.

- 4 — Le progrès et la stabilité de notre agriculture, que souligne particulièrement l'Etat provincial dans le statut créant le Comité, et qui assureront le mieux-être et la sécurité de nos familles rurales, devront toujours se situer et pour ainsi dire se forger dans les limites inexorables de notre milieu géographique : climat rigoureux et variable, relief, immense territoire à faible pourcentage de terres cultivables (9%), sols divers, altitude, etc., etc.

Il serait dangereux de s'illusionner sur ce point, parce que les restrictions du milieu affectent la portée, le sens, le nombre des pratiques ou réformes à préconiser. D'ailleurs, *il serait aussi ridicule de prétendre à l'autarcie alimentaire pour le Québec, que de vouloir y vivre en économie fermée*.

- 5 — Le Comité tient particulièrement à affirmer **L'EXTREME IMPORTANCE** (et il ne saurait insister assez sur ce point), qu'il attache aux recommandations spécifiques suivantes, **SANS LESQUELLES TOUTES LES AUTRES RECOMMANDATIONS FAITES SERONT STERILES, ET QUI DEVRONT ETRE A LA FINE POINTE DE TOUTES LES POLITIQUES, REFORMES, MESURES ADMINISTRATIVES A ELABORER POUR ASSURER LA STABILITE ET LE PROGRES DE L'AGRICULTURE DU QUEBEC**.

Régime familial

- a) L'Etat doit continuer à soutenir, encourager, sauvegarder par tous les moyens, l'exploitation familiale de nos fermes par leurs propriétaires. Notre province, dont le pourcentage de fermes exploitées par leurs propriétaires est le plus élevé au monde, soit 96.9% (1951) possède ainsi un avantage

unique et précieux dont l'importance économique et sociale pour toutes les classes de notre société est primordiale et ne sera jamais trop soulignée.

- b) Parce qu'en agriculture avancée, le scientifique et le technique précèdent et conditionnent fréquemment l'économique et le social, l'Etat doit continuer, accentuer, intensifier *au maximum* ses politiques de recherches, d'enseignement, de vulgarisation des dernières données scientifiques et techniques agricoles. *Plus que jamais auparavant le progrès de notre agriculture se conditionnera et s'assurera par :*

Recherches

- aa) les études et recherches conjuguées et coordonnées de nos meilleurs spécialistes, (préalablement formés aux meilleures sources du savoir, ici ou ailleurs) dans tous les domaines des sciences et des techniques agricoles;

Vulgarisation

- bb) la vulgarisation intense et généralisée (le Comité aimerait pouvoir dire obligatoire) mais rationnelle et soigneusement élaborée chez nos producteurs, par les agronomes, agents spécialisés et tous les moyens modernes de communication, des dernières données scientifiques et techniques intéressant tous les secteurs de notre agriculture, tels : analyse, conservation et enrichissement des sols, irrigation-drainage, sylviculture et reboisement, mécanisation et mécanique agricole, choix et rotation des semences et cultures appropriées, meilleures méthodes et races d'élevage, normes optimales des qualités et rendements, mise-en-marché, administration de la ferme, etc., etc.

Ré-orientation des études

- cc) Une ré-orientation pratique de notre enseignement agronomique (surtout au niveau supérieur), pour assurer la pleine formation de chercheurs, spécialistes, vulgarisateurs, d'une compétence comparable à ceux des pays les plus évolués, (Hollande, Danemark, Suède, Etats-Unis).

Volonté et discipline

- dd) Une acceptation généreuse et entière par nos producteurs et leurs associations économiques ou professionnelles de meilleures méthodes et formules apportées par la science et la technique, *et surtout une volonté et discipline tant individuelles que collectives* de les mettre en pratique.

Il faut le dire : les quelques îlots de polycultures ataviques, productions improvisées et "au petit bonheur" que l'on retrouve encore, le cheptel et les rendements médiocres ont peu de raison d'être, vis-à-vis les données scientifiques et techniques *reconnues et disponibles*.

En agriculture comme dans les autres industries, la stabilité et le progrès s'accordent mal avec le durcissement ou l'hostilité sourde aux méthodes et pratiques éprouvées qui les conditionnent.

Mise en marché

- c) Les politiques énoncées ci-haut (a et b) étant fermement instaurées, une troisième recommandation générale en découle bien logiquement : l'Etat n'hésitera sûrement pas à faciliter, encourager par divers moyens, (législations appropriées, mesures et corps administratifs divers) une mise-en-marché ordonnée et avantageuse tant pour les producteurs que les consommateurs, de nos produits agricoles. Mais la mise-en-marché d'un produit agricole est un processus long et complexe, à facteurs multiples, commençant au moment où le produit est récolté et se terminant sur la table du consommateur.

Un état démocratique n'a pas mission de s'en charger exclusivement; cette tâche appartient d'abord aux producteurs, distributeurs et consommateurs, conjointement et solidairement, et ensuite, et en dernier ressort seulement, à l'Etat, quand le bien commun entre en jeu. L'Etat ayant donc

- a) pris les mesures que requiert l'intérêt public,
 b) mis entre les mains des parties intéressées les moyens qui ne relèvent que de lui pour faciliter la mise-en-marché des produits agricoles,
 ces dernières devront s'en charger et en prendre l'entière responsabilité.

Mise en garde

Parce que le Comité a nettement l'impression que l'on s'illusionne en certains milieux, une mise en garde s'impose immédiatement; nulles lois de mise-en-marché, qu'elles aient trait, soit aux conventions zonales ou plans conjoints de producteurs pour la vente de leurs produits, soit au co-opératisme, soit au commerce libre, n'amèneront les consommateurs (qui sont en définitive les maîtres absolus) à acheter des produits mal ou tardivement présentés, et de qualité inférieure à ceux qui, provenant d'ailleurs, sont offerts à prix concurrentiels!

Plan de vingt ans

6 — L'expérience récente d'autres pays, (Angleterre, Australie, Allemagne de l'Ouest, Belgique, Etats-Unis, France, Hollande, Italie, Suède, Suisse), prouve qu'avec les bouleversements économiques et sociaux de notre époque, l'on ne peut improviser un plan, une réforme ou des politiques qui assurent une agriculture "stable et progressive", et que les *demi-mesures* ou les *solutions temporaires* sont généralement du moins, à proscrire.

Qui prétendra sérieusement que l'on peut fortifier, enrichir permanemment un tapis végétal avec des espèces variées et préalablement adaptées au milieu, épurer ou ennoblir tout le cheptel vif, orienter les productions horticoles, implanter fermement des modes de mise-en-marché ordonnés et synchronisés, établir des formules fiables de coût de revient, former une génération de producteurs, éleveurs, horticulteurs instruits et spécialisés, dans un bref espace de temps ?

Le Comité s'appuyant donc, non seulement sur les expériences vécues ailleurs et les études ou enquêtes qu'il a faites à travers la province et à l'étranger, mais aussi sur les propositions émises par un institut d'enseignement supérieur d'Agriculture (p. 38, 3e rapport intérimaire), recommande donc

"que les politiques ou programmes agricoles à élaborer devraient se fixer l'année 1975 (soit vingt années) comme celle où tous les objectifs auront été pleinement atteints."

Si cette conclusion prévaut, ce sera, au lieu d'une course désordonnée, une marche mesurée mais assurée, vers une agriculture stable, progressive, rentable et qui profitera aux consommateurs.

Subsides additionnels et leurs limites

7 — Bien qu'il serait rigoureusement exact de dire que cela ne le regarde pas, le Comité a cru devoir tenir constamment compte dans les recommandations formulées aux divers rapports des facteurs d'ordre financiers suivants que présenteront pour nos autorités, leur entière réalisation :

a) la mise en oeuvre intégrale des recommandations et législations qui pourront en découler nécessitera assurément des crédits augmentés, mais pas tels qu'on pourrait peut-être se l'imaginer, puisque plusieurs des politiques et orientations que recommande le Comité reçoivent déjà un commencement de réalisation, et qu'il s'agira beaucoup plus de les accentuer et généraliser (soit par les organismes existants soit par d'autres à constituer), que de les inaugurer.

b) les crédits pour plus élevés qu'ils devront être, le seront davantage durant les premières années, puisqu'à mesure que l'application des recommandations se généralisera, les producteurs et leurs associations devront en prendre à la fois conscience et charge, ainsi qu'il leur incombe, et en assumer de plus en plus le fardeau (si cette expression est juste).

L'histoire est là : dans tous les pays où l'agriculture est avancée et stable, c'est parce qu'elle est indépendante et forte, et que ses associations professionnelles ou économiques au lieu d'être simplement revendicatrices, apportent une contribution généreuse, et fréquemment onéreuse, à la solution des problèmes économiques et sociaux qui se posent pour elle. (A ce sujet, l'on pourra tirer quelque profit de l'étude des 6e et 7e rapports intérimaires du Comité).

c) Il y a également certaines limites bien définies à l'aide que peuvent apporter nos autorités provinciales dans la poursuite des politiques agricoles actuelles et/ou de celles que préconise le présent rapport. Dans l'humble opinion du Comité, les facteurs-limites sont les suivants :

aa) Les pouvoirs de la province en matières fiscales et les obstacles qui jusqu'à présent du moins, en ont empêché le plein exercice.

- bb) L'importance primordiale de l'agriculture à l'équilibre économique et social (*celui-ci de nos jours ayant besoin d'être de plus en plus assuré*) de la province.
- cc) Les deniers publics consacrés à l'agriculture pourraient équivaloir, mais ne sauraient, en principe du moins, dépasser en pourcentage des dépenses totales de l'Etat provincial, celui que représente la production agricole dans le chiffre de nos diverses productions.

Progrès sensibles depuis vingt ans

8 — Enfin, il n'est que juste de faire le point sur la situation actuelle de l'agriculture québécoise. Bien qu'il faut admettre que notre agriculture présente encore des carences notoires en certains secteurs, et qu'elle appelle sûrement des améliorations sensibles (sans cela le Comité n'aurait eu aucune raison d'être), la situation économique et sociale du cultivateur québécois est bien supérieure à ce qu'elle était il y a vingt ans; il ne s'agit plus d'une agriculture surtout vivrière, arriérée, acculée à la ruine; il faut pénétrer, comme le Comité a pu fréquemment le faire, dans la demeure et les autres bâtiments de notre producteur moyen d'un peu toutes nos régions, et qui a voulu profiter des nombreux avantages et services offerts, l'interroger, inventorier son exploitation pour s'en rendre nettement compte.

Les politiques du prêt agricole, électrification rurale, drainage, chaulage, aide financière à l'établissement de frigos, mécanisation, bonnes routes, services sociaux divers aux régions rurales, et *plus particulièrement* d'extension des services de recherches et d'enseignement qu'a poursuivis l'Etat provincial ont porté des fruits abondants. C'est ainsi que les autorités du Collège d'agriculture Macdonald, dont la compétence et l'impartialité sont indiscutables, ont pu affirmer au Comité :

“Dans toutes ces politiques l'on retrouve un programme de base fort compréhensif relativement à l'extension des services et recherches agricoles. Il y a lieu d'affirmer qu'en considérant chaque ferme comme une unité distincte et en fournissant des données et renseignements positifs aux fins d'augmenter le revenu et la production de chaque ferme, ce programme de base est le plus progressif du pays.”

et plus loin, elles ajoutent :

“En plus de leur ferme politique d'extension des services de recherches agricoles, les autorités provinciales méritent des félicitations particulières pour l'aide et le soutien qu'elles apportent à l'enseignement agricole. Les octrois fournis aux étudiants qui se préparent à la maîtrise ou baccalauréat-sciences agricoles ou au diplôme en agriculture se reflètent dans les améliorations sensibles des pratiques en cours sur nos fermes québécoises.”

Parce que (selon l'Union Catholique des Cultivateurs et la Coopérative Fédérée, page 64 du mémoire conjoint, première partie.) “*A PEU PRES TOUT LE MONDE DANS QUEBEC SE CROIT DOCTEUR EN AGRICULTURE*”, et que des critiques plus ou moins précises sont faites quelquefois de ces aspects de nos politiques agricoles actuelles, ce témoignage d'une institution de réputation internationale vaut d'être retenu.

L'AGRICULTURE

CARACTERISTIQUES EXCEPTIONNELLES

En formulant des critiques ou portant des jugements défavorables sur l'agriculture québécoise, l'on oublie trop souvent de tenir compte de certaines caractéristiques techniques et économiques bien particulières à l'agriculture de tous les pays. Plusieurs définitions des traits exclusifs à l'agriculture ont été fournies au Comité soit par des organismes spécialisés à l'étranger soit dans les mémoires déposés.

Dans le cours de séances d'études que les membres du Comité ont tenues avec divers fonctionnaires du Ministère de l'Agriculture en Belgique, l'Administration des Services Economiques a bien voulu résumer dans un texte remis au Comité, les caractéristiques techniques et économiques de la production belge. Parce que le texte fourni par les autorités belges vaut dans une large mesure, sinon en entier, pour l'agriculture québécoise, le Comité en définissant dans les lignes qui vont suivre, les caractéristiques qui font que "l'agriculture n'est pas une affaire comme une autre", s'en est largement inspiré.

1.—*Différences des caractéristiques techniques.*

- a) Dans l'agriculture, les volumes de production échappent dans une large mesure à la volonté des exploitants.

L'agriculteur peut essayer d'agir sur le volume de la production, en augmentant ou en diminuant les superficies cultivées ou en pratiquant une culture plus ou moins intensive. Toutefois, son action n'est jamais décisive, car elle se combine avec celle des circonstances atmosphériques.

Dans le domaine industriel par contre, le producteur est, du point de vue technique, maître de sa décision, quand il doit fixer le volume de production qui lui convient.

L'Agriculture est d'autre part soumise à une incertitude, qui trouve son origine et son application dans le caractère biologique de la production agricole.

Alors que dans le secteur industriel le chef d'entreprise détermine la production, dans l'agriculture il y a collaboration entre la nature et l'homme. Dans ces conditions, la notion du coût marginal perd presque toute sa signification.

La production agricole subit l'influence décisive des conditions climatologiques, telles que la pluie, la sécheresse, la chaleur, et est exposée à de multiples ennemis, tels que les maladies cryptogamiques des plantes, les maladies du bétail, les insectes et autres parasites.

Dans le même ordre d'idées, les lois de la production agricole exigent un assolement régulier des cultures, afin d'empêcher un épuisement systématique des terres agricoles.

La nature impose ainsi à l'homme un délai pour obtenir une production déterminée.

En outre, l'agriculture est liée à une superficie relativement grande comparativement à l'industrie, qui peut mettre au travail un très grand nombre d'ouvriers sur une petite superficie. Le travailleur agricole perd ainsi beaucoup de temps dans l'accomplissement de son travail, dans les soins à donner aux cultures, dans le transport des produits et le déplacement des machines.

L'agriculture et l'industrie diffèrent aussi en ce qui concerne leur lieu de travail. Le producteur agricole doit s'adapter au milieu qui forme le cadre de son activité et qui crée un lien intime l'attachant à la terre qu'il exploite. L'industriel, par contre, jouit d'une plus grande liberté dans le choix de l'emplacement et peut, plus facilement que l'agriculteur, conformer ce choix à certains impératifs économiques qui lui sont dictés par la nature de sa production.

La production agricole a enfin un caractère saisonnier très prononcé, qui affecte l'agriculture tant du point de vue économique que sous l'aspect de la technique. En effet, ce caractère saisonnier crée des périodes de pointe et des périodes creuses dans le travail des exploitations.

Étant donné la nature périssable des produits horticoles et agricoles, le caractère saisonnier de la production pose aussi des problèmes très délicats de débouchés.

Sans doute certaines activités industrielles ont-elles également un caractère saisonnier mais, d'une manière générale, l'activité industrielle est beaucoup plus indépendante des saisons et même du jour et de la nuit que la production agricole.

- b) L'emploi des machines présente des différences sensibles suivant qu'il s'agit de production agricole ou de production industrielle.

Dans l'industrie, la machine parvient à multiplier très fortement l'efficacité du travail humain. Cette propriété est beaucoup plus faible en ce qui concerne le matériel agricole.

L'explication de ce fait réside tout d'abord dans la multiplicité des activités et des travaux auxquels on doit se consacrer au cours d'une année dans une ferme; la plupart des instruments agricoles et des machines ne sont employés que pendant une partie de l'année ou même une partie du jour. Le capital investi dans ce matériel doit de ce fait être amorti en un nombre relativement restreint de jours ou d'heures de travail.

D'autre part, le travail agricole intéresse des plantes vivantes et des animaux, qui ne se prêtent pas toujours à des soins d'entretien exécutés par des machines. Très souvent ainsi le travail humain ne peut pas être remplacé par du travail fourni par des machines, ce qui est surtout vrai pour les cultures maraîchères et horticoles.

En agriculture enfin, la machine si elle économise les forces de l'homme, est incapable d'accélérer le processus de la production. Or, ce phénomène d'accélération est parfaitement courant dans la production industrielle. Les machines agricoles d'ailleurs sont essentiellement mobiles et doivent être déplacées parfois sur des distances assez longues pour effectuer leur travail, alors que, dans l'industrie, les machines sont fixes et subissent de ce fait moins d'usure tout en ayant un rendement plus élevé.

2.—Caractéristiques économiques de la production agricole.

En plus des caractéristiques techniques qui différencient la production agricole de l'activité industrielle, il existe du point de vue économique des différences importantes entre ces deux activités.

- a) En agriculture, le calcul du coût de production se heurte à des difficultés particulières. Le calcul du coût global n'est même pas toujours possible.

L'exploitation agricole est caractérisée par le fait qu'une famille et une entreprise agricole y vivent en symbiose.

Le cultivateur produit en premier lieu pour subvenir à ses besoins personnels et à ceux de sa famille. Il produit en second lieu pour le marché.

Sans doute est-il possible, par la tenue minutieuse d'une bonne comptabilité, d'établir des comptes séparés pour l'entreprise agri-

cole et pour le ménage de l'exploitant; néanmoins, la famille du cultivateur et l'exploitation agricole forment une entité beaucoup plus intime que ce n'est le cas dans l'activité industrielle.

Si les résultats financiers de l'entreprise agricole sont favorables, la manière de vivre de l'exploitant s'en ressentira et inversement, et cela d'une manière bien plus directe et immédiate que dans l'entreprise industrielle.

D'autre part, le calcul des coûts particuliers de production des différentes spéculations agricoles est très difficile, parce que les processus techniques de fabrication sont étroitement liés et entremêlés.

Tout ceci explique aussi pourquoi la division du travail ne peut pas être poussée en agriculture telle qu'elle l'est dans l'industrie. Or, chacun sait que la division du travail est un facteur d'efficacité important. C'est surtout dans la petite exploitation, où un ou deux travailleurs doivent accomplir tous les travaux qu'il est exclu de faire profiter la production agricole des avantages de la division du travail.

- b) La production agricole ne peut que difficilement s'adapter aux variations de la conjoncture économique et aux conditions changeantes du marché.

L'adaptation des cultures et de l'élevage aux variations des prix, dans le but de profiter d'une hausse ou d'éviter les conséquences d'une baisse, pose des problèmes que le caractère rigide de la production agricole rend très difficiles à résoudre. Par contre, l'industrie, très sensible aux variations des prix, peut assez facilement adapter sa production en fonction de ceux-ci.

L'agriculture ne connaît cette réaction qu'avec des retards considérables.

Il existe également une très grande différence en ce qui concerne les produits de l'agriculture et de l'industrie. Celle-ci peut fournir une quantité illimitée de produits de natures très différentes et pour la plupart du temps non périssables; dont les débouchés sont extensibles et que leur nature non périssable permet d'écouler dans les meilleures conditions de prix.

La production agricole, au contraire, est limitée, incertaine, périssable et exige donc un écoulement accéléré.

Il est très difficile de standardiser les produits agricoles d'après leur type et leur qualité; en outre, la demande de ces produits est

peu élastique. C'est pourquoi, en cas de surproduction ou de sous-consommation, une pression prononcée s'exerce sur les prix.

Mais si l'agriculteur est ainsi défavorisé en tant que producteur, il possède, en tant que transformateur, des moyens d'action incomparablement supérieurs à ceux d'un manufacturier. L'industriel qui fabrique des rails en acier peut en produire peu ou beaucoup; par contre, il ne dépend pas de lui de les transformer en articles de ménage.

L'agriculteur, lui, a un champ d'action beaucoup plus vaste. Si le prix des céréales n'est pas rémunérateur, il peut les donner à ses poules et vendre son grain sous forme d'oeufs; si le prix du lait lui paraît insuffisant, il peut l'écouler sous forme de beurre ou bien élever des veaux, ce qui est une manière de transformer le lait en viande.

Les cultivateurs en tant que transformateurs ont donc de grandes possibilités pour faire glisser les produits d'un marché à l'autre, ce qui a pour conséquence que des rapports assez étroits existent entre les prix de presque tous les produits agricoles¹.

Conclusions :

Des énoncés ci-haut découlent des conclusions bien nettes pour la formulation de nos politiques agricoles, que le Comité résume ainsi :

Marches forcées à éviter

- 1 — Dans les orientations et expansions de nos diverses productions, il devra être tenu soigneusement compte des caractéristiques techniques et économiques de l'agriculture : parce que leur rythme sera toujours plus lent que celui des productions industrielles, il ne servirait à rien de légiférer ou ordonner dans le sens des marches forcées ou du "pas de course". Certains pays totalitaires ont tenté en vain, par des plans rigoureux et rigides, d'imposer des quotas fixes de productions agricoles : les faillites et aveux enregistrés montrent bien que l'on ne peut cultiver, récolter et vendre à coups de décrets.

Caractères transformateurs :

- 2 — L'agriculture québécoise a l'avantage d'être principalement transformatrice : productions animales par productions végé-

¹ L'on trouvera également aux pages 20 à 29 de la première partie du mémoire conjoint de L'Union Catholique des Cultivateurs et la Coopérative Fédérée de Québec, un bel exposé de ces particularités.

tales. Or, l'un des griefs à peu près constamment soulevé par les éleveurs de toutes nos régions chez qui le Comité a fait enquête, c'est le coût élevé des provendes ou de ce que l'on appelle "les moulées balancées". Le Comité est convaincu que nos coûts de production peuvent et doivent être abaissés, et que notre trop grande dépendance de l'extérieur pour l'alimentation du cheptel est un facteur d'instabilité.

Accroissement des produits fourragers :

Semble donc qu'il faudra situer à l'avant-plan des orientations de nos productions, l'accroissement des éléments nutritifs et des rendements de nos produits fourragers, de façon à satisfaire dans une proportion beaucoup plus élevée qu'actuellement, les besoins du cheptel : c'est ainsi, par exemple, que l'amélioration et une plus grande variété d'herbages s'imposent. Notons ici, que les recherches scientifiques et la vulgarisation sur lesquelles le Comité a si fermement appuyé dans ses recommandations générales (p.p. 31 et suivantes) et auxquelles il rive pour ainsi dire, toutes ses autres recommandations, devront jouer un rôle primordial dans les orientations à donner à nos productions fourragères, leur sélection, préparation, conservation, déshydratation, etc.

Politiques justifiables :

3 — L'agriculture est l'industrie la plus essentielle qui soit puisqu'elle assure l'alimentation de l'homme : sa stabilité, son expansion dans le Québec répondent donc à une nécessité si les besoins grandissants d'aliments que réclame une population croissante doivent être satisfaits.

Or ces caractéristiques techniques et économiques toutes particulières font de l'agriculture une entreprise excessivement fragile, à rentabilité toujours incertaine, nécessitant souvent des investissements qui dépassent le producteur moyen.

Dans l'intérêt public, nos autorités provinciales sont pleinement justifiées d'accorder une attention et un traitement généreux à l'agriculture du Québec.

L'agriculture dans le Québec

Bref aperçu historique

Il n'entre pas dans les cadres du présent rapport de faire l'histoire de notre agriculture, bien que l'on ne saurait la situer exactement dans notre milieu moral, (il y en a un quoiqu'on dise) social, politique et économique, sans en pénétrer l'histoire depuis la fondation même de notre pays.

L'on pourrait presque affirmer que l'histoire de notre agriculture québécoise est l'histoire même de notre race : elle a été en proie aux mêmes abandons, aux mêmes trahisons et soumise aux mêmes oppressions sourdes : ses stagnations, affranchissements, évolutions, progrès se mesurent aux déboires et succès de nos luttes pour le gouvernement responsable, la reconnaissance de nos prérogatives constitutionnelles et droits fiscaux.

En fait, et on l'a tellement dit ailleurs, que le Comité doit prendre ici le risque de tomber dans des lieux communs, nous sommes ce que nous sommes parce que nos agriculteurs ont été depuis plus de trois siècles, ce qu'ils ont été. Nos vertus morales et sociales les plus solides et les plus marquantes, ce qu'il nous reste d'attachement à notre foi, au culte de la famille, à l'ordre, à la paix, de respect pour l'autorité constituée, d'assurance de stabilité, trouvent leur source et meilleure garantie de permanence dans notre milieu rural.

Notre assurance-santé contre les fièvres et maux sociaux qui se dessinent, repose en bonne partie sur l'apport du "juste milieu" de notre classe rurale. Centriste chrétienne, et conséquemment dépourvue d'esprit voltairien, elle se défie des idées subversives et des luttes de classes même quand elles se présentent sous un pharisaïsme décevant.

Et notre plus grande force économique? C'est encore le sol, qui est à nous.

Quand la France entreprit de peupler notre territoire, sa politique de colonisation était à la fois civile et militaire. Les colons qu'emmenèrent Champlain, la Compagnie des Cent Associés, la Société Notre-Dame de Montréal, Giffard, de la Regnardière, Pierre Boucher et d'autres, n'étaient pas tous des agriculteurs, puisque Colbert ordonnait au gouverneur de placer "en apprentissage chez

les habitants" les colons qui ne connaissaient rien en agriculture : l'on y trouvait des soldats licenciés, des ouvriers et des gens de métier, sans compter les "coureurs des bois" qui survinrent bientôt, et firent le désespoir des gouverneurs et intendants.

Ces gens devaient, pour la plupart du moins, se river au sol en le défrichant et cultivant pour en tirer leur habitat et subsistance, tout en se défendant contre les sauvages ou les Anglais. Transplantés soudainement dans un milieu étranger dont ils ne connaissaient ni le climat ni le sol, ni le tapis végétal, nos premiers cultivateurs devaient se tirer d'affaires avec des semences et un commencement de cheptel encore inadaptés, des instruments aratoires peu nombreux et primitifs, et l'aide par trop parcimonieuse des autorités et de certains seigneurs.

Malgré ces obstacles, la plupart inhérents aux pays nouveaux de ce temps, la conquête (1760-63) trouve nos ancêtres bien fixés au sol qu'ils possèdent, avec des cultures et un cheptel quantitativement essentiels à leurs besoins et ceux de leurs très nombreux enfants.

Cette situation s'avéra providentielle puisque sous les nouveaux maîtres, à peu près les quatre-cinquièmes de nos compatriotes, méthodiquement éloignés du commerce ou de l'industrie, durent, pour vivre, rallier nos paroisses rurales ou se cramponner au sol qui leur appartenait.

C'était là, comme un peu encore aujourd'hui, leur seule véritable ressource et richesse, leur meilleur "atout" économique. Pendant plus de soixante-quinze ans après la défaite, ce fut donc l'existence en vase clos, l'absence d'éducation et d'information, que rejoignirent vite leurs compagnes de toujours, l'ignorance et la pauvreté.

Comment l'agriculture ne pouvait-elle pas décliner et s'anémier dans une telle situation sociale et économique? Sols appauvris et négligés, cultures routinières et peu soignées, rendements amoindris, cheptel affaibli, etc., etc.

En parcourant l'histoire de cette triste époque, on a l'impression bien nette (et il faut avoir le courage de le dire pour l'éducation de ceux qui nous proclament "des arriérés") que c'était la "conspiration du silence" autour d'une agonie lente, pendant que les amis du nouveau régime se taillaient d'immenses tranches à même les parties les plus riches de notre territoire inoccupé. Aussi chercherait-on en vain jusqu'à l'avènement du gouvernement responsable, une aide financière ou technique de la part de l'Etat pour soulager la

misère de notre agriculture ou la relever. Est-il étonnant, en face de cet état de choses, que l'on ait pu compter un bon nombre de nos "habitants" parmi ceux qui firent le coup de feu en 1837 ?

Enfin en 1847-50, l'assemblée législative fut éveillée par la clochette d'alarme du rapport Taché sur l'état lamentable de l'agriculture québécoise. Trois événements d'importance capitale pour l'agriculture québécoise survinrent tôt après :

En 1854 : Un gouvernement responsable décréta l'abolition de la tenure seigneuriale, libérant ainsi la Vallée Laurentienne et les Cantons de l'Est de l'emprise des seigneurs ; c'est la poussée de nos compatriotes vers les Cantons où ils s'emparent lentement mais sûrement du sol, comme leurs ascendants l'avaient fait deux cents ans auparavant.

En 1859 : C'est la fondation de l'Ecole d'Agriculture de Ste-Anne-de-la-Pocatière, et l'on sait assez la contribution précieuse apportée par cette institution à notre agriculture.

En 1867 : C'est le pacte ou traité fédératif auquel le Québec souscrivait comme partenaire à titre d'Etat autonome, avec des droits et prérogatives qu'il estimait bien clairs et bien définis, et qu'il croyait bien compris de ses co-signataires.

Le rapport Taché dont il a été question ci-haut, déplorait les mauvais systèmes de cultures, le peu de soin du bétail, l'absence de drainage et de bons instruments aratoires, et prescrivait entre autres, les remèdes suivants :

- formation de sociétés de comtés,
- établissement d'écoles d'agriculture et de fermes modèles dans certains collèges et académies,
- publication de traités élémentaires d'agriculture,
- un grenier public,
- nomination de surintendants de l'agriculture.

C'était là plus un diagnostic qu'une guérison, mais au moins l'on savait de quoi souffrait le malade : il s'agissait d'essayer plusieurs remèdes pour lesquels on mit d'ailleurs bien du temps à trouver le dosage précis.

Comme il arrive souvent, une calamité d'ordre extérieur apporta avec elle une solution inespérée : la crise mondiale de 1876 fit s'avilir le prix des céréales, et l'on passa, par nécessité, à leur transformation par l'industrie laitière et l'élevage du bétail. La transi-

tion ne s'avérait pas facile puisque le directeur-général de l'agriculture de ce temps, Monsieur Ed.-A. Barnard, pouvait écrire en 1877 : . . . "les vaches sont si peu nombreuses, si maigres, si chétives, les pâturages si mauvais . . . que pour une tinette de bon beurre, l'on en compte 50 de qualité inférieure". **Et il ajoute encore que nos cultivateurs ne cherchent pas assez "à transformer ces produits de la terre, en bonne viande de boucherie, en fromage, en beurre de première qualité" . . . avec le résultat "que l'on appauvrit la terre et que l'on s'appauvrit soi-même".**

Le point tournant n'était pourtant pas si loin : il parut en 1882 avec la fondation de la Société d'Industrie Laitière, l'introduction des écrémeuses centrifuges, l'établissement des "beurreries" et "fromageries", (où ceux de notre génération qui ont été élevés à la campagne sont sans doute allés, quand ils avaient été bons enfants, "mener le lait" avec le cheval le plus tranquille attelé à la "barouche") et l'orientation conséquente vers les cultures mixtes. Si l'on veut faire une étude-critique de l'évolution de notre agriculture commerciale, il faut partir de là, puisque, sans brûler les étapes, (le Comité a déjà souligné que dans nul pays n'a-t-on heureusement brûlé les étapes en agriculture), les événements marquants de notre marche vers le progrès se succèdent assez rapidement depuis ce temps.

Certaines dates valent d'être retenues, ainsi :

En 1892 : L'Honorable Louis Beaubien, ministre de l'agriculture (dont le sous-ministre était nul autre que le brillant G.-A. Gigault), fonde l'École d'Agriculture d'Oka, qui par la suite devint une véritable pépinière de spécialistes en agriculture.

En 1893 : Etablissement de l'École d'Industrie Laitière à Saint-Hyacinthe.

En 1893 : Fondation des Cercles Agricoles.

En 1900 : Fondation des Caisses Populaires, véritables artères économiques de notre agriculture, dont on ne dira jamais assez de bien, et que l'on ne pourrait jamais trop soutenir et encourager.

En 1905 : Fondation du Collège d'Agriculture Macdonald, Ste-Anne-de-Bellevue, affilié à l'Université McGill.

En 1910 : Déclanchement du mouvement coopératif chez nos agriculteurs : autre geste sauveur.

En 1913 : Enfin, le service agronomique s'organise au Ministère de l'Agriculture, et les premiers agronomes-bacheliers pénètrent dans les comtés : c'était pour ainsi dire le premier flambeau de la vulgarisation des bonnes techniques qui s'allumait pour notre agriculture, et il éclaire aujourd'hui la masse de nos producteurs qui ont la sagesse d'y recourir.

En 1923 : La Coopérative Fédérée de Québec, telle qu'on la connaît aujourd'hui, se fonde.

En 1924 : Les cultivateurs du Québec posent un geste capital : ils se façonnent des cadres professionnels en fondant l'Union Catholique des Cultivateurs de Québec qui deviendra un porte-voix officiel et jouera certainement un rôle important dans le mieux-être social et économique de nos agriculteurs et leurs familles.

En 1936 : La Loi du Crédit Agricole vient à la rescousse de notre agriculture, en mettant à la portée de nos cultivateurs un moyen honorable, non seulement de garder leurs terres et payer leurs dettes, mais surtout d'établir leurs fils.

Et l'on sait le reste : c'est la guerre avec l'augmentation des productions et le contrôle des prix, et ensuite une paix incertaine et l'inflation.

Conclusions

Si le Comité a voulu faire un trop bref historique de notre agriculture c'est parce qu'il le croit essentiel à l'appréciation juste de la situation économique, sociale, politique de notre agriculture telle qu'elle se découvre aujourd'hui. Dans ses conférences avec divers organismes, et dans les mémoires, le Comité n'a cessé de se faire offrir des comparaisons avec les agriculteurs des provinces anglaises, particulièrement celle de l'Ontario : ceux qui ont cru les faire étaient mus, sans aucun doute, par la plus entière bonne foi, mais ils ont omis le facteur historique qui les rendaient injustes et fautives.

L'agriculture ontarienne, par exemple, n'est pas partie sur le même pied que la nôtre : elle n'a jamais croupi pendant près de 87 ans dans l'oubli et la négligence d'un conquérant, non plus qu'elle a été privée d'aide et de subsides pendant le même espace de temps : bien au contraire, ses maîtres, dirigeant alors un empire riche et puissant, la soutinrent par tous les moyens. Si l'on songe que pour les seuls Loyalistes qui passèrent dans notre pays, la Couronne dépensa plus de \$14,000,000 afin de les installer et "partir en affaires",

alors que notre agriculture ne recevait à peu près rien, l'on sentira mieux l'injustice des comparaisons. Ayons donc le mot juste : alors que notre agriculture était handicapée parce qu'elle avait le tort d'être celle des vaincus, l'autre avait l'immense avantage d'être celle des conquérants ("To the winner the spoils", au vainqueur les dépouilles).

Si les situations avaient été renversées, l'histoire de notre agriculture s'écrirait autrement. Quoiqu'il en soit, notre agriculture est aujourd'hui organisée et orientée dans la bonne voie : elle est définitivement sortie de l'ornière. Nos producteurs et éleveurs, conscients de leur force et de leur rôle, se sont groupés en associations professionnelles et économiques puissantes, tandis que l'Etat, proclamant officiellement l'importance qu'elle attache à notre agriculture, lui consacre chaque année des sommes de plus en plus importantes. C'est ainsi qu'en cherchant dans les comptes publics, l'on trouve les chiffres suivants des montants dépensés par les autorités provinciales pour notre agriculture :

1874-75	\$ 72,784.88	Y compris \$15,904.04 pour salaires des employés de l'Agriculture et Travaux Publics.
1884-85	95,007.24	Y compris \$23,533.32 pour salaires des employés de l'Agriculture et Travaux Publics.
1894-95	227,083.12	Y compris \$23,453.06 pour salaires des employés de l'Agriculture et Colonisation.
1904-05	332,231.63	
1914-15	691,410.49	Y compris subside fédéral \$208,379.89.
1924-25	\$1,986,967.39	
1934-35	3,545,350.32	
1944-45	9,456,134.57	
1954-55	\$17,958,585.19	Y compris \$3,662,473.22 (Loi pour améliorer les conditions de l'habitation — incluse dans le budget de l'Agriculture).

Semble donc qu'il n'est pas inexact d'affirmer que de l'accord et l'harmonie qui prévalent actuellement entre les divers secteurs de notre agriculture (formant au-delà de 3,200 associations) et l'Etat, devrait se forger, selon l'expression d'un de nos brillants spécialistes en productions animales, "une formidable machine de conquête économique".



L'ÉTAT PROVINCIAL ET L'AGRICULTURE

L'on ne saurait procéder à l'étude et l'analyse de la situation actuelle de l'agriculture québécoise, sans énumérer très brièvement les principaux services et organismes d'Etat qui sont chargés de l'épauler et l'aider dans ses divers secteurs. L'on peut résumer le mécanisme et la synchronisation des nombreux services que rendent les autorités provinciales à notre population agricole, de la façon suivante :

Le Ministère de l'Agriculture

(Les données qui suivent sont pour 1952)

Le ministère comporte divers organismes relevant de l'administration générale et 10 services techniques.

De plus, l'Office du Crédit agricole et la Raffinerie de sucre de Québec (Saint-Hilaire), relèvent du Ministre de l'Agriculture. Tant qu'à l'Office de l'Electrification rurale, il est rattaché au Conseil Exécutif de la Province.

L'Administration Générale

Se rattachent à l'administration générale : le Secrétariat, le Conseil des Recherches agricoles, la Commission de l'Industrie laitière, l'Ecole de laiterie de St-Hyacinthe, la Ferme-Ecole de Deschambault et la Station d'élevage d'animaux à fourrure (St-Louis de Courville).

Le secrétariat agit comme chambre de compensation entre les divers organismes du Ministère. Technique et administration se marient quotidiennement. Les informations ne relevant pas de l'enseignement ou de la publicité y sont colligées pour le bénéfice des correspondants étrangers et des visiteurs au Ministère. En outre, à ce Service sont rattachés la division des Editions, le Registraire et la Bibliothèque du Département.

Le Conseil des Recherches agricoles fondé en 1947 a pour but de stimuler et coordonner la recherche, de favoriser la formation de spécialistes, d'amener la collaboration entre les chercheurs et les institutions, de disséminer les résultats obtenus et de publier des mémoires scientifiques.

La Commission de l'Industrie laitière a pour rôle de fixer, à l'avantage des producteurs et des consommateurs, le prix du lait dans 65 villes et villages. L'industrie laitière, base de l'agriculture québécoise, pose bien des problèmes techniques et le gouvernement maintient, à St-Hyacinthe, une institution qui s'applique à en trouver la solution et à former de bons fabricants de beurre et de fromage.

La Ferme-Ecole de Deschambault a pour but de propager les meilleures méthodes de culture et d'élevage. Elle est spécialisée dans l'élevage des bovins et des chevaux de race Canadienne.

La Station d'élevage d'animaux à fourrure s'occupe de sélection et de nutrition et aussi de propagande chez les éleveurs.

La Raffinerie de Sucre de Québec est une corporation d'Etat organisée pour implanter la culture de la betterave à sucre dans la province et transformer la récolte à son usine de St-Hilaire.

L'Office du Crédit Agricole prête de l'argent aux cultivateurs moyennant hypothèque sur leurs propriétés. Fondé en 1936, l'Office a déjà fait 46,192 prêts d'une valeur de \$123,537,170 (31 août 1955).

En créant l'Office de l'Electrification rurale à la session de 1945, le Gouvernement a voulu mettre à la disposition des cultivateurs un organisme efficace pour les aider à électrifier leur ferme. Son but est de favoriser l'électrification rurale en prêtant des fonds par l'entremise des coopératives d'électricité, paroissiales ou régionales. Après huit ans d'opération, le pourcentage de fermes électrifiées dans la province, est passé de 11% qu'il était en 1944, à 68% en 1952.

Les Services

Le ministère de l'Agriculture compte actuellement dix Services techniques qui, dans leur sphère respective, expriment ou traduisent la politique agricole du Gouvernement.

Service de la propagande. — Sa tâche principale est de diriger les agronomes qui servent d'agents de liaison entre les Services du ministère et les cultivateurs. De la propagande relèvent également

la direction de 500 cercles agricoles et de 90 sociétés d'agriculture où se groupent 55,000 sociétaires, ainsi que l'organisation du concours annuel du Mérite Agricole.

Service de l'enseignement agricole. — Ce Service collabore activement au progrès de l'instruction rurale, par l'entremise de trois sections : Jeunes agriculteurs s'occupant de 137 cercles, Expositions agricoles, Ecoles d'agriculture. Le Ministère subventionne trois écoles supérieures d'agriculture, six écoles moyennes, douze écoles régionales et six orphelinats agricoles.

Service de l'information et des recherches. — Ce Service comprend trois divisions : Publicité, Protection des Plantes, Recherches. Aux fins de publicité, il utilise les bulletins, circulaires, revues, les journaux et la radio.

La Protection des Plantes est spécialement chargée d'appliquer les lois de la protection des plantes et des mauvaises herbes. Elle s'occupe donc de la défense sanitaire des cultures en prévenant l'introduction d'insectes ou de maladies nuisibles aux plantes, en arrêtant les fléaux indigènes de même nature, en circonscrivant les épidémies naissantes.

Dans le domaine des recherches, plusieurs expériences sont déjà en cours et la liste des travaux de recherche affecte un secteur considérable de nos productions agricoles.

Service de la Grande Culture. — Il vise à augmenter et à améliorer la production végétale des fermes par la classification des sols agricoles, l'emploi des engrais chimiques, des amendements calcaires et l'introduction de meilleures variétés de céréales et de plantes fourragères, enfin par l'organisation de concours de fermes et l'établissement des fils de cultivateurs.

Service de l'Horticulture. — Il déploie ses activités dans trois sphères principales : production, industrie, commerce. Dans le domaine de la production, le Service de l'Horticulture s'occupe de la culture des légumes, des fruits, des pommes de terre, du tabac, des plantes ornementales et de quelques cultures spéciales. Dans le domaine de l'industrie, le Service exerce son action en apiculture, acériculture, conserves alimentaires. Dans le domaine du commerce, l'Horticulture voit à l'inspection et à la classification des produits. Ce service compte également des stations de recherches et un laboratoire de chimie.

Service de l'Industrie Animale. — Son rôle est d'orienter et de diriger l'exploitation des diverses espèces animales de la ferme, selon les données de l'économie rurale et de la science. Cet organisme couvre nécessairement un vaste champ et l'énumération de ses divisions donne une idée de la diversité de ses activités. Mentionnons : industrie laitière, production bovine, aviculture, porcs et moutons, production chevaline, constructions rurales, contrôle laitier postal où s'analysent annuellement au-delà de 200,000 échantillons de lait.

Service de l'Economie Rurale. — Ses activités s'exercent dans deux domaines en particulier : la coopération, les enquêtes agricoles. Le personnel prête main-forte aux agronomes et cultivateurs désireux d'organiser des sociétés coopératives, etc., il fait aussi, par l'entremise de ses inspecteurs, la vérification des livres et établit le bilan financier annuel des 600 coopératives comptant 69,000 sociétaires. La division des enquêtes fait des études sur la production, la distribution et la consommation des produits agricoles.

Service du Génie Rural. — Ce Service comporte deux divisions : drainage et mécanique agricole. Par le creusement et l'élargissement des cours d'eau, la division du drainage assainit les terres cultivées et ajoute de vastes étendues au domaine agricole. Depuis cinq ans, au-delà de 100,000 acres ont été ainsi rendus productifs. La division de la mécanique agricole améliore et agrandit les terres par le terrassement, l'érochage, le défrichement, etc.

Service de l'Economie et des Arts Domestiques. — Ce Service s'emploie à rendre la vie rurale plus attrayante. Il s'intéresse plus particulièrement à la population féminine de nos campagnes. Il tend à attacher la femme au foyer en développant son esprit de coopération et en améliorant ses conditions de travail, par l'organisation de cercles de fermières et la vulgarisation des sciences ménagères. Il encourage aussi les petites industries. L'Ecole provinciale des arts domestiques (à Québec) et l'Ecole de Céramique (à Beauceville) relèvent de ce Service.

Service de la santé des animaux. — Ce service s'occupe de la protection des troupeaux contre les maladies contagieuses qui ne relèvent pas de la Loi fédérale des épizooties. Il est chargé d'enquêter dans tous les cas de maladies collectives quand sa coopération est demandée par les médecins vétérinaires ou les organisations agricoles. Un laboratoire fait des épreuves sérologiques en vue de diagnostiquer certaines maladies.

Le milieu physique

Dans ses conclusions générales (p. 37 du présent rapport), le Comité a affirmé que "le progrès et la stabilité de notre agriculture . . . qui assureront le mieux-être et la sécurité de nos familles rurales devront . . . se forger dans les limites inexorables de notre milieu géographique . . . et qu'il serait dangereux de s'illusionner sur ce point."

Une brève description du milieu physique, où s'exerce obligatoirement notre agriculture, justifiera cette conclusion¹.

Superficie en terre ferme	523,860	milles carrés
Superficie en eau douce	71,000	" "
	<hr/>	
Total :	594,860	" "

★

SUPERFICIE DES TERRES AGRICOLES

Description:	Québec:
Occupées	28,222
Défrichées et en pâturage	18,905
Boisées	9,317
Inoccupées	38,393
Herbes, brousse, etc.	1,500
Boisées	36,893
	<hr/>
Total	66,615
Non boisées	20,405
Boisées	46,210

★

SUPERFICIE DES TERRES BOISEES (2)

Description:	Québec:
Bois tendre :	
Vendable	105,745
Jeune bois	29,588

¹ Les données suivantes sur notre milieu physique sont tirées de l'annuaire statistique du Québec (1951-52) et du Recensement fédéral de 1951.
(2) Actuelles et potentielles.

Bois mixte :	
Vendable	23,041
Jeune bois	22,549
Bois dur :	
Vendable	3,199
Jeune bois	6,543
Productives	190,665
Improductives	165,394
Tenure :	
Propriété privée	26,905
Terres de la Couronne	329,154
<hr/>	
Total (6)	356,059
Terres productives (4)	376,464
Incultes et autres (5)	147,396
<hr/>	
Grand Total (6)	523,860

★

**SUPERFICIE APPROXIMATIVE (en millions d'acres)
DES REGIONS NATURELLES ET DU DOMAINE
AGRICOLE QUEBECOIS**

REGIONS NATURELLES	Superficie en millions d'acres			
	Totale:	Cultivable:	Occupée:	Colonisable:
Plateau Laurentien	307	12-15	3	9-12
Les Apalaches	15	8-9	6-7	1
Les Terres basses du St-Laurent	12.8	11-12	9-10	1-2
<hr/>				
Total	335	21-36	18-17	11-15
Pourcentage	100	10	6	4

Sur ce territoire vit (1951) une population de 4,055,681 personnes se répartissant comme suit :

Femmes	2,033,554 (51.8)
Hommes	2,022,127 (48.2)
	dont 2,728,798 (67.28%)
	vivent dans les cités, villes et villages
	et 1,326,883 (32.72%)
	dans les campagnes.

(4) Total des terres agricoles et boisées moins les terres agricoles boisées.

(5) Comprend muskegs, pierres, tracés de routes, terres urbaines, etc.

(6) Le total pour le Canada comprend Terre-Neuve mais non le Labrador, dont la superficie totale en terre et en eau douce est de 112,000 milles carrés.

La classification selon l'âge, de notre population québécoise, est la suivante :

Province:	Total	0-9	10-19	20-44	45-69	70 & +
		ans	ans	ans	ans	ans
Québec	4,055,681	1,004,968	698,641	1,488,502	724,634	138,936

Il faut noter dans ce tableau que plus de 42% de notre population (1,703,609) a moins de 20 ans : elle est donc jeune et "pleine de promesses". Comme les enfants, cela est admis, viennent plus "drus" dans nos campagnes, voilà une *valeur sociale* qui n'est pas peu précieuse.

Et dans quel milieu vivons-nous? Les précisions qui vont suivre en donnent une idée assez juste.

Caractéristiques

Les glaces entourent les côtes du nord et de l'ouest de la province durant la majeure partie de l'année. Du côté nord du golfe, sur plusieurs milles dans l'estuaire et le fleuve, les ondulations de roches laurentiennes sont fréquentes et atteignent des hauteurs considérables, à partir du bord de l'eau; la ligne de la côte, dentelée de nombreuses baies, accuse ainsi les premiers contours du front irrégulièrement élevé de cette formation pierreuse. Les lignes de la rive sud, plus régulières et suivies, laissent voir le parallélisme plus marqué que la nature a imposé à la chaîne des monts Apalaches.

Un affaissement considérable s'est produit à la fin de la période glaciaire, comme le démontrent les couches de coquillages marins et autres dépôts découverts sur le Mont-Royal (Montréal), à plus de 600 pieds au-dessus du niveau actuel de la mer. L'exhaussement subséquent a dû se faire plutôt rapidement; le plus récent mouvement en ce sens est apparemment celui qu'accuse la ligne de rivage Micmac dont l'altitude (20 pieds), près de la ville de Québec, est presque la même, trois cent milles plus bas dans l'estuaire. Par ailleurs, un mouvement d'affaissement s'est produit du côté sud de la péninsule de Gaspé dont les côtes sont entourées d'un gradin submergé large de plusieurs milles.

LES MONTAGNES

Les montagnes de la province sont classées en trois groupes : les Laurentides, les Apalaches et les Hauteurs montérégiennes.

Les Laurentides. — Le vaste "Bouclier canadien", datant des âges pré-cambriens et formé principalement de granits et de gneiss

de la période laurentienne, couvre environ 2,000,000 de milles carrés du Canada depuis le Labrador à l'est, jusqu'à l'océan Arctique au nord-ouest, et traverse à peu près la moitié du continent. Il occupe environ les quatorze-quinzièmes de la superficie de la province. Ces montagnes s'éloignent graduellement du fleuve et laissent, entre elles et ce dernier, un espace de terrain plat qui va en s'élargissant jusqu'à la rivière Ottawa. Les plus hauts sommets, d'environ six mille pieds, se rencontrent sur la côte du Labrador; le long du golfe et du fleuve Saint-Laurent, l'altitude varie de moins de mille à plus de trois mille pieds.

Les Apalaches. — Cette chaîne commence à peu de distance du golfe du Mexique et finit à l'île de Terre-Neuve. Dans la province de Québec, elle comprend le territoire qui s'étend à l'est d'une ligne allant du lac Champlain, sur la frontière du Vermont, jusqu'à la ville de Québec; de là, suivant la vallée du Saint-Laurent jusqu'au golfe, elle traverse la péninsule de Gaspé. Dans les Cantons de l'Est, où elles sont un prolongement des montagnes Vertes du Vermont, et jusqu'à la péninsule gaspésienne, on les appelle Montagnes Notre-Dame, mais quelques-unes ont des dénominations locales : Montagnes Ham, Mont Stoke, etc. Dans la baie gaspésienne, elles s'appellent Shickshocks. Dans les Cantons de l'Est, elles forment trois chaînes plus ou moins parallèles, à environ 25 milles de distance l'une de l'autre. Elles s'élèvent à 2,000 pieds, et, dans le cas du Mont Sutton, 3000 pieds. Près de Québec, leur élévation diminue, puis elle augmente plus loin, et plusieurs pics de la péninsule gaspésienne ont plus de 3,500 pieds. Les Apalaches sont parallèles aux Laurentides, le mouvement de refoulement des premières s'étant heurté à la base profonde des dernières.

Les hauteurs montérégiennes. — Elles sont situées dans la partie occidentale des terres basses du Saint-Laurent. Leur nom général dérive de celui du Mont-Royal (769 pieds), à Montréal, du sommet duquel on peut apercevoir toutes ces élévations dans la plaine qui s'étend à l'est. Ce sont : Montarville ou Saint-Bruno (715 pieds), Beloeil (1,437 pieds), Rougemont (1,250 pieds), Yamaska (1,470 pieds), Shefford (1,725 pieds), Brome (1,755 pieds) et Mont Johnson ou Monnoir (875 pieds). Elles sont toutes de formation ignée.

LES BASSES TERRES

Entre les hautes terres laurentiennes au nord et les hautes terres des Apalaches au sud s'étend la vaste plaine appelée "basses terres du Saint-Laurent". Cette plaine s'élargit vers l'ouest à partir

de la ville de Québec. Le sous-sol de sa partie occidentale est constitué principalement de couches de roches sédimentaires de la période paléozoïque.

Hydrographie

Le fleuve Saint-Laurent est la grande artère de la province. Il prend sa source dans l'Etat de Minnesota; de la tête de cette source (la rivière Saint-Louis), jusqu'au cap de Gaspé, la distance est de 2,100 milles. La marée se fait sentir dans le Saint-Laurent jusqu'aux Trois-Rivières; à Québec, les hautes marées atteignent 18 pieds. De Montréal à Sorel (46 milles) la largeur moyenne du fleuve est $1\frac{3}{4}$ mille. En aval de Sorel, il s'élargit et forme cette nappe appelée Lac Saint-Pierre, mesurant 20 milles de longueur et 9 de largeur. La partie la plus étroite du Saint-Laurent se trouve au Cap Diamant, à Québec. A l'extrémité inférieure de l'île d'Orléans (en aval de Québec) il mesure 11 milles; et à son véritable estuaire il atteint 100 milles de largeur.

GEOLOGIE

La province de Québec se divise tout naturellement en trois grandes provinces géologiques remarquablement distinctes et qui empiètent très peu l'une sur l'autre. Ce sont les régions du Plateau Laurentien (93% de la superficie totale de la province de Québec), des Apalaches et des basses terres du Saint-Laurent.

La Région du Plateau Laurentien. — Le Plateau Laurentien occupe cette partie de la Province située au nord d'une ligne droite reliant les deux villes, Ottawa et Québec, ainsi qu'au nord de l'estuaire du fleuve Saint-Laurent en aval de cette dernière ville. Il s'étend jusqu'au détroit et à la baie d'Hudson.

Sauf quelques lambeaux d'assises plus récentes, toutes les roches sous-jacentes du Plateau Laurentien relèvent du pré-cambrien. Des formations analogues règnent du côté ouest de la baie d'Hudson. Elles recouvrent environ $\frac{3}{5}$ de la surface du Canada. Quoique la plupart de ces roches soient de nature ignée, granitique, mais généralement d'une texture gneissique, on en trouve d'autres, toujours fortement métamorphosées, dont on reconnaît l'origine sédimentaire; d'autres proviennent de roches volcaniques épanchées à la surface.

La production d'or de la province de Québec provient presque entièrement des dépôts de cette région.

La Région des Apalaches. — La région des Apalaches s'étend au sud-est d'une ligne droite qui part du Lac Champlain, se dirige vers le nord-est jusqu'à la ville de Québec, puis descend le long de l'estuaire du fleuve Saint-Laurent en aval de cette ville. Elle fait partie du système des Apalaches, qui se prolonge, sous la même orientation sud-ouest, dans les Etats-Unis jusqu'à l'Alabama. Dans la province de Québec, cette région embrasse la partie est des Cantons de l'Est, les districts de Beauce, de Témiscouata et de Mata-pédia, et toute la péninsule de Gaspé.

Les formations les plus anciennes et les plus récentes de la province se rencontrent dans cette région bouleversée. Dans les Cantons de l'Est et le district de la Beauce, on a relevé de larges étendues de roches cambriennes et ordoviciennes; dans la péninsule de Gaspé, le silurien est fortement développé; on y observe aussi des étendues relevant tant du dévonien que du dévono-carboniférien. Ces dernières sont les roches les plus récentes de la province. De plus, les forces orogéniques, qui ont donné naissance, par des poussées venant de l'est, aux plis, crêtes, chevauchements, rejets et bandes allongées ayant une orientation parallèle, ont soulevé et ramené à la surface les roches cristallines du fondement pré-cambrien, plus particulièrement le long des axes des plissements anticlinaux. Cette région ayant été le théâtre d'une intense activité volcanique, les assises sédimentaires ont été envahies, pénétrées et recoupées par des venues de roches ignées, souvent de dimensions batholitiques, dont la nature varie des granites les plus acides à des périodites et des serpentines.

Cette région est caractérisée par des gisements de minéraux industriels. Les plus importants, actuellement exploités, sont les gisements d'amiante, les plus considérables du monde. Parmi les minerais, de moindre importance, on observe le cuivre, l'or, le fer chromé, le fer et le plomb.

Les Terres Basses du Saint-Laurent. — Cette région est bornée au nord par la bordure sud du plateau Laurentien, qui suit à peu près une ligne droite reliant les villes d'Ottawa et de Québec. Au sud-est, elle vient aboutir contre la grande faille Champlain-Saint-Laurent, laquelle suit une ligne droite du pied du Lac Champlain à la ville de Québec. Cette faille sépare nettement les assises horizontales paléozoïques des terres basses, des couches bouleversées de la région des Apalaches.

Le sous-sol est formé de couches de grès, de schistes et de calcaires, légèrement inclinées, du système paléozoïque (ordovicien,

silurien et dévonien) qui se succèdent sans discordance. On les observe reposant en amples plis surbaissés, parfois en voûtes allongées plongeant légèrement dans toutes les directions; les assises sont recoupées par des failles dont quelques-unes sont à rejet assez considérable; cependant, si on les compare avec les couches bouleversées de la région des Apalaches, on peut dire qu'elles ne sont pas dérangées.

Les assises sous-jacentes de ce district sont presque exclusivement de formations ordoviciennes. D'une façon générale, elles affleurent, rangées en bandes à peu près parallèles, la bordure des terrains cristallins, limite nord des sédiments. Les bandes ou zones, en contact avec les terrains cristallins sont les plus anciennes; les plus récentes bordent la faille Champlain-Saint-Laurent. A cause du niveau uniforme des terres basses et de la nature non disloquée des assises, les dépôts superficiels sont puissants et les affleurements des couches sous-jacentes, très rares.

La puissance totale des couches ordoviciennes est très élevée; dans les environs de Montréal, on en a mesuré une épaisseur de 4,350 pieds, du grès Potsdam aux couches les plus élevées des schistes de Lorraine.

La plaine des terres basses du Saint-Laurent est une contrée plate et basse d'un niveau uniforme. Mais cette uniformité est brisée par quelques collines d'origine éruptive qui s'élèvent abruptement et forment les traits saillants du paysage.

CLIMATOLOGIE

Il y a trois types de climat dans Québec :

TOUNDRA (Ungava-Labrador). — La température moyenne varie entre -25°F. et 50°F. Cette région est caractérisée par une végétation de mousses et de lichens.

TAIGA (De l'Ungava à la 51, 52, 53e parallèles) : La température moyenne varie entre 15°F. et 60°F. C'est une région de transition.

CLIMAT TEMPERE (Tout le territoire non compris ci-dessus) : La température moyenne varie entre 0°F. et 70°F. La région se reconnaît à sa végétation arborescente pleinement développée.

Les climats toundra et taiga étant répulsifs à l'agriculture, ils ne présentent aucun intérêt pour les fins du présent rapport, et seule

une description du climat dans nos régions productives paraît utile. Chacun sait combien rigoureux et variable peut être notre climat : l'on n'a qu'à se rappeler le froid de l'hiver 1954-55 qui toucha — 40° Farenheit, et la sécheresse et la chaleur accablante de 1954-55, 112° Farenheit au soleil, (soit un écart de 152 degrés) pour s'en rendre compte.

Un peu comme quand il s'agira des sols, nos chercheurs et techniciens qui ont fait des études fouillées sur nos climats sont très peu nombreux. L'on peut toutefois, en s'en rapportant aux travaux de l'éminent géographe de Grenoble, M. Raoul Blanchard, de M. Pierre Dagenais (Agriculture — Notre Milieu, Editions Fidès) et de certains détails fournis par les spécialistes qui ont collaboré à la préparation du mémoire conjoint de l'U.C.C. - Coopérative Fédérée, résumer les climats de nos régions dites "productives", dans les termes suivants :

Régions de Montréal (Blanchard). — "L'humidité est abondante, bien répartie, favorise la croissance de la végétation; la neige protège le sol au cours des mois les plus froids, mais disparaît assez précocement pour ne causer aucune gêne aux travaux agricoles. Le climat est toujours brutal, avec des étés chauds et lourds, des hivers rigoureux, du moins la plaine toute entière peut-elle compter sur 120 jours sans gelée, et cette durée s'allonge de plusieurs semaines au bord des grandes nappes d'eau, ainsi qu'aux abords des collines. Bref, nous avons ici ce que la province de Québec peut offrir de mieux".

Région de Québec (Dagenais). — "Les caractéristiques de la région de Québec se retrouvent le long de l'estuaire avec des variantes dues en grande partie à la fréquence des vents froids et humides du nord-est, à la présence d'une nappe d'eau qui va s'élargissant et aux courants marins froids du Labrador. Grâce à l'influence régulatrice de l'eau, les amplitudes diminuent, mais c'est en partie au détriment des températures d'été. Les moyennes annuelles marquent en effet un décalage de plusieurs degrés entre les stations de la région de Québec (39.6) et celles de Pointe-au-Père (36), de Gaspé (37), de Tadoussac (38), de Clark City (39) et de Natashquan (32). Ce décalage est encore plus évident lorsque l'on considère les moyennes de juillet, puisqu'il varie de 4 à 12 degrés, ce qui est énorme. Contrairement à ce que l'on pourrait croire pour le reste, les précipitations ne sont guère plus abondantes sur les rives de l'estuaire que plus en amont vers Québec".

Région des Apalaches. — Le climat de la région des Apalaches est l'un des plus difficiles à étudier. On y compte très peu de stations météorologiques. L'influence de son relief a plus d'importance que sa situation méridionale. Les températures y sont comparables à celles de la région de Québec. En général, les précipitations y sont bien réparties.

Région de la Gaspésie. — En Gaspésie, l'influence du relief prédomine sur celle du voisinage de la mer. L'écart moyen des températures annuelles est extrême. Le climat de la Gaspésie est à caractère continental.

Région Abitibi-Témiscamingue. — Le climat de l'Abitibi et du Témiscamingue est un climat continental, à l'exception du pourtour des lacs du même nom. Les écarts annuels de températures y sont extrêmes, la saison de végétation est courte et ne dépasse pas beaucoup 90 jours. Les semailles n'y commencent guère avant le 15 mai. Les plantes à climat froid conviennent le mieux à cette région.

Le Plateau Laurentien (Blanchard). — "Le froid n'est guère plus vif dans la périphérie méridionale que dans les plaines voisines; s'il devient redoutable à l'intérieur, l'épaisseur de la couche de neige assure à la terre une efficace protection. Il se trouve, et c'est l'essentiel, que les chaleurs sont suffisamment brusques et soudaines dans cet intérieur pour faire fondre cette neige à temps et pour assurer au développement des plantes les délais nécessaires. Ce n'est que tout à fait au nord, dans un régime vraiment continental, que des crochets de gelée viennent rompre ces courbes de haute température et entravent l'évolution des cultures".

Nos sols

Les climats font les sols : certains auteurs ont résumé cette équation dans le mot "pedoclimax" (du mot grec, "pedon", sol). Or, parce que c'est du sol que dépend la nourriture de tous les êtres créés par Dieu, (hommes, animaux, plantes), et que conséquemment, "le progrès et la stabilité" de notre agriculture dépendent avant tout et essentiellement de lui, il importe de le bien connaître.

Le Comité n'a aucune honte à admettre que ses membres n'étant ni pédologues ni agréologues (ils sont d'ailleurs rarissimes dans le Québec), l'étude de nos sols s'est avérée pour lui d'une difficulté et complexité qu'il n'a pu d'ailleurs complètement surmonter. La situation ainsi faite au Comité ne lui était pas particulière, puisque

de tous les mémoires déposés, un seul a osé, si l'on peut ainsi dire, parler de nos sols, et encore avec combien de réserves et généralités.

Dans ses nombreuses visites et études chez nos producteurs, éleveurs, horticulteurs, le Comité n'a pu s'empêcher, également, de noter une carence générale de données pédologiques sûres, même élémentaires. (La pédologie est la science des sols et des sous-sols, par profils). Il ne faut pas exagérer ces carences, puisque plusieurs producteurs, surtout dans les régions de cultures spécialisées, riches d'observations et d'expériences, sont devenus "pédologues sans le savoir".

Formation de pédologues et agréologues

Il faut admettre cependant que la pédologie est peu avancée chez nous, par comparaison à certains autres pays : Hollande, Danemark, Suède, Etats-Unis, et une conclusion spécifique à ce sujet, s'est imposée au Comité, tout le long de ses études et enquêtes, qu'il traduit maintenant par la recommandation suivante, conséquence logique de celle plus générale portant sur les recherches, (énoncée à la page 38 du présent rapport).

La formation d'un nombre suffisant de pédologues et agréologues compétents et avertis, pour dispenser les connaissances pédologiques et agréologiques précises et pratiques dans nos écoles d'agriculture, et, par ricochet, les vulgariser chez nos producteurs, éleveurs ou horticulteurs, s'impose immédiatement. L'Etat et les organismes professionnels ou économiques de notre agriculture devraient s'associer, à parts équitables, dans la mise en pratique de cette recommandation.

Pour les fins du présent rapport, il est utile d'apporter les données suivantes sur nos sols.

Nous vivons, paraît-il, à l'époque quaternaire de notre globe. Au début de cette époque, (18,000-20,000 ans selon quelques-uns, X années pour tous les autres), notre territoire était recouvert d'une immense couche de glace, qui s'est lentement retirée, étant aujourd'hui au Groënland. Les recessions glacières ont déplacé, charroyé, déposé des quantités énormes de matières de toutes sortes le long de leur parcours : par les modifications profondes de climat que la libération des glaces amenait, (humidité, pluie, froid), ces matières ainsi broyées et déposées ont fait des sols (et végétations) de la région tempérée. Nos sols sont classés comme "pedalfers" (fer et aluminium) et podzoliques gris, bruns ou rouges; la podzolisation

étant le phénomène "d'appauvrissement des couches superficielles du sol" par "le mouvement descendant des eaux de pluies" qui sont abondantes dans le Québec.

A peu près tous les sols podzoliques ou pedalfers se prêtent, à divers degrés d'intensité, à la culture, étant généralement bien pourvus d'humus et d'argile : fréquemment acides, ils ont besoin d'être chaulés et engraisés.

L'une des études les plus précises de nos sols paraît être celle de Monsieur le Professeur Charles-A. Fontaine, professeur à l'Institut agricole d'Oka, reproduite dans le volume "Agriculture" de la collection Notre Milieu, (1944) ¹.

Il ne saurait être question de citer ici au long le travail Fontaine, mais reproduisant les extraits qu'emprunte le mémoire conjoint de l'Union Catholique des Cultivateurs et de la Coopérative Fédérée de Québec, en les ramenant à nos régions naturelles, l'on peut décrire nos sols dans les termes suivants :

"La région des Terres Basses du Saint-Laurent renferme les meilleurs sols de la province. Dans cette région, des argiles fines sont disséminées un peu partout. Les terres franches dominant. Dans la vallée inférieure du Richelieu, c'est-à-dire dans les comtés de Richelieu, Verchères et Saint-Hyacinthe, on rencontre une vaste zone sablonneuse ou franche-sablonneuse. On pourrait en dire autant du territoire qui s'étend le long de la rivière Yamaska, où les terres franches-sablonneuses s'enchevêtrent avec les terres argileuses, limono-argileuses et sablo-argileuses. Cette région contient aussi des bassins isolés de terre noire et de bonnes terres à verger.

"Il y a beaucoup de similitude entre les terres qui se font vis-à-vis de chaque côté du Saint-Laurent, à partir de Lanoraie et Contrecoeur au sud-ouest, jusqu'à Portneuf et Lotbinière au nord-est. Cependant, quelques dissemblances, ajoute Fontaine, frappent l'observateur même superficiel. La frange de terre à sous-sol argileux est en général plus étroite sur la rive nord. Le bassin sud du Lac Saint-Pierre est formé d'alluvions plus fines, plus profondes, plus fertiles que son bassin nord.

"Sur la rive nord du Saint-Laurent, le bassin du Lac Saint-Pierre renferme des terres très riches, argilo-limoneuses et humi-

¹ Ce volume précieux a été pour ainsi dire, l'un des livres de chevet du Comité durant ses études : il a été d'une très grande utilité, particulièrement dans les conférences, discussions avec les corps spécialisés à l'étranger qui lui ont témoigné d'ailleurs un vif intérêt. (Et ici, le Comité exprime le vœu que l'on trouve les moyens de faire reprendre ce volume et le mettre à date, dans l'intérêt général.)

fières. De Trois-Rivières à la pointe sud-ouest de l'île d'Orléans, les terres franches prédominent.

“Les sols des comtés de Nicolet, Lotbinière, Lévis, une partie d'Arthabaska et de Mégantic, appartenant aux Terres Basses du Saint-Laurent, présentent quelques caractères communs avec ceux de la Plaine de Montréal. “Ils sont plats, peu accidentés, reposant sur un sous-sol de fine texture plus grossière que ceux de la Plaine de Montréal. Les véritables argiles ne couvrent que des zones très restreintes et les zones sablonneuses sont beaucoup plus étendues dans cette partie de la plaine Laurentienne que dans ses autres parties. L'acidité y est aussi plus marquée.

“La principale déficience des Terres Basses du Saint-Laurent est le peu de déclivité naturelle. Le degré d'acidité est assez élevé. Dans bien des cas, ces terres sont pauvres en éléments nutritifs. Cependant, ces déficiences sont moins prononcées que dans les autres régions naturelles.

“Le long de l'Outaouais et dans la vallée de la Gatineau, s'étendent d'étroites formations argileuses. Les terres le long de la vallée de la Gatineau sont rocailleuses, semées de collines et de frontières, faites surtout de sable, d'un peu de limon et d'argile. L'Abitibi, vaste étendue de sols lourds à base de limon et d'argile, renferme toutefois des étendues sablonneuses considérables. Il en est de même de la partie cultivable du Lac Saint-Jean et du Saguenay. Enfin, les sols argileux du Lac Témiscamingue (surtout aux alentours de Ville-Marie) offrent de très bonnes perspectives agricoles. Cette région gagnerait beaucoup à être mieux connue. En gros, à l'exception des plaines du Témiscamingue, de l'Abitibi, du Lac Saint-Jean et du Saguenay, les terres du Plateau Laurentien sont minces et de peu de consistance.”

Les comtés de Shefford, Brome, Stanstead, Sherbrooke, Richmond et Compton couvrent la partie la plus fertile de la région apalachienne. Fontaine extrait les quelques données suivantes d'un bulletin du Dr McKibbin :

1.— Au point de vue pédologie, on rencontre dans ces comtés des podzols, des sols bruns de forêts, des terres noires, sans compter les alluvions limoneuses des rivières Saint-François, Coaticook et d'autres cours d'eau moins importants.

2.— Au point de vue texture, les sols minéraux appartiennent surtout à la classe des terres franches-sablonneuses (sandy loams).

3.— Les observations suivantes s'appliquent aux principaux sols de cette région accidentée :

- a) La couche superficielle est faite de matière organique de décomposition incomplète et lente;
- b) il y a déficience principalement de calcium et de phosphore;
- c) la teneur en azote nitrique (soluble et assimilable) est basse;
- d) malgré leur texture un peu grossière, le drainage est plus difficile qu'on pourrait le penser.

“Vers le sud-est, c'est-à-dire dans le territoire qui s'étend le long de la frontière américaine, les terres sont beaucoup moins accidentées. Le long des vallées des rivières Chaudière, Etchemin, etc., se rencontrent de riches alluvions de terres sablonneuses et franches-sablonneuses. Dans les comtés de Beauce, Frontenac, dans le haut de Dorchester et de Bellechasse, les terres sont rocailleuses, peu profondes, dures à exploiter et difficiles à égoutter. Fontaine signale qu'en maintes paroisses anciennes ou nouvelles de ce district, l'épierrement se continue d'une façon intermittente pendant six ou sept mois de l'année. De Lévis jusqu'à Rivière-du-Loup, s'étend une lisière franchement argileuse qui se rétrécit vers l'est.

“Peu de terres basses et argileuses dans la Péninsule gaspésienne. Sur les hauteurs de Matapédia, Matane, Rimouski, de même que sur le versant sud du plateau des Apalaches, dans Gaspé-Sud et Bonaventure, on pratique encore la colonisation. En Gaspésie, surtout du Côté nord, une étroite bande cultivable s'étire entre le fleuve et les montagnes, tandis que les terres basses qui entourent la Baie des Chaleurs offrent de bonnes perspectives agricoles.

“Telle est, réduite à sa plus simple expression, l'esquisse des sols du Québec. La superficie de bons sols arables n'est pas tellement vaste : ce sont les vallées du Saint-Laurent, du Richelieu et de l'Yamaska, une partie des Cantons de l'Est, les plaines argileuses du Témiscamingue et de l'Abitibi, le pourtour du Lac Saint-Jean, les vallées de la Chaudière, de l'Outaouais et de l'Etchemin, et un nombre déterminé d'enclaves et de terrains d'alluvions.”

A l'aide des descriptions ci-dessus des climats et sols, l'on peut donc résumer les possibilités d'agriculture de nos régions dites “productives”, ainsi :

Région de la plaine de Montréal. — Jours sans gel, 130-150; température moyenne mai-septembre exclusivement, 63° 66°, 70° F. Podzolisation moins forte que dans les autres régions. Productivité bonne ou très bonne — chaux et fumures.

Régions Abitibi-Lac Saint-Jean-Charlevoix-Saguenay. — Jours sans gel, 65-125 (environ). Température moyenne juin-juillet-août-septembre, 50°, 58°. Podzolisation. Moyenne productivité avec emploi de fumier, chaux et engrais chimiques.

Régions Vallée de l'Outaouais-Cantons de l'Est, Rive-Sud du Saint-Laurent de Yamaska à Bellechasse. — Jours sans gel, 120 (environ). Température moyenne, mai à septembre exclusivement, 63°F. Sols podzoliques. Productivité variant de bonne à moyenne si l'on supplée aux déficiences calcaires.



CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

(Climats et Sols)

Stations météorologiques

Climats.—Nous ne changerons pas nos climats : il faut donc les prendre tels qu'ils sont et se protéger contre leurs sauts et variantes par les moyens mis à notre disposition par la science et le gros bon sens. Dans l'ordre scientifique, les prévisions météorologiques et climatologiques à longue portée surtout, fournies par des techniciens formés aux meilleures sources, à l'aide de stations météorologiques nombreuses stratégiquement situées, et dont les prévisions seraient rapidement coordonnées et communiquées aux parties intéressées, paraissent être la recommandation pratique. Dans le même ordre d'idées, l'office ou section qui dirigerait ces services, devrait-il s'assurer la coopération entière des offices météorologiques existant ailleurs au pays et aux Etats-Unis. Au surplus, les facilités déjà existantes au Ministère des Terres et Forêts, devraient également être mises à la disposition de notre agriculture.

D'ordre pratique sont également les recommandations suivantes :

1.—*Installations généralisées de brise-vent.* — Il n'appartient pas à l'Etat de construire des brise-vent pour tout le monde, il s'agit ici surtout de donner une directive aux producteurs, l'Etat n'assumant qu'une part équitable.

2.—*Situation et mode de construction des bâtiments de ferme.*

(Cette recommandation s'inspire des études faites par les membres du Comité, en Suède,—où le climat ressemble au nôtre,— à l'Institut des Recherches pour les Bâtiments de Ferme, à Lund, organisme maintenu par l'Etat.) En plus de fournir des directives dans l'installation des machines, la réduction des tâches et des temps mis à leur accomplissement, cet Institut apporte aux producteurs les plus récentes données sur la situation et la disposition des bâtiments à construire, de matériaux à employer. Le Comité croit devoir recommander la mise sur pied d'un service ou section qui serait chargée particulièrement de répandre ou faire connaître à nos cultivateurs les situations et modes de constructions les plus favorables pour leurs divers bâtiments de fermes, afin de

a.—maintenir un degré minimum convenable de chaleur et d'humidité;

b.—d'assurer la libre circulation de l'air nécessaire;

c.—profiter des rayons de soleil;

d.—abriter contre les vents;

e.—conserver les fumiers organiques en bon état;

f.—protéger les récoltes emmagasinées contre la perte d'éléments nutritifs;

g.—atténuer autant que possible ce qu'en langue suédoise l'on appelle "l'ankylose dépréciatrice" d'une longue stabulation pour le cheptel.

La plupart de ces mesures protectrices sont connues de nos spécialistes : il s'agirait de les coordonner et les vulgariser chez nos producteurs, au moyen d'un office ou service bien organisé.

3.—*Enfin, (et le Comité y attache une importance extrême) l'exploitation rationnelle de leurs ressources forestières par nos cultivateurs, leur conservation, la sylviculture et reboisement de leurs domaines, s'imposent rigoureusement comme mesures de protection par excellence contre les caprices de notre climat. Il en sera d'ailleurs question plus loin, dans le présent rapport, sous un chapitre distinct. Pour de suite, le Comité n'hésite pas à déclarer que l'exploitation quasi-criminelle et désordonnée de*

leur domaine forestier (auquel le Comité a donné beaucoup de temps et d'attention durant ses enquêtes à travers la province) par certains cultivateurs et leurs ascendants, devrait leur causer une véritable crise de conscience.

Plusieurs des plaintes ou récriminations, de demandes d'aide de la part de l'Etat pour les faire cesser (surplus ou manque d'eau, érosion, poussières, etc., etc.) faites au Comité par certains producteurs, sont directement et exclusivement imputables aux déprédations et gaspillages qu'ils ont commis à l'égard de leurs précieuses ressources forestières.

C'est ainsi que dans une région sablonneuse où le Comité avait été prié d'aller, tout l'écran protecteur a été sacrifié pour la vente d'arbres de Noël à 50 sous "par tête", à un acheteur américain. Et la plainte faite au Comité par l'un de ceux qui avaient vendu ses arbres? La voici : "Il y a du sable dans mon foin, sable dans mon grain, sable dans la maison, le Gouvernement devrait y voir!"

Les sols

A la page 71 du présent rapport, le Comité a souligné les difficultés éprouvées dans ses études sur nos sols : l'on ne saurait donc s'attendre à ce qu'il formule des recommandations techniques ou scientifiques bien particulières ou précises, alors que les spécialistes dont elles relèvent manquent eux-mêmes d'unanimité.

Le Comité a formulé au début de son rapport la conclusion que nos politiques agricoles devaient être expansionnistes, vu les prévisions qu'en 1975 notre population aura augmenté de 50% et qu'à cette date tout notre potentiel productif aura été mis à contribution pour satisfaire la consommation.

Inventaire des ressources

Si la conclusion d'expansion est acceptée, les recommandations spécifiques suivantes paraissent au Comité comme justifiées :

1.—L'inventaire de toutes nos ressources agraires, dans toutes nos régions, (y compris celles les plus déficitaires) devra être poursuivi avec toute la célérité et la minutie possibles. Cet inventaire devrait inclure, en acres, et par région,

a.—les terres productives actuelles;

b.—les terres encore inexploitées mais de nature productive;

c.—les terres abandonnées mais susceptibles d'être réhabilitées à la production;

d.—les terres productives perdues par la construction d'aéroports, routes, maisons et usines des cités, villes et villages depuis vingt-cinq ans. L'on n'a qu'à converser (comme le Comité a pu le faire) avec les vieux cultivateurs des régions de Montréal, Trois-Rivières, Sherbrooke, Québec, Joliette, Magog, Saint-Hyacinthe, pour réaliser les pertes infligées à notre potentiel agricole dans ce domaine. Ici il faut rappeler qu'en Suède, lors de la vente proposée d'une terre productive pour fins d'urbanisation ou d'industrialisation, l'Etat se réserve le droit de l'acheter et la céder pour fins d'agriculture seulement, tandis qu'en Hollande le territoire productif ainsi perdu dans le

cours d'une année est soigneusement calculé et repris à la mer. Sans que ces mesures se révèlent adaptables pour nous, il n'en demeure pas moins vrai que, parce que l'industrialisation continuera à gruger nos ressources agraires, il s'avère utile de savoir exactement, gains et pertes supputés, ce qu'elles seront d'année en année.

2.— Parce qu'une agriculture avancée se conditionne par une connaissance détaillée des caractères biochimiques et physiques des sols et sous-sols afin d'orienter les productions que la recherche aura préalablement précisées, l'analyse, la vérification, la classification de nos sols doivent être intensifiées à l'aide d'un personnel augmenté.

Malheureusement, par comparaison à d'autres pays agricoles, nous sommes en retard dans ce domaine; ainsi la Hollande possédait, dès 1867, une charte de classification de ses sols préparée par l'ingénieur Staring, alors que dans Québec, ce n'est qu'en 1937 que l'Etat provincial traça une politique définitive de classification de nos sols et la prit à ses frais. Depuis 1937, des progrès substantiels ont été faits, puisqu'à ce jour, les sols d'environ 35 comtés ont été analysés et cartographiés : c'est là de l'excellente besogne, mais il faut encore en accélérer le rythme afin que bientôt elle soit terminée. Le but à viser, c'est celui déjà atteint par la Hollande, le Danemark, la Suède : une analyse cataloguée de chaque terre productive.

Analyse des sols

3.— *Les analyses de sols devraient précéder les projets de drainage et d'irrigation.* — Trop de pays ont vu des quantités énormes de précieuses substances fertilisantes charroyées par un drainage inconsidéré, pour que nous ne profitions pas de cette expérience. Pour ce qui est de l'irrigation, la technique est précise : certains sols s'y prêtent peu ou difficilement.

Vulgarisation des analyses des sols

4.— Parce que de nombreux cultivateurs ne paraissent pas au courant de la disponibilité des travaux et recherches faits dans ce domaine, il semble que les agronomes, vulgarisateurs, associations de producteurs devraient se donner la main pour convaincre nos cultivateurs de les utiliser à bon escient. Encore ici, la vulgarisation des données, sur laquelle le Comité insiste

tant tout le long du présent rapport, est-elle appelée à jouer un grand rôle.

5.— Vu la grandeur de notre territoire, et sans en faire de recommandations spécifiques, le Comité suggère aux autorités d'étudier les avantages

a.— d'établir des laboratoires régionaux d'analyse des sols;

b.— de camions-laboratoires (comme il en existe ailleurs) pour les analyses rapides des sols.

L'eau ¹

Dès la préhistoire, l'eau a joué un rôle absolument vital pour tous les êtres, et l'on retrouve chez tous les peuples anciens des divinités qui le soulignent; l'eau symbolisant toujours soit l'abondance, la richesse ou la fécondité, (tel le Dieu-Nil chez les Egyptiens).

Toutefois, l'eau peut également se muer en pire ennemie de l'homme. C'est ainsi qu'au cours d'un forum tenu à la suite d'un voyage d'études par les membres du Comité sur l'irrigation et le drainage du Groningan-Nord (Hollande), l'ingénieur-délégué commença ses observations par la phrase suivante : "pour bien comprendre la nature et la portée de nos travaux, vous ne devez pas oublier que l'eau a été notre pire ennemie, et nous essayons depuis neuf cents ans, d'en faire notre meilleure amie!"

Adaptée aux variantes de notre milieu, il y a une précieuse leçon à tirer de cette dernière phrase, pour l'agriculture québécoise, laquelle, malheureusement, (ainsi que le Comité a pu le constater trop souvent au cours de ses études), n'a pas toujours su garder l'amitié de l'eau ou ne s'est pas suffisamment garée contre son inimitié.

A la page 63 du présent rapport, on aura lu qu'à même sa superficie totale, (594,860 milles carrés) le Québec compte 71,000 milles carrés d'eau douce : c'est là à n'en pas douter, et sous certains aspects surtout, une immense richesse : pouvoirs hydrauliques et potentiel géant d'énergie électrique, transports, aqueducs, services sanitaires, etc., etc. Cependant ces chiffres ne doivent leurrer personne, particulièrement nos agriculteurs : superficie ne veut pas dire distribution égale ou adéquate dans toutes nos régions et localités, profondeur et permanence de la source, facilité d'adduction, régularité du débit, pénétration assurée. A cause du milieu physique, les agriculteurs du Québec ont toujours eu et auront toujours un problème d'eau qu'ils ne pourront aisément résoudre.

L'Etat lui-même a saisi l'acuité du problème, ainsi qu'en témoigne son aide généreuse pour le drainage des terres et creusage de cours d'eau, libérant et assainissant ainsi une superficie considérable

¹ Sous ce titre, le Comité, bien qu'il ait reçu de nombreuses représentations verbales ou écrites, et fait des études assez détaillées, a cru devoir se limiter à quelques recommandations spécifiques, vu qu'un Comité distinct, nommé par l'Etat, a reçu le mandat de s'en occuper plus particulièrement.

de territoire au bénéfice de nos cultivateurs. Seulement, c'est à tort qu'en certains de nos milieux ruraux l'on croit que le problème de l'eau est exclusivement celui de l'Etat, et qu'il lui appartient de le régler seul : cette mentalité, assez répandue, part d'un faux principe, puisque dans un Etat libre, le producteur, s'il veut rester libre, doit assumer sa part raisonnable de responsabilités, de travaux, de sacrifices même. A moins de mesures coercitives, que nos gens ont toujours abhorrées d'ailleurs, l'Etat ne peut empêcher le cultivateur de déboiser où et quand il veut, le contraindre à creuser, nettoyer, garder en bon état ses fossés et drains, protéger et maintenir les sources et puits nécessaires à une adduction rationnelle, se garer contre les inondations du printemps et les sécheresses d'été, en se pourvoyant d'étangs, de bassins ou de réservoirs.

Rôle de l'état. — Participation des intéressés

Ici le Comité veut être bien compris : il n'affirme nullement que l'Etat doit se désintéresser des divers travaux que nécessite un trop-plein ou carence d'eau, puisqu'il est unanime à recommander que les travaux sur des étendues considérables ou qui dépassent les ressources financières de l'exploitant moyen doivent être faits ou financés par l'Etat, soit seul, soit conjointement avec les parties intéressées, selon la situation révélée par des études et enquêtes minutieuses,

MAIS POURVU que les intéressés eux-mêmes ou/et leurs municipalités se soient d'abord acquittés des travaux, mesures conservatoires qui relèvent d'eux, en droit ou en équité.

C'est donc dire que malgré les généreuses sommes appropriées par l'Etat et les progrès sensibles accomplis depuis surtout vingt ans, le problème de l'eau demeure d'ordre majeur, et le Comité n'est pas loin d'en être venu à la conclusion que *sans certains aspects, le problème de l'eau, pour l'agriculture, s'est aggravé depuis une cinquantaine d'années et impose des solutions nouvelles,*

MAIS qui n'auront d'effets bienfaisants qu'en autant que nos cultivateurs auront les volonté et discipline individuelles et collectives pour les accepter et appliquer.

Il n'y a pas de doute que depuis cinquante ans, la situation vis-à-vis les approvisionnements d'eau pour nos cultivateurs a changé, et les plus âgés ou les plus renseignés d'entr'eux l'admettent volontiers. Dans certaines localités, le Comité n'a entendu parler que de drainage, mais par contre, dans bien d'autres, c'est le manque d'eau

qui pose le problème le plus sérieux, et un peu partout des rivières, ruisseaux, sources et puits qui assuraient autrefois une provision abondante d'eau, sont aujourd'hui asséchés ou réduits à de minces filets.

Voici quelques exemples :

CANTONS DE L'EST. (Environ de Sherbrooke). — L'officier du syndicat de producteurs de lait qui conduit les membres du Comité, arrête sa voiture sur un pont et dit : *Voyez-vous cette rivière desséchée? Il y aura un gros coup d'eau à la fonte des neiges, mais c'est tout. Autrefois, il y avait de l'eau en abondance, et quand j'étais petit garçon, l'on y "dravait" des billots au printemps. Regardez un peu plus loin, ce sont les fondations d'un ancien moulin. Dans ce temps-là, il y avait de l'eau, et avec les pelles "baissées" quand il ne marchait pas, l'on n'était pas inquiet. Aujourd'hui, un peu plus bas, les "habitants" vont quelquefois, l'été, chercher l'eau à quatre milles, pour leurs animaux.*

REGIONS DES BOIS-FRANCS. (Route Drummondville, Plessisville, environs de Warwick, région de Nicolet). — Deux rivières, une dizaine de ruisseaux bien connus des cultivateurs plus âgés, voient leur débit abondant limité aux fontes des neiges, et trois ruisseaux n'existent plus.

VALLEE DE L'OUTAOUAIS. — Rivière asséchée, là où auparavant, il y avait moulin à scie, et l'on y faisait le flottage des billots. Dans l'été de 1955, la municipalité distribue aux cultivateurs (à raison de X gallons par famille et par têtes de bétail), l'eau puisée dans un lac situé à trois milles.

Dans la même région, une petite rivière qui assurait une provision généreuse d'eau pour les hommes et le bétail, est aujourd'hui salie, obstruée par les troncs d'arbres, débris de toutes sortes, et inonde une partie des terres de dix exploitations agricoles en bordure.

COMTES DU SUD DE L'ESTUAIRE. (Lévis à Matane, et Vallée de la Matapédia). — Mêmes problèmes : rivières et ruisseaux asséchés ou à débit fort réduit. Cours d'eau obstrués ou détournés, avec inondations conséquentes sur les terres basses.

L'on pourrait multiplier les exemples, mais ceux cités montrent bien les divers aspects du "problème d'eau" et combien il est important de l'attaquer sur tous ses fronts à la fois.

Par contre, il y a des exemples consolants : c'est ainsi que dans les régions de Saint-Jérôme, Joliette, Berthier, Deux-Montagnes, Pontiac et autres, le Comité a pu voir des réservoirs, étangs, bassins aménagés par des producteurs avisés, pour qui l'eau, contrôlée et domptée, est devenue une amie de tous les moments.

A la page 19 du présent rapport, sont énumérées les normes qui ont servi au Comité dans ses enquêtes sur l'efficacité et le progrès de nos exploitations agricoles. Or dans toutes ses visites et enquêtes, le Comité a toujours fait la même constatation relativement à l'efficacité, les rendements.

Le drainage ou l'irrigation ne sont pas les seuls facteurs qui conditionnent l'exploitation économique ou rentable, mais il n'a rencontré nulle part une exploitation prospère ou en voie de progrès, sans que les données les plus fiables du drainage et/ou de l'irrigation n'y soient à l'honneur, tels,

- drainage, souterrain ou superficiel,
- creusage et nettoyage des fossés maintenus profonds et en talus,
- égouttements aux planches convexes et conformes aux pentes, abattage des buttes et remplissage et drainage des bas-fonds,
- captages des sources,
- réservoirs ou lacs artificiels,
- conservation et usage rationnel des approvisionnements disponibles,

tandis que dans la plupart des exploitations à rendements médiocres ou mal administrées, les fossés sont

- (a) peu nombreux,
- (b) peu profonds et mal situés,
- (c) uniformément sales et obstrués,

- les parties basses sont marécageuses,
- les notions élémentaires de conservation manquent,
- l'exploitation et la région environnante sont presque toujours déboisées.

Il n'appartient pas au Comité de fixer les responsabilités pour ces divers états de choses. La situation est ainsi, il faut en tirer le meilleur parti possible et y remédier, en autant que faire se peut, par les données éprouvées et reconnues du drainage, de l'irrigation, de la conservation, *du reboisement et de la sylviculture*.

Il ne fait aucun doute toutefois que le déboisement inconsidéré, la négligence, le gaspillage, le peu de souci du bien commun, l'absence de mesures conservatoires ont grandement contribué à cette situation qui est faite à nos producteurs, et certains d'entr'eux ou leurs ascendants se voient assignés une bonne part des responsabilités.

On pourrait ajouter, en guise d'aparté, que certains conseils et inspecteurs municipaux n'ont jamais ou pas suffisamment saisi la portée du problème essentiel de l'eau, et que certains procès-verbaux et *actes d'accord* sont en *désaccord* flagrant avec les règles les plus élémentaires du génie hydraulique. En fait, la jurisprudence rapportée sous les articles ayant trait aux cours d'eau dans notre Code Municipal et à l'écoulement des eaux des fonds supérieurs dans notre Code Civil, forme à elle seule toute une histoire sur la façon dont on a compris le problème des eaux chez nos gens. Enfin, voici comment les deux grandes associations de producteurs (U.C.C. et Coopérative Fédérée) assignent elles-mêmes les responsabilités des conseils et des producteurs : ¹

"Il est de notoriété publique que les conseils municipaux, par l'entremise de leurs inspecteurs, n'apportent pas à l'entretien des cours d'eau toute l'attention qu'il faudrait."

"Il existe, dans la province, de nombreux cours d'eau qui ont été creusés à grands frais par l'Etat avec ou sans participation des intéressés et qui s'ensavent graduellement parce qu'aucun travail d'entretien ne les conserve en bon état. Certains riverains y laisseront s'abreuver leurs troupeaux; d'autres les empierrent pour pouvoir les traverser avec leurs instruments, et la végétation aquatique fera le reste. La capacité d'évacuation en est réduite de moitié, parfois des deux-tiers. A notre sens, tout cours d'eau subventionné ou tout cours d'eau exécuté en commun, d'une ouverture de 6 pieds et plus et d'une profondeur de 4 pieds et plus, devrait être clôturé sur chacune de ses berges."

¹ Mémoire conjoint, 1re partie, p. 56.

CONCLUSIONS

- 1.— L'Etat provincial s'intéresse à bon droit au *drainage des terres*, et ses politiques dans ce domaine ont rendu à nos cultivateurs des services inappréciables. Les politiques de drainage *selon les meilleures données et techniques du génie hydraulique*, les sommes considérables qui y sont consacrées, demeureront justifiées pour longtemps encore, puisque notre climat étant ce qu'il est, il faut libérer les régions où les surplus d'eau retardent les semences ou rendent périlleuses les récoltes.
- 2.— Les études du Comité ont révélé que *L'IRRIGATION*, mot nouveau pour plusieurs de nos gens, est devenu, pour plusieurs raisons, un aspect du problème de l'eau que l'Etat et les producteurs doivent envisager immédiatement et sous un aspect pratique.
- 3.— Trop souvent les travaux individuels de drainage par l'exploitant, sans directives ni données sûres, ont causé des préjudices sérieux aux exploitants voisins, et déséquilibré l'écoulement rationnel des eaux; les exemples de ces travaux nuisibles foisonnent.
- 4.— L'importance primordiale de la conservation et de l'usage rationnel de leurs ressources hydrauliques est insuffisamment comprise par de nombreux producteurs moyens et certaines municipalités rurales.
- 5.— Tout le problème de l'eau, en autant qu'il affecte l'agriculture, est à envisager sous la dualité essentielle du processus drainage-irrigation : drainage du printemps et de l'automne, irrigation d'été.



RECOMMANDATIONS SPECIFIQUES

On voudra bien tenir compte dans l'appréciation des recommandations qui vont suivre, qu'en les formulant, le Comité n'a pas un instant oublié que les précisions à apporter dans l'élaboration des politiques de drainage, d'irrigation de cours d'eau relèvent en premier lieu du génie civil ou hydraulique, et sont donc du domaine des spécialistes en ces matières; conséquemment, les recommandations soumises ne peuvent qu'énoncer bien sommairement, à *la lumière*

des études et enquêtes faites par le Comité, tant au pays qu'à l'étranger, ce que dans son opinion doit être l'orientation générale à donner aux diverses mesures législatives ou administratives s'appliquant à ces matières.

- 1.— Comme les problèmes de drainage et d'irrigation revêtent pour l'agriculture du Québec, un caractère de permanence et sont nécessairement à longue portée, le Comité croit que le plan d'ensemble pour le drainage et l'irrigation de tout le territoire, selon les meilleures et plus récentes données et techniques du génie hydraulique et agricole, hâte certainement les solutions permanentes.
- 2.— L'Office actuel du drainage pourrait se muer en office du Drainage et de l'Irrigation, et être pourvu d'un personnel spécialisé en matière d'irrigation. Cette mutation ne saurait s'effectuer entièrement du jour au lendemain, puisque l'irrigation scientifique est une affaire de haute spécialisation et technique, et il faudra sans doute commencer par former des spécialistes avant d'en généraliser la pratique.
- 3.— Dans certains pays où le drainage s'avère essentiel, les ingénieurs paraissent exclusivement favoriser, hormis les cas d'urgence, les projets de drainage des eaux de surplus, à l'échelle des divers bassins naturels ou de rivières : seuls, disent-ils, "une telle politique allonge substantiellement les saisons de cultures et récoltes, augmente considérablement les productions actuelles les plus importantes, et assure une plus grande variété de récoltes, particulièrement celles qui rapportent un revenu augmenté en argent." En d'autres termes, les travaux se poursuivent sur le plan régional d'abord, par unités ensuite.
- 4.— Vu la grandeur de notre territoire et les multiples aspects du problème de l'eau dans chaque région, il serait opportun de songer à l'installation de bureaux régionaux de drainage-irrigation, chacun pourvu d'un ingénieur ou aviseur compétent.
- 5.— La recommandation qui suit ne sera pas facile d'exécution, mais le Comité recommande quand même que dans le cours des prochaines années, l'on en arrive à ce que nuls travaux de drainage ou d'irrigation, tant régional que municipal ou unitaire, ne puissent être exécutés sans que les plans ou devis n'aient été approuvés par l'Office qui pourra en surveiller l'exécution.

Pour draconienne qu'elle puisse paraître, la présente recommandation ne l'est pas du tout; elle apporte gratuitement aux

parties intéressées, les données techniques les plus sûres sur les solutions à apporter au problème souvent angoissant de l'eau. Au surplus, ce système existe ailleurs et les cultivateurs et municipalités l'acceptent avec empressement.

- 6.— Pour en généraliser la pratique et en montrer les bienfaits, le Comité croit également que l'Etat devrait, selon les modalités qu'il estimera équitables et durant un nombre d'années qui lui appartiendra seul de déterminer, apporter une aide concrète (soit financière, soit technique),
 - (a) à la construction de réservoirs ou barrages pour endiguer les eaux de ruissellement ou de sources afin d'assurer les débits d'eau requis pour les fins agricoles ou domestiques;
 - (b) à l'endiguement des ruisseaux et le creusage des étangs sur les exploitations agricoles.
- 7.— Encore sous ce titre, comme pour les climats et les sols, faudrait-il élaborer un vaste programme de reboisement, sylviculture auquel nos cultivateurs et municipalités devront prendre une part active.
- 8.— Parce que certaines provisions de nos codes civil et municipal peuvent mal s'accorder avec les données reconnues du drainage et de l'irrigation, il est opportun de prévoir, dès maintenant, les amendements, moyens, législation particulière qui assureront une exécution heureuse (et paisible) des travaux prescrits.
- 9.— Enfin, pour la mise en pratique des diverses mesures préconisées ci-haut, le Comité fait sienne la recommandation formulée par l'Union Catholique des Cultivateurs et la Coopérative Fédérée de Québec à la page 59 de leur mémoire conjoint, (1ère partie) :

"Pour résumer, le problème des eaux doit être envisagé dans son contexte à long terme. Les eaux ont de multiples applications concomitantes. Toute systématisation de la politique des eaux devra s'appuyer sur des travaux de recherche et sur un programme d'ensemble requérant la collaboration des différents Ministères de la province, entre autres ceux de la Colonisation, de l'Agriculture, de la Voirie, des Terres et Forêts, et de la Commission des Eaux Courantes."

Fumures

“Les meilleures fumures sont les pas du maître”

Diction hollandais

Comme l'eau, les fumures sont essentielles à la fécondité maintenue de nos sols : en agriculture avancée, elles se mesurent et rationnent à l'étude et l'analyse scientifique des sols eux-mêmes, d'où encore ici, la nécessité de la recherche et vulgarisation de données précises sur leur emploi judicieux.

Il est consolant de noter, comme le Comité l'a fait durant ses enquêtes, qu'un nombre toujours plus considérable de nos producteurs s'en rapportent aux données des spécialistes et agronomes pour le choix et l'application des fumures organiques ou chimiques (commerciales). C'est ainsi que dans les Cantons de l'Est, le Comité a rencontré les cultivateurs de tout un “rang”, qui, chaque automne, prennent l'avis d'un spécialiste mis gratuitement à leur disposition par une importante firme d'engrais chimiques, pour le choix et les quantités de fumures à appliquer. Malheureusement cependant, l'on trouve encore trop de nos gens qui n'ont pas la notion exacte de la valeur des fumures, de la nécessité de la conservation des fumiers organiques, ou du temps opportun pour leur épandage.

Il faut admettre que nous avons beaucoup à apprendre des pays où les sols sont cultivés depuis des siècles et des siècles, avec une fécondité soutenue, grâce aux diverses fumures soigneusement accumulées, fermentées et conservées : il faut voir comme les membres du Comité l'ont maintes fois vu, le producteur français, belge, hollandais, danois, ramasser soigneusement la moindre quantité de fumier organique dès qu'il arrive, pour comprendre la relation essentielle entre engrais et productions.

Il en est de même pour les fosses à purin, dont l'usage, en Europe de l'Ouest du moins, est courant, alors que dans le Québec l'on n'y songe que trop rarement. Sur plusieurs de nos exploitations agricoles, et fréquemment par pure négligence, on laisse se perdre une grande quantité des éléments irremplaçables d'enrichissement continus dans les fumiers naturels : exposés aux pluies et intempéries, souvent couverts d'une végétation nuisible, ils n'ont que peu ou pas de valeur au moment de leur épandage.

Pourtant l'usage de bons fumiers organiques s'impose de plus en plus, à cause de la mécanisation et des cultures intensifiées; au surplus ils devraient revêtir une double valeur pour ceux de nos producteurs dont les ressources financières modiques restreignent l'achat des engrais commerciaux. En fait, tel ne paraît pas être le cas cependant, puisque dans ses études sur l'efficacité et le progrès de nos exploitations, le Comité a toujours trouvé sur les exploitations *les moins rentables* (pour ne pas dire médiocres) la plus grande négligence dans l'accumulation et la conservation des fumiers naturels. L'éducation de cette catégorie de producteurs reste donc à faire.

Composts et parcage

Dans le même ordre d'idées, l'usage des composts (débris organiques mêlés avec divers types de terre) et le système de parcage (animaux temporairement clôturés dans un espace restreint pour son enrichissement) ne sont-ils pas suffisamment connus et pratiqués.

Fumures vertes

Chez certains cultivateurs renseignés, le Comité a constaté l'emploi de fumures vertes (enfouissement de luzerne, trèfle, pois, et dans deux cas, de l'avoine dont la récolte était perdue à cause des pluies de l'été de 1954); cette méthode de fumure a l'avantage de fournir au sol l'azote dont il a besoin : bien connue de nos agronomes, elle mérite d'être prônée et vulgarisée pour certains types de nos sols.

Engrais chimiques

En matière de fumures, le principe suivant est universellement admis : le fumier naturel ne peut apporter au sol ce que ce dernier ne lui a pas fourni. Le supplément à apporter doit donc se trouver ailleurs, c'est-à-dire dans les engrais chimiques. Il n'appartient pas au Comité de recommander tel ou tel engrais chimique, pour tel ou tel sol : azote, phosphate, potasse; il n'en a pas la compétence et leur choix, quantités, mode d'application relèvent exclusivement des spécialistes.

Certaines constatations d'ordre pratique s'imposent cependant :

- 1.— Dans tous les pays à productions agricoles intensives, l'usage des engrais chimiques est *intensif*, mais coordonné par l'étude et vérification des sols;

- 2.— L'application "au petit bonheur" des engrais chimiques est dangereuse et à déconseiller : vaut mieux ne pas y avoir recours que de les utiliser à l'aveuglette : le Comité a rencontré un cultivateur qui, selon son expression, avait "brûlé son affaire" par un mauvais emploi de phosphate que lui avait conseillé un voisin "renseigné" !
- 3.— Par comparaison aux autres pays producteurs, Québec ne fait pas un usage suffisant d'engrais chimiques : ici comme ailleurs, l'on trouve les meilleurs rendements là où les engrais chimiques sont employés en plus grandes quantités, et selon les données de la science. Beaucoup de progrès a été fait dans ce domaine, mais il y a encore du chemin à parcourir. Certains obstacles d'ordre financier sont à contourner : il appartiendra à l'Etat de décider la nature de l'aide qu'il peut apporter dans ce domaine, une fois mis au courant par les spécialistes des besoins immédiats ou futurs des diverses régions, particulièrement celles les plus déficitaires.

Chaulage

Il est reconnu que plusieurs (sinon la majorité) de nos sols souffrent d'acidité : les autorités provinciales s'appliquent à corriger cet état de choses par des octrois considérables pour le chaulage des terres. Selon certains chiffres fiables fournis au Comité, les quantités d'applications calcaires sont passées de 7,000 tonnes en 1930, à au-delà de 300,000 tonnes en 1954 : il y a donc des progrès énormes de faits, mais encore ici, il reste beaucoup à faire avant que ce problème qui est d'envergure *et de longue portée*, ne soit complètement résolu.

Sources nouvelles d'engrais

A mesure que notre province s'industrialisera, des centres urbains considérables surgiront : viendra nécessairement le problème de sanitation posé par les égouts et vidanges de ces endroits populeux, et nul doute que les autorités en seront saisies. Or dans certains pays, tels les Etats-Unis, (exemple : Milwaukee, Wis.), France, (Paris), Hollande, (Amsterdam, Rotterdam), ces détritiques, et il faut dire le mot, ordures, sont convertis en engrais dans des usines construites à ces fins. Assurément, ces nouveaux modes de conversion ne régleront pas seuls, le grand problème des fumures, mais ils méritent, pour un avenir plus ou moins rapproché, de retenir l'attention et d'en faire un sujet d'études.

RECOMMANDATIONS SPECIFIQUES

- 1.— Comme tout le problème essentiel des fumures tant organiques que chimiques relève de la science, de la recherche, de la vulgarisation, il y aura lieu, dans les politiques à élaborer pour notre agriculture, d'apporter une aide financière substantielle aux recherches qui y ont trait, et d'encourager les associations de producteurs qui voudraient prendre certaines initiatives pratiques dans ce domaine. Rappelons que les grandes associations de producteurs en Hollande, Danemark, Suède ont leurs propres usines d'engrais chimiques.
- 2.— Dans le cours de ses études aux Etats-Unis, (Université Cornell surtout), le Comité a appris que des expériences fort prometteuses sont en cours relativement à l'emploi prochain d'engrais liquides, surtout ceux à base d'azote et de phosphate. Mis à point le procédé nouveau consisterait à diluer dans l'eau les poudres ou engrais ainsi obtenus, et de les répandre ensuite. Si les informations fournies au Comité sont véridiques, (et il a toutes les raisons de croire qu'elles le sont), le procédé apporterait des économies très considérables dans les coûts d'achat et d'épandage. Semble qu'il y aurait lieu de surveiller de près les résultats pratiques qui découleront des expériences en cours, afin d'en hâter l'application si elle s'avère économique et profitable.
- 3.— La construction généralisée de bonnes fosses à fumier et à purin est à encourager, et les meilleurs moyens de fermentation et conservation des fumiers organiques sont à vulgariser chez de nombreux producteurs des régions les moins favorisées.
- 4.— Enfin, le développement de certaines de nos grandes industries qui se poursuit à un rythme grandissant peut apporter des sources nouvelles et précieuses d'engrais chimiques, tout comme ce fut le cas de l'Allemagne de l'Ouest : il serait utile pour les autorités de demander à des spécialistes reconnus de faire des recherches et enquêtes sur les possibilités de cette source nouvelle.

1. Introduction

2. Objectives

3. Methodology

4. Results

5. Discussion

6. Conclusion

7. References

8. Appendix

9. Bibliography

10. Summary

11. Abstract

12. Acknowledgements

13. Index

14. Glossary

15. Appendix

16. Bibliography

17. Index

18. Glossary

19. Appendix

20. Bibliography

21. Index

22. Glossary

23. Appendix

24. Bibliography

25. Index

26. Glossary

27. Appendix

28. Bibliography

29. Index

30. Glossary

31. Appendix

32. Bibliography

33. Index

34. Glossary

35. Appendix

36. Bibliography

37. Index

38. Glossary

39. Appendix

40. Bibliography

PRODUCTIONS

Productions végétales

Le processus milieu-climat-sol-eau-fumures aboutit nécessairement à la végétation indigène ou cultivée laquelle sera

agricole,
horticole,
fleuricole,
sylvicole.

D'autre part, les produits végétaux étant à la base même de l'alimentation humaine et animale, on ne saurait trop en souligner l'essentialité. Disons de suite que pour l'agriculture du Québec, la production végétale pose un grand, *sinon le plus grand* problème, dont la solution heureuse contribuerait *plus que tout autre facteur*,

- a) à préciser et orienter les productions animales rentables;
- b) à rendre notre agriculture "stable et progressive", (préambule du Statut créant le Comité).

Rappelons d'abord qu'hormis nos produits forestiers, seuls nos maïs, pommes de terre, tabacs, tomates, (probablement) sont d'origine américaine; comme le cheptel d'ailleurs, toutes nos cultures viennent d'Europe ou du Proche-Orient, c'est-à-dire d'un "milieu plus chaud et différent du nôtre", qui est "surtout un climat froid avec sols acides." Parce que leur adaptation ne fut que partiellement réussie, les rendements des diverses cultures du Québec (et de l'Amérique du Nord) sont inférieurs à ceux de leur milieu primitif : il serait donc périlleux de s'adonner aux comparaisons rigoureuses.

Dans ses recherches et enquêtes, le Comité n'a pu, bien à regret, que s'arrêter brièvement sur les géographie botanique et biologie végétale de notre province (qui ont grand besoin d'être soigneusement approfondies), et l'historique de nos plantes cultivées. Pour se conformer au statut, il a fallu surtout étudier nos productions végétales selon leur importance économique (superficie, volume, valeur) afin d'apporter des recommandations utiles pour leur "sélection et développement". (Art. 3, paragraphe A, du statut)

Dans le présent rapport, le Comité a dû aborder le sujet des produits végétaux et du tapis végétal avec certaines réserves, puis-

qu'il a éprouvé, durant ses études, beaucoup de difficultés à le préciser et faire préciser; en effet, trois mémoires seulement y font allusion (association fruitière, union de producteurs, institut supérieur d'agriculture), et en termes on ne peut plus généraux, puisque l'on s'y restreint à en demander l'enrichissement ou la diversification.

Les études du regretté Frère Marie Victorin (*"La Flore Laurentienne"*), du Révérend Père Louis-Marie (*"Flore-manuel de la Province"*, *"Le Milieu Végétal Agricole"*), de M. Paul H. Vézina (*"La production végétale"*), le mémoire de la Corporation des Agronomes à la Commission Tremblay, les fascicules et statistiques publiés par les ministères fédéral et provinciaux, certaines oeuvres dites classiques ont été pour le Comité des sources fort utiles de renseignements. En stricte justice il faut ajouter aux sources ci-haut énumérées, les opinions et observations recueillies auprès de nos producteurs progressifs et avisés, et dont on aurait grand tort de sous-estimer l'importance. C'est ainsi que dans le Bas Saint-Laurent (Sud), le Comité a recueilli auprès d'un cultivateur instruit et riche d'une expérience de trente années, des observations précieuses sur cette région, et qui feraient honneur à nos spécialistes.

Il ne serait pas inutile alors de faire ici la constatation suivante:

Le producteur qui durant trente ans, a labouré, remué, cultivé sa terre de ses mains, et qui en a pour ainsi dire, fait germer, croître, fructifier les récoltes en association intime avec la Providence, a quelque titre, lui aussi, à la spécialisation.

Au surplus, la province a quelques spécialistes de grande valeur en productions végétales, qui ont rendu des services signalés à notre agriculture, et dont les travaux et recherches méritent d'être généreusement appuyés; l'on ne peut que souhaiter voir leur nombre se multiplier rapidement parce que l'agriculture québécoise a un besoin réel de leur concours.

Dans le même ordre d'idées, il importe de souligner ici l'oeuvre utile et les initiatives heureuses, depuis surtout une dizaine d'années, des organismes ou services suivants du ministère provincial de l'Agriculture :

Le Conseil des Recherches Agricoles (inauguré en 1947)

Le Service de Protection des Plantes

Le Service des grandes cultures,

Le Service d'horticulture
ainsi que,

les recherches très importantes faites par nos trois écoles supérieures d'agriculture (Macdonald, Oka, Sainte-Anne).

L'on sera peut-être surpris que cela vienne sitôt dans le présent chapitre, mais

- a) l'énumération des personnes et organismes qui jouent un rôle de première place dans l'orientation et l'enrichissement de nos productions végétales dont l'essentialité n'est pas à démontrer;
- b) l'admission par toutes les parties intéressées que notre agriculture a un caractère transformateur marqué;
- c) les chiffres fournis ailleurs dans ce rapport faisant voir que "notre trop grande dépendance de l'extérieur en produits végétaux pour l'alimentation" humaine et animale, constitue un facteur d'instabilité pour l'agriculture et de prix élevés aux consommateurs

amènent logiquement le Comité à formuler immédiatement les deux recommandations spécifiques suivantes :

Augmentation des subsides

Parce que l'on ne saurait exagérer l'utilité et l'importance des différents services provinciaux et celles des recherches par nos écoles supérieures d'agriculture, en productions végétales, des augmentations substantielles aux subsides actuels, afin d'étendre et d'intensifier leurs activités (tout en évitant la duplication ou le chevauchement), constitueront un placement de toute première valeur pour le "progrès et la stabilité" de l'agriculture québécoise."

Associations de producteurs

Les grandes associations économiques ou professionnelles de producteurs, et celles qui groupent les productions végétales spécialisées devraient-elles contribuer financièrement aux recherches par nos écoles supérieures d'agriculture. Dans tous les pays où la recherche conditionne le progrès de l'agriculture et de l'horticulture, les associations de producteurs en assument une part financière équitable.

Les deux recommandations spécifiques formulées ci-haut, trouveront, croyons-nous, leur pleine justification dans les observations qui vont suivre.

Grandes cultures

Avant d'étudier la production végétale qui conditionne l'alimentation du cheptel vif, il y a lieu, sous la réserve des tableaux plus complets attachés au présent rapport, de faire ici un très bref inventaire de nos grandes cultures pour 1954.

Culture et année (1954)	Superficie en culture:	Rendement à l'acre:	Production totale	Valeur fermière totale
	Acres	Tonnes	Tonnes	\$'000
Foin, incluant luzerne	3,644,000	1.65	6,013	87,189
Avoine	1,371,000	22.7	31,122	27,699
Pommes de terre	92,000	124.0	11,408	14,830
Grains mélangés	209,000	24.7	5,162	5,781
Mais fourrager (ton.)..	76,500	6.80	520	3,458
Plantes-racines (ton.)..	10,600	6.05	64	1,389
Orge (boisseaux)	53,100	18.8	998	1,188
Sarrasin "	45,100	18.6	749	951
Betteraves à sucre (t.)	6,473	10.44	68	879
Blé (boisseaux)	11,300	18.7	211	365
Pois secs "	3,700	12.9	48	193
Seigle "	2,800	15.5	43	58
Haricots secs (boiss.)	1,000	12.7	47	—
Total	5,526,573			144,038

Proviendes et grains consommés dans Québec et provenance (en milliers de dollars)

Année	Consommation	En provenance	
		Autres provinces	Québec
1954	87,535	84,973	2,562

Répartition proportionnelle

1954	100	97	3
------------	-----	----	---

Grains et moulées consommés dans Québec venant d'ailleurs (chiffres de 1952 qui sont les derniers disponibles)

Denrées:	1952 (tonnes)
Blé	177,884
Avoine	294,422
Orge	271,622
Seigle	—
Criblures	35,875
Moulées	256,644
Total	1,036,447
Production de la province	869,056
Disponibilité totale dans la province	1,905,503

Estimation de la consommation

pour 1955

(tirée de chiffres puisés au bureau des statistiques de Québec)
(en volume)

Denrées	En milliers de tonnes		
	Consommation totale	Productions du Québec	Arrivages de l'extérieur
Blé	185	7	178
Avoine	959	665	294
Orge	308	36	272
Autres grains	182	182	—
Criblures	36	—	36
Moulées	257	—	257
Total	1,927	890	1,037

Répartition proportionnelle

Blé	100.0	4.0	96.0
Avoine	100.0	69.0	31.0
Orge	100.0	12.0	88.0
Autres grains	100.0	100.0	—
Criblures	100.0	—	100.0
Moulées	100.0	—	100.0
Total	100.0	46.0	54.0

L'étude des chiffres ci-haut a suscité bien des questions pour le Comité et n'a pas manqué quelquefois de le laisser perplexe.

Ainsi la valeur de provendes et grains de provenance extérieure, (\$84,973,000.00) est d'envergure, et paraît, pour certains items du moins, beaucoup trop élevée pour être un facteur de stabilité. Deux opinions bien différentes ont été verbalement exposées au Comité (séances du 24 septembre et du 22 octobre 1954) sur les provendes et grains.

- 1.— Etant produits à coût inférieur ailleurs, il vaut mieux les acheter.
- 2.— Il faut réduire la provenance extérieure par une plus grande production de fourrages et grains.

Le Comité s'est formé une opinion bien précise sur cette question, et qui peut se résumer ainsi :

Bien que certaines importations s'imposent toujours, elles sont dans bien des cas trop élevées : *il faut les réduire par la production végétale domestique* qui, actuellement du moins, est inférieure à ce qu'elle pourrait et devrait être, avec des semences et méthodes de culture appropriées.

Foin et avoine

Egalement, les tableaux montrent-ils la prépondérance écrasante du foin et de l'avoine sur les autres cultures, et le peu de place faite aux grains mélangés, (bien qu'il y ait depuis quelques années une augmentation sensible dans les productions, facteur encourageant) le maïs fourrager, les plantes-racines et l'orge. L'avoine surtout paraît être reine chez les grains : elle ne rencontre pourtant pas l'approbation de certains de nos spécialistes, puisque M. Paul H.

Vézina, professeur à l'Institut d'Oka, a pu écrire en 1944, dans son étude sur la Production Végétale¹, ce qui suit :

“Actuellement, c'est l'avoine qui occupe la majeure partie du terrain ensemencé en grains. Elle doit sa popularité à ses faibles exigences. Dans un sol de fertilité moyenne et bien préparé, l'orge et les grains mélangés sont d'un meilleur rendement. Le rendement volumétrique de l'orge est légèrement inférieur à celui de l'avoine, mais la quantité de matière digestible qu'elle fournit par acre est d'environ 50 p.c. supérieure. L'orge a quelques points faibles : elle est assez exigeante sur le sol, sa paille est faible et ses barbes rugueuses rendent sa manipulation pénible. En relevant le niveau de la fertilité, en appliquant un bon système de rotation et en cultivant des variétés à barbes lisses, comme la Byng et la Velvet, l'orge est la céréale la plus avantageuse à cultiver. Elle devrait occuper au moins un tiers de la surface en grains; actuellement elle couvre à peine le douzième.”

“Les grains mélangés (généralement orge et avoine, ou blé, orge et avoine) deviennent de plus en plus populaires. Théoriquement, on n'en obtient pas d'aussi bons résultats qu'en semant ces grains séparément, mais ils constituent une grande amélioration sur l'unique culture de l'avoine, surtout lorsqu'on prend soin de semer des variétés qui mûrissent au même moment.”

Mil, trèfle et luzerne

Le même auteur exprime l'opinion suivante sur “nos foins, incluant luzerne” :

“Un petit nombre de plantes à foin sont susceptibles de fournir de bonnes prairies. Parmi les graminées, le mil est le roi de nos champs. Aucune autre plante ne saurait le remplacer. Sa semence coûte bon marché, il est bien adapté à notre climat et à nos sols, sa fenaison est facile et s'étend sur une longue période. De plus, c'est une plante vivace qui se maintient pendant plusieurs années par une fertilisation appropriée. La création de variétés à meilleur rendement, mieux adaptées à divers types de sols et plus riches en éléments protéiques serait d'un apport important à notre agriculture.”

¹ Agriculture, collection Notre Milieu — Edition Fides.

“La famille des légumineuses fournit une plus grande variété d'espèces. Le trèfle rouge, le trèfle alsike, la luzerne et le mélilot sont, dans une mesure différente, très précieux pour notre agriculture. Leur haute teneur en protéine, leur rendement élevé et leur qualité améliorante du sol en font des plantes bien supérieures aux graminées. Elles sont aussi plus exigeantes, plus difficiles à réussir et de culture plus risquée.”

“Le trèfle alsike végète bien dans une grande variété de conditions; il fournit un foin de bonne qualité, mais son rendement est surpassé par les autres légumineuses à foin. Le mélilot (trèfle d'odeur) est cultivé depuis longtemps dans Québec, mais il est resté peu populaire; on le considère, à tort, mauvaise herbe, très agressive. Il est d'un rendement élevé, fournit un fourrage d'excellente qualité et il n'est pas exigeant sur le sol, pourvu que celui-ci soit bien égoutté et riche en chaux.”

“Le trèfle rouge, la plus populaire de toutes nos légumineuses, est répandu dans tout Québec. Sa culture est toutefois risquée. Dans les régions et sur les sols les mieux adaptés, il arrive souvent que les semis périssent durant le premier hivernement. Ces insuccès ne peuvent pas toujours être expliqués par le manque d'adaptabilité, un mauvais égouttement, l'insuffisance de chaux ou d'autres défauts du sol. Où est le mal. . .?”

“Depuis une trentaine d'années, il s'est fait beaucoup de propagande, dans Québec, en vue de populariser la culture de la luzerne. “En dépit de sa valeur exceptionnelle et de multiples démonstrations culturelles, les luzernières sont rares.”

“LUZERNE : Cette plante vivace pourrait être la base de prairies permanentes, mais elle a des exigences exceptionnellement grandes. Il lui faut un sol naturellement très bien égoutté, très profond, bien pourvu de chaux et de matières fertilisantes. C'est habituellement dans les terrains à verger qu'elle persiste le plus longtemps. Si les conditions naturelles ne sont pas favorables aux luzernières de longue durée, il est quand même avantageux d'en semer dans les mélanges à prairies partout où le trèfle rouge réussit habituellement bien : le rendement et la qualité du foin seront améliorés dans toutes les parties de l'assolement qui sont en prairies.”

Sans accepter d'emblée les opinions de M. Fontaine, elles donnent à penser sur la valeur rentable de nos deux principales grandes

cultures et l'utilité d'une ré-orientation. C'est là une décision qui appartient, comme bien d'autres, à nos spécialistes : régions, sols, modes d'exploitation sont presque toujours déterminants.

* * *

Les herbages

Sous ce titre le Comité entend les prairies, les pâturages tant permanents que temporaires, artificiels ou naturels où se nourrissent (pâturent) les bestiaux, particulièrement les bovidés. Si l'on songe qu'environ 45% de nos superficies agricoles sont en herbages, l'on comprendra aisément leur importance et surtout celle qu'ils pourraient revêtir s'ils étaient rationnellement et pleinement exploités.

Admettons sans ambages, que nous sommes bien en retard dans l'utilisation et l'amélioration des herbages : alors qu'ailleurs, il y a plus de quarante ans, l'on “couchait les champs cultivés en herbages” ici, les autorités du temps et les producteurs ignoraient tout du problème et laissaient faire. Ce n'est que depuis une vingtaine d'années au plus, et depuis dix années surtout, que les autorités, les chercheurs, les agronomes ont véritablement commencé à débrider la plaie. C'est ainsi que le Comité des Herbages du Ministère provincial de l'agriculture fait des efforts appréciables pour améliorer les herbages et vulgariser les données récentes, mais le temps perdu ne saurait être facilement repris, parce que même une recherche poussée prend du temps. Quelquefois il faut plus de vingt-cinq années pour adapter, acclimater une plante donnée, tandis que les hybrides plus résistants encore, ne s'engendrent pas avec succès du jour au lendemain. Les expériences des chercheurs hollandais, danois, suédois, et même russes en disent long à ce sujet, mais prouvent également tout ce qu'une recherche patiente et soutenue peut accomplir. Cela fera rire la plupart de nos gens, mais les génétistes russes ont récemment réussi une hybridation blé-chiendent dont le succès paraît assuré.

Pour serrer de plus près le problème et le rôle des herbages, il est utile, comme le Comité l'a fait, de visiter les exploitations agricoles de nos diverses régions sans pré-avis ni échantillonnage rigide: l'impression recueillie est à la fois encourageante et désolante, selon les prairies, les herbages. Ici l'on trouvera une prairie riche aux herbages abondants, où paissent de bons animaux de race pure, et de l'autre côté de la clôture (l'expression est juste) où le sol est le même, un pâturage pauvre, à l'herbe rase, piétinée, où un troupeau

issu d'innombrables croisements tente d'arracher son alimentation en vue d'une production laitière médiocre. L'on pourrait multiplier les exemples de ce genre que le Comité a trouvés sur sa route.

Chez les producteurs qui réussissent, ou qui du moins "rejoignent les deux bouts" aisément, les constatations du Comité sont toujours les mêmes relativement aux herbages et pâturages :

Pâturages fertilisés tous les deux ans, herbes abondantes; semences certifiées.

Pâturages abondants, fertilisés au fumier et engrais chimiques, semences certifiées.

25 août 1953, prairies et pâturages encore verts et abondants, paissance contrôlée, semences certifiées.

Herbages abondants et variés. Bon drainage, fumures libérales: organiques et chimiques, semences certifiées.

Pâturages abondants. Assolement rationnel. Calcaires et engrais chimiques. Paissance contrôlée.

Fauchage des surplus d'herbes, avant que les mauvaises ne soient mûres.

Scarificateur et herse à disques pour détruire les mauvaises herbes. Semences certifiées :

et partout l'observance des meilleures données et meilleures méthodes de culture et la lutte aux mauvaises herbes.

On a remarqué ici et là également, du Ladino, du Brome et un peu de lotier, tandis qu'à la question que posait toujours l'un des membres du Comité : "Avez-vous souvent recours aux services de votre agronome?" les bons producteurs répondaient généralement d'une façon affirmative, quand ils n'ajoutaient pas : "Vous savez, mon fils qui va prendre la terre est diplômé" ou "va à l'école moyenne d'agriculture de . . ." Chez les producteurs dont les herbages sont médiocres en quantité et qualité, et leur nombre est trop élevé pour donner lieu à la complaisance, les constatations sont monotonement les mêmes :

mauvais drainage,
mauvaises herbes,
peu de fumures organiques ou fumures mal conservées,
aucune fumure chimique,

semences non certifiées ou mal appropriées,
pâturage trop prolongé au même champ, ou trop d'animaux par acre de superficie,
négligence générale,
ignorance des meilleures données et aucun désir de les obtenir.

Où se trouve le remède pour cette dernière catégorie de producteurs? L'on en trouvera les principaux éléments constitutifs dans les recommandations générales déjà faites sur la recherche¹, la volonté et discipline des producteurs² et les recommandations spécifiques apportées aux chapitres des sols³, du drainage⁴ et des fumures⁵. Sans préciser davantage, l'on peut affirmer que la mission de nos agronomes est loin d'être finie, que des vulgarisateurs en nombre suffisant sont requis, et que la nécessité des semences certifiées est apparente. Rappelons ici qu'en Hollande, Danemark et Suède, les semences certifiées sont obligatoires!

D'une façon plus générale, le catalogue de nos herbages est trop mince : de l'aveu même de nos meilleurs producteurs et spécialistes, seule une recherche persistante et assurée d'un soutien financier adéquat pourra y ajouter par l'introduction de nouvelles variétés indigènes ou étrangères.

Les fourrages

Plusieurs des observations faites sur les herbages valent pour les fourrages : dans la pratique, la distinction d'ailleurs, n'est pas toujours facile à faire, puisqu'il existe souvent une relation assez directe entre les deux. Qu'ils servent à l'alimentation immédiate ou durant la stabulation d'hiver, les fourrages, on le sait trop, sont essentiels aux productions animales rentables; qu'ils soient graminées ou plantes succulentes, leurs semences doivent être pures ou certifiées, leur culture et assolement soigneusement agencés, leurs fenaison et conservation faites selon les meilleures et plus récentes données. Quatre observations maîtresses ressortent des études faites par le Comité chez nos producteurs moyens, relativement aux fourrages :

¹ Page 38 du présent rapport.

² Page 39 idem.

³ Page 80 idem.

⁴ Page 88 idem.

⁵ Pages 90 à 93 idem.

- a) Insuffisance des variétés,
- b) Trop de semences médiocres,
- c) Fenaison tardive,
- d) Méthodes de conservation qui ne tiennent pas compte de la perte en valeurs nutritives.

RECOMMANDATIONS

Ensilage. — Depuis longtemps les silos à tour s'élevaient ici et là dans nos campagnes; (dans la région des Bois-Francs, le Comité a conversé avec un cultivateur âgé dont le premier silo remontait à 1909) et les silos à fosse se font également plus nombreux. Toutefois, il y a place pour un plus *grand nombre* encore, et surtout il y a place pour une *très grande amélioration* dans les méthodes d'ensilage. L'on lira avec quelque profit, à ce propos, les observations faites au Danemark et en Suède ¹.

Déshydratation. — Cette manière de conserver les fourrages et leur valeur nutritive se vulgarise de plus en plus et donne des résultats probants : le Comité croit que les autorités, conjointement avec les associations de producteurs, pourraient songer à l'apport d'une aide financière quelconque, du moins pour un temps, afin d'en montrer les effets bienfaisants et généraliser l'emploi.

Parce qu'elles méritent d'être soigneusement étudiées, il y a lieu ici de reproduire les opinions et conclusions de l'Union Catholique des Cultivateurs et de la Coopérative Fédérée de Québec sur nos herbages et fourrages ².

“Près de la moitié de la superficie agricole, soit environ 8,300,000 acres, est occupée par les herbages : prairies, pâturages et les pâturages dits naturels. Immense richesse potentielle! Le Comité des herbages du Ministère provincial de l'Agriculture s'efforce d'en tirer parti et d'orienter la vulgarisation à ce sujet. Mais qu'avons-nous comme instruments de perfectionnement herbager, comme solution au problème des plantes vivaces? Le brome, le ladino et le lotier permettent certaines espérances mais nous viennent d'ailleurs. Est-ce qu'une plus grande dépense pour les recherches sur l'amélioration des plantes indigènes ne serait pas justifiée?”

¹ 7e rapport inférimaire.

² Pages 67 à 71, mémoire conjoint, 1ère partie.

“Dans plusieurs espèces végétales, tant céréalières que fourragères, nous avons des variétés dégénérées parce que trop vieilles, et souvent, sur la même pièce de terrain, nous trouvons plusieurs variétés l'une à côté de l'autre. Les cultivateurs pourraient accroître les rendements de leurs champs sans dépenses supplémentaires appréciables en achetant des semences plus pures et mieux adaptées aux conditions écologiques.”

“Le zonage des variétés s'impose si on veut augmenter nos rendements. Dans le choix des variétés, le cultivateur est souvent embarrassé parce que les services de nos deux gouvernements n'ont pu encore s'accorder sur le choix des variétés recommandables.”

“Nous pourrions améliorer considérablement les conditions de fenaison et de conservation des fourrages par leur déshydratation. Ce procédé peut s'appliquer avec profit à la plupart des plantes qui constituent nos herbages naturels ou cultivés. Le professeur Nikolaiczuk, du Macdonald College, poursuit des travaux de recherche en ce domaine sur une quinzaine de mélanges d'herbages. Les résultats en sont encourageants.”

“Les fourrages déshydratés de légumineuses et de graminées entrent dans la préparation de la plupart des engrais alimentaires. Ils trouvent facilement preneur chez les meilleurs éleveurs. Le procédé rapporterait d'autant plus aux cultivateurs que la matière première viendrait des fermes pour y retourner ensuite sous une forme améliorée.”

“Nous importons annuellement de 12,000 à 13,000 tonnes de fourrages déshydratés, d'une valeur d'environ \$1 million et quart. Les études en cours du Macdonald College prouvent abondamment que nous pourrions nous suffire dans ce domaine. Il existe en effet quelques régions : Sainte-Rosalie, Granby et Verchères où l'on peut maintenir en herbage de 1,000 à 2,000 acres de terre, soit des étendues suffisantes pour motiver la construction de postes de déshydratation. La déshydratation offre des perspectives d'autant plus alléchantes que la province de Québec est une province herbagère. En outre, l'expansion vulgarisée d'herbages déshydratés réduirait considérablement les dépenses qu'entraîne l'ensilage.”

“Contrairement à la croyance générale, il est possible d'installer, pour une dizaine de cultivateurs, un poste de déshydratation dont le coût s'élève au quart ou au sixième de celui

des grands postes régionaux. On peut trouver des milliers de ces petits postes locaux de déshydratation en Grande-Bretagne, et les cultivateurs anglais peuvent être cités en exemple comme cultivateurs herbagers."

"Les lignes qui précèdent affichent certaines faiblesses de nos productions végétales, mais des faiblesses qui pourraient être corrigées par une recherche bien organisée. Aussi, nous ne saurions trop insister sur l'établissement d'un organisme quelconque de recherche sur les plantes (plant bureau). Cet organisme pourrait poursuivre plusieurs objectifs, entre autres :

- a) l'amélioration de plantes indigènes, c'est-à-dire leur adaptation à notre agriculture et la mise à profit de leur résistance naturelle. Ces travaux d'amélioration des plantes devraient s'appuyer sur un catalogue de notre flore et des études approfondies d'écologie. Etant donné l'importance de nos pâturages, cet organisme pourrait consacrer une grande partie de ses ressources à l'étude de notre flore indigène (native grasses);
- b) l'étude des associations les plus profitables des plantes fourragères;
- c) les usages industriels et comestibles des plantes;
- d) l'introduction de nouvelles espèces ou variétés qui déjà prospèrent dans un habitat identique au nôtre;
- e) l'acclimatation de plantes qui vivent dans un milieu différent du nôtre.

"Cet organisme serait formé de spécialistes, botanistes, écologistes, agronomes, économistes, etc."

"Il ne faut plus douter de la valeur de la recherche dans le domaine des plantes aussi bien que dans d'autres domaines. *The Wall Street Journal* publiait, le 24 août 1954, un article intéressant sur la rentabilité de la recherche en agriculture. L'auteur rappelait que la culture de la fève soya, qui rapporte aujourd'hui annuellement un milliard de dollars aux cultivateurs américains, avait été une réussite aussi spectaculaire parce que le ministère de l'Agriculture des Etats-Unis avait consenti à dépenser une somme de \$75,000.00 pour rechercher les variétés de fève soya les mieux adaptées aux conditions

naturelles des Etats-Unis. Cet exemple ne devrait-il pas nous inspirer?"

"On ne peut s'attendre à ce que la recherche donne des résultats tangibles en peu de temps. Parfois, il faut attendre dix, quinze, vingt ans ou même davantage pour obtenir des résultats appréciables. Plusieurs projets entrepris ne donnent pas des résultats pratiques. Cependant, si nous voulons accroître nos ressources agraires, transmettre à la génération suivante un patrimoine enrichi, il est impérieux que nous poursuivions des travaux de recherche à long terme."

Vu les opinions exprimées ci-haut, il paraît utile au Comité, de reproduire ici, pour nos autorités et divers services gouvernementaux, les observations et constatations faites par le Comité sur les herbages et fourrages hollandais et danois.

PRATIQUES HOLLANDAISES¹

Puisque l'éleveur ou producteur hollandais vise à une production élevée à un coût de revient le plus bas possible, il va de soi qu'il recherche la meilleure alimentation au plus bas prix; il a depuis longtemps réalisé la hausse du coût de revient qu'apportent les concentrés dans l'alimentation, aussi s'est-il appliqué à les réduire, (840 livres par vache laitière durant l'année 1939, 420 livres en 1953). D'où l'importance capitale des herbages.

Les aliments du bétail hollandais se répartissent comme suit :

Graminées et trèfles (grasses & clovers)	75%
Plantes racines — cultures sarclées	15%
Concentrés	10%

Les espèces d'herbages sont les suivantes :

Excellente :

Lolium parenne

Festuca pratensis

Mil

Phleum pratense

Poa pratensis

Poa trivialis

Lolium multiflorum

Lolium multiflorum westerwoldicum

¹ Pages 121 à 124, 6e rapport.

Bons :

Alopecurus pratensis
Dactylis glomerata
Holcus lanatus
Trèfle violet
Trèfle blanc
Trifolium repens.

Herbages

1.— La superficie totale des herbages et pâturages hollandais est de 3,233,000 d'acres, et la production est utilisée comme suit :

Pâturage des bêtes	70%
Foins	24.5%
Ensilage	5%
Séchage artificiel	0.5%

2.— Plus de la moitié des terres propices à l'agriculture sont en herbages, et le bétail est "aux prés" plus de six mois par année, la stabulation allant de la mi-novembre au milieu d'avril. Dans les régions d'herbages proprement dites, la moitié de la récolte sert à l'alimentation hivernale, tandis que dans les régions à cultures mixtes, les herbages ne servent qu'au pâturage.

3.— La moyenne de rendement herbager en unités d'amidon par acre dépasse 2,800 livres net. En 1952, le nombre de vaches laitières par 220 acres d'herbages ("grassland") était de 155 : sur certaines exploitations il est de 2 vaches par 1.1 acre. La production moyenne est de 5,000 livres de lait par acre, et l'on croit atteindre par la vulgarisation des dernières données chez les éleveurs, et octrois pour l'amélioration des pâturages médiocres, 6,500 livres de lait par acre.

En mai 1954, la classification des pâturages s'établissait ainsi :

	Pourcentage de la superficie totale :
Excellents	9%
Très bons	20%
Bons	29%
Assez bons	22%
Médiocres	17%
Pauvres	4%

Les moyens principaux employés pour améliorer continuellement les rendements herbagers sont les suivants :

- drainage, contrôle des mauvaises herbes;
- usage augmenté des engrais chimiques, particulièrement le nitrogène, et ensuite les "phosphatage" et chaulage des sols;
- meilleure utilisation des fumures organiques;
- rationalisation des systèmes de pâturage, production améliorée d'aliments volumineux (bulky foods) par l'asséchage artificiel, fanage au trépied, l'ensilage.

Engrais chimiques :

La plupart des producteurs épandent en moyenne: (par acre)

Nitrogène	75 lbs
Phosphates	42 "
Chaux	69 "

Il faut ajouter toutefois, que contrairement au Québec, les herbages poussent durant presque toute l'année, et que le bétail est aux champs d'avril à novembre.

Asséchage artificiel : (herbages et fourrages verts)

En 1952, 84 stations d'asséchage ont produit 76,000 tonnes (2,204.6 livres à la tonne métrique), dont

40,000 tonnes d'herbages
 36,000 tonnes de trèfles et luzernes.

L'objectif est fixé pour 1964, soit 200,000 tonnes métriques.

Pâturage rationnel :

Les clôtures électrifiées pour contrôler le passage dépassent 70,000. Cette méthode, vu l'épandage généreux de nitrogène, assure un surplus considérable d'herbages pour l'asséchage et l'ensilage.

PRATIQUES DANOISES¹

Production fourragère. — D'abord une bonne moitié des prairies sont en rotation. Ensuite, toutes les plantes fourragères sont celles que la Recherche a choisies pour le milieu particulier après l'analyse du sol. Les principales sont les suivantes : trèfles blanc et violet, féole, ray-grass anglais, dactyle. Il faut ajouter que la fauche alterne avec le pâturage.

Ensilage. — L'on retrouve sur la majorité des exploitations, un silo-tour ou silo-cuve et les fourrages sont ensilés surtout en mélanges divers. Le Comité a pu noter que l'on ensile soigneusement tous les collets et feuilles de betteraves (fourragères, et fourragères-sucrières). Encore ici, les producteurs suivent les directives de la Recherche pour le choix et la préparation des fourrages à ensiler.

Semences. — Les grains de semences sont rigoureusement contrôlés par l'Etat et ne sont distribués qu'après approbation des stations de sélection, comme convenant à l'exploitation.

Fumiers. — Partout l'on voit les fosses à purin et plates-formes à fumier : aucun engrais naturel n'est perdu et des mesures particulières sont prises pour le conserver en bon état. L'on ajoute à ces fumiers les engrais chimiques recommandés par les conseillers et aviseurs, après analyse du sol, et le chaulage, en particulier, est généralisé.

Assolements. — Ils sont en moyenne d'une durée de 7 à 8 années, et sont surtout "fourragers" vu l'élevage intensif. Encore ici, les assolements se font toujours selon les directives des conseillers et aviseurs, après analyse des sols.

Betterave-fourragère-sucrière danoise. — (23% de matières sèches, 20 tonnes de racines à l'acre). Dans le cours de leurs études, les membres du Comité ont rencontré trois groupes différents d'observateurs étrangers (Colorado, E.-U., Wisconsin, E.-U., Belgique) qui faisaient des études et recherches sur cette betterave particulière, aux fins de l'adapter pour leur milieu. Il semble que cette betterave apporte un enrichissement très considérable à l'alimentation du bétail bovin.

CONCLUSIONS

(Herbages et Fourrages)

1.—Dans l'élaboration des politiques pour encourager les productions herbagères ou fourragères, il y aura lieu de songer avant tout aux rendements économiques : les productions intensives à perte ou coût trop élevé, sont à proscrire. Avec cette réserve, l'on peut conclure que pour accentuer "la stabilité et progrès de notre agriculture", nos productions herbagères et fourragères doivent être sensiblement augmentées, selon un programme à longue portée, soigneusement préparé par nos meilleurs spécialistes dans ces domaines, et selon les diverses constatations et observations faites ci-haut.

2.—Le problème de fenaison, ensilage des fourrages alors qu'ils sont verts au lieu de mûrs, paraît l'un des problèmes immédiats à étudier : le Comité croit que la pratique européenne (Danemark, Hollande, Suède) de faucher, ensiler les herbes vertes au lieu des "foins" devrait être vulgarisée et encouragée ici à cause de leur valeur supérieure d'alimentation en protéine et autres éléments digestifs essentiels.

3.—Enfin, il faut ajouter que nulle aide des autorités, nulles recherches n'auront d'effets pratiques à moins que tous les producteurs intéressés témoignent d'une volonté tenace et s'imposent la discipline requise pour en tirer plein parti.

¹ Pages 20, 21 et 22, 7^e rapport.

Pommes de terre

Voilà une grande culture au sujet de laquelle le Comité, dans le cours de ses visites d'établissements de producteurs, a reçu de multiples représentations verbales, fort diverses d'ailleurs, dans à peu près toutes nos régions : malheureusement, il n'y a devant le Comité aucune représentation ou mémoire écrit pour situer le problème qu'elle pose et proposer des solutions. Nos producteurs de pommes de terre sont donc insuffisamment organisés, bien qu'ils aient donné récemment des signes encourageants d'éveil (exemple : coopératives), et parce qu'ils continuent de le vouloir ainsi, ils en souffrent financièrement. Dans l'intervalle, nos consommateurs continuent d'acheter, en très grandes quantités, et à prix plus élevés, le produit de provenance extérieure, bien classé et bien présenté, alors que *notre pomme de terre de qualité est la meilleure au pays.*

Dans les enquêtes portant sur "Les tendances de la consommation", et faites par le Comité chez les détaillants (magasins-à-chaîne, grandes et petites épicerie indépendantes, marchand "du coin") tant dans les centres urbains que ruraux ou semi-ruraux, le contenant de pommes de terre portait trop souvent l'étiquette de provenance extérieure : Provinces maritimes (surtout), Maine, Orégon, Ontario, etc., et de tels contenants ont été remarqués même chez certains de nos cultivateurs vivant à proximité des villes. Chose plus grave, en recherchant l'explication de contenants marqués de l'extérieur, le Comité a pu apprendre

- a) que certains producteurs se servaient de tels contenants, avec la connivence de leurs acheteurs, pour mieux et plus profitablement écouler leur bonne qualité de pommes de terre, **vu l'engouement du consommateur pour les pommes de terre de l'extérieur, engouement créé de toutes pièces par une publicité intelligente et soignée, et l'assurance de l'inspection et de la classification.**
- b) Certains grossistes (ou acheteurs) après s'être assurés de la qualité du produit, ont mis comme condition "sine qua non" de l'achat, que les producteurs apposent sur le contenant des étiquettes de "provenance extérieure." (Le Comité omet délibérément ici la précision de la provenance, pour des raisons faciles à comprendre).

- c) Il se fait un "dumping" sur une grande échelle, par camions, de pommes de terre venant du Nouveau-Brunswick (surtout du côté de Madawaska) et du Maine. Pour ce qui est du "dumping" américain, cela paraît particulièrement injuste, puisque les Etats-Uns ont imposé aux producteurs canadiens de pommes de terre, des quotas sévères : sûrement que le bon voisinage et le Pacte de l'Atlantique ne vont pas jusqu'à tolérer un tel état de choses !

Telle est donc la valeur de la bonne renommée : en fait, nos propres producteurs s'y laissent prendre et encouragent le maintien de cette situation défavorable, puisqu'ils recherchent presque toujours dans leurs achats de patates de semences, celles des provinces maritimes, alors que plusieurs de nos bons producteurs pourraient leur fournir d'excellentes semences, telles celles du Bas Saint-Laurent (Cacouna, Ile-Verte, Saint-Arsène, Saint-Eloi, Saint-Paul-de-la-Croix, pour n'en citer que quelques-unes).

Selon des estimés provenant de sources fiables (Ministère de l'Agriculture du Québec, bureaux fédéral et provincial de la statistique, gens du commerce), le Québec importe donc en moyenne par année, depuis quatre ans, environ 4,000-5,000 wagons de pommes de terre, dont environ 3,000-3,500 des Provinces maritimes, et 1,000-1,500 des Etats-Unis et Ontario, (primeurs). Vis-à-vis nos productions et possibilités de productions, ces chiffres sont trop élevés pour la stabilité et rentabilité de ce secteur de notre agriculture, et certains spécialistes estiment qu'une production québécoise rationnellement organisée pourrait satisfaire à 80-90% de la consommation, et pour certaines années de récoltes abondantes, y pourvoir en entier.

Nos productions

	Pommes de terre:	Superficie en culture: (acres)	Rendement à l'acre (boisseaux)	Production totale: '000 lb.	Valeur unitaire: \$	Valeur fermière totale: \$'000
1947-51		109,600	143.0	15,670	1.19	18,574
1951		92,000	138.5	12,739	2.02	25,733
1952		91,700	150.0	13,755	1.93	26,547
1953		100,000	166.0	16,600	0.85	14,110
1954		92,000	124.0	11,408	1.30	14,830

Moyennes quinquennales

Année:	(1,000 boisseaux) Volume	Valeur \$1,000.00
1940-44	18,898	15,256
1945-49	14,927	17,485
1950-54	14,215	18,930

Revenu monétaire

Année:	Pommes de terre \$'000
1947-51 (Moyenne)	7,807
1952	11,797
1953	5,853
1954	4,950 (estimé)

Ces chiffres font voir que depuis 1940, nos moyennes quinquennales en valeur de productions n'ont jamais été moindre de \$15,000,000.00 et en volume de 14,000,000 de boisseaux. La pomme de terre est donc la troisième en importance (foin et avoine) de nos cultures végétales, en superficie et valeur; son revenu monétaire aux producteurs en fait une récolte-argent (cash-crop) qui n'est pas à dédaigner (5-7 millions, par année, en moyenne), surtout pour certaines régions (Bas Saint-Laurent) où elle est la principale source du revenu monétaire.

Malheureusement, nos rendements moyens se comparent défavorablement avec ceux de la plupart des autres provinces :

PRODUCTION CANADIENNE DE POMMES DE TERRE 1952

*(En minots)**(Statistiques fédérales)*

Provinces:	Superficie: en acre:	Production moyenne en minots	Rendement moyen en minots
Québec	91,700	13,663,000	149
Ontario	56,100	11,276,000	201
Nouveau-Brunswick	42,700	10,974,000	257
Nouvelle-Ecosse	12,000	2,760,000	230
Ile du Prince Edouard ..	33,400	9,686,000	290

Ces chiffres ne rendent pas justice à nos producteurs spécialisés, qui sont parmi les meilleurs du pays. Dans les Bois-Francs (région de Warwick) l'on trouve des producteurs qui montrent un rendement de près de 400 minots à l'acre. Le mal se trouve donc chez ces nombreux petits producteurs qui sont plus ou moins intéressés aux rendements, peu ou mal outillés pour des productions à la fois qualitatives et quantitatives, et souvent indifférents ou hostiles à l'inspection et la classification.

En effet, sur environ 95,000 producteurs de pommes de terre, moins de 15,000 sont spécialistes et produisent sur une grande échelle; la plupart des autres produisent sur des superficies restreintes, des quantités et qualités incertaines provenant souvent de semences dégénérées.

Etant assez mal pourvus d'outillage et de facilités d'entreposage, ces petits producteurs, une fois leurs approvisionnements assurés, se hâtent de disposer des surplus à prix inférieurs, pénalisant ainsi, par l'avalissement du marché, nos excellents producteurs spécialisés : ils paraissent oublier que les ventes prématurées d'automne sont les plus défavorables et que l'acheteur d'un produit dont la conservation n'est pas assurée n'emmagasine que les quantités indiquées par les exigences immédiates.

RECOMMANDATIONS

Certains petits commerçants et les colporteurs sont fréquemment des complices obligeants : ignorant tout de la classification et s'en fichant totalement d'ailleurs, ils exercent leur négoce chez les petits producteurs et dans les régions éloignées où les cultivateurs ignorent les prix courants.

Le résultat se devine : prix dérisoire aux producteurs, concurrence déloyale sur le marché organisé, et fraude pour le consommateur.

Il ne paraît y avoir qu'un remède pour mettre fin à de tels procédés : l'enregistrement et l'obtention du permis au niveau provincial, préalablement au droit de faire ces commerces avec justification de solvabilité. Les exigences des permis municipaux ne suffisent nullement.

Le Comité a des motifs sérieux de faire cette recommandation, puisqu'en automne 1954, une enquête qu'il a conduite dans une des régions du nord de Montréal, lui a révélé les faits suivants :

Les producteurs de pommes de terre de cette région avaient fait appel au service provincial d'horticulture pour les aider à vendre leurs productions. A la suite de négociations, deux firmes de magasins-à-chaîne acceptèrent d'acheter les productions selon des modalités de livraison et paiement déterminés. Quelques petits commerçants ayant été alertés, se rendirent sur les lieux, avec des camions, et par des représentations qu'il n'y a pas lieu de préciser ici, en offrant paiement comptant et prise en charge immédiate, réussirent à s'accaparer de la plus grande partie des productions, à des prix inférieurs.

Il faut admettre que dans l'intérêt commun, de tels procédés ne peuvent être permis, même si des producteurs peu avisés, s'y laissent prendre.

Comme dans un Etat libre tel que le nôtre, les autorités ne peuvent policer 80,000 cultivateurs par l'inspection à domicile, la classification obligatoire au niveau du commerce organisé et les permis suggérés plus haut, selon certaines exigences bien déterminées, sont des remèdes que le Comité recommande spécifiquement.

Spéculation

Il y a également un autre mal qui, celui-là, peut être plus difficilement enrayé : c'est la spéculation à laquelle se sont livrés des associations de producteurs et des coopératives. Anxieuses de réaliser des profits plus considérables et misant sur les hausses de prix, des coopératives (et non des moindres) ont refusé des prix équitables et fait du stockage : les résultats, comme à la Bourse, ont été désastreux puisque les prix ont subséquentement baissés vu les approvisionnements abondants.

D'autres remèdes sont indiqués pour corriger les situations existantes : le Comité en parlera sous le titre de classification et mise-sur-le-marché des produits.

Pour le moment il est bon de souligner que nos producteurs de pommes de terre, même les meilleurs, devront constamment se rappeler que

- a) leurs concurrents de l'extérieur sont des spécialistes parfaitement organisés acceptant la discipline des inspections, classifications, entreposage, mise-en-marché, **SANS REGIMBER;**

- b) le consommateur a été éduqué à demander un produit bien présenté, bien classifié, et de haute qualité, et l'on ne saurait le tromper impunément;
- c) la haute qualité de nos bonnes productions est insuffisamment connue, et il faudra une intelligente publicité pour la vulgariser;
- d) volonté et discipline ne dépassent pas les ressources financières du producteur moyen et ne requièrent pas d'octrois.

Fruits et légumes

(Horticulture)

Il est reconnu, et nos conférenciers horticoles et spécialistes l'ont redit des centaines de fois à nos producteurs, que le succès et le progrès constants de nos productions horticoles ne s'assureront que par leur nombre, créations et commercialisation ordonnée. Comme dans les autres secteurs, conditions climatiques et des sols, méthodes culturales fixent ou conditionnent les espèces cultivables. Il s'agit donc de rechercher les plus hauts et meilleurs rendements, à prix de revient au moins concurrentiel, des produits (espèces-variétés) qui s'adaptent au milieu physique, et que le consommateur réclame ou devrait être persuadé de réclamer; simple dans sa définition, cette formule de succès ne l'est pas dans l'application, il va sans dire, et pour bien des raisons, dont les principales sont les suivantes :

semences dégénérées,
variétés inadaptables,
sol mal préparé,
méthodes archaïques de cultures,
carence de protection et d'abris contre les intempéries,
insuffisance des classifications,
emballages ou pré-emballages défectueux et inattractifs,
conservation incertaine,
mise-en-marché désordonnée,
publicité insuffisante,

d'où produits disparates qui laissent l'acheteur perplexe ou indifférent, et le fait opter pour un produit de l'extérieur, à moins de se voir coter un prix d'occasion.

De l'aveu de spécialistes reconnus et dont le Comité a pu heureusement s'assurer le concours, il appert que

- a) nos climats et périodes de végétation, bien que restreignant le nombre d'espèces cultivées ailleurs, (C. Anglaise - Ontario), font que nos bons produits horticoles trouvent facilement preneurs à cause de leurs couleurs, arômes, textures et saveurs;

- b) la limite nord de certains de nos sols cultivables assure à nos légumes et fruits une végétation rapide et une chair juteuse qui en assurent la demande, *particulièrement à l'état frais*, parce qu'ils sont offerts au moment où les sources extérieures sont épuisées.
- c) A cause des caractéristiques de nos sols, *s'ils sont rationnellement cultivés*, nos rendements et qualités de légumes ou fruits sont fréquemment plus élevés que ceux importés.

C'est donc dire que si le Québec ne peut aspirer à devenir "le jardin et le verger" de l'Amérique du Nord, nos productions légumières et fruitières s'avèrent plus importantes pour le "progrès et stabilité" de notre agriculture qu'on ne paraît le croire, et mériteraient de la part de nos producteurs une plus grande attention qu'elles ne reçoivent actuellement à cause du revenu-nature et surtout du revenu-argent qu'elles pourraient assurer.

Les tableaux abrégés suivants donneront une idée des revenus-argents (cash crops) et revenus-nature de nos productions de légumes et fruits :

<i>Revenu-Argent</i>			
(En milliers de dollars)			
	1947-51	1952	1953
Légumes	7,742	9,353	9,043
Fruits	4,041	4,574	5,429
(Pommes de terre non comprises) ¹			

<i>Revenu en nature</i>			
(En milliers de dollars)			
	1947-51	1952	1953
Fruits et Légumes	14,658	22,519	17,045
(y compris pommes de terre)	14,658	22,519	17,045

Toutefois, si comme dans les autres secteurs de notre agriculture, les volumes et valeurs de nos productions de fruits et légumes ont considérablement augmenté depuis vingt années, les débouchés

¹ Les revenus monétaires des pommes de terre paraissent à la page du présent rapport.

et marchés domestiques aussi: il s'y trouve encore de larges vides que comblent, dans une trop grande proportion, les provenances extérieures, puisque nos productions n'alimentent notre marché que pour 55% du volume et 45% en valeur. En la seule année 1952, 7,284 wagons de fruits et légumes frais en provenance des autres provinces, compris pêches et raisins, sont arrivés à Montréal (6,560) et Québec (724). Au surplus, le total de tous les arrivages de fruits et légumes frais (toutes espèces, tous pays), s'élève à 21,604 wagons.

Représentation au Comité

De tous les mémoires déposés, par nos producteurs ou leurs associations, trois seulement expriment des vues sur un aspect donné de nos productions légumières et fruitières:

1.— *L'Association des Jardiniers-Maraîchers de la région de Montréal*, dont le mémoire est consacré entièrement à la nécessité d'un marché central à Montréal: c'est dire que l'on n'y trouve aucune suggestion relativement aux améliorations ou orientations à apporter aux diverses productions.

Important: Le Comité s'accorde sur la nécessité d'un marché central, et comme bien d'autres, il se demande ce qui le retarde. Ce ne saurait être l'Etat provincial, puisque ce mémoire souligne l'aide déjà offerte. Egalement le Comité croit-il que le terminus des fruits et légumes du C.N.R. est inadéquat et accessible à un trop petit nombre de commerçants. Un marché dont les permis de location dépendent exclusivement d'une compagnie de chemin de fer n'est ni public, ni semi-public, et ne favorise nullement la commercialisation concurrentielle.

2.— *Le mémoire conjoint U.C.C.-Coopérative Fédérée* qui y consacre spécifiquement un bref paragraphe (299) souligne

- a) l'amélioration à apporter dans les classements;
- b) les importations des autres provinces en 1952;
- c) la production déficitaire mais possible chez nous.

3.— *La Société de Pomologie et de Culture Fruitière du Québec*, dont le mémoire bien fait, traite de la plupart des aspects de notre pomiculture, apporte des recommandations qui, dans l'opinion du Comité, se dévaluent trop sur l'Etat.

C'était là la mine d'information et détails ouverte au Comité par les parties les plus intéressées: il a dû nécessairement

suppléer par des études et enquêtes dans nos diverses régions et à l'étranger, rechercher l'avis des spécialistes, obtenir des chiffres épars du commerce et des statistiques quelquefois trop générales, des divers ministères de l'Etat central et des provinces, pour tenter de préciser les situations actuelles et tendances probables.

DETAILS DES PRODUCTIONS

<i>SUPERFICIE: (en acres)</i>	<i>NOMBRE D'EXPLOITANTS:</i>
Légumes	Légumes
Fruits d'arbres	Vergers (env.)
Petits fruits	Pommes de terre
Pommes de terre	Petits fruits
Navets, rutabagas, betteraves fourragères	Par rapport aux dix provinces, Québec occupe
Fépinères	le 2e rang pour les légumes,
Serres champignonnières, caveaux à rhubarbe	le 3e rang pour les petits fruits, le 2e rang pour les pommes de terre,
(pieds carrés)	les 3e-4e rangs pour les pommes.

Nos légumes

Au Canada, quatorze légumes font l'objet d'une culture commerciale; dans le Québec treize espèces (excluant la pomme de terre) forment nos cultures maraîchères:

Asperges,
Betteraves,
Blé d'Inde,
Carottes,
Céleri,
Choux,
Choux-fleurs,
Epinards,
Haricots,
Laitue,
Oignons,
Pois,
Tomates.

Nos fruits

La liste de nos principaux fruits commerciaux s'arrête à quatre:

Bleuets,
Fraises,
Framboises,
Pommes.

En 1877, les producteurs de la région de Montréal, exposaient à la grande Exposition de Philadelphie,

15 variétés de raisins,
18 variétés de poires,
59 variétés de pommes
et plusieurs furent primées.

DETAILS SUR LES DIVERSES PRODUCTIONS

LEGUMES.—Par ordre d'importance, nos productions légumières (pommes de terre non comprises) sont les suivantes : Tomates, carottes, blé d'Inde, haricots, pois, céleri, laitue, choux, betteraves, choux-fleurs, oignons, épinards, asperges : tous ces produits s'écoulaient bien sur le marché domestique quand la production est normale, mais ils subissent une concurrence des produits ontariens qui arrivent sur les marchés une quinzaine de jours avant la production québécoise.

FRUITS : Framboises : Les productions ont baissé considérablement depuis quinze ans : 2,771,000 pintes en 1940, 350,000 pintes en 1954. Cette baisse est attribuable, selon la preuve offerte au Comité, au manque de main-d'oeuvre durant la guerre, à la grandeur de terrain que requiert cette culture, qui ont fait se tourner les producteurs vers les productions de fraises. La demande pour les framboises est forte : l'offre n'y répond nullement, et leurs cultures bien organisées, s'avèreraient payantes.

Fraises : Cette production devenue spécialisée, est à la hausse : 2,749,000 pintes en 1930, 8,500,000 pintes en 1954. Les fraises de la région de Québec jouissent, depuis longtemps, d'une grande renommée, et s'écoulaient facilement, même à l'extérieur.

Les bleuets : Fruits sauvages du Lac Saint-Jean et du Haut-Saguenay, de l'Abitibi et du Témiscamingue, ils ont trouvé facilement preneurs tant sur le marché domestique qu'américain jusqu'à ce jour.

Productions:	1953:	1954:
Volume (en livres)	12,651,992	19,702,040
Valeur	\$2,530,278	\$1,970,204
Prix moyen (par livre)	\$0.20	\$0.10

Dans le cours de ses enquêtes, le Comité a été officiellement informé que nos débouchés américains pour les bleuets sont sérieusement menacés, pour deux raisons :

- La production de Terre-Neuve soumise à un décret pour l'ouverture et la fin de la cueillette, l'inspection et la classification obligatoires, bénéficiant de l'entreposage le plus moderne, est en train de supplanter nos produits sur le marché américain;
- les acheteurs américains ont logé des plaintes précises, fourni des exhibits, établissant le "fardage" de nos expéditions, la qualité variable de nos produits expédiés.

C'est là une situation qui donne à penser et qui relève des expéditeurs québécois d'abord et des autorités ensuite : faudra-t-il avoir recours à l'inspection, la classification de chaque petit contenant (panier) et de chaque boîte, l'entreposage obligatoire de toute la récolte? Le Comité n'ose faire de recommandation spécifique *excepté* de suggérer aux autorités d'étudier immédiatement cette situation bien particulière, et aux expéditeurs de réfléchir longuement sur ce que la perte du marché américain signifierait pour eux !

Les pommes : Si nos productions de bleuets donnent des inquiétudes, celles des pommes fournissent les plus belles réalisations et les plus beaux espoirs. Pour peu que nos pommiculteurs continuent dans la voie qu'ils se sont tracés, que leurs diverses associations *ne se concurrencent pas indûment dans les dates de mise en marché et les prix, qu'elles s'entendent sur le début des cueillettes*, elles rencontreront victorieusement et bientôt les concurrences extérieures et pourraient même songer à des exportations modérées.

Voici un cas où des producteurs s'aidant eux-mêmes d'abord, mettant à profit les aides généreuses de l'Etat (tant financières que techniques), ont réussi à ré-orienter profitablement leurs productions. Le secret de ces réussites? la volonté, la discipline individuelles et collectives.

Pour bien montrer ce que nos pommiculteurs ont réussi à accomplir, il n'est pas inutile de résumer brièvement l'historique et l'évolution de la pomiculture dans le Québec, selon les informations four-

nies au Comité par le Directeur du Service de l'Horticulture à Québec, Monsieur J.-H. Lavoie.

“D'après les relations des Jésuites, Louis Hébert, le premier agriculteur établi dans la Nouvelle-France, en aurait également été le premier pomiculteur. Dès 1636, le Révérend Père Lejeune relatait, en effet, que le “Sieur Hébert aurait planté, pendant sa vie, quelques pommiers sauvages et des pépins qui ont porté de fort bons fruits.”

“Peu d'années après la fondation de Ville-Marie, un autre Jésuite, le Père Chauchetière écrivait, en 1694, qu'on y cultivait avec succès plusieurs espèces d'arbres fruitiers apportés de France, et il semble que le premier verger établi à cet endroit, le fut, en 1650, par les Sulpiciens, sur les flancs du Mont-Royal.”

“Bien que notre histoire ne nous renseigne guère sur les développements subséquents de cette culture, sous le régime français, nous sommes fondés de croire qu'elle était beaucoup plus avancée, lors de la conquête, dans le district de Québec que dans celui de Montréal. En effet, dès 1780, l'acquéreur d'un bien-fonds situé à l'Islet, s'engage, par contrat, “à livrer annuellement au vendeur, 400 minots de pommes de variété Calville (rouge ou blanche), triées à la main, pendant dix ans.” Ceci prouve à l'évidence qu'il y avait des vergers de pommiers greffés dans le district de Québec, alors qu'il n'y en avait pas dans celui de Montréal, puisque d'après Chas. Gibb, les trois premiers pommiers greffés ne furent apportés de la pépinière Spalding (Nouvelle-Angleterre) pour être plantés à la montagne de Shefford, qu'en 1810, par le Colonel O'Dwyer et que, d'après le même auteur, la première greffe ne fut pratiquée, dans cette dernière région, qu'en 1823, par Samuel Jackson, d'Abbotsford.”

“Pendant que la première pépinière fruitière était établie aux Etats-Unis, en 1730, par Albert Prince, à Flushing, Long Island, elle ne l'était qu'en 1827, par Cotton Fisk, à Abbotsford, et en 1860, par l'illustre arboriculteur, Auguste Dupuis, au Village-des-Aulnaies.”

“Il appert des documents officiels que nous possédons et qui nous renseignent à point sur les progrès réalisés dans la culture de la pomme, au cours du dix-huitième siècle, que ce fut pendant la période de 1850 à 1900, que la culture fruitière atteignit son apogée chez-nous.”

“Il y avait alors pléthore de variétés de pommes, de poires, de vigne, etc., comme l'atteste un rapport publié par le “Comité des Fruits” de la Société d'agriculture et d'horticulture de Montréal, qui nous apprend que celle-ci avait envoyé, en 1877, à l'Exposition de Philadelphie, 233 variétés de pommes dont 59 authentiques, 18 variétés nommées de poires, de même que 15 variétés de raisin, ayant remporté des prix.”

“La longue énumération de variétés greffées d'arbres fruitiers offertes en vente dans le catalogue publié par Louis Morissette, pépiniériste établi à Portneuf, en 1864, nous prouve également que la culture fruitière était alors beaucoup plus développée qu'aujourd'hui, tout compte tenu de la densité démographique. Dans la seule localité d'Abbotsford, l'on avait compté 17,000 pommiers, en 1877. Il ne pouvait en être autrement à une époque où l'agriculture québécoise devait subvenir, en majeure partie, aux exigences alimentaires de la population, et où les pépinières montréalaises expédiaient des arbres fruitiers dans l'Ontario.”

“Mais à partir du moment où nos marchés commencèrent à être envahis régulièrement par les fruits exotiques, vers les 1900, notre culture fruitière subit une régression analogue à celle que la surabondance d'agrumes occasionna dans la culture des pommes, des poires et des pêches, aux Etats-Unis.”

“En effet, pendant que dans ce dernier pays, la production des oranges augmentait de 66 millions de boisseaux, de 1925 à 1945, celle des pommes diminuait de 53 millions.”

“En plus d'être concurrencées par l'étranger, nos pommeraies, déjà sérieusement réduites par les froids sibériens des hivers 1857, 1897, 1917 et 1933, subissaient la concurrence non moins désastreuse des immenses étendues d'arbres fruitiers, plantés dès le début du XIX siècle, dans les provinces de la Nouvelle-Ecosse, de la Colombie-Britannique et de l'Ontario.”

“L'industrie pépiniériste québécoise ayant été graduellement anéantie, sur la fin du siècle précédent, par la production massive des pépinières ontariennes, nous nous trouvons donc en fort mauvaise posture pour replanter nos pommeraies dévastées, en établir de nouvelles et tenter de reprendre notre marché domestique.”

“L'ère des productions pomicoles variées et éparpillées qui faisaient les délices de nos devanciers, disparaissait avec eux

pour faire, désormais, place à la spécialisation : les vergers commerciaux allaient donc remplacer les vergers de famille.”

“Or, aussi longtemps que notre population fut aux trois quarts formée d'agriculteurs, et que les voies de communication, avec l'extérieur, furent difficiles, elle dût forcément faire preuve d'esprit d'initiative pour se pourvoir de fruits. Aussi, sut-elle créer, sur place, par semis et par greffe, le nombre imposant de variétés mentionnées précédemment, et faire surgir, sur la plupart des fermes échelonnées de Hull à Gaspé, des vergers d'étendues variables, dont quelques-uns subsistent encore, cent vingt ans après leur plantation.”

“Mais à partir du jour où notre population, de rurale qu'elle était, devint aux deux tiers urbaine, et que les moyens de transports et de conservation fussent devenus nombreux et rapides, la classe agricole trop affaiblie par cet exode, désaxée par la concurrence écrasante des productions spécialisées de l'extérieur, incapable de répondre à souhait aux exigences de la demande, dût renoncer à ses méthodes ancestrales d'exploitation pour adopter celles de ces concurrents.”

C'est exactement ce que les pomiculteurs, avec l'aide de l'Etat, ont fait : ils ont ré-orienté, réorganisé leurs productions, leur mise-en-marché selon les données de la recherche et des techniciens, et de manière à rencontrer les concurrences. Aujourd'hui, l'industrie pomicole du Québec occupe 29,460 acres et 1,598,172 pommiers avec un capital investi d'environ \$30,000,000 se répartissant comme suit :

Fonds de terre et pommiers	\$15 millions;
Entrepôts frigorifiques ou non (entrepôts publics exceptés)	\$ 7 millions;
Pulvérisateurs	\$ 2 millions;
Outillage divers	\$ 1 million;
Contenants	\$1.5 million;
Usines de sous-produits	\$500,000.00;
Insecticides, fongicides et engrais chimiques	\$525,000.00.

La Société de Pomologie formule ensuite 28 recommandations que le Comité ne peut équitablement faire siennes, parce qu'elles équivalent à charger l'Etat d'à peu près tout : le principe est mauvais. Parce que certaines ont une valeur incontestable toutefois, il y a lieu de les reproduire en entier ici pour que les autorités puissent les étudier.

Citation

a) Recherche.

- 1.— *Contribution du Ministère Provincial de l'Agriculture à la création d'une variété de pomme plus tardive que la Cortland.*
- 2.— *Contribution du Ministère Provincial de l'Agriculture à la découverte de variétés de pommes mieux appropriées à la fabrication des sous-produits.*
- 3.— *Recherche par le Ministère Provincial de l'Agriculture sur les goûts et les exigences du consommateur et du marché des pommes en matière de contenants, emballage, conservation, transport, etc.*
- 4.— *Recherche par le Ministère Provincial de l'Agriculture sur les engrais chimiques, les insectes et maladies et les moyens de protection, la machinerie, la taille et tout autre aspect de la production pomicole.*
- 5.— *Recherche par les Ministères Provinciaux de la Chasse et des Pêcheries et de l'Agriculture sur les moyens à prendre pour enrayer les dommages par les chevreuils et perdrix et la possibilité d'indemniser les pomiculteurs éprouvés.*
- 6.— *Recherche intensive par le Ministère Provincial de l'Agriculture en vue de fabriquer d'excellents cidres et préparation d'une législation adéquate afin d'en permettre la vente.*

b) Classification.

- 1.— *Que le Ministère Provincial de l'Agriculture accepte les mêmes normes de classification que celles qui sont acceptées ou en vigueur dans la majorité des autres provinces du Canada.*
- 2.— *Que le Ministère Provincial de l'Agriculture applique plus rigoureusement la loi des produits agricoles.*
- 3.— *Que la classification des fruits destinés à tout commerce local soit obligatoire.*
- 4.— *Que le Ministère Provincial de l'Agriculture surveille plus étroitement les fruits vendus sur les marchés publics et le long des routes.*
- 5.— *Que le Ministère Provincial de l'Agriculture sévise contre ceux qui vendent des pommes avant que leur saison de*

maturité ne soit atteinte et que les pommes ainsi offertes soient déclassées sur le champ. De plus, que le dit ministère, en collaboration avec la Société de Pomologie, fixe chaque année la date d'arrivée de telles pommes sur le marché.

6.— Que le Ministère Provincial de l'Agriculture encourage des inspections à périodes irrégulières et à tous les échelons du marché.

c) Commerce.

1.— Que le Ministère Provincial de l'Agriculture prévienne ou condamne chez les détaillants la pratique de vente des pommes en unités de catégories mélangées ou, tout au moins, exige que le commerçant affiche une indication du contenu.

2.— Que le Ministère Provincial de l'Agriculture exige que le nom et la catégorie des pommes offertes par qui que ce soit apparaissent sur chaque contenant.

3.— Qu'il soit défendu au détaillant de vendre des pommes dans des contenants portant le nom du producteur, si le produit doit être vendu sous une forme différente de son emballage, classification ou emballage original.

4.— Exiger des colporteurs un permis provincial qui devra être affiché sur le camion, de même que le nom du commerçant et son adresse.

5.— Exiger un bon de garantie de chaque commerçant de fruits afin d'assurer que les pomiculteurs seront payés.

6.— Dépister le "fardage" et autres pratiques frauduleuses et imposer des sanctions sévères.

7.— Induire le détaillant à prendre une marge de profit moins grande et amener ainsi le consommateur à payer moins cher.

d) Publicité.

1.— Que les Ministères de l'Agriculture et de l'Industrie et du Commerce saisissent toutes les occasions de faire de la publicité en faveur des pommes du Québec et leurs sous-produits, plus particulièrement le cidre.

2.— Que le Ministère Provincial de l'Agriculture intensifie son aide financière à la Société de Pomologie en vue de mieux annoncer les pommes du Québec et que le Ministère Provincial de l'Industrie et du Commerce lui accorde aussi une partie de son budget comme ça se pratique dans quelques autres provinces du Canada.

e) Divers.

1.— Octroi statutaire fixé par le gouvernement provincial pour la construction d'entrepôts frigorifiques par tout groupement coopératif.

2.— Que le gouvernement provincial légalise la fabrication du cidre de pomme en deux catégories : 1—cidre à faible dosage pour revente par les épiciers-licenciés; 2—cidre à dosage plus fort pour revente par la Commission des Liqueurs de Québec.

3.— Que le Ministère Provincial de l'Agriculture organise des vergers de démonstration et de recherche.

4.— Que le Ministère Provincial de l'Agriculture augmente le nombre des techniciens en pomiculture et qu'il facilite et encourage leur déplacement dans les régions pomicoles avoisinant la province de Québec et le Canada.

5.— Que le Ministère Provincial de l'Agriculture, en collaboration avec le Service Provincial de Météorologie, installe des pluviomètres dans toutes les régions à vergers et en confie la surveillance à des personnes compétentes.

6.— Que le Ministère Provincial de l'Agriculture améliore son service d'information afin de fournir quotidiennement aux producteurs les prix réels des pommes; que ce service fournisse aussi des renseignements périodiques sur les perspectives de récolte ici et ailleurs, le volume de ces récoltes à maturité, les dégâts, la marche des épidémies, le volume des pommes entreposées.

7.— Que le Ministère de l'Agriculture de Québec établisse le coût de production d'un minot de pommes et les prix de vente sur les principaux marchés du Québec."

* * *

Pour les fins du présent rapport, il y a lieu de reproduire ici les chiffres des volumes de nos principales productions en 1930 et en

1953 ou/et 1954 (au moment où ce rapport est rédigé, certains chiffres pour 1954 ne sont pas encore disponibles), afin d'établir leurs évolutions.

Cultures maraîchères

(Production en 1,000 livres)

	1930	1954
Asperges	46	390
Betteraves	5,489	14,980
Blé-d'Inde	39,720	31,240
Carottes	12,795	31,810
Céleri	2,512	16,720
Choux	13,040	15,820
Choux-fleurs	3,440	8,740
Epinards	—	1,640
Haricots	6,135	20,000
Laitue	5,925	16,140
Oignons	10,227	6,930
Pois	3,900	18,500
Tomates	57,165	77,440

Principales cultures fruitières

(En milliers de boisseaux)

VOLUME

	1930	1954
Pommes	387	2,000

(En milliers de pintes)

Fraises	2,749	8,500
Framboises	785	350

VALEUR

(En milliers de dollars)

	1930	1953
Pommes	515	3,306
Fraises	440	990
Framboises	181	144

VALEURS DES PRODUCTIONS

Comme avant 1943 les statistiques réunissaient fruits et légumes pour fixer les valeurs en nature et monétaires, il a été impossible d'obtenir des chiffres séparés avant cette année là, hormis pour les pommes, fraises et framboises.

Valeurs en nature

Fruits et légumes (y compris pommes de terre)	
1930	\$ 8,733,000.
1953	\$17,045,000.

Valeurs monétaires

Fruits et légumes (y compris pommes de terre)	
1930	\$ 3,807,000.
1953	\$20,325,000.

Tous ces chiffres parlent par eux-mêmes et montrent bien les progrès accomplis depuis vingt-trois ans : l'on aurait tort toutefois de se croiser les bras, et il y a encore beaucoup de chemin à parcourir, ainsi qu'on le verra plus bas. Rappelons ici que le service provincial de l'Horticulture, qui compte d'excellents spécialistes, a joué depuis vingt ans un rôle d'avant-garde dans le terrain conquis.

Actuellement, le Service de l'Horticulture, avec un budget annuel de \$424,000.00 (1954) et 129 employés, déploie ses activités dans les domaines suivants : enseignement, recherche et vulgarisation, inspection, administration.

Enseignement : Cours donnés, pendant la morte saison, par les spécialistes dans les écoles supérieures d'agriculture, l'école des sciences de l'Université Laval, le jardin botanique de Montréal et les écoles moyennes d'agriculture.

Recherches : Les recherches se poursuivent à l'Université Laval et portent surtout sur la génétique ou la *création de variétés de légumes*, de *vignes* et de *petits fruits*. Les variétés de mérite obtenues sont ensuite multipliées à la ferme-école de Deschambault. Les recherches qui se font au laboratoire, portent surtout sur l'amélioration des produits industriels, tels que conserves alimentaires, vins et jus de fruits, tabacs, et au dépistage des maladies du rucher et de la fraude. Viennent ensuite les recherches conduites sur les produits de l'érable, à la sucrerie école de Plessisville.

Vulgarisation : La vulgarisation des données obtenues est faite au moyen de la radiophonie, des journaux et périodiques, des imprimés, des conférences locales, des démonstrations à pied-d'oeuvre, des champs de démonstration (200), des associations (48 — 800 membres), des concours et expositions et au moyen d'octrois.

Octrois : Ils sont accordés surtout sur achat de moto-pompes et de machines calibreuses de forte capacité; sur la construction d'entrepôts à fruits et légumes, de serres et de caveaux à légumes, de serres et séchoirs à tabac, sur l'achat des seaux à sève d'érable, compensations financières pour l'élevage des reines d'abeilles, pour la destruction des ruches d'abeilles atteintes de loque américaine, subventions annuelles à la plupart de nos associations professionnelles ou coopératives, contributions à l'établissement de stations expérimentales.

Inspection : Le quart du personnel consacre presque exclusivement son temps à *surveiller l'application des lois et règlements* concernant le triage, le classement, l'emballage et la vente des fruits et légumes, des conserves alimentaires, du miel et des produits de l'érable. Comme il s'agit en l'occurrence de lois pénales, la tâche des inspecteurs qui est ingrate et difficile, porte sur l'éducation du producteur, du commerçant et du consommateur.

REMARQUES DU COMITE

Relativement à l'inspection, le Comité regrette d'ajouter que l'un des aspects les plus désolants de ses études et enquêtes chez les transformateurs, fabricants, grossistes et consommateurs furent les plaintes souvent fondées et prouvées au Comité, sur place, de "fardage" des présentations et dissimulation des rebuts à travers les bons produits horticoles et arboricoles par certains petits producteurs et colporteurs. A quoi ces pratiques invétérées et condamnables tiennent-elles, puisqu'elles ne servent nullement ceux qui y ont recours et causent un tort incommensurable à nos bons producteurs?

Faudra-t-il donc que, comme dans certains pays, l'on en vienne, dans l'intérêt commun, à l'entreposage, triage, classification et emballage imposés avant la mise-en-vente? Le Comité n'est pas loin de le croire, à moins que les producteurs et leurs associations ne s'imposent d'ici quelque temps, les disciplines nécessaires. Farouchement individualiste, le producteur moyen s'irriterait d'être policé par l'Etat : il n'a donc qu'à se policer lui-même!

Recommandation spécifique

Le Comité, vu les chiffres des productions cités plus haut, croit qu'il y a lieu, pour aider à assurer "le progrès et la stabilité" de notre agriculture, d'augmenter tant le personnel que les allocations budgétaires du Service d'Horticulture, afin de lui permettre d'intensifier son excellent travail, particulièrement dans les domaines de la recherche, de la vulgarisation et de l'inspection.

DEFICITS ET IMPORTATIONS

Il est admis que les chiffres établissent des productions déficitaires, et par ricochet, des importations considérables. A quoi cette situation tient-elle? L'on pourrait la résumer pour une bonne partie comme suit :

Il y a un demi-siècle, nos consommateurs dépendaient presque exclusivement des producteurs québécois, pour leurs approvisionnements alimentaires.

A cette époque, la concurrence étrangère ne jouait pas comme aujourd'hui, parce que nos compagnies ferroviaires ne possédaient pas de wagons chauffés ou réfrigérés, pas plus que d'entrepôts frigorifiques dans les villes, et le camionnage rapide à longue distance n'existait pas.

La spécialisation naissait tant aux Etats-Unis qu'au Canada. Mais depuis que des centres spécialisés ont surgi, tant chez nos voisins d'outre-frontière que dans les provinces-soeurs, et que les productions les plus périssables peuvent être expédiées en vitesse et parvenir à nos consommateurs en parfait état de conservation et de présentation, nous sommes moins maîtres de nos marchés domestiques.

Cette situation provient, dans une large mesure, du fait que nous possédons deux catégories de producteurs qui se concurrencent mutuellement, à savoir : ceux qui, tout en faisant de la culture mixte, s'adonnent éventuellement à des productions spécialisées, sur une trop petite échelle pour obtenir à bon marché des fruits et des légumes de qualité; ceux qui se livrent, sur une grande échelle, à des productions spécialisées et qui, en plus de souffrir de la concurrence des premiers, doivent soutenir celle qui leur vient de l'extérieur de la Province.

C'est ainsi, sur 10,000 vergers que l'on compte présentement dans la Province, il n'y en a tout au plus 500 qui sont exploités par des spécialistes.

Sur 95,700 fermes déclarant faire de la pomme de terre, au recensement de 1951, 89,600 représentent des superficies de 1/10 d'acre à 2 acres et 6/10. Nous n'avons que 6,126 planteurs de patates qui exploitent des superficies excédant sept acres.

Au surplus, chez nos meilleurs producteurs horticoles, seulement 60% des produits se classent numéro 1, les meurtrissures à elles seules contribuant de 30% à abaisser leur niveau de qualité.

C'est donc dire que pendant que les spécialistes des autres provinces faisaient de l'intensification culturale, pour fins d'exportation, soit en Angleterre pour les pommes, ou aux Indes Occidentales et en Amérique du Sud pour les pommes de terre, 80% de nos producteurs continuaient de faire de la culture mixte : ils avaient raison en fait puisqu'il est universellement reconnu que l'on ne peut faire longtemps d'agriculture payante sans animaux. D'où il faut conclure que ceux qui veulent faire de la spécialisation horticole doivent la faire en sol et climat propice, à proximité de ceux qui font de l'industrie animale, pour pouvoir en obtenir d'eux les engrais de ferme dont ils ont absolument besoin. Certains spécialistes affirment que l'abus d'engrais chimiques est en train d'empoisonner le sol, les produits et les humains.

En résumé, la majeure partie de nos producteurs concurrencent nos spécialistes, et ceux-ci à leur tour, préfèrent généralement spéculer, plutôt que d'alimenter régulièrement notre marché domestique.

Il en résulte, comme il a été souligné plus haut dans ce rapport, que nos producteurs alimentent notre marché dans une proportion n'excédant pas 55% en volume et 45% en valeur.

* * *

Déficits et importations

Au sujet des déficits des productions, il y a lieu de faire d'abord une réserve : la carence d'entrepôts et caveaux, l'ignorance des méthodes de conservation, la pure négligence, font perdre des quantités considérables de légumes et fruits dûment produits, mais non ramassés ou entreposés. Quel pourcentage de la récolte se perd-il ainsi? Le Comité n'a pu obtenir de chiffres, même approximatifs,

mais il a raison de croire, par ses enquêtes conduites après le temps de la cueillette, (octobre, début novembre, 1952-53) que dans certaines localités surtout, les pertes sont assez substantielles. Les recommandations du Comité à ce sujet viendront sous le titre de mise-en-marché.

RECOMMANDATIONS SPECIFIQUES

1.— Pour de suite, l'on peut affirmer encore une fois, que la construction d'entrepôts additionnels s'impose, mais l'Etat devra conduire, dans chaque cas, une enquête minutieuse avant d'apporter sa contribution : un entrepôt ne saurait être construit n'importe où pour n'importe quoi, et au surplus, il y aura lieu d'en assurer préalablement l'utilisation profitable et la bonne administration.

Certaines entreprises de ce genre, que le Comité a pu voir, bien qu'édifiées avec la plus entière bonne foi et les meilleures intentions au monde sont, actuellement du moins, des monuments à l'insuccès administratif des producteurs, ou leurs associations, ou *gérants*.

2.— Les autorités, dans les cas surtout où elles apporteront une contribution financière à la construction d'entrepôts, frigorifiques ou autres, devront, dans l'opinion du Comité, se réserver le droit de prescrire les débuts et fins des cueillettes, l'inspection et classification obligatoires pour le droit à l'entreposage : ce sera là le meilleur moyen d'enrayer les pertes et assurer la qualité, uniformité et maturité des produits maraîchers et fruitiers.

PROVENANCES EXTERIEURES

Ainsi que le Comité l'a déjà souligné à la page 23 du présent rapport "les mouvements interprovinciaux de marchandises, y compris les aliments" ne sont pas relevés dans la statistique officielle. Il faut donc recourir aux divers ministères, compagnies de chemin de fer, gens du commerce pour obtenir des chiffres approximatifs et procéder par déduction. Au surplus, les arrivages par camions, qui se font plus nombreux, ne peuvent être contrôlés, et rendent les déductions d'autant plus périlleuses.

Le Comité a pu toutefois obtenir certains chiffres précis du Service de l'Horticulture (Québec) et qui permettent des déductions certaines.

Arrivages de fruits et de légumes frais, en 1952

Espèces	Wagons
Pommes de terre	4,346
Tomates	252
Choux	37
Carottes	29
Céleri	116
Laitue	7
Oignons	339
Fèves	5
Choux-fleurs	8
Navets	26
Cantaloupes	30
Asperges	4
Aubergines	6
Piments	15
Légumes divers	18
Fraises	60
Cerises	65
Framboises	7
Bleuets	13
Pommes	761
Poires	86
Pêches	688
Prunes	155
Raisins	211
Total :	7,284

C'est là la situation : elle ne saurait être niée, mais elle pourrait être grandement améliorée.

Rappelons également, à la suite de ces chiffres, que les concurrences des autres provinces sont fort légitimes et ne sauraient donc être interdites ou contrôlées : dans certains cas, (pommes, pommes de terre) la fermeture du marché anglais et les productions excédentaires libèrent de grandes quantités dans les autres provinces (Colombie Canadienne, Ontario, Nouvelle-Ecosse) et l'on tente de les écouler ici. Il faut donc lutter à armes égales et loyalement par la qualité et le prix : à cause de frais de transport moindres, nos producteurs, avec de la volonté et de la discipline devraient affronter les concurrences extérieures avec confiance.

Pour les pommes de terre, il s'est fait durant la dernière année fiscale, un véritable "dumping" de l'Etat du Maine : "1,778,000 boisseaux, dont environ 90% pour Québec" (texte officiel) : pour assainir leur marché, les autorités exportatrices ont permis la longueur minima de la tubercule pour fins d'exportation à 2 pouces, au lieu de 2¼ pouces. Le remède à cet état de choses qui crée un sérieux préjudice aux productions québécoises, doit venir de l'Etat fédéral qui est le seul maître en la matière.

Suggestion

Pour ce qui est de certaines primeurs et produits de luxe, ils continueront d'arriver sur nos marchés : nous ne pouvons les concurrencer bien que les cultures "hors-saison" par nos primeuristes et spécialistes *méritent une attention particulière et valent d'être tentées*. Il faut voir les cultures sous verre en Belgique (33,000 serres, 41,000 spécialistes) et en Hollande (6,000 acres), connaître les rendements et prix de vente, pour réaliser ce qui peut être fait dans ce domaine.

Conserves domestiques et industrielles

Les remarques et observations faites sur les fruits et légumes frais valent également pour la mise en conserve dont le commerce a pris une très grande envergure depuis vingt-cinq ans. Dans le seul Québec, il y a actuellement 81 conserveurs industriels qui ont mis en boîtes (1953) et vendu les quantités suivantes aux prix suivants :

	Douzaine de boîtes	Poids du contenant livres	Prix de vente
Fruits	89,420	1,397,000	\$217,734.00
Légumes	8,176,713	130,443,000	13,271,462.00

Il vaut donc que nos producteurs s'y intéressent.

CONCLUSIONS

Nos cultures maraîchères et fruitières étaient, il y a vingt-cinq ans, fort mal situées pour concurrencer les produits étrangers qui, à la faveur du transport rapide, inondèrent nos marchés : aujourd'hui encore, cette concurrence bien organisée de produits *qualitatifs classifiés* et servie par une publicité intelligente, préjudicie considérablement l'écoulement ordonné et profitable de nos produits. Les concurrences, inter-provinciales surtout, ne sauraient être inter-

dites : dans un pays libre, elles sont pour les bons producteurs un stimulant à faire mieux encore, une invitation aux producteurs médiocres à *devenir bons* ou se retirer du marché. Le mauvais producteur, comme le mauvais soldat, sert mal son pays et ses concitoyens.

L'on aura vu plus haut que le nombre très considérable de petits producteurs dont les produits sont de quantités minimales et de qualité incertaine est un facteur de mise-en-marché désordonnée et d'avalissement des prix, qui pénalise nos producteurs spécialisés. Il ne s'agit nullement de faire disparaître des petits producteurs qui ont d'abord droit inaliénable de l'être, et qui pourraient, s'ils le voulaient, apporter une contribution appréciable à l'alimentation des centres urbains : par contre, l'on ne peut permettre, dans une horticulture bien organisée, qu'ils fassent constamment tort aux producteurs spécialisés qui ont investi des capitaux considérables dans leurs exploitations, se soumettent à l'inspection et la classification, pour concurrencer victorieusement les concurrences et élever le niveau qualitatif et quantitatif de nos productions. Il faut que nos petits producteurs, comme en Belgique et en Hollande, deviennent, avec le temps, des spécialistes, par la volonté, l'anxiété même de suivre les données et directives de la science, des techniques que l'Etat, les agronomes, les agents vulgarisateurs, les cours spéciaux, les écoles d'agriculture mettent à leur disposition dans le domaine des cultures, classification, entreposage, mise-en-marche, etc. Mais l'Etat, le fonctionnarisme, la science ne sauveront pas seuls nos producteurs, (petits ou grands), maraîchers et fruitiers : il faudra qu'ils commencent par vouloir d'abord, et ensuite travailler non seulement individuellement, mais collectivement à leur salut.

Assurément, le milieu physique fixera toujours des limites inexorables : mais dans ces mêmes limites, il y a place pour des améliorations sensibles. Ce à quoi l'on doit tendre? c'est la norme optimale du milieu.

Ce qui se fait ailleurs

Dans les bureaux du Directeur-Général des Services de l'Information Agricole, à La Haye, (Hollande), l'Honorable Ir A. L. Joustra, (qui a orienté et dirigé les études du Comité dans ce pays), se trouve, en grosses lettres, l'inscription suivante : "Come and see what we have done." "(Venez voir ce que nous avons accompli)." Ces mots ne constituent pas une vantardise, puisque la Hollande (comme la Belgique) est un pays horticole par excellence. Au sur-

plus, il existe entre les horticulteurs de Belgique et de Hollande une concurrence et rivalité de bon aloi, mais ils ont eu l'honnêteté et l'intelligence de les déterminer et coordonner dans un traité, le *Benelux*, qu'ils ont non seulement signé, mais que, contrairement à certains signataires du G. A. T. T., ils observent intégralement.

Parce que les méthodes et moyens de productions belges et hollandaises se ressemblent d'assez près, il suffira de résumer ici les différents facteurs qui les conditionnent en Hollande, tel que le Comité les a observés et notés durant ses études¹.

Extrait des Etudes :

PRIMEURS

Comme l'horticulture, particulièrement dans les secteurs des primeurs et des produits maraîchers, se pratique un peu partout en Hollande, les membres du Comité ont dû s'en rapporter aux Services Horticoles du Ministère de l'Agriculture pour leurs visites et études dans le Mestland (La Haye-Maasluis) et les polders Sloter et Aker (Hollande du Nord).

Les primeurs et produits maraîchers hollandais (avec les belges) sont connus dans le monde entier : leur haute qualité est attribuable, selon les autorités hollandaises, aux facteurs suivants :

- a) sols favorables, contrôlés par leur analyse et vérification;
- b) climat;
- c) situation géographique propice aux débouchés (Angleterre, Allemagne, France);
- d) haute compétence et spécialisation des maraîchistes;
- e) plants et semences sélectionnés et approuvés;
- f) usage intensif mais scientifique de tous les fumiers organiques disponibles d'abord, et des engrais chimiques ensuite;
- g) recherches scientifiques, vulgarisation, éducation poussées (voir page 98 du 6e rapport intérimaire);
- h) cultures sous verre (6,000 acres);

¹ Le résumé qui va suivre a été préalablement soumis à Ir A. L. Joustra, (dont les titres ont été déclinés ci-haut), qui a bien voulu les relire et préciser.

- i) drainage et/ou irrigation scientifiques;
- j) classification, présentation, qualité soigneusement contrôlées;
- k) débouchés et mise-sur-le-marché ordonnée assurés.

L'on aura une idée de l'intensité de la production horticole et/ou des primeurs, par les chiffres suivants de *rendements à l'acre* :

Légumes

	Tonnes métriques (2,204.6 livres)	
Endives	20	à l'acre
Pois verts	5	" "
Concombres	44	" "
Choux-fleurs	7	" "
Choux rouges	10	" "
Choux blancs	18	" "
Choux de Bruxelles	4	" "
Carottes	16	" "
Laitues	10	" "
Epinars	10	" "
Tomates	28	" "
Oignons	16	" "

Fruits

Pommes	7.5	" "
Poires	7.5	" "
Prunes	6.5	" "
Cerises	4.5	" "
Fraises	5	" "
Framboises	3.5	" "
Gadelles	5	" "
Groseilles	6	" "
Raisins	17	" "
Melons	25	" "

PARTICULARITES DE L'HORTICULTURE

(En Hollande)

1.— Le sol de chaque emplacement consacré à l'horticulture a été préalablement analysé par l'Institut des Sols et chaque horticulteur est avisé des espèces ou variétés qui conviennent le

mieux, des engrais ou fumiers requis, de la table d'eau exigée (généralement 20 pouces de la surface). Dans le cas des cultures sous verre, les variétés, degrés de chaleur, l'endroit des serres-chaudes sont également indiqués. Pour les vergers, les endroits propices, les espèces, les variétés sont soigneusement étudiés et déterminés.

2.— La santé des grains et plants est vérifiée par le Service Phytopathologique de Wageningen.

3.— La pureté des espèces et types de grains et plants est contrôlée par le Service d'Inspection des grains et plants, La Haye.

4.— En Hollande, n'est pas primeuriste ou maraîcher qui veut : seul celui qui

a) a passé ses examens de compétence (théorie et pratique);

b) a justifié de sa solvabilité;

c) a atteint un âge fixe
peut recevoir un permis de culture maraîchère ou fruitière.

5.— La Hollande a été, pour fins d'horticulture, divisée en dix-huit régions distinctes. Dans chaque région se trouve l'Aviser du Gouvernement qui dirige un personnel d'agronomes, de professeurs et d'assistants. Ces stations avisent les horticulteurs de la région, enseignent les dernières données scientifiques, dirigent les recherches et collaborent à l'intensité et la qualité des productions, par leurs visites fréquentes, inspections, conférences et forums avec les producteurs.

6.— Tous les produits horticoles, hormis une infime partie, sont mis sur le marché par les associations de producteurs et vendus au moyen d'enchères à *rabais* au cadran électrique.

Recherches et vulgarisation

Elles sont assurées par 100 instituts et laboratoires dans les domaines des sciences, techniques, économie agricole et horticole.

225 agents spécialisés s'occupent de vulgarisation chez les producteurs, (1 par 300).

Ecoles et Cours :*Ecoles d'horticulture*¹

- 2 écoles secondaires, 100 élèves;
- 8 écoles secondaires d'hiver, 560 élèves;
- 54 écoles primaires, 3,462 élèves;
- 751 cours généraux et spécialisés à la portée de tous les horticulteurs. Enrôlement (mai 1954) : 11,125.

L'on estime qu'un horticulteur sur trois suit un ou des cours chaque année.

Institut de Recherches en Economie agricole et Horticole. (La Haye)

Etabli en 1945, et soutenu à parts égales, par les associations de producteurs et l'Etat, cet Institut, dans la division d'Horticulture, s'occupe (mai 1954) de développer et accumuler la documentation jusqu'à ce qu'elle réponde aux exigences immédiatement prévisibles dans quatre sections distinctes :

1.— Les Comptabilités concernant les Conditions économiques des exploitations agricoles.

L'on s'en occupe depuis 1948. La Direction de l'Horticulture a déjà élaboré un certain nombre de comptabilités du prix de revient dans les années qui précédèrent la guerre, ainsi que dans les premières années de la guerre et d'après-guerre.

2.— Le Calcul.

Les calculs du prix de revient sont basés sur les chiffres obtenus des comptabilités du prix de revient. Là où les comptabilités du prix de revient n'ont pas été établies, l'on obtient les données nécessaires pour les calculs concernant les différents éléments des coûts et les rendements, en utilisant les informations données par les exploitations elles-mêmes.

3.— L'Etude des Conditions Economiques des Exploitations.

Ces études ne sont pas encore terminées, mais les calculs du prix de revient, ayant par leur plan d'ensemble, le caractère de

¹ Toutes ces écoles sont donc assidûment fréquentées puisque le chiffre total des producteurs en Hollande ne dépassant pas 230,000, près de 60,000 suivent un ou des cours chaque année.

calculs standard, ils apporteront une information économique fiable au Service de l'Information Horticole.

4.— La Statistique des Résultats des Exploitations.

Celle-ci fut dressée pour la première fois pour les résultats de l'année 1946. La composition de cette statistique amène des difficultés, en partie à cause du travail considérable qu'elle impose aux bureaux de comptabilité.

Les statistiques primaires sont généralement fournies par d'autres institutions. La composition des chiffres est telle que le cours des prix et les coûts des produits finis peuvent être fixés. Une documentation des quantités produites et consommées, des chiffres d'importation et d'exportation etc., a également lieu dans cette section.

Mise-en-marché

Bien qu'il existe, par nécessité économique et sociale, un certain dirigisme en agriculture (prix minima assurés aux producteurs), trois formules de mise-en-marché prévalent :

- a) L'initiative privée;
- b) Le Coopératisme ou association de producteurs;
- c) Les Offices ou "Boards" officiels, (Bedrijfschap) dont font partie associations de producteurs et de commerçants, ainsi que l'Etat.

L'initiative privée

Les autorités se proclament officiellement en faveur de cette forme d'entreprise, elle joue un rôle très important, quoiqu'à un degré moindre dans les produits horticoles que dans les autres secteurs de l'économie; elle n'en demeure pas moins florissante bien qu'étant soumise à la réglementation (des prix minima, des qualités, etc.) qui prévaut pour les produits. Il n'y a rien de particulier à souligner sous ce titre, excepté peut-être que les commerçants possèdent des associations (tout comme les producteurs) qui sont influentes et puissantes et où la discipline absolue règne.

Les coopératives ou associations sont également soumises à la réglementation de l'Etat ou des "Boards" pour les prix, qualités, etc., tout comme les autres formes de commerce.

Pour les fruits et légumes, les producteurs, par leurs associations (ou coopératives) contrôlent la mise-en-marché au premier stage, (c'est-à-dire du producteur au commerçant) à 99%, par le moyen des enchères au rabais par cadran électrique, lequel *suscite actuellement un intérêt mondial*.

Le Comité a pu étudier le système hollandais sur les lieux d'enchères suivants : Berkel, Delft, Duurstede, Grootebroek, Rotterdam, Tiel.

Il faut souligner d'abord que tous les horticulteurs hollandais font partie d'une coopérative locale d'enchères, laquelle est affiliée à une Centrale dont l'Exécutif ou le "Bureau" (composé de représentants régionaux) dirige et contrôle la mise-sur-le-marché et la vente : les enchères sont au nombre de 159 actuellement (mai 1954).

L'on peut assez adéquatement décrire ce genre d'enchères de la façon suivante : chacune est une gare-marché où l'horticulteur apporte son produit dûment classifié pour être vendu; la bâtisse (ou les bâtisses) munies de quais ou plates-formes de livraison, sont assez vastes pour entreposer et faciliter l'inspection des produits.

Dans chaque enchère se trouve une salle de ventes où l'on trouve au fond un cadran électrique muni d'une aiguille indiquant les prix, et d'un numéro pour chaque enchérisseur qui occupe un siège dans l'amphithéâtre. Chaque siège a son bouton électrique relié à un numéro du cadran. Entre le cadran et les sièges se trouve un espace où les produits à vendre ou des échantillons représentatifs passent devant l'auditoire d'acheteurs sur des chariots ou tapis roulants. Au début de l'enchère, le préposé au cadran fixe d'abord l'aiguille au plus haut prix et elle va lentement vers le plus bas prix : quand elle se trouve vis-à-vis le prix d'un preneur, celui-ci pèse sur le bouton vis-à-vis son siège et l'aiguille s'arrête automatiquement au prix qu'il est prêt à payer. En même temps, le numéro du siège de l'acheteur s'illumine au cadran. Quand le bouton d'un preneur est ainsi pressé, le courant électrique des boutons des autres enchérisseurs est automatiquement coupé; celui qui le premier active le bouton est donc l'acheteur. L'achat fait, le préposé remet à l'acheteur sa note qu'il doit acquitter sur le champ à la caisse pour prendre livraison, et le producteur reçoit également son prix moins la commission pour frais administratifs (variant de 2 à 4% du prix brut) et retenue pour les fonds compensatoires.

Prix éclairé : C'est donc le véritable "prix éclairé" tant au sens littéral qu'économique :

éclairé à cause du cadran et du bouton électrique, éclairé aussi par un chiffre sincère fixé par l'Etat précis de l'offre et la demande.

Par les appareils modernes de communication, téléphone, télétype, radio, le *prix ferme obtenu*, disons à Rotterdam, pour les asperges, les tomates, les pommes, etc., *éclaire* immédiatement le vendeur et l'acheteur de Tiel et Grootebroek, et même de Paris, Perpignan, Bruxelles. Alors qu'en France, Belgique, Suisse et dans certains pays nordiques, l'on fixe ou détermine un prix dit "indicatif", en Hollande l'on retrouve le "prix éclairé" dans toute l'acceptation du mot¹.

Remarques

Ce système

- 1—est donc une véritable enchère au rabais;
- 2—assure une libre concurrence ordonnée sur le marché de denrées périssables, au fur et à mesure des arrivages;
- 3—coupe court aux manoeuvres des enchérisseurs à haute voix qui peuvent avoir partie liée;
- 4—évite toute préférence pour la vente;
- 5—rend les opérateurs et parties intéressées visibles et identifiables;
- 6—assure un achat ferme à prix sincère;
- 7—facilite l'établissement d'un prix de vente public et honnête, fixé d'ailleurs rapidement après l'arrivée au marché des produits à vendre;
- 8—libère le producteur d'avoir à rechercher individuellement un ou des acheteurs pour des produits périssables;
- 9—reflète exactement l'état précis de l'offre et la demande;

¹ L'on aura vu aussi qu'en Belgique, cette forme d'enchères à prix éclairé a été mise en application pour le beurre.

- 10—protège les légitimes intérêts des producteurs en promouvant les ventes et facilitant la distribution des produits;
- 11—protège également l'acheteur de bonne foi contre les manigances de ses concurrents;
- 12—assure des produits de haute qualité, ceux-ci trouvant plus facilement preneurs-enchérisseurs à meilleurs prix.

Pour compléter ces explications, il faut ajouter que les coopératives ou associations d'enchères fixent à l'avance un prix minimum pour le produit, de sorte que l'aiguille ne descendra pas plus bas que ce prix. S'il n'y a pas preneur, il arrive que le produit, s'il peut se conserver en parfait état, soit entreposé pour l'enchère suivante, sinon, il est détruit et le producteur est indemnisé par un fonds compensatoire commun.

Conclusion

Le Comité n'a pas à apprécier ces systèmes qui peuvent s'avérer d'application difficile dans nos milieux : il faut toutefois en admettre l'ingéniosité et l'efficacité pour la Hollande.

Le fait saillant qui se dégage pour l'agriculture québécoise des mises-en-marché hollandaises, dans l'humble opinion du Comité, est le suivant :

Les producteurs et leurs associations ont pris en mains volontairement, et depuis bien longtemps, la régionalisation et l'orientation des productions, le contrôle de l'uniformité, l'application des standards qualitatifs, l'entreposage et la mise-en-marché de leurs produits : l'Etat a fixé, à la demande des producteurs et du commerce, des normes qualitatives sévères que les milieux intéressés observent et font observer dans leurs propres et meilleurs intérêts. Ensuite, les consommateurs et acheteurs sont tellement habitués aux garanties de qualité que les produits médiocres ne sauraient trouver preneurs. En Hollande l'on va plus loin encore, puisque le producteur qui tente de faufler un produit médiocre, est non seulement mis à l'amende par son association qui dirige l'enchère et la vente des produits horticoles, mais se voit refuser l'accès de l'enchère et de l'entrepôt pour une période de temps variable. Tout cela suggère naturellement des comparaisons !

RECOMMANDATIONS SPECIFIQUES

- 1.— Les recommandations déjà faites dans le rapport sous les titres Sols (page 79), Drainage-Irrigation (page 88), Fumures (pages 90-93), Recherches et Vulgarisation (page 38) valent pleinement pour les productions de fruits et légumes.
- 2.— *Recherches* : Dans l'opinion du Comité elles doivent s'orienter d'abord vers
 - a) les espèces ou variétés horticoles existantes (ou à créer par nos génétistes) convenant le mieux à nos climats et sols;
 - b) les déficiences et disponibilités de nos diverses régions en vue d'y implanter ou intensifier les cultures déficitaires. Le Service de l'Horticulture a déjà complété des enquêtes précieuses de ce genre : Saguenay, Mauricie, et il serait fort utile que ce travail soit terminé le plus tôt possible pour les autres régions, en vue d'une orientation et rationalisation bien définies de nos productions horticoles;
 - c) phytoncides ou moyens biologiques de défense des cultures, surtout contre les maladies microbiennes et parasitaires. L'effet en usage abusif des engrais chimiques dans ces domaines est à préciser.
- 3.— *Vulgarisation* : Assez curieusement, bien que l'on associe toujours recherches et vulgarisation en agriculture, les recherches sont beaucoup plus avancées que leur vulgarisation : *il est donc plus utile et plus urgent* de hâter et généraliser la vulgarisation des données déjà établies chez nos producteurs, que de presser la recherche.

Nos horticulteurs, les petits surtout, ont un pressant besoin de connaître les plus récentes données sur les systèmes et moyens de cultures rationnelles et rentables, que la recherche a déjà fixés et définis : bien connues de notre monde agricole dirigeant, ces données sont ignorées par un trop grand nombre de nos petits exploitants. L'Etat doit faire sa part de ce côté, et mettre la vulgarisation au service de tous ceux qui voudront en bénéficier, mais le rôle le plus important et le plus précieux échoue aux chefs de files du monde agricole et à ses associations économiques et professionnelles : conjointement, ils doivent donner un vigoureux coup de barre de ce côté et prêcher constamment à leurs membres de *rechercher* les dernières données

et de se perfectionner sans cesse. *C'est là le premier pas, et le plus essentiel* vers la mise-en-marché ordonnée dont on parle tant.

L'on rit en certains milieux aujourd'hui de l'ancien système des conférenciers agricoles : qu'étaient-ils, sinon des vulgarisateurs à leur manière? Il n'est pas du tout certain que des conférenciers horticoles avertis n'auraient pas leur place aujourd'hui.

4.— Niveau moyen des productions

Comme dans tous les autres secteurs de nos productions agricoles, le problème majeur qui se pose en horticulture est le rendement moyen. Chez nos bons producteurs, les rendements sont excellents et se comparent assez avantageusement à ceux d'ailleurs : par contre, chez les autres, ils sont ridiculement bas qualitativement et quantitativement. *Nos bons produits sont excellents* : les autres sont médiocres ou franchement mauvais. Les premiers efforts d'éducation, de vulgarisation poussée doivent tendre vers le relèvement du niveau moyen : comme il a déjà été souligné plus haut dans ce rapport, rendre l'horticulteur médiocre bon est bien plus urgent pour le "progrès et stabilité" de l'horticulture que de rendre le bon meilleur.

5.— Inspection et Classification

Le deuxième pas essentiel vers la mise-en-marché ordonnée de nos productions horticoles, c'est l'assurance à donner à l'acheteur que la qualité du produit québécois est pour le moins, au niveau des produits venant de l'extérieur. La hausse du standard de vie, les salaires beaucoup plus élevés qu'autrefois, permettent au consommateur de se montrer exigeant sur la qualité. Toutes les enquêtes faites depuis dix ans surtout, sur les préférences de notre consommateur québécois confirment ce fait et, ce qui plus est, indiquent une préférence assez marquée (allant jusqu'à 40-50%) pour les produits importés parce qu'ils sont soumis à des standards connus d'inspection et classification. Il faut donc rejoindre d'abord les standards que favorise l'acheteur en les adoptant pour nos produits, et viser à les dépasser éventuellement.

Le Comité s'est heurté tellement souvent aux obstacles de l'inspection et classification durant ses enquêtes, qu'il ne peut

ignorer le problème difficile qu'ils posent pour nos autorités, le préjudice qu'ils causent à nos horticulteurs progressifs ou spécialisés, et les droits des consommateurs.

Deux solutions sont indiquées

- a) La soumission volontaire des producteurs et commerçants à l'inspection et la classification;
- b) Les formules impératives.

L'on essaie depuis longtemps de faire valoir la première solution ci-haut, mais la nature humaine étant ce qu'elle est, elle ne réussira jamais dans certains secteurs.

Le Comité formule donc les recommandations spécifiques suivantes :

- 1.— Dans le cours des deux prochaines années, par stages, produits et régions, la centralisation de l'inspection obligatoire par zones ou districts, et immédiate pour les pommes de terre et les bleuets.
- 2.— La classification obligatoire par triage d'abord et calibrage ensuite, selon, au moins, les normes du commerce inter-provincial. Le triage surtout s'impose de suite : l'on attache trop d'importance au calibrage, oubliant que la grosseur du produit n'en fait pas la qualité.
- 3.— Les création et reconnaissance officielle d'un nom ou marque de commerce pour nos produits de qualité.
- 4.— L'affichage du nom du producteur, de l'espèce, qualité, volume du produit offert en colis fermés.

Ces recommandations valent non seulement pour les producteurs mais aussi pour les commerçants : certains de ces derniers ont largement contribué à créer les situations actuelles.

6.— Entrepôts

Les recommandations spécifiques à ce sujet apparaissent aux pages 144 et 155 du présent rapport.

7.— Ecole d'Horticulture

Il se donne actuellement des cours d'horticulture dans nos écoles d'agriculture, mais les programmes d'études sont déjà

tellement chargés que l'horticulture ne peut occuper le rang et le temps qu'elle mérite. Le Comité recommande que les autorités, soit seules, mais *préféablement* avec l'aide et le concours des secteurs intéressés, (transformateurs, commerçants, associations de producteurs) fondent une école pratique d'horticulture et encouragent la formation de professeurs spécialisés dans ce domaine.

8.—*Mise-en-marché*

Le Comité formulera des recommandations spécifiques plus loin dans ce rapport. Pour de suite, le Comité recommande que les producteurs et commerçants soient encouragés et soutenus à s'occuper eux-mêmes de la mise-en-marché ordonnée : ils en sont d'ailleurs les maîtres, *l'Etat n'étant pas commerçant*. L'exemple des horticulteurs hollandais qui se sont organisés eux-mêmes par leur seule volonté et discipline est à imiter.

Cultures industrielles

Nos cultures industrielles, par ordre d'importance, sont les suivantes :

Produits de l'Erable,
Tabac,
Miel,
Lin à Filasse,
Houblon.

L'évolution des productions principales (Erable, Tabac, Miel) se traduit par les chiffres suivants :

CULTURES SPECIALES

volume et valeur de la production
(données de recensements décennaux et estimations annuelles)

	<i>Volume</i>		
	(En milliers de livres)		
	1930	1953	1954
Miel	3,260	2,972	3,874
Tabac	10,868	9,865	11,110
Produits de l'Erable	1,432	1,815	2,136

	<i>Valeur</i>		
	(En milliers de dollars)		
	1930	1953	1954
Miel	361	565	775
Tabac	1,237	3,261	3,579
Produits de l'Erable	2,006	6,723	9,803

Miel

Les productions sont déficitaires, et il est à craindre qu'elles le soient encore pour longtemps : le milieu, la diminution du trèfle blanc et les limites floricoles du climat sont des facteurs contre lesquels l'on peut bien difficilement se garer. Certaines régions (Lac Saint-Jean, Abitibi) pourraient permettre des productions de haute

qualité en quantités plus élevées. Comme le Comité a déjà exprimé son opinion à l'effet que nos politiques de productions doivent être expansionnistes, il y a lieu de continuer à encourager l'apiculture, surtout dans les régions où elle s'avère profitable. La vulgarisation et cultures intensifiées des plantes mellifères connues et adaptées à notre milieu, sont les recommandations spécifiques que le Comité offre comme moyens immédiats d'augmenter les volumes et valeurs des productions.

Tabac

Nos cultures de tabac ne remontent pas à hier puisque Pierre Kalm, de passage à Québec en 1749, écrivait :

“Chaque fermier plante près de sa maison une quantité de tabac plus ou moins considérable, suivant que sa famille est plus ou moins nombreuse. Il faut bien que les paysans s'adonnent à la culture du tabac; il est d'un usage universel parmi les gens du peuple. On voit des gamins de dix à douze ans courir les rues, la pipe à la bouche, imitant l'exemple de leurs aînés. . . Presque tout le tabac qui se consomme, ici, est produit dans le pays et certains amateurs le préfèrent au tabac de Virginie.”

A quand remonte la culture du tabac pour *fins commerciales*, aux environs de Montréal ?

Pierre Coulange, émigré à Montréal, vers 1846, vulgarisa la culture du tabac dans la région Nord de Montréal, venant de Roisin, village dont la banlieue produisait alors un tabac très renommé en Europe et appelé “tabac de Roisin”. S'étant marié à la fille unique d'un cultivateur du comté de Joliette, Coulange prit la direction de la ferme de son beau-père et y obtint de si grands succès dans la culture du tabac, que ses voisins ne tardèrent pas à suivre son exemple. Peu de temps après, une puissante compagnie manufacturière croyant trouver, dans l'emploi du tabac produit à Joliette, le moyen de mater une rivale, donna un élan considérable à l'extension de cette culture dans toute la région environnante.

En 1935, l'agronome Conrad Turcot et quelques confrères tentèrent la culture du tabac à cigarettes (blond de Virginie) et en 1937 les autorités provinciales encourageaient fortement cette production dans le district de Joliette: l'on sait le succès que cette aide de l'Etat assura. A cause des résultats obtenus et de la bonne volonté et coopération des producteurs qui ont, sans lésiner, accepté les directives techniques ou scientifiques mises à leur portée, il y a lieu, dans

l'opinion du Comité, de continuer à les encourager. Toutefois la culture du tabac blond a ses limites, et les concurrences extérieures demeurent toujours un obstacle.

Recommandation

Pour ce qui est des tabacs à pipe et cigares, les études du Comité ont établi que les ventes directes de tabacs crus ou en feuilles par les planteurs, sans se conformer aux standards fixés par les planteurs organisés, causent à ces derniers un sérieux préjudice. Les recommandations énoncées ci-haut sur la classification valent pleinement ici.

Lin à filasse

Cette production qui occupait 10,953 acres et avait une valeur globale de \$1,037,000 en 1948, est tombée à 5,489 acres et \$477,000.00 en 1952. Production encouragée pendant la guerre, le lin a subi depuis des reculs marquants : les concurrences extérieures sont revenues prendre leur place, mais à cause des investissements déjà consentis par les producteurs et leurs associations, il semble que cette production, si elle s'avère rentable, devrait être encouragée là où elle est déjà organisée.

Le houblon

En 1953, cette culture ne se pratiquait que sur 26 acres avec une valeur globale de \$5,000.00 : son développement dépend des spécialistes, et le Comité n'a reçu à ce sujet nulles représentations, suggestions ou informations.

Produits de l'érable

Voilà une production où nous n'avons pas à redouter la concurrence, et dont l'avenir est prometteur. De 30,000,000 d'érables qui peuvent être entaillées, seulement 13-15 millions le sont actuellement et le Comité recommande spécifiquement l'expansion rationnelle de ces productions.

L'estimation de la valeur totale des produits de l'érable se chiffre à \$9,803,000 en 1954, comparativement à \$6,723,000 en 1953, représentant une augmentation de 46 pour cent.

Conclusions

Depuis 1947, les demandes américaines pour nos produits de l'érable sont beaucoup plus fermes et les quantités exportées aug-

mentent constamment.

Au surplus, les productions actuelles qui sont d'une qualité bien supérieure à ce qu'elles étaient, trouvent aisément preneur à des prix fort intéressants pour nos exploitants : la production est nettement insuffisante pour répondre à la demande et une expansion mesurée se justifie pleinement. Soulignons que les mots "expansion mesurée" sont employés à dessein dans la conclusion ci-haut : les producteurs auront toujours des risques inévitables à courir, puisque *CELUI* qui ordonne bien toutes choses peut, une année donnée, fixer des conditions de température qui réduiront sensiblement l'efficacité des meilleurs projets élaborés par ses créatures.

En 1938, le Gouvernement de Québec a passé une loi pour favoriser l'industrie des produits de l'érable et convenu une entente fédérale-provinciale relative à l'élimination du plomb dans l'industrie sucrière. On a donc, depuis 1940, procédé au remplacement des seaux à sève contenant du plomb par de nouveaux en aluminium. Le producteur doit remettre un véritable vieux seau métallique pour chaque seau neuf à recevoir et payer le tiers environ du prix des nouveaux seaux, la balance du coût étant payée conjointement par les gouvernements provincial et fédéral. Près de 12,000 producteurs ont échangé à date au-delà de quinze millions de seaux.

L'Etat fédéral a récemment annoncé qu'il mettait fin à sa part du coût : cette décision, qui peut être par ailleurs motivée, retardera sans doute l'expansion préconisée ci-haut, mais il y a lieu, dans l'opinion du Comité, de la prévoir et l'organiser quand même.

★

PRODUCTION ET VALEUR DU SUCRE D'ERABLE, 1953-1954

PROVINCES	Production		Prix moyen de ferme		Valeur totale	
	1954	1953	1954	1953	1954	1953
	'000 lvs	'000 lvs	cents	cents	\$'000	\$'000
Nouvelle-Ecosse	14	6	56	53	8	3
Nouveau-Brunswick	32	38	56	47	18	18
Québec	1,110	1,266	44	39	488	494
Ontario	19	14	56	52	11	7

PRODUCTION ET VALEUR DU SIROP D'ERABLE, 1953-1954

PROVINCES	Production		Prix moyen de ferme		Valeur totale	
	1954	1953	1954	1953	1954	1953
	'000 gal.	'000 gal.	\$	\$	\$'000	\$'000
Nouvelle-Ecosse	4	2	4.34	4.24	17	8
Nouveau-Brunswick	11	5	4.60	4.85	51	24
Québec	2,025	1,688	4.60	3.69	9,315	6,229
Ontario	264	121	4.28	4.32	1,130	523

CLASSIFICATION DE LA PRODUCTION COMMERCIALE DU SIROP D'ERABLE DANS LA PROVINCE DE QUEBEC,

1953-1954

	1953	1954
	%	%
AA	0.9	1.2
A	14.3	25.3
B	23.1	30.6
C	30.8	18.8
D	27.7	20.4
NC (2)	3.8	3.7

(2) non classable.

Production

La récolte des produits de l'érable en 1954, exprimée en sirop, à 2,136,000 gallons, comparée à 1,815,000 gallons, fut 18 pour cent plus forte qu'en 1953. Bien que les conditions aient été plus favorables en 1954, la production reste quand même un peu inférieure à la moyenne de 1949 à 1953.

Valeur

Le prix moyen du sirop payé aux producteurs en 1954 fut de \$4.60 le gallon à rapprocher de \$3.69 l'an dernier. Le prix moyen du sucre passe à 44 cents contre 39 cents en 1953.

Produits forestiers

Dans les statistiques fédérales et provinciales, les valeurs des récoltes (coupes) des boisés de ferme sont incluses dans celles des productions agricoles, et non sans raison comme on le verra dans le texte qui va suivre.

La définition d'une terre à bois pour fins de statistiques agricoles est la suivante :

Ces terres comprennent les boisés de ferme, les terres affermées pour la coupe du bois et les terres déboisées et recouvertes d'une jeune pousse qui a ou aura une valeur comme bois d'oeuvre ou de chauffage. Elles ne comprennent pas les grandes étendues boisées qui sont exploitées comme entreprises distinctes de la ferme.

Les données suivantes fourniront une idée assez exacte de l'importance des produits des boisés de ferme pour l'agriculture québécoise: (Recensement de 1951)

Superficie des boisés de ferme (Québec)

1931	6,035,594 acres
1941	5,962,906 "
1951	5,874,341 "

Diminution des superficies 1931-1951 221,253 acres

Note : le dernier chiffre est à retenir.

Fermes pourvues de boisés

1951	119,400—Bois naturel
	3,437—Boisés cultivés.

Récoltes — Coupes

1951—81,719 cultivateurs (60.4%) déclarent avoir coupé du bois (sciage, pulpe, chauffage) sur leurs fermes.

¹ Le texte qui suit n'a aucune application vis-à-vis le domaine forestier de la Couronne et qui relève du ministère des Terres et Forêts.

Valeurs des productions forestières agricoles

(Source : Bureau provincial de la Statistique)

(En milliers de dollars)	1947-51 (Moyenne)	1952	1953
Revenu en nature	23,305	27,334	27,115
Revenu monétaire	37,048	46,589	46,328

Répartition proportionnelle du revenu monétaire des cultivateurs. (1953)

Produits laitiers	38%
Production porcine	15
Production forestière	12
Volailles & Oeufs	12
Production bovine	11
Fruits & Légumes	4
Divers	4
Grandes cultures	3
Production ovine	1
	100%

* * *

Les revenus monétaires des produits forestiers prennent donc le troisième rang parmi toutes nos productions agricoles, (avec les oeufs et volailles) et sont plus élevés que ceux de l'ensemble de toutes nos autres productions végétales.

Tous les chiffres ci-haut qui en étonneront plusieurs, ne révèlent qu'un aspect de la valeur essentielle des boisés pour les "stabilité et progrès" de l'agriculture québécoise.

L'on aura lu dans ce rapport sous les titres climats, sols, eau, toute l'importance qu'attache le Comité à la forêt et les boisés dans l'élaboration ou l'intensification de nos politiques agricoles. Il suffit de réitérer ici le rôle essentiel que peut (et devrait) jouer en agriculture, un manteau forestier approprié sur chaque exploitation (où la technologie l'indique) pour :

- la protection des hommes, animaux et cultures contre les intempéries de notre climat rigoureux et variable. (Ecrans, brise-vents, etc.);
- la conservation et enrichissement de nos sols;

- c) l'emmagasinement ou rétention des eaux (neige, pluie) qui assure la *suffisance* et *régularité* des approvisionnements d'eau;
- d) l'équilibre des diverses végétations;
- e) la rentabilité des exploitations.

Dans sa remarquable étude "La Forêt" (Notre Milieu) notre distingué compatriote, M. Esdras Minville, commençait par affirmer ce qui suit :

"On peut dire que par son volume, sa large répartition sur toute la surface du territoire, la nature des besoins auxquels répondent ses produits, et son action à la fois protectrice et régulatrice dans l'économie physique de la Province, la forêt est une des plus importantes, probablement la plus importante de nos richesses naturelles. Pas un mille carré de notre territoire habitable qu'elle ne recouvre ou n'ait recouvert. En fait notre économie s'est édiflée à la fois contre elle et avec elle, et encore aujourd'hui repose en grande partie sur elle. Si par quelque inimaginable accident elle disparaissait soudain, non seulement nous perdriions l'une de nos grandes sources de travail et de revenus, mais *l'existence même de quelques-unes de nos autres richesses naturelles serait compromise et notre économie entière serait bouleversée.*"

et terminait par le texte qui suit :

"Il importe donc de procurer à l'agriculteur une occupation supplémentaire, de mettre à contribution, pour lui fournir un programme de travail et de revenus annuels, une autre ressource. La forêt se présente naturellement comme cette ressource complémentaire. C'est le "chantier" qu'il faut dénoncer, non l'exploitation intelligente de la forêt, car bien comprise et organisée en fonction des besoins sociaux de telle ou telle région, l'exploitation forestière fournit à l'agriculteur l'occasion non seulement de consolider sa situation matérielle, mais même de se perfectionner dans ses propres techniques. *Il ne saurait y avoir incompatibilité entre l'art de faire pousser et d'utiliser les arbres et l'art de produire de beaux blés et de belles pommes de terre.* Le mal est dans la formule. Il est donc facile à corriger pour que nous nous y mettions."

L'on ne saurait mieux préciser la véritable valeur des boisés (ici le Comité s'en tient aux boisés de fermes) pour la stabilité et le progrès de notre agriculture.

Aussi, nos cultivateurs qui déboisent inconsidérément leur domaine, cédant trop facilement aux pressions des acheteurs ou de leurs agents (contre lesquels ils ont d'ailleurs de trop faibles moyens de défense) ne comprennent-ils pas assez l'importance capitale des conservation et exploitation rationnelles de leurs ressources forestières pour eux-mêmes et leurs descendants, et rendent un bien mauvais service à l'agriculture québécoise.

Dans l'opinion du Comité, *l'un des legs les plus précieux que peut faire la génération actuelle de cultivateurs québécois à celle qui monte, c'est un domaine forestier enrichi, agrandi ou reconstitué, selon les techniques connues et éprouvées de conservation, reboisement, sylviculture.*

Pour être de bon compte, il faut toutefois se rappeler que cette mentalité trop répandue d'abattre la forêt, le lot boisé, est pour ainsi dire, atavique : nos ancêtres ont tellement lutté contre la forêt pour lui arracher des sols arables "pouce par pouce" et au prix de tant de labeurs et de privations, que la forêt apparaît encore comme une ennemie séculaire, alors qu'aujourd'hui elle est la meilleure, la plus fidèle amie de l'économie québécoise.

Il y a cent ans, le lot forestier de ferme était entièrement naturel et protégeait souvent l'habitation elle-même : l'on y puisait le bois de chauffage, les perches de clôtures, le bétail y trouvait de l'ombre ou un pâturage médiocre. Aujourd'hui, (malheureusement trop de nos gens l'ignorent) le boisé de ferme, dûment clôturé pour éviter sa détérioration par le bétail, est non seulement un réservoir d'eau, mais *une véritable culture végétale*, dont la récolte mesurée et ordonnée apporte par des revenus monétaires, souvent indispensables, l'équilibre économique souhaitable à l'exploitation agricole moyenne ou petite.

Les débouchés des productions ne sont pas à rechercher : le commerce du bois se dispute les bons produits pour les convertir en dormants, pulpe, bois de construction, etc.; en fait, si nos cultivateurs, propriétaires de lots boisés, voulaient soigneusement moduler et mesurer leurs ventes, les coordonner, ils obtiendraient des prix beaucoup plus élevés et équitables. Aussi, faut-il signaler la situation faite au petit producteur demeurant dans des endroits éloignés des grands centres, qui mal renseigné sur les prix courants, et ayant besoin d'argent, se défend mal *SEUL* contre l'acheteur qui paie comptant et prend livraison immédiate, ou attache son homme par une avance monétaire substantielle : il y a des remèdes à cette situation peu enviable, et le Comité tentera de les signaler plus loin.

Combien longtemps encore les valeurs monétaires et nature des productions forestières agricoles continueront-elles de se maintenir à des chiffres si élevés, si le déboisement qui fut de 7,170 acres par année durant la décennie 1931-1941 et de 8,770 acres durant celle de 1941-51 se continue ou s'accroît ?

Semble que les parties intéressées, cultivateurs et commerçants, avec l'appui des autorités doivent, sans retarder un seul instant, s'appliquer à redresser cette situation peu satisfaisante et nettement contraire à une économie stable de l'agriculture québécoise. Le Comité ne veut pas tourner inutilement le fer dans la plaie, mais le déboisement désordonné des lots forestiers agricoles est actuellement imputable à l'imprévoyance et myopie solidaires des cultivateurs et des commerçants, leur ignorance ou insouciance vis-à-vis la nécessité de la conservation, qui pourtant, servirait à la fois leurs intérêts particuliers et l'intérêt public.

Dans l'opinion du Comité, l'éducation des secteurs intéressés est à *faire* et la mentalité à *refaire* : comme dans les autres secteurs, volonté et discipline conjointes et solidaires sont absolument essentielles aux politiques de conservation, afforestation ou reboisement, sylviculture. Il y a malheureusement trop d'exemples de producteurs, à qui les autorités ont attribué des plants acclimatés et de qualité pour faire du reboisement rationnel et qui se sont hâtés de procéder à leur coupe dès qu'ils avaient un commencement de valeur commerciale : ceux qui ont coupé ces jeunes arbres et ceux qui les ont achetés, sont des complices.

Faudrait-il donc des mesures coercitives pour assurer le succès des politiques de conservation et de reboisement élaborés au bénéfice des agriculteurs eux-mêmes? Cette solution de dernier ressort répugne aux tenants de la liberté : pourtant dans d'autres pays l'on a dû y avoir recours jusqu'à ce que les obligés, en ayant touché du doigt les bénéfices, aient finalement décidé de s'y vouer volontairement.

Les technologies du reboisement et de la sylviculture sont connues et éprouvées, les pépinières permanentes et secondaires sont là, les ingénieurs forestiers sont disponibles, la rentabilité supérieure des cultures forestières bien conduites par rapport à d'autres cultures courantes, est bien établie : que faut-il de plus pour décider nos gens à tirer parti de tous ces avantages ?

L'opinion d'un spécialiste

Et si producteurs et commerçants ne veulent accepter l'avis des autorités et des ingénieurs, peut-être accepteraient-ils celui d'un grand industriel forestier, M. Vernon G. Johnston, président et gérant-général de Canadian International Paper Company (C. I. P.) qui, le 17 juillet 1964, s'adressant à des cultivateurs réunis à la ferme forestière de Harrington (Argenteuil) déclarait : ¹

"Si j'étais acheteur de bois, je m'occuperais de rechercher des sources d'approvisionnement pour l'avenir. Si je voulais, soit rester en affaires, soit laisser un héritage à mes enfants, soit disposer de mon commerce quand j'aurai vieilli, je me demanderais comment je pourrais m'assurer des approvisionnements stables, et persuader les gens à produire du bois pour mon commerce. Je détesterais *voir des boisés mal coupés et sans égard à leur reproduction*. Je me lancerais donc dans l'extension de la production forestière (comme nous le faisons à Harrington), et je tenterais de convertir mes fournisseurs à l'idée *que les produits forestiers sont véritablement des récoltes*. Après tout l'affaire (business) d'un acheteur de bois, c'est le bois, *et s'il n'en a pas, il ne peut en vendre*. Je me dirais ensuite que j'ai un excellent commerce en mains, dont l'avenir est assuré pourvu que je le conduise sensément. La demande pour les produits forestiers va s'accroître parce que la cellulose entre dans la fabrication de produits toujours plus nombreux. Ma tâche (job) consistera donc à m'assurer des adeptes chez les producteurs qui *cultiveront et récolteront des arbres, et ne détruiront pas leur domaine forestier pour un avantage monétaire immédiat, mais qui ne reviendra plus*. Si j'assure à mes fournisseurs un débouché constant, honnête et profitable, *ils s'appliqueront à la culture des arbres comme récolte, et si je ne le fais pas, ils ne le feront pas*. (And if I don't, they won't). Ces gens sont mon gagne-pain : je vais travailler avec eux, je les aiderai, j'encouragerai la bonne administration de leur domaine forestier."

Décrivant ensuite les buts de la ferme forestière de Harrington, patronnée et soutenue par la firme dont il est le Président, M. Johnston ajoute : ¹

"Je veux maintenant indiquer les objectifs que nous poursuivons ici, et pourquoi, dans mon opinion du moins, vous (les cultivateurs) êtes associés dans l'un des projets d'expansion forestière les

¹ Traduction libre du Comité.

¹ Traduction libre.

plus importants de notre temps (our time). *Je ne parle pas à la légère* : nous posons ici un geste de grande importance : *une véritable société (partnership) de production et de partage des profits* entre les producteurs et acheteurs de produits forestiers, et qui peut avoir un effet très considérable dans le cours des années, pour les *cultivateurs, l'agriculture* et les industries du bois, lesquels jouent un rôle prépondérant dans la prospérité de Québec et du Canada tout entier.

Brièvement, voici ce que nous voulons accomplir à Harrington : *nous voulons apprendre à cultiver les arbres comme récoltes*, tout comme le foin, l'avoine, le maïs; à administrer profitablement une ferme forestière; à obtenir un rendement maximum des cultures; à *travailler de concert avec la Nature* de façon à tirer le meilleur parti des sols, du climat et du terrain."

Et M. Johnston tire ensuite les conclusions suivantes, dont tous les commerçants de bois (gros ou petits) et tous nos cultivateurs propriétaires de boisés devraient s'inspirer :

"Selon mon jugement, nous posons ici les bases d'un *changement radical dans les modes d'achats de produits boisés*, pour l'Est du Canada. Dans le passé, comme tous le savent, les plus grands usagers de produits forestiers, ne se sont pas *tournés avec consistance* vers les propriétaires de boisés privés pour y trouver la grande partie de leurs approvisionnements. *Il y a eu des périodes de concurrence terrible pour les disponibilités*, et d'autres où le *cultivateur fut négligé sans aucune considération pour sa survivance comme fournisseur*. Selon mon jugement, ces attitudes extrêmes ne produiront jamais de bois. La ferme forestière, la culture des boisés doivent être établis sur des bases solides, permanents et de longue portée. Les cultivateurs ne peuvent être contraints durant les périodes de tiraillements économiques à *procéder à des coupes ruineuses pour obtenir un secours monétaire urgent*, si plus tard nous voulons acheter ses produits forestiers. Pour les mêmes motifs, la survivance de l'acheteur est essentielle au propriétaire de boisés de ferme : un moulin prospère veut dire beaucoup en travail et salaires pour la région dans laquelle il se situe. Selon mon jugement, il n'y a pas d'autre programme à adopter.

Il faut absolument que nous ayons des cultivateurs de boisés qui réalisent des profits avec leurs récoltes de bois. Ceci veut dire que nos propositions doivent s'avérer bonnes et acceptables pour toutes les parties intéressées; cultivateurs, acheteurs, fabricants : de telles

propositions seront également bonnes pour le comté, la province et le pays"¹.

La précieuse leçon contenue dans le texte ci-haut est précisément celle qui doit être enseignée à nos cultivateurs, nos jeunes rurales, par tous les moyens disponibles : conférences, journaux et revues agricoles, radio, télévision, cours spéciaux dans les écoles d'agriculture, vulgarisation intense par les agronomes de comté et les associations économiques et professionnelles de cultivateurs par le truchement de leurs sections régionales et locales.

Les conseils de Monsieur Johnston sont encore plus précieux et plus utiles aux magnats de l'industrie de la pulpe ou du papier et aux grands ou petits commerçants de bois, qui traitent avec nos cultivateurs : il faudrait dans leur propre intérêt qu'ils les mettent en pratique immédiatement et entièrement, sinon, ils se trouveront bientôt dans la situation que M. Johnston prévoit fort justement en déclarant que *les cultivateurs n'ayant plus de bois à vendre, les commerçants ne pourront plus en acheter*.

Jamais l'on n'aura formulé une conclusion si simple en termes si précis; et pourtant combien elle se révèle difficile d'application. Les études du Comité révèlent qu'elle est absolument ignorée par l'immense majorité des parties intéressées. L'on déboise et l'on achète avec frénésie, violant les lois et prescriptions des autorités alertées, refusant les avis, conseils, assistance des ingénieurs-forestiers, des conservationnistes, les facilités des pépinières gouvernementales. Où tout cela mènera-t-il? Le Comité hésite à formuler la réponse, mais elle est facile à deviner à moins que l'on ne "change son fusil d'épaule" et que l'on accepte immédiatement d'observer les directives suivantes :

- a) Les boisés de ferme sont véritablement des cultures végétales dont on ne doit prélever que les récoltes et dont on devrait agrandir les superficies par les semis et plantations;
- b) les cultures rationnelles des boisés sont infiniment plus rentables que leur coupe destructive;
- c) les boisés cultivés dans plusieurs de nos régions agricoles moins favorisées, feront éventuellement la différence entre l'exploitation déficitaire d'aujourd'hui et l'exploitation rentable de demain;

¹ (Extrait) : McDonald Farm Journal, novembre 1954.

- d) pour les acheteurs et commerçants, les boisés cultivés assureront la rentabilité permanente de leur entreprise, tandis que le déboisement inconsidéré les rendra *éventuellement* déficitaires.

Dans le même ordre d'idées, le Comité se plaît à souligner l'initiative louable de l'un de nos collègues supérieurs d'agriculture, (MacDonald) qui reconnaissant toute l'importance économique du boisé de ferme cultivé pour notre agriculture a ajouté deux nouveaux cours à son curriculum : cultures forestières de fermes, et administration (management) des boisés : cette initiative est à imiter et multiplier.

PRATIQUES SUEDOISES

Enfin, dans les entrevues et séances d'études du Comité, les politiques forestières de la Suède ont été maintes fois citées avec plus ou moins d'exactitude : il y a donc lieu de s'y arrêter brièvement, et le Comité est d'autant plus à l'aise pour en parler puisqu'il les a étudiées sur place avec les autorités et obtenu d'elles et des associations de producteurs, des données précises. Les détails qui vont suivre sont tirés des informations fournies au Comité par les personages et organismes suivants :

MM. Byrachef Major S. I. Sjostedt,
Directeur du Service des Forêts de la Couronne;

Bertyl Delin, Secrétaire,
Association des Producteurs-Forestiers;

Brauner-Heil, Officier de liaison,
Ministère Royal des Affaires Etrangères;

L'Institut Suédois (Section de l'Economique);

Le Collège Royal Forestier, (tous de Stockholm);

L'Association pour la culture des Arbres Forestiers, à Kallstorp.

Les forêts couvrent 54% du territoire et constituent la ressource naturelle la plus précieuse de la Suède : leur propriété se partage ainsi,

Cultivateurs	50%
Etat et communes	25%
Compagnies	25%

et les produits forestiers ont fourni en 1953, 51% du revenu total des exploitations :

Pulpe	28%
Papier et ses produits	12%
Bois	11%

Le sapin et le pin représentent les espèces d'arbres de beaucoup les plus répandues et celles qui jouent vraiment un rôle pour l'industrie. Parmi les arbres à feuilles, le plus abondamment représenté est le bouleau, alors que le chêne et le hêtre par exemple, se rencontrent assez rarement. La grande différence de climat entre les différentes régions du territoire fait que, plus on remonte vers le nord, plus la croissance des arbres est lente, en raison du froid et de l'obscurité. C'est ainsi que le temps nécessaire à la pleine maturité des arbres pour la coupe, temps évalué à 90 ans dans le sud de la Suède, se prolonge dans le nord pour atteindre 150 à 180 ans. Cependant, cette lenteur de croissance en Norrland trouve sa compensation dans une meilleure qualité du bois, lequel y est à la fois plus solide et plus résistant.

Pour l'étranger qui parcourt la Suède du sud au nord, l'apport du domaine forestier à l'agriculture est facile à apprécier, puisqu'il s'étend en densités variables de l'extrême-sud (Malmchus) jusqu'au cercle arctique, (Norr-Boten-Laponie). Bien que dans les plaines de la Scanie (Sud), la forêt n'occupe que 16% du territoire, elle devient considérable dans la Suède centrale (Svealand) où la plupart des exploitations comptent des portions boisées qui non seulement protègent et abritent les parties cultivées, mais apportent l'appui financier essentiel au succès de toute l'exploitation. Dans la Suède du Nord (Norrland, à partir de Helsingland), les ressources forestières de l'agriculture l'emportent de beaucoup sur les terres cultivées, et ce dernier y puise presque toujours son revenu-argent essentiel, joint avec ce qu'il peut gagner de travaux en forêt pour le compte des autres. (Compagnies, particuliers). Dans toute la Suède, 300,000 hommes travaillent en forêt durant l'hiver : ils sont pour la grande majorité des agriculteurs.

Avant que l'industrie du bois eût pris son essor, les paysans possédaient une partie encore plus considérable des forêts. Cependant, afin d'assurer leurs besoins de matières premières, les grandes sociétés forestières commencèrent, pendant la seconde moitié du XIXe siècle, à acquérir de vastes étendues de terrains forestiers.

et y firent naître, surtout dans le domaine social, différents problèmes difficiles à résoudre. *Un mécontentement général se répandit parmi les paysans, car ils avaient vendu leurs propriétés forestières à des prix qui s'avéraient très bas par rapport à la valeur acquise par ces forêts.* En outre, à la suite des achats de terrains par les sociétés, un grand nombre des cultivateurs jadis indépendants se voyaient transformés en métayers. Pour protéger les paysans contre des injustices, réelles ou supposées, il fut alors stipulé dans une loi que les sociétés ne pourraient plus acquérir de forêts sans l'autorisation de l'Etat. En outre, aucune propriété foncière ne peut être vendue si elle ne comporte pas une partie de forêt suffisante pour couvrir les propres besoins de l'acheteur en combustible et en bois. Les acquisitions de forêts par les sociétés ont cependant été, à bien des points de vue, d'une très grande utilité, car elles ont, dans une proportion considérable, réuni les terrains forestiers en grandes unités dont l'étendue rend possible une exploitation rationnelle. Les grandes ressources financières dont disposent les sociétés leur permettent aussi de procéder à d'importants travaux d'entretien et d'amélioration.

Loi spéciale

Afin de prévenir une dévastation des forêts préjudiciable à leur reconstitution et leur rendement futur, le pouvoir législatif a adopté une loi spéciale à la sylviculture. Aux termes de cette loi, une situation particulière est faite aux forêts jeunes ou de reconstitution difficile, dans lesquelles on ne doit procéder à des coupes qu'avec la plus grande prudence. Les pouvoirs publics s'efforcent, par d'autres mesures encore, d'encourager un bon entretien des forêts. Certaines de ces mesures consistent à *fournir un appui pour les nouvelles plantations, le drainage des terrains forestiers marécageux, etc.* Des renseignements largement diffusés sont donnés par certaines "directions départementales des forêts privées" concernant les procédés de coupe, etc. Il faut noter en outre les importantes recherches qui se poursuivent dans le but d'arriver à produire des essences d'arbres meilleures et plus rémunératrices.

La sylviculture et l'amélioration des forêts ont reçu, au cours des dernières années, un renouveau d'actualité, du fait qu'une pénurie de bois se faisait sentir. D'après les évaluations effectuées, on estime que les ressources en bois sur pied ont diminué considérablement dans la région forestière la plus importante du pays, c'est-à-dire en Norrland. L'exploitation forestière traverse, dans ces

contrées, une période de transition, car il ne s'y trouve plus de nouvelles forêts à utiliser et l'on doit se contenter d'une exploitation rationnelle. Les grands prélèvements auxquels on a été contraint de recourir pendant la guerre, et qui avaient d'ailleurs commencé auparavant, ont décimé dans cette partie du pays, les réserves de forêts. Et ce déboisement n'a pu trouver une compensation suffisante dans les nouvelles pousses qui n'avaient pas encore atteint les dimensions de coupe. Il a donc fallu, pour un certain temps, réduire notablement les coupes.

Les circonstances se présentent d'une façon un peu différente dans le sud de la Suède où les ressources en bois sur pied se sont considérablement accrues. Mais ces régions forestières ne fournissent néanmoins qu'une partie minime de l'ensemble des coupes faites dans le pays; en outre, la difficulté d'effectuer des prélèvements dans ces forêts est aggravée du fait que les industries travaillant le bois sont situées, en grande partie, dans le nord de la Suède.

C'est donc dire que les ressources forestières en Suède n'ont pas toujours été sagement exploitées, aussi depuis quelques années une politique sévère de conservation a-t-elle été instaurée et la coupe rigoureusement astreinte à une récolte annuelle (Sustained-Yield). **SEULS LES ARBRES D'UNE DIMENSION SUFFISANTE ET BIEN DEFINIE SONT COUPES**, et sur les terres de la Couronne, la coupe se limite aux arbres choisis et marqués par les ingénieurs forestiers de l'Etat.

Il y aurait d'ailleurs beaucoup à dire sur les politiques de l'Etat dans l'exploitation des forêts de la Couronne, mais le Comité n'a pas mandat de s'y arrêter, et nos ingénieurs-forestiers les connaissent bien d'ailleurs : dans le registre des visiteurs au Service National des Forêts, ainsi qu'à l'Institut des Recherches Forestières à Stockholm, et à l'Association de la culture des Arbres Forestiers à Kallstorp, les membres du Comité ont pu lire les noms de nombreux ingénieurs-forestiers canadiens.

Il a été signalé ci-haut que 50% des ressources forestières suédoises appartiennent aux cultivateurs : l'estimé fourni aux membres du Comité en fixe la superficie productive à environ 15,000,000 d'acres. Va sans dire que le cultivateur suédois, partisan de l'association et de la coopération, a réalisé l'importance de cette richesse forestière et la nécessité d'en assurer collectivement la conservation et l'exploitation profitables mais rationnelles.

Associations de producteurs

Aussi, en 1932, les cultivateurs suédois, propriétaires de terrains forestiers, fondèrent l'Association des Propriétaires Forestiers Suédois, (dont la désignation commerciale dûment enregistrée est : "La Fédération Nationale des Sociétés de propriétaires forestiers Suédois"); elle groupe aujourd'hui (juin 1954) plus de 115,000 membres, formés en 29 sociétés provinciales de propriétaires forestiers, et son chiffre d'affaires durant l'année fiscale 1953 a dépassé \$13,000,000. L'Association est affiliée et fait partie intégrante de la grande Fédération des Associations de cultivateurs suédois, laquelle contrôle, pour la majeure partie, la mise-sur-le-marché de tous produits agricoles suédois (85%). En principe, la société locale (ou de district) effectue le ramassage et la vente dans sa zone : le commerce en dehors de la zone est dévolu à l'Association Nationale, et les sociétés provinciales doivent livrer leurs produits à l'Association Nationale. Cette coordination élimine la duplication des livraisons, la concurrence interne, maintient l'équilibre entre les districts qui ont des surplus et ceux qui sont déficitaires, régularise la mise-sur-le-marché et soutient les prix.

Tous les cultivateurs-propriétaires d'un domaine forestier peuvent faire partie de l'Association, et en fait y appartiennent, pour la très grande majorité. La contribution initiale est de \$2.50 l'acre de terrain forestier : en plus, une proportion variable du revenu annuel des ventes ou quelquefois de l'intérêt est laissée à l'organisation comme prêt, chaque fois que le capital nécessaire aux opérations a besoin d'être augmenté. Ce prêt est généralement limité au total de \$200. Toutes les contributions peuvent être payées par versements annuels. Le sociétaire s'engage également à écouler exclusivement son produit par l'entremise de la société locale, d'abord nationale ensuite. A leur tour, les sociétés provinciales versent une contribution annuelle à l'Association Nationale, basée sur leurs chiffres d'affaires, et l'Association Nationale paie une contribution annuelle et certains honoraires d'administration à la grande Fédération des Associations de cultivateurs suédois.

Quels sont les buts de cette Association? Selon le Secrétaire-général, ils se résumeraient ainsi :

- a) Assurer et rendre plus solide la situation économique des cultivateurs-propriétaires de lots à bois;
- b) Sauvegarder leurs intérêts dans tous les domaines;

- c) Accumuler les coupes de petit volume des divers propriétaires pour en former un ou des lots considérables plus aisément et plus économiquement mis sur le marché;
- d) Discuter et convenir des prix et conditions de ventes, selon les quantités et qualités avec les groupes importants d'acheteurs, tant sur le marché intérieur que d'exportation;
- e) Négocier les contrats collectifs avec les travailleurs salariés;
- f) Imposer les règlements et mesures nécessaires pour la conservation, la production et la coupe;
- g) Dispenser l'éducation et la vulgarisation des recherches dans tous les aspects de l'industrie forestière; (L'Association publie un journal mensuel "Skogsagaron". (Le Forestier), d'une circulation de 50,000 copies, et qui traite des questions et problèmes économiques ou professionnels des propriétaires forestiers, des dernières données et recherches en industrie forestière, etc.);
- h) L'Association s'occupe également d'autres activités commerciales et industrielles, étant propriétaire de plusieurs scieries, clos de bois, usines d'imprégnation et de maisons préfabriquées, etc.

Remises aux sociétaires

L'Association a établi un système objectif de classification et qualité pour le paiement de chaque quantité livrée; le prix est fixé selon des règlements bien définis, et il est le même pour tous : "le même prix pour la même qualité, et pas d'exceptions" selon la formule officielle affichée dans tous les bureaux des sociétés.

Enfin, tels sont le rôle et importance de l'Association Nationale des Propriétaires Forestiers, qui durant la guerre, alors que le charbon et les huiles de chauffage manquaient, elle fut chargée d'assurer les quantités de bois de chauffage nécessaires à la population, et s'acquitta heureusement de cette lourde tâche. Encore ici, la bonne volonté, la discipline individuelles et collectives assurèrent le succès.

CONCLUSIONS

Le rôle de l'apport forestier dans l'agriculture suédoise amène des conclusions fort utiles pour nos propriétaires de boisés de ferme:

Le cultivateur suédois possédant un ou des lots forestiers

- 1.— réalise pleinement et clairement toute l'importance économique, pour son exploitation, de la réserve forestière;
- 2.— connaît et pratique fidèlement la conservation et coupe rationnelle de ses ressources forestières;
- 3.— adopte, sans lésiner, les plus récentes données de la sylviculture, et participe loyalement aux efforts de reboisement;
- 4.— comprend la nécessité absolue de l'association économique et professionnelle pour faire valoir ses droits et obtenir un traitement équitable dans la mise-sur-le-marché et vente de ses produits;
- 5.— n'hésite aucunement à s'imposer les mesures, règlements, discipline nécessaires à l'exploitation, conservation, mise-sur-le-marché ordonnée et vente avantageuse de ses produits forestiers;
- 6.— ne recherche pas à tout propos l'intervention de l'Etat, préférant régler, par l'Association, ses problèmes économiques ou professionnels.

RECOMMANDATIONS SPECIFIQUES

- 1.— Le Comité ne peut que recommander fortement à nos cultivateurs-propriétaires de boisés d'épouser d'abord la mentalité de leurs collègues suédois par rapport à la conservation et à l'exploitation de leurs ressources forestières, et ensuite d'en adapter au milieu, les systèmes et pratiques brièvement décrites ci-haut : si ces systèmes avaient été adoptés, disons il y a vingt ou dix ans, les griefs récents soulevés par certains cultivateurs-propriétaires de boisés contre leurs acheteurs n'auraient pu prendre naissance.
- 2.— L'Etat provincial, malgré le peu d'appui qu'il a reçu des parties intéressées, doit quand même, malgré leur indifférence et pour le plus grand bien de l'agriculture québécoise, continuer et intensifier ses politiques de conservation, sylviculture, reboisement, dans toutes les régions et sur toutes les exploitations agricoles où la technologie forestière les prescrit. *La tâche sera longue et difficile.*
- 3.— Des chaires ou cours spéciaux de sylviculture, boisement et reboisement, conservation devraient être institués dans nos écoles supérieures, moyennes et régionales d'agriculture, et "le culte

- des arbres" avec des notions élémentaires de conservation pourraient avantageusement être enseignés dans toutes nos écoles rurales, comme cela se fait ailleurs : Etats-Unis, Grande-Bretagne, Hollande, pays nordiques.
- 4.— Les agronomes régionaux et de comté seraient de précieux auxiliaires et vulgarisateurs dans l'application de politiques de conservation, sylviculture, reboisement : leur influence dans nos milieux agricoles devrait être mise à contribution et soutiendrait les efforts des ingénieurs-forestiers.
 - 5.— Les politiques de sylviculture étant à longue portée, l'on aura d'autant plus de difficultés à convaincre ceux qui ne recherchent que le bénéfice immédiat. Les boisés communaux (municipalités de comtés, paroisses, villages) sont fortement à encourager et généraliser, selon des conditions bien spécifiées à l'avance afin d'en assurer la permanence.
 - 6.— Un plan général de boisement, reboisement, sylviculture pour nos exploitations agricoles, soigneusement élaboré par nos ministères d'Agriculture, Colonisation, Terres et Forêts conjointement, ne saurait être trop recommandé : il serait fort utile que l'on y songe immédiatement.
 - 7.— Sa mise en exécution pourrait avantageusement être confiée à un "Service des Boisés de Ferme" sous la juridiction du Ministère de l'Agriculture. Un produit qui a fourni aux cultivateurs du Québec un revenu monétaire annuel moyen de \$43,220,000 depuis bientôt dix ans, mérite une attention particulière.

Les autorités d'un pays libre n'ont pas le mandat d'intervenir dans le domaine privé en régentant l'exploitation et la vente des boisés appartenant à nos cultivateurs; ces derniers ne le savent que trop bien et protesteraient sans doute violemment contre l'intervention gouvernementale. C'est bien là le paradoxe d'aujourd'hui : l'on recherche constamment l'aide gouvernemental dans plusieurs secteurs et l'on reproche l'intervention qu'il engendre. *L'on est donc farouchement individualiste dans l'exploitation, mais souvent socialiste dans la revendication.* L'Etat, dans son rôle véritable, ne saurait se substituer aux libres initiatives de ses administrés, à moins que le bien commun (notre Code Civil dit : "ordre public et bonnes moeurs") ou les intérêts bien compris d'une classe de la société ne soient menacés; il peut et doit encourager celles qui sont louables et légitimes comme il se doit de réprimer celles qui sont préjudiciables et condamnables.

Dans cet esprit, le Comité formule la recommandation suivante:

“Là où les propriétaires de boisés de ferme auront donné des preuves tangibles qu'ils veulent s'aider eux-mêmes dans l'exploitation et la vente ordonnées et rentables de leurs produits forestiers, l'Etat devra encourager et soutenir leurs initiatives légitimes et celles de leurs associations “bona fide”, qui amélioreront leur situation économique ou sociale.”

Productions animales

Le Comité a maintes fois signalé dans le texte ci-haut le caractère nettement transformateur de notre agriculture : production végétale — production animale : il n'y a pas lieu d'y revenir.

A la page 74 du mémoire conjoint, (1ère partie) de l'U. C. C. - Coopérative Fédérée,

“Une vaste campagne d'accroissement de la qualité et quantité de notre production herbagère”,

est préconisée, pour le motif suivant :

“quand on aura franchi certaines étapes de la nécessaire amélioration de nos productions végétales, les problèmes d'élevage auront été à demi-résolus.”

C'était bien là l'opinion que le Comité s'était formé dès la fin de l'année 1952; les faits et chiffres étaient trop éloquents pour penser autrement.

Valeur du cheptel

Dans le présent rapport, le Comité s'arrêtera donc moins longuement à nos productions animales, qu'il ne l'a fait pour les productions végétales, parce que tout en ayant besoin d'une amélioration constante et d'une ré-orientation partielle, elles sont mieux connues, mieux pratiquées et plus avancées que les végétales. Cette situation est fort heureuse, parce que les productions animales du Québec sont véritablement l'épine dorsale de notre agriculture : depuis longtemps elles fournissent environ 80% des revenus monétaires de nos cultivateurs, et la valeur des bestiaux (poules et poulets compris, autres volailles non comprises) sur nos fermes a augmenté de la façon suivante depuis 1931 :

	Valeur totale :	Valeur moyenne par ferme:
1931	\$ 95,873,000.	\$ 705.00
1941	111,185,000.	719.00
1951	340,453,000.	2,534.00

(Source : Recensements décennaux, Ottawa.)

En 1943-44, M. le Professeur Gustave Toupin, d'Oka, définissait l'importance de nos productions animales dans les termes suivants :

"Les productions animales occupent dans l'économie agricole du Québec une position de tout premier plan. Que de fois ceux qui ont étudié notre problème agricole au cours de ces cinquante dernières années n'ont-ils pas dit et écrit qu'elles constituaient la base de notre agriculture. On admet sans hésitation la justesse de cette assertion quand une fois on s'est rendu compte que la quasi-totalité des récoltes de notre "grande culture", que nous retrouvons sur toute l'étendue cultivée de notre province, ne peut être liquidée autrement que sous la forme de produits animaux, parce que ces derniers seuls trouvent des marchés d'absorption considérables. Près de 80 p.c. de nos cent trente-cinq mille cultivateurs tirent ainsi la majeure partie de leurs revenus de ferme. C'est pourquoi on les appelle éleveurs. Il est donc facile de comprendre, par cet état général de choses, que nos productions animales soient présentées comme les fondements de notre agriculture. Quand elles sont "payantes", elles font la joie et la prospérité de nos éleveurs. Elles constituent alors le lien le plus attachant de ces derniers au sol. Si elles deviennent moins rémunératrices, par un concours de circonstances que l'on n'a pas su ou que l'on a été incapable de maîtriser, c'est tout de suite l'inquiétude et la gêne qui pénètrent dans la plupart de nos foyers ruraux. Que la crise devienne plus aiguë et se prolonge (telle la crise de 1876 à 1896 et celle de 1929), Dieu seul sait, dans ce cas, toute l'étendue de la misère qu'elle peut apporter à la masse de nos habitants. Tant il est vrai que ces derniers, dans leurs reculs ou leurs progrès, dépendent, aujourd'hui comme depuis trois quart de siècle, de l'état économique de nos productions animales." (La Production Animale, "Agriculture" — Editions Fides — 1944.)

L'éclatante vérité de ce texte vaut encore aujourd'hui, ainsi que les chiffres suivants (et les tableaux joints au présent rapport) le feront voir :

BETAIL SUR LES FERMES EN MILLIERS DE TÊTES

le 1er juin de chaque année

Extrait — Tableau 59

Espèces	1931	1941	1954
Chevaux	301	333	204
Tous bovins	1,707	1,757	1,990
Moutons	734	526	363
Porcs	728	808	1,051

Source : Bureau Provincial de la Statistique.

VALEUR MOYENNE UNITAIRE

Espèces	1946	1951
Chevaux	\$134.00	\$126.00
Vaches laitières	111.00	199.00
Veaux	25.00	52.00
Autres bêtes à cornes	63.00	135.00
Moutons et agneaux	10.50	21.50
Porcs	24.00	36.50

VALEUR DU BETAIL sur les fermes en milliers de dollars
le 1er juin de chaque année

Extrait — Tableau 60

Espèces	1931	1941	1954
Chevaux	31,367	37,149	28,356
Tous bovins	50,587	58,640	185,073
Moutons	3,604	2,787	5,808
Porcs	5,359	7,603	36,785

Source : Bureau Provincial de la Statistique.

BETAIL du Québec expédié aux marchés de la Province, 1930-1954
(nombre de têtes)

Extrait — Tableau 61

Années	Bêtes à cornes	Veaux	Porcs	Moutons et agneaux
1930	35,773	100,174	82,827	135,419
1950	147,417	285,592	1,014,779	152,020
1954	96,990	292,392	898,469	139,718

Source : Bureau Provincial de la Statistique.

VOLAILLES SUR LES FERMES (1953)

Espèces	Sur les fermes au 1er juin No	Valeur fermière globale \$
Poules et poulets	9,800,000	13,164,000
Dindons	375,000	1,078,000
Oies	14,000	36,000
Canards	53,000	92,000
Toutes volailles		14,370,000

Source : Bureau Provincial de la Statistique.

VOLAILLES : Volume de la production et valeur de la chair de volailles

Extrait — Tableau 62

Espèces	Volume en milliers de livres		
	1946	1951	1954
Poules et poulets	44,167	41,524	55,845
Autres volailles	2,907	7,839	13,769
Toutes volailles	47,074	49,363	69,614
	Valeur en milliers de dollars		
Poules et poulets	12,116	19,429	23,341
Autres volailles	1,163	5,638	6,464
Toutes volailles	13,279	25,067	29,805

Source : Bureau Provincial de la Statistique.

OEUFs : volume et valeur de la production

Extrait — Tableau 63

Années	Volume (en milliers de douzaines)	Valeur (en milliers de dollars)
1930	32,807	9,882
1950	48,215	19,913
1954	63,808	26,321

Source : Bureau Provincial de la Statistique.

LAINES : volume et valeur de la production

Extrait — Tableau 64

Années	Volume (en milliers de livres)	Valeur (en milliers de dollars)
1930	2,388	444
1952	1,117	424
1954	1,146	470

Source : Bureau Provincial de la Statistique.

PRODUCTION LAITIÈRE — Valeur à la ferme

1949	\$136,400,000
1951	150,500,000
1954	174,297,000

Productions bovines

Les premiers bovins du Québec vinrent de la Normandie, en 1608, avec Champlain, et dès 1629, il se trouvait, sur une ferme du Cap Tourmente, 70 têtes de bétail. Vers 1660, d'autres bovins normands et bretons arrivèrent, de sorte qu'en 1667 l'on comptait 3,107 têtes de bétail, et à la conquête (1763) 50,000 têtes. La vache canadienne d'aujourd'hui, ennoblie vers 1885-89, est issue des bovins normands et bretons importés sous le régime français : avec une adaptation au milieu et généalogie de trois siècles, cela lui donne "du titre", comme l'on dit.

Jusqu'à la période 1830-50, tous les bovins étaient de race canadienne; point n'est besoin d'ajouter que généralement mal logés et mal alimentés, dans un climat rigoureux et variable, ils ne firent guère de progrès qualitatifs, et servaient surtout aux besoins de l'exploitation. Aiguillonné par l'urgence d'une amélioration du cheptel, le Conseil d'Agriculture favorisa, à partir de 1850, l'importation d'autres races connues pour réformer rapidement le cheptel par croisements. C'est ainsi qu'Ayrshires et Shorthorns sont entrées au cheptel vers 1830-50, Jerseys, Hamfords et Aberdeen-Angus vers 1860-75, Holsteins 1885, Suisses brunes 1907-09.

Aujourd'hui, Québec compte quelques-uns des plus beaux troupeaux laitiers du monde entier; et certaines de nos bêtes-souches sont recherchées par les acheteurs étrangers : leurs rendements se comparent aisément avec les meilleurs rendements des autres pays (l'on en trouve de 13,000 livres, 12,000 livres, plusieurs de 10,000 livres, 9,000 livres et 8,000 livres). A ce sujet, le Comité se doit de reproduire ici une observation faite à deux de ses membres par l'un des officiers supérieurs de l'Association des Producteurs Danois, qui eut l'avantage de parcourir rapidement notre Province en 1952 lors de la convention internationale de la FIPA : ¹

"you have some of the finest pure bred herds I have ever seen. Unfortunately, the same cannot be said of your cross-breds."

Traduction. — "Vous possédez des troupeaux de race pure qui sont parmi les plus beaux que j'aie vus. Malheureusement, l'on ne peut dire la même chose de vos bovins croisés."

¹ Fédération Internationale des Producteurs agricoles.

Ce témoignage, qui vaut d'être retenu, parce que désintéressé, résume toute la situation actuelle de nos productions bovines, telle que le Comité l'a trouvée dans ses enquêtes.

A travers la Province, c'est ainsi que fréquemment, trop fréquemment, le Comité a pu voir un superbe troupeau laitier de race pure, à rendement unitaire moyen jamais inférieur à 10,000 livres, et tout à côté un troupeau hétéroclite de croisements incertains dont la moyenne unitaire de rendement n'atteint pas 4,000 livres. Encore ici, comme dans d'autres secteurs, ce n'est pas le bon éleveur qu'il faut d'abord toucher, mais l'autre : toutes nos carences de productions se situent là.

Cette situation défavorable faite à nos productions bovines moyennes est imputable pour une part du moins, à la politique des croisements qu'inaugurait en 1850, le Conseil de l'Agriculture, pour laquelle d'ailleurs il est difficile de l'en blâmer entièrement : il voulait bien faire et faire vite, ce qui en agriculture avancée est souvent une anomalie. Aussi, les croisements au hasard et le recroisement des croisements créèrent-ils un grand nombre de sujets abâtardis, qui encore aujourd'hui, mais dans une proportion beaucoup moindre, n'ont d'uniformité que les tares accumulées dans le cours des croisements. Aussi leur valeur de nuisance est-elle facile à préciser : ils ne sont plus de type laitier, ne sont pas à fins multiples, commandent les plus vils prix aux abattoirs : ils requièrent cependant autant de soins et d'aliments que les bons sujets de race pure.

Quand nos éleveurs qui persistent dans les croisements à l'aueglette en auront compris les dangers, ils auront apporté une contribution majeure au rehaussement qualitatif de notre cheptel, et c'est pour eux que nos politiques d'orientation des productions bovines devront surtout être rémédiatrices.

Au cours de ses études, le Comité n'a pu s'empêcher de noter soigneusement (parce qu'il en a vu les salutaires effets) que dans les pays où les rendements laitiers sont les plus élevés au monde (Belgique, Hollande, Danemark, Suède), les croisements sont prohibés pour les troupeaux laitiers, et seuls les taureaux géniteurs pour lesquels un permis a été émis par les autorités ou associations accréditeuses d'éleveurs, à la suite du progeny-test, peuvent servir à la monte ou insémination artificielle. La mesure, pour radicale qu'elle paraisse, est efficace et les éleveurs, y ayant trouvé leur profit, en sont naturellement fort satisfaits.

Parce que cette politique a déjà été appliquée avec succès dans le Québec vis-à-vis nos productions chevalines, le Comité croit

qu'elle aurait les mêmes effets pour nos productions bovines, et il en fait donc la recommandation spécifique suivante :

“Que dans le cours des prochaines années, et par régions, seuls les taureaux-géniteurs pour lesquels un permis aura été émis selon des exigences à être définies par nos spécialistes en productions bovines, pourront être utilisés pour la monte.”

Une autre caractéristique remarquable dans les productions bovines des pays susmentionnés, c'est la concentration sur un nombre réduit d'espèces, avec chacune sa région :

Belgique	(2)
Hollande	(3, dont une à fins multiples)
Danemark	(3, dont une à fins multiples)
Suède	(3)

Selon ce que les autorités ont déclaré aux membres du Comité, ces politiques de limitation du nombre des races et leur “régionalisation” facilitent les recherches génétiques et en préviennent le chevauchement, favorisent l'insémination artificielle massive, permettent de mieux calibrer les améliorations des conformations et rendements, empêchent les croisements.

Sans en faire une recommandation spécifique, le Comité croit devoir souligner les aspects pratiques de la limitation des races et de leur régionalisation : la multiplicité de races nuit beaucoup à la rationalisation de nos productions bovines et favorise les mauvais croisements.

Bovins de race pure

Le Comité a souligné plus haut l'excellence de certains de nos troupeaux laitiers de race pure : malheureusement, ils sont bien loin de former la majorité quantitative de notre cheptel. Le Comité n'a pu obtenir de données précises sur le nombre de bovins de race pure, et il faudra noter que les chiffres qui vont suivre, compilés par le Comité à la suite de renseignements fournis, sous toutes réserves, par le Ministère de l'Agriculture, Ottawa, et la section des Productions bovines, Québec, sont tous approximatifs :

Bovins laitiers

Holsteins	38,000
Ayrshires	33,500
Canadiennes	7,500
Jerseys	11,000

Bovins de boucherie

Hereford, Aberdeen-Angus, Shorthorn	5,000
Total	95,000

A l'aide de ces données très approximatives, mais généreuses, l'on peut classer notre cheptel bovin ainsi qu'il suit :

1er juin 1954 :

Tous bovins	1,990,000
Races pures	95,000
Bovins croisés	1,895,000

Comparer ces chiffres, c'est trouver le mal et découvrir le remède.

Alors que nos bons bovins laitiers, surtout de race pure, (parce qu'il existe un nombre X de bons croisés) ont des rendements unitaires moyens variant de 6,500 à 10,000 livres, la moyenne unitaire de rendements laitiers pour la Province n'est que de 5,300 livres (1er mars 1955). Cette moyenne qui fait injure à la compétence et aux efforts de nos bons éleveurs depuis au-delà de vingt ans, est strictement imputable aux rendements inférieurs de la masse des croisés, joints à des méthodes d'élevage désuètes et inappropriées qui se poursuivent malgré l'aide apporté par les autorités, les données de la recherche et les conseils réitérés de nos agronomes. Les recommandations faites dans le présent rapport relativement à la vulgarisation intense des données scientifiques, l'amélioration des herbages et fourrages, les permis de monte, le contrôle des croisements, sont des remèdes : il y en a d'autres que le Comité suggérera plus loin.

Bovins de boucherie et viandes bovines

Les données suivantes, tirées des tableaux 66 et 69 situent exactement la quantité et qualité de nos productions bovines pour l'abattage :

ARRIVAGES D'ANIMAUX vivants aux postes d'abattage inspectés de la province de Québec (1953)

(en milliers de têtes et en pourcentage)

Espèces	Total '000 têtes	Québec '000 têtes	%
Bêtes à cornes	188	87	52
Veaux	372	267	72

BOVINS de marché provenant des fermes du Québec, classifiés par catégorie, 1949-53

(en pourcentage)

Années	Marque rouge	Marque bleue	Boeuf commercial	Autres
1949	2.95	6.12	19.50	71.43
1951	3.05	5.71	15.70	75.54
1953	9.21	9.41	17.20	64.18

VEAUX provenant des fermes du Québec, classifiés par catégorie, 1949-53

(en pourcentage)

Années	Bons et choix	Communs et moyens	Veaux de chaudière
1949	8.8	74.6	16.6
1951	13.9	71.6	14.5
1953	17.0	66.6	16.4

Ces chiffres parlent donc par eux-mêmes : bien qu'il y a une amélioration encourageante, mais fort lente, dans la qualité de nos viandes bovines, elles sont loin d'être ce qu'elles pourraient et devraient être, tout en tenant un compte généreux du fait que le bovin laitier étant prédominant, les bêtes expédiées à l'abattage, (veaux exclus) sont surtout des "réformées". Par ailleurs, nos systèmes d'embouche et d'engraissement pour l'abattage ne sont généralement pas efficaces : des recherches et ré-orientations s'imposent dans ce domaine. Les succès obtenus par les éleveurs des Cantons de l'Est et du Lac Saint-Jean, sont des exemples à imiter.

Les viandes bovines de provenance extérieure font une concurrence beaucoup trop forte à nos productions; éleveurs et consomma-

teurs en soldent la note, et il en sera ainsi tant que la qualité moyenne de nos bovins à l'abattage n'aura pas été fortement relevée. Vu nos surplus de beurre qui continueront de s'accumuler tant que

- a) la concurrence des succédanés n'aura pas été sinon interdite, du moins réduite par la fixation des quotas, ou/et les taxes d'accise, et ceci, à l'échelle nationale;
- b) tant que les prix de soutien (et le Comité n'en discute pas pour le moment la justification) se maintiendront;
- c) les Etats-Unis écoulent à vils prix leurs immenses surplus accumulés par leurs politiques de soutien;

et vu également

- d) les grandes quantités de viandes bovines de provenance extérieure,

il y a lieu de se demander si dans les régions de productions beurrières au moins, l'on ne devrait pas ré-orienter partiellement et graduellement l'élevage bovin. (Voir tableau 27)

Le Comité a étudié bien longuement et bien sérieusement cet épineux problème des surplus de beurre, il a soigneusement analysé tous les mémoires soumis et consulté de nombreuses autorités reconnues pour leur compétence et désintéressement; il croit devoir faire d'abord la recommandation suivante qui ne règlera pas seule cette question tant controversée des surplus, mais aidera à l'atténuer.

Recommandation spécifique

"Dans les régions où la production du beurre est la principale ou la seule véritable source de revenus pour nos éleveurs, il y a lieu d'initier et d'encourager *progressivement les bons éleveurs* à l'élevage de bovins à fins multiples et de boucherie. Cette ré-orientation de l'élevage devra être *soigneusement préparée et organisée, sur les données des meilleurs spécialistes*, après consultations avec toutes les parties intéressées, et un *choix définitif des races à propager.*"

Du choix des éleveurs et des races dépendra le succès ou la faillite de ces initiatives, et les autorités auront à examiner et peser l'utilité d'octrois à l'achat d'animaux-souches; *elles le font actuellement avec beaucoup de succès* pour l'achat des génisses de race pure.

Va sans dire que le Comité n'est pas qualifié pour faire le choix d'une race particulière mais les succès obtenus en France avec la race normande, en Hollande avec la Groeningen (noire à face blanche), et au Danemark et Etats-Unis avec la Shorthorn, suggèrent que nos spécialistes s'y arrêtent. L'on connaît généralement assez bien les avantages de la Normande et la Shorthorn pour fins multiples, mais l'on connaît moins ceux de la Groeningen. Selon Ir A. L. Joustra, directeur-général du Service d'Informations Agricoles de la Hollande, "cette dernière race était à son origine un bovin de boucherie. Par un élevage judicieux depuis une trentaine d'années, la production laitière de cette race a été sensiblement augmentée et n'est pas loin de rejoindre celle de la Holstein. On lui a conservé toutefois sa conformation caractéristique et c'est véritablement un prototype de bovin à fins multiples." Enfin, le Comité réfère aux données fournies à la page 185 du présent rapport : leur force probante est difficile à nier.

Les veaux

L'on a vu plus haut que la classification des veaux de ferme du Québec aux postes d'abattage inspectés était en 1953, la suivante :

Bons et choix	17%
Communs et moyens	66.6%
Autres	16.4%

Il reste donc du chemin à parcourir dans le domaine des qualités, et il y a lieu de s'y vouer immédiatement, pour deux raisons bien distinctes :

- 1.— Le marché des veaux "bons et de choix" paraît assuré et rentable.
- 2.— L'élevage généralisé des veaux "bons et de choix" absorberait une quantité considérable du lait qui va à nos productions beurrières excédentaires.

* * *

La plupart des données qui vont suivre sont extraites d'un travail fort élaboré préparé par M. J.-R. Proulx, rédacteur, Service de l'Information et des Recherches, Ministère de l'Agriculture, Québec, et présentées à la Semaine Agronomique de 1954, section de Québec. Dans l'opinion du Comité, elles sont d'une précision et justesse telles qu'elles valent comme *conclusions et recommandations spécifiques, pour les fins du présent rapport.*

M. Proulx définit d'abord les veaux "choix et bons" dans les termes suivants :

"Veaux pesant de 150 à 200 livres vivants, nourris au lait entier de la naissance à l'abattage. Ils donnent un rendement de 90 à 120 livres de viande. Les veaux nourris jusqu'à un poids convenable au pis de la vache fournissent généralement ceux qui sont classifiés veaux "de choix".

Il montre ensuite ce que peut rapporter à l'éleveur, les "choix et bons" par le tableau suivant et l'interprétation qu'il en donne :

Revenus par 100 livres de lait entier absorbé par les veaux de marché "Choix et bons" en 1953

Mois :	Prix du veau par 100 lbs de poids vif à Montréal ¹	Un veau de 140 lbs a payé le 100 lbs de lait	Un veau de 160 lbs a payé le 100 lbs de lait	Prix du 100 lbs de lait transformé en beurre Québec 1953 ²
Janvier	\$30.32	\$ 5.66	\$ 6.06	\$ 2.43
Février	30.73	5.74	6.15	2.45
Mars	25.14	4.69	5.03	2.43
Avril	21.40	4.00	4.28	2.30
Mai	22.83	4.26	4.57	2.23
Juin	21.99	4.11	4.40	2.20
Juillet	20.43	3.81	4.09	2.20
Août	21.28	3.97	4.26	2.23
Septembre	23.12	4.32	4.62	2.20
Octobre	23.53	4.39	4.71	2.27
Novembre	23.50	4.39	4.70	2.30
Décembre	24.52	4.58	4.91	2.34

"Les calculs des revenus du lait servi aux veaux sont basés sur le fait généralement admis qu'il faut en moyenne 10 livres de lait entier par livre de gain en poids, soit de 750 à 800 livres de lait entier, selon la pesanteur initiale du veau et son poids lors de la mise sur le marché.

Un veau de marché de 140 livres pesait vraisemblablement environ 65 livres à la naissance et un veau de 160 livres, environ 80 livres au même moment. Il n'a pas été tenu compte des frais de transport et de vente des veaux, vu que la pleine valeur du lait

¹ Compilés du "Livestock and Meat Trade Report".

² Prix du lait à la ferme fournis par le Bureau Provincial des Statistiques.

entier a été allouée au lait absorbé durant les six premiers jours, alors que ce lait n'a aucune valeur marchande.

Il est à noter que chaque mois, au cours de l'année 1953, le veau de bonne qualité a payé le lait beaucoup plus (souvent deux fois plus) que le prix payé par la beurrerie. Naturellement, c'est durant les périodes où les prix du veau sont les plus élevés que sa production paye le plus cher le lait utilisé à cette fin. Mais même durant la période des plus forts arrivages, soit en avril, mai et juin, le lait employé à l'engraissement de ces animaux a été beaucoup mieux payé qu'à la beurrerie."

Et il termine en formulant les conclusions suivantes que le Comité n'hésite aucunement à faire siennes :

"En dépit de l'accroissement de la population humaine du pays, un excédent encombrant de certains produits laitiers est fort possible. C'est d'ailleurs le point de vue exposé par la Fédération Canadienne des Producteurs de Lait lors de son congrès annuel tenu en fin de janvier : "La Fédération estime que l'augmentation des stocks de beurre au pays peut atteindre un niveau tel qu'il sera au détriment des producteurs de lait. L'augmentation actuelle de la production du lait constitue une autre menace au marché du beurre. L'industrie laitière envisage une situation pire que celle qui existe présentement, résultat de l'injuste concurrence des succédanés du beurre. Ce sont les producteurs du lait destiné à la fabrication du beurre qui ont le plus à se plaindre de la faiblesse des prix. La production du veau de lait mérite un examen attentif de la part de ces producteurs comme moyen d'augmenter leurs revenus."

Les éleveurs qui réussiront à produire une forte proportion de veaux de la catégorie commerciale "Choix et bons" feront d'une pierre deux coups :

- augmentation de leurs revenus;
- libération du marché d'au moins une partie des excédents de produits laitiers.

La province a donc un vaste marché à sa portée pour les bons veaux de lait, il faut tenter de le satisfaire avec des produits de la qualité recherchée par la clientèle.

Autres moyens d'améliorer le cheptel bovin

En plus de la restriction des croisements, des permis de monte pour les géniteurs, de l'élevage de bovins à fins multiples, deux ex-

cellents moyens déjà éprouvés et reconnus sont à intensifier et généraliser pour une amélioration constante et ordonnée de notre cheptel bovin : l'insémination artificielle et le progeny-test.

Insémination artificielle

En 1948, le Ministère de l'Agriculture du Québec institua un centre d'insémination artificielle des bovins, à Saint-Hyacinthe, et cette initiative heureuse n'a pas tardé à apporter des résultats qui ont dépassé les espoirs les plus optimistes : tous les mémoires déposés qui y font allusion se plaisent à le souligner. Voici d'ailleurs des chiffres qui parlent par eux-mêmes :

1953 — 27,647 vaches inséminées
1954 — 30,245 " "

au moyen de 28 taureaux géniteurs, dont
16 de race Holstein
et
12 de race Ayrshire.

Vu le rôle prépondérant de l'industrie laitière dans notre agriculture, il était logique lors de l'établissement du Centre d'orienter les activités vers les bovins laitiers. Aujourd'hui, et pour faire suite aux recommandations énoncées plus haut, il y a lieu, dans l'opinion du Comité, d'élargir les activités de ce Centre, en y ajoutant des géniteurs à fins multiples et de boucherie. Les possibilités du Centre actuel ne sont pas d'ailleurs pleinement exploitées, et pourraient l'être davantage si l'on y ajoutait des bâtisses. Le personnel est *suffisant, compétent et bien entraîné*. Il faudrait toutefois, pour les recherches qui s'imposent constamment, y ajouter un spécialiste reconnu en génétique.

Seulement, il y a 1,060,000 vaches laitières dans le Québec, (1er décembre 1954) éparpillées un peu partout sur le territoire, et comme les semences, dans les meilleures conditions, ne valent que pour 2 à 3 jours au plus, le Centre de Saint-Hyacinthe, même agrandi, ne peut donc poursuivre seul une amélioration massive du cheptel, par l'insémination artificielle. Egalemeut, les bovins qui ont le plus besoin d'améliorations pressantes dans la conformation et les rendements, ne se trouvent pas à proximité du Centre. Pour rassurer certains groupements d'éleveurs de bovins de race pure, qui ont un intérêt, d'ailleurs fort légitime, à vendre leurs bons géniteurs, le Comité doit ajouter qu'il ne s'agit pas, pour le moment du moins, de faire disparaître totalement les taureaux de chaque troupeau; l'éle-

veur, qui en a le moyen, pourra toujours s'il le désire, utiliser un géniteur de race pure dont les *qualités de transmission des traits héréditaires* auront été dûment établies.

Seulement, le petit éleveur, ou mieux, l'éleveur moyen, n'a pas toujours les ressources monétaires nécessaires pour se procurer un bon géniteur, dont le prix d'achat est nécessairement assez élevé, et au surplus, les associations d'éleveurs, mises ensemble n'ont pas, et n'auront pas pour longtemps encore, un nombre suffisant de taureaux géniteurs pour procéder à l'amélioration de tous les troupeaux inférieurs. La solution réside dans l'insémination artificielle généralisée, du moins pour un certain nombre d'années, par régions géographiques et économiques, au moyen de centres d'insémination artificielle appartenant aux éleveurs et administrés par eux. Enfin ce mode d'insémination a d'ailleurs le grand avantage de prévenir la transmission de maladies contagieuses par le géniteur.

En Hollande, le pourcentage d'insémination artificielle des bovins est de 35% (avril 1954) avec un taux de conception de 85%; 700 taureaux sont utilisés à ces fins par 160 sociétés d'éleveurs. Dans certains cas, l'Etat fournit des subsides.

Aux Etats-Unis, l'on trouve de grands centres qui fournissent chacun l'insémination de 75,000 - 100,000 vaches.

Au Danemark, 67% des vaches laitières sont inséminées artificiellement, (1954). Toutes les stations sont financées, administrées par les éleveurs eux-mêmes.

En Suède, 450,000 vaches ont été inséminées par cette méthode en 1953. Une seule station, près Malmo, (que le Comité a visitée) a assuré 42,000 inséminations en 1953, avec 35 géniteurs. Les centres d'insémination appartiennent aux associations accréditées d'éleveurs, mais l'Etat apporte une contribution à leur installation.

RECOMMANDATIONS SPECIFIQUES

- 1.— Le Centre d'Insémination artificielle de Saint-Hyacinthe ayant, de l'aveu même de tous les secteurs intéressés, prouvé son utilité et efficacité hors de tout doute, il y a lieu de continuer et intensifier ses activités dans les secteurs laitiers et bovins de boucherie. A cause de la précieuse expérience acquise dans ce Centre, de l'efficacité et la compétence de son personnel tech-

nique et vulgarisateur, le Comité recommande également que l'on y concentre les travaux d'expérimentation et de recherches, la formation des techniciens, la compilation des statistiques.

2.— Le Comité recommande que les autorités apportent une aide financière initiale, à l'établissement de centres d'insémination artificielle additionnels, par régions, administrés par des organismes ou groupes d'éleveurs dûment accrédités. L'aide à apporter par les autorités *deura se conditionner*

- a) à l'approbation préalable des choix et qualité des taureaux géniteurs;
- b) à l'engagement écrit, par les éleveurs qui y auront recours, de fournir l'enregistrement exact des veaux nés, pour faciliter le testage de la progéniture.

Progeny-Test

La progeny-test, en bref, est la recherche de la transmission des caractères héréditaires par le taureau-géniteur. Si la progéniture montre des résultats "excellents" de conformation et rendements, le géniteur est classé "Excellent", si les résultats sont "bons" il est classé "Bon", et si les résultats sont médiocres, il est abattu. Deux moyens de testage prévalent généralement : l'enregistrement des progénitures dont on suit ensuite les rendements chez les éleveurs qui sont tenus de tenir des registres accessibles en tout temps, ou par des centres de testage.

Centres de testage : ces centres fonctionnent en plusieurs endroits des Etats-Unis, du Danemark et de la Suède. L'on y entretient un nombre X de bêtes (jeunes vaches ou génisses pleines) par groupes de 15-20 bêtes issues d'un même géniteur. La production et l'alimentation (qui doit être la même pour toutes les bêtes) sont rigoureusement pesées et contrôlées. Après une ou des périodes déterminées, si la production moyenne du groupe dépasse la moyenne générale, le taureau géniteur est officiellement classé "supérieur", tandis que si la production est moindre que la moyenne générale, le taureau va à l'abattoir. Ces centres ont également les buts suivants:

- 1.— Donner une valeur monétaire supérieure aux sujets classés "de choix" (taureaux géniteurs et vaches), pour la vente.
- 2.— Déterminer la meilleure alimentation du bétail.
- 3.— Abaisser les coûts de revient.

Recommandation spécifique

Le Comité recommande qu'après consultations avec nos spécialistes en productions bovines et les associations de producteurs, les autorités encouragent et apportent une aide technique ou/et financière à l'établissement d'un mode pratique de testage de la progéniture par les éleveurs de bovins, et subséquentement une fois le testage connu et vulgarisé, la fondation d'un ou des centres de testage selon les données fournies ci-haut, *pourvu que les éleveurs y apportent leur contribution financière.*

Mesures sanitaires

Sans vouloir particulariser, le Comité doit admettre que ses visites et enquêtes chez nos éleveurs de bovins révèlent que, dans certaines régions surtout, l'on persiste à ignorer les précautions sanitaires les plus élémentaires, surtout durant la stabulation. Le meilleur type de bovin devient vite médiocre dans un milieu anti-hygiénique ou dépourvu de sanitation. L'air, l'exercice physique, la désinfection, la propreté, sont pourtant essentiels. Il y a lieu, dans l'opinion du Comité, de vulgariser intensément les mesures sanitaires essentielles qui d'ailleurs, pour la plupart, *ne coûtent rien*, et s'imposent strictement tant dans l'intérêt des producteurs eux-mêmes que pour les consommateurs.

Productions porcines

Les productions porcines sont généralisées dans notre Province et ont fait des progrès qualitatifs et quantitatifs remarquables depuis vingt-cinq ans surtout : elles se pratiquent comme spécialisation et plus généralement comme auxiliaire de l'industrie laitière. Bien conduites, elles sont généralement rentables, même avec les fluctuations du marché. Les données suivantes en fixent l'importance et l'évolution :

Sur les fermes (en milliers de têtes)

le 1er juin de chaque année

	1931	1941	1951	1952	1953	1954
Porcs	728	808	1,108	1,312	867	1,051

Valeur des porcs sur les fermes (en milliers de dollars) le 1er juin de chaque année

	1931	1941	1951	1952	1953	1954
Porcs	5,359	7,603	39,670	34,606	26,724	36,785

Expéditions aux marchés de la province 1930 - 1954

(nombre de têtes)

Années	Porcs :
1930	82,827
1940	524,498
1950	1,014,779
1952	1,498,699
1953	810,066
1954	898,469

Classifications des carcasses aux postes d'abattage inspectés (en pourcentage)

Années :	Lourds et extra lourds :	Truies et autres
1949	2.7	4.3
1950	2.4	4.2
1951	3.0	4.7
1952	3.1	5.4
1953	3.1	3.9

Extraits des tableaux Nos 59, 60, 61, 67 et 71.

Classification des carcasses aux postes d'abattage inspectés, par plus haute catégorie, 1949-53

Années :	A	B ¹	B ²	B ³	C	D	Légers
	%	%	%	%	%	%	%
1949:	29.2	44.9	5.7	4.3	6.0	.12	1.4
1950:	31.4	43.9	5.7	4.1	5.2	.18	3.1
1951:	30.6	43.7	5.3	5.0	4.7	.15	2.9
1952:	28.3	41.7	6.2	4.9	5.8	.17	4.4
1953:	29.9	43.5	5.2	5.4	5.5	.17	3.3

Consommation per capita de produits porcins au Canada (en livres)

	Moyenne 1935-39	1951	1952	1953	1954
Porcs	39.8	67.8	63.2	55.0	53.7

Estimation de la consommation pour Québec (consommation per capita 1954 et productions 1954)

Répartition numérique (en milliers de livres)

Viande :	Consommation totale	Production du Québec	Arrivages de l'extérieur
Porc	242,724	194,915	47,809

Répartition proportionnelle

Porc	100	80	20
------	-----	----	----

Extraits des tableaux Nos 71 et 72.

Productions par régions économiques (divisions statistiques)
au 1er décembre 1954

Régions :	Porcs, plus de 6 mois	Porcs, moins 6 mois	Tous porcs
Gaspésie - Rive Sud	47,000	89,400	136,400
Saguenay - Lac Saint-Jean	19,500	54,000	73,500
Québec	53,600	159,600	213,200
Trois-Rivières	26,000	76,000	102,000
Cantons-de-l'Est	52,400	154,400	206,800
Montréal (Nord-Sud)	79,100	201,800	280,900
Montréal-Métropolitain	3,700	6,400	10,100
Outaouais	13,200	27,800	41,000
Abitibi-Témiscamingue	9,000	18,600	27,600
Côte-Nord - Nouveau Québec	500	1,000	1,500

Nos meilleures productions porcines jouissent d'une grande réputation à l'étranger. Voici deux témoignages recueillis par le Comité qui méritent d'être cités :

Danemark : Inspecteur de l'Etat à l'exportation des produits du porc, (Copenhague) :

"Si le prix de vos jambons et bacons pouvait concurrencer le nôtre sur le marché, nous serions bien embêtés. Vos qualités de choix (choice) sont difficiles à surpasser (hard to beat)."

Etats-Unis : Haut fonctionnaire du Département de l'Agriculture, Washington, D.C. :

"Ne le dites pas à M. Benson, (secrétaire à l'Agriculture), mais chez moi, le déjeuner du dimanche se fait au bacon canadien quand mon épouse peut en obtenir."

En fait, le marché américain constitue, actuellement du moins, le seul véritable débouché à l'exportation pour notre porc et qui, en général, est plus maigre que le porc américain. Les consommateurs américains et canadiens en sont également venus à rejeter le porc gras et exiger des bacons, jambons, "rôtis de lard" et côtelettes *maigres* : nos producteurs ne doivent pas l'oublier un seul instant, s'ils veulent conserver leurs marchés profitables.

Si l'on réfère aux données ci-haut (pp. 194 et 195) l'on constatera que le pourcentage de carcasses "A" a diminué depuis 1950, la consommation aussi; il y a une relation entre ces deux données :

plus de porcs gras, moins de consommation. La préférence va alors au boeuf et volailles. Selon deux spécialistes bien connus en production porcine, MM. Victorin Pelchat, B.S.A. et Gérard Rodrigue, tout le mal de nos productions porcines réside dans les mots suivants : "LE PORC EST TROP GRAS", et la baisse de consommation n'est pas attribuable au mauvais choix du type de porc à élever, mais à l'excès de gras au moment de la livraison. M. Pelchat écrit :

"Une vérification récente des billets de classification a démontré que l'excès de gras est la raison qui, tout particulièrement, contribue au déclassement d'un grand nombre de carcasses pourtant de bon type et de bon poids. Cette étude, qui a porté sur 20,000 billets de porcs classifiés "B1" et pesant le poids requis pour la catégorie "A", soit de 140 à 170 livres, a révélé que 74% de ces porcs étaient trop gras pour entrer dans la classe "A"."

M. Rodrigue, en charge de la classification des porcs dans le Québec, affirme que 60% des porcs classés "B1" seraient classifiés "A" s'ils étaient plus maigres.

Le Comité regrette d'avoir à le souligner, mais la plus grande part de responsabilité pour la baisse constante des qualités "A" dans nos productions porcines repose sur nos éleveurs de sujets reproducteurs pour la vente : avec la montée quantitative des productions, ils se sont moins souciés d'élever des sujets supérieurs que de vendre tous les sujets obtenus, bons ou médiocres, et les producteurs s'y sont laissés prendre. Pourtant, dans les pays où la production porcine de haute qualité est généralisée (Hollande, Danemark, Suède), seuls les verrats géniteurs certifiés peuvent servir à la monte.

Ici même, les recherches faites dans les centres de testage (stations alimentaires) et écoles d'agriculture, les résultats obtenus par nos meilleurs éleveurs (65%-75% classification "A") montrent l'importance capitale de ne choisir que des reproducteurs de la classe "supérieure". Si l'on ajoute au résultat de ces recherches, la preuve faite qu'il en coûte moins cher pour l'alimentation d'un porc maigre que d'un gras, que la pesanteur idéale à la livraison se trouve dans la marge 190-210 livres, que le consommateur refuse le porc gras, il n'est pas facile de comprendre pourquoi nos producteurs persistent à livrer des sujets trop gras et trop lourds.

Une station alimentaire (centre de testage) pour les productions porcines, fonctionne actuellement à Saint-Hyacinthe, sous la direction du Ministère fédéral de l'Agriculture, et le Comité est

informé qu'elle sera bientôt déménagée à Lennoxville. L'éleveur qui veut se prévaloir des avantages de la station doit y envoyer quatre porcelets sur une portée de huit au sevrage, et les frais du transport sont à la charge du Ministère. Selon les témoignages recueillis par le Comité, la station actuelle ne peut satisfaire aux demandes des éleveurs, et le Comité ignore si la station de Lennoxville le pourra. Les systèmes suivis paraissent empruntés aux systèmes danois et suédois que le Comité a pu étudier sur place (Sjælland), et qui brièvement sont les suivants

Extrait des notes du Comité

Afin d'assurer la transmission des caractères héréditaires des meilleurs verrats géniteurs, l'on procède ainsi :

- 1.— Un minimum de trois groupes de trois porcelets provenant d'un même géniteur est expédié au centre;
- 2.— L'alimentation des porcelets est pesée quotidiennement et leur croissance est contrôlée hebdomadairement par le pesage;
- 3.— A l'abattage, la qualité des carcasses est jugée selon certaines règles : épaisseur du gras des dos, développement du ventre, longueur du corps, etc.
- 4.— Seuls les géniteurs dont les descendants montrent les qualités exigées sont retenus pour fins d'élevage.

Ces centres de testage ont une valeur incontestable dans l'amélioration des productions porcines, et dans l'opinion du Comité, tous les éleveurs de sujets reproducteurs devraient se faire un devoir d'y recourir.

RECOMMANDATIONS

- 1.— Nos bonnes productions porcines se classent parmi les meilleures et les plus profitables : il est essentiel de les garder ainsi. Il y a danger de perdre les marchés domestiques et américains par la livraison de porcs trop gras, et il paraît urgent d'en convaincre les producteurs et éleveurs immédiatement par tous les moyens disponibles : publicité intense, corps agronomiques, cercles d'éleveurs, associations professionnelles et économiques de producteurs.
- 2.— Le centre de testage de Saint-Hyacinthe rend des services signalés aux éleveurs, surtout de la région de Montréal et

des Cantons de l'Est. Les chiffres de productions pour la région de Québec et Bas du Fleuve sont toutefois imposants. Dans l'opinion du Comité, si le nouveau centre de Lennoxville ne peut accommoder tous les éleveurs de la Province, il y aurait lieu pour les autorités d'étudier les aspects pratiques d'un autre centre de testage pour la région de Québec.

- 3.— Les données ci-haut du présent rapport (pp. 194 et 195) montrent que les provenances extérieures sont du chiffre approximatif de 47,809,000 livres pour l'année 1955. Il y a donc de la place pour nos *bons produits*, mais il faudra se garer des productions irrationnelles et des spécialistes improvisés ou de dernière heure, qui, une année donnée, avilissent les prix et amènent un rétrécissement marqué des productions l'année suivante. Comme dans les autres productions, les rationalisation et orientation s'imposent par la vulgarisation chez les éleveurs ou producteurs, des estimés en disponibilités et demandes pour des périodes définies.
- 4.— Pour assurer définitivement la haute qualité de nos productions porcines (Yorkshire amélioré), le Comité recommande que dans le cours des cinq prochaines années, et par régions, l'on en arrive à ce que seuls les verrats géniteurs classés "supérieurs" puissent être utilisés pour l'élevage.

Productions ovines

Les productions ovines du Québec ont décliné constamment depuis 1871, alors que la population ovine dépassait le million : elles donnent depuis trois années des signes de redressement à la suite de la hausse des prix et des initiatives du Ministère Provincial de l'Agriculture. Les divers chiffres ci-dessous indiquent assez nettement la marche des productions.

MOUTONS sur les fermes en milliers de têtes le 1er juin de chaque année

(Extrait du tableau 59)

	1931	1941	1951	1952	1953	1954
Moutons	734	526	316	337	361	363

Productions par régions économiques (divisions statistiques) au 1er décembre 1954

Régions :	Moutons, 1 an et plus	Agneaux, moins d'un an	Tous moutons
Gaspésie - Rive Sud	62,160	14,300	76,460
Saguenay - Lac Saint-Jean	15,340	3,300	18,640
Québec	39,780	9,500	49,280
Trois-Rivières	9,500	3,100	12,600
Cantons de l'Est	19,520	4,100	23,620
Montréal (Nord-Sud)	8,300	3,150	11,450
Montréal-Métropolitain	310	150	460
Outaouais	7,310	2,000	9,310
Abitibi-Témiscamingue	6,820	2,100	8,920
Côte Nord - Nouveau Québec	960	300	1,260

Extraits des chiffres fournis par le Bureau des statistiques de Québec.

VALEUR DES MOUTONS sur les fermes en milliers de dollars, le 1er juin de chaque année

	1931	1941	1951	1952	1953	1954
Moutons	3,604	2,787	6,641	6,754	6,144	5,808

EXPEDITIONS aux marchés de la Province, 1930-1954 (Nombre de têtes)

Années	Moutons et agneaux
1930	135,419
1940	122,916
1952	123,614
1954	139,718

AGNEAUX ET MOUTONS provenant des fermes du Québec, classifiés par catégorie, 1949-53 (en pourcentage)

	AGNEAUX			MOUTONS	
	Bons	Com- muns	"Bucks"	Bons	Com- muns
	%	%	%	%	%
1949	60.0	24.0	16.0	67.1	32.9
1950	32.2	22.5	45.3	62.6	38.4
1951	42.0	25.4	32.6	50.6	49.4
1952	45.8	19.9	34.7	62.0	48.0
1953	39.0	33.9	27.1	62.3	47.7

Consommation per capita au Canada (en livres)

	Moyenne 1935-39	1951	1952	1953	1954
Moutons et agneaux	5.6	2.6	1.9	2.3	2.5

ESTIMATION de la consommation (1955)

(selon les données de 1954)

Viande :	Consom- mation totale	Produc- tion du Québec	Arrivages de l'ex- térieur

Répartition numérique — En milliers de livres

Mouton et agneau	11,300	6,606	4,694
------------------	--------	-------	-------

Répartition proportionnelle

Mouton et agneau	100	58	42
------------------	-----	----	----

Extraits des tableaux 60, 61, 68, 71 et 72.

Selon certains spécialistes en productions animales et éleveurs, auprès desquels le Comité s'est renseigné, la baisse constante de l'élevage ovine est imputable aux facteurs suivants:

- 1.— Massacres des troupeaux par les chiens, loups et ours que les éleveurs ne pouvaient prévenir efficacement. Cet état de choses n'est pas complètement disparu, puisque dans le Bas St-Laurent, les membres du Comité ont pu voir les carcasses de cinq ovins étranglés durant la nuit précédente par des chiens du voisinage. Les chiens ne dévorent pas leurs victimes; ils les étranglent et les laissent sur le champ. Selon un vieux producteur de la région, il suffit d'un chien "étrangleur" dans un "rang" pour entraîner tous les autres.
- 2.— Les laines domestiques ne sont plus ou très peu utilisées, aussi la véritable "étoffe du pays" se fait-elle de plus en plus rare!
- 3.— Les terres autrefois consacrées à l'élevage servent à des cultures plus rentables.
- 4.— La viande de "mouton" a peu d'adeptes: les demandes pour "l'agneau" ne font que commencer à être intéressantes pour nos éleveurs.

Les données ci-haut font voir que nos productions paraissent devoir augmenter et qu'il y a de la place pour *nos bons produits* sur le marché domestique. Au surplus, certains éléments néo-canadiens sont très friands de viandes ovines, et parmi les centaines de diètes amaigrissantes préconisées de nos jours, rares sont celles qui n'inscrivent pas l'agneau, surtout en côtelettes (lamb chops).

Qualités

Le pourcentage d'agneaux classés "bons" à l'abattage, qui était de 52% en 1948, et de 60% en 1949, tomba à 32.2 en 1950. C'est alors que le Ministère provincial de l'Agriculture, (service de l'industrie animale) inaugura une politique d'amélioration et d'intensification des productions ovines qui n'a pas tardé à amener des résultats probants, et qui, *pourvu que les éleveurs continuent de s'y intéresser et d'en observer les directives*, marquera probablement un tournant favorable pour nos éleveurs et producteurs. Les bases de ces nouvelles politiques sont les suivantes :

Des sujets de la race North Country Cheviot, (précocité, rusticité, bonnes laines et chairs) ont été importés, et ces troupeaux sont gardés purs, tandis que les descendants mâles servent au croisement avec des brebis Leicester ou Border-Leicester que l'on trouve dans le Québec.

Les femelles issues du premier croisement ci-haut (North Country Cheviot × Leicester) servent à l'élevage de troupeaux pour la production d'agneaux de marché, tandis que les mâles sont châtrés et expédiés à l'abattage. Par ailleurs, les femelles provenant du premier croisement (North Country Cheviot × Leicester) sont de nouveau croisées aux béliers Suffolk, Shropshire, Oxford, et tous les descendants (agneaux et agnelles) sont vendus pour leur chair.

Les centres d'élevage North Country Cheviot × Leicester se trouvent surtout (et avec raison) dans les comtés de Frontenac, Rimouski, Rivière-du-Loup, Témiscouata.

Voici maintenant quelques chiffres des résultats obtenus dans ces centres :

Centre d'Elevage de Moutons demi-sang N. C. Cheviot-Leicester résumé pour les comtés de :

Rimouski — Rivière-du-Loup, Témiscouata — Frontenac (Nombre)	Nov. 51 à Nov. 52	Nov. 52 à Nov. 53	Nov. 53 à Nov. 54
Membres-éleveurs	69	101	126
Béliers N. C. Cheviot	43	74	92
Brebis Leicester	730	1,168	1,549
Petits nés	911	1,419	—
Petits vivants	758	1,153	—
mâles :	364	564	—
femelles :	394	589	—
% de fertilité	1.25	1.21	—
% de mortalité	16.7	18.7	—
Agnelles demi-sang vendues	320	488	—
Agnelles Leicester achetées	288	238	—

Centre de Production d'Agneaux de Marché. Résumé pour les comtés de :

Rimouski — Rivière-du-Loup, Témiscouata — Frontenac (Nombre)	Nov. 51 à Nov. 52	Nov. 52 à Nov. 53	Nov. 53 à Nov. 54
Membres-éleveurs	13	36	72
Béliers à face noire	12	31	63
Brebis	164	485	907
Petits nés	132	466	—
Petits vivants	114	394	—
Sujets vendus (pour la chair)	114	374	—
Agnelles demi-sang achetées	275	459	—

C'est dire que les productions d'agneaux de marchés ont augmenté tous les ans depuis la mise en application des méthodes d'élevage préconisées ci-haut. Facteur non moins important, les augmentations quantitatives s'accompagnent d'améliorations qualitatives notoires, ainsi que les chiffres suivants les indiquent bien nettement.

Classement d'agnelles demi-Cheviot et Leicester
et béliers à face noire

Comté de Rimouski

EXPEDITION D'AGNEAUX DE MARCHE — 1953

Expéditions :	Nombre de sujets	Classe A	Classe B	Classe C
Ensemble de trois expéditions	155	122 (78.8%)	28 (18%)	5 (3.2%)

EXPEDITION D'AGNEAUX CHATRES PROVENANT DU CROISEMENT CHEVIOT-LEICESTER (1953)

Expéditions :	Sujets	Classe A	Classe B	Classe C	Classe D
Ensemble de deux expéditions	112	67 (59.8%)	25 (22.3%)	16 (14.3%)	3 (2.7%)
		un bélier non châtré (0.9%)			

RECOMMANDATIONS SPECIFIQUES

- 1.— Les politiques d'élevage ovin décrites ci-dessus se sont révélées très avantageuses et méritent d'être généralisées dans nos régions reconnues comme propices aux productions ovines. Le choix des premiers éleveurs dans chaque région devra être soigneusement fait : le succès de nouvelles orientations dans toutes les productions animales dépendent toujours d'ailleurs de la qualité et compétence des premiers éleveurs.
- 2.— Le danger que présente les animaux destructeurs (chiens, loups, ours) est toujours là, et détourne (ainsi que le Comité l'a maintes fois constaté durant ses enquêtes) nos cultivateurs de l'élevage ovin.

Le Comité croit que le Ministère de l'Agriculture devrait conjointement avec le Ministère de la Chasse et la Pêche, et après études et examens, fournir un aide ou/et des primes qui encourageraient la destruction des animaux déprédateurs. Dans le même ordre d'idées, les recours prévus au Code Municipal pour les chiens qui s'attaquent aux troupeaux, et les pénalités prescrites paraissent-ils aujourd'hui insuffisants; le Comité suggère qu'ils soient rendus plus effectifs et plus sévères.

Productions avicoles

L'évolution et les progrès de nos productions avicoles depuis vingt ans sont tout à fait remarquables et montrent bien ce que des politiques éclairées peuvent accomplir pour les "progrès et stabilité" de notre agriculture, *quand elles sont activées par la volonté et la discipline chez nos producteurs et éleveurs.*

Alors que le Comité, dans le présent rapport, a déploré pour certaines productions l'insuffisance de l'inspection et classification, il se plaît à souligner ici leur excellence pour les productions avicoles. Nos systèmes de classification se classent parmi les meilleurs au monde, sinon les meilleurs, et la réglementation de nos couvoirs est la plus rigoureuse qui soit, tant au pays qu'à l'étranger.

A ce sujet, au cours d'une des séances d'études tenue par les membres du Comité avec les administrateurs des Services Economiques de l'Agriculture, à Bruxelles, M. Vandandael, Directeur de l'Office National des Débouchés agricoles, a déclaré :

"nous connaissons bien vos systèmes de classification et réglementation des produits avicoles que nous estimons être parmi les meilleurs : ils font d'ailleurs partie de notre bibliothèque et nous y avons fréquemment recours."

Ce témoignage d'un spécialiste étranger désintéressé revêt une valeur particulière.

Volume et valeur (volailles et oeufs)

Le progrès de nos productions avicoles se marque aisément par les chiffres qui vont suivre :

Volume de la production et valeur de la chair de volailles

Volume en milliers de livres

Espèces :	1946	1951	1952	1953	1954
Poules et poulets	44,167	41,524	55,659	61,322	55,845
Autres volailles	2,907	7,839	14,944	11,396	13,769
Toutes volailles	47,074	49,363	70,603	72,718	69,614

Valeur en milliers de dollars

Poules et poulets	12,116	19,429	24,585	28,864	23,341
Autres volailles	1,163	5,638	7,636	6,119	6,464
Toutes volailles	13,279	25,067	32,221	34,983	29,805

OEUFS : volume et valeur de la production

Années :	Volume (en milliers de douzaines)	Valeur (en milliers de dollars)
1940	35,287	7,812
1950	48,215	19,913
1952	54,905	24,213
1953	55,242	28,011
1954	63,808	26,321

Extraits des tableaux 62 et 63.

Nombre d'aviculteurs : 90,000 (environ)

Nombre total des volailles (1er juin 1954)

Poules, coqs, poulets	10,859,000
Dindes	465,000
Oies	15,000
Canards	56,000

Répartition des volailles domestiques (Poules, coqs, poulets)
par régions agricoles, (1er juin 1954)

Régions :	Volailles domestiques	Poules, incluant poulettes en âge de pondre
Gaspésie	400,000	200,000
Bas Saint-Laurent	610,000	250,000
Québec	2,225,000	750,000
Cantons de l'Est	900,000	350,000
Richelieu	2,150,000	620,000
Trois-Rivières	1,005,000	290,000
Sud de Montréal	490,000	150,000
Nord de Montréal	1,380,000	450,000
Outaouais	590,000	220,000
Abitibi-Témiscamingue	285,000	120,000
Saguenay	824,000	250,000

Dans ses études et enquêtes sur nos productions avicoles, le Comité a eu le privilège de pouvoir compter sur l'aide précieuse et bénévole d'un Comité d'études formé des spécialistes suivants, auxquels le Comité adresse ici ses remerciements :

Jacques de Broin, président du Comité des Industries Avicoles.

Jean-Paul Désy, aviculteur, président de la Coopérative Avicole du Québec et de l'Association R. O. P.

W.-A. Maw, professeur d'aviculture au Collège Macdonald.

Robert Raynauld, ex-secrétaire du Comité des Industries Avicoles et éditeur du Journal "La Ferme".

Th. Jourdain, secrétaire du Comité des Industries Avicoles et du Conseil de l'Industrie Alimentaire du Québec.

J.-B. Roy, agronome, secrétaire de la Coopérative Avicole du Québec, et rédacteur de "L'Aviculteur Québécois".

Deux représentants du Ministère Provincial de l'Agriculture :
MM. Pierre Labrecque, directeur du service de la Production Animale, et

J.-Ubaldo Pilon, chef de la division de l'Aviculture.

Un représentant du gouvernement fédéral :

M. Noé Hénault, inspecteur en chef des produits avicoles pour la province.

Les détails et analyse de nos productions avicoles qui vont suivre et les recommandations spécifiques, sont le résultat de cette fructueuse collaboration.

SITUATION ACTUELLE ET TENDANCES DE L'AVICULTURE QUÉBÉCOISE

Importance de l'aviculture dans Québec

L'importance actuelle de l'aviculture dans Québec découle de la somme des capitaux qui y sont engagés, du grand nombre de personnes qui en retirent des revenus, des effectifs de nos basses-cours et de la valeur globale des produits qui en dérivent.

Aucune statistique officielle ne peut être mise en regard de la somme des capitaux engagés dans l'aviculture chez nous. Toutefois, si l'on songe à la valeur des poulaillers, des colonies-éleveuses, de

l'outillage des basses-cours, des couvoirs, des abattoirs, etc., l'on peut conclure que plusieurs millions de dollars sont investis dans la production avicole.

La répartition proportionnelle du revenu monétaire des cultivateurs, en 1953, attribuait une tranche de 12% aux oeufs et aux volailles, classant de ce fait l'aviculture au troisième rang après le bétail (33%), les produits laitiers (33%) et avec les produits forestiers (12%).

Québec se classe au second rang des provinces canadiennes pour son aviculture.

L'Organisation actuelle de la production avicole dans Québec peut s'esquisser comme suit :

A.—Poussins

Les 143 couvoirs de la province ont produit, en 1953, un total de 10.3 millions de poussins et de 780,000 dindonneaux.

Les couvoirs sont organisés soit sur une base coopérative, soit sur une base privée. L'organisation des premiers couvoirs coopératifs remonte à une vingtaine d'années. En 1941, l'on en comptait 44 avec une production globale de 3.2 millions de poussins. Dix ans plus tard, 54 couvoirs coopératifs produisaient 6.2 millions de poussins. Aujourd'hui encore, ces postes d'incubation fournissent 60% des poussins éclos dans Québec.

Les couvoirs privés sont d'organisation plus récente, mais ils ont progressé au même rythme. En 1953, l'on en comptait une soixantaine avec une production totale de 1.8 million de poussins. Actuellement, 89 couvoirs privés font éclore environ 4 millions de poussins annuellement, soit 40% de la production totale de la province.

Bien que la capacité globale des couvoirs soit amplement suffisante pour répondre aux besoins des aviculteurs, ceux-ci importent, bien à tort, des poussins de l'extérieur. En 1953, les importations, de l'Ontario surtout, se sont chiffrées à 2.6 millions, soit le cinquième des oiseaux mis en élevage dans les basses-cours du Québec. Par ailleurs, l'on exportait 70,000 dindonneaux sur une production totale de 780,000 sujets, l'an dernier.

Ce complexe d'importations de poussins dont la qualité, en moyenne, est loin d'être supérieure aux nôtres, n'a pas sa raison

d'être, et nos accouveurs se trouvent ainsi privés d'un revenu de près d'un demi-million de dollars, dont la récupération pourrait probablement être facilitée par une publicité plus effective auprès de nos aviculteurs. A certains égards, notre vaste réseau de couvoirs gagnerait, certes, à se resserrer en des unités moins nombreuses mais plus considérables. Cette concentration dont la tendance existe déjà permettrait de réduire le coût de production et de concurrencer, avec de meilleures chances de succès, les couvoirs étrangers.

Au point de vue variété de races pures et croisements, nos couvoirs sont en mesure de satisfaire les besoins des aviculteurs de la province. Ceux-ci peuvent choisir entre six ou sept races pures populaires et une vingtaine de croisements en demande. L'an dernier, les dix millions de poussins vendus se répartissaient comme suit : 59% étaient de race pure et 41% de race croisée. D'autre part, au point de vue santé des oiseaux, nos couvoirs offrent toute la garantie désirable, car 95% sont certifiés, c'est-à-dire soumis à une réglementation provinciale qui est la plus rigoureuse qui soit au pays ; la plupart ajoutent à cela l'approbation fédérale, une protection additionnelle, qui donne droit de faire l'exportation.

B.—Oeufs

Bien que la production de la chair dépasse maintenant en valeur celle des oeufs, celle-ci demeure la base de notre aviculture puisqu'elle intéresse surtout la catégorie la plus importante de nos aviculteurs, celles des éleveurs moyens qui greffent un poulailler de quelques centaines de poules à l'organisation générale de leur ferme.

C.—Progrès décennaux

L'on verra par les données apparaissant à la page 206 du présent rapport, qu'en l'espace de dix ans, l'aviculture du Québec a fait des progrès très considérables. La production des oeufs a progressé de quatorze millions de douzaines et celle de la chair de trente-huit millions de livres. Dans cette marche ascendante, la science moderne vulgarisée par les techniciens des ministères de l'Agriculture de Québec et d'Ottawa, y est pour beaucoup. Considérable également fut la part de nos associations avicoles qui, chacune dans leur sphère respective, mais collaborant entre elles, ont travaillé à accroître la production, à augmenter la consommation et assurer de meilleures relations entre producteurs et consommateurs.

D.—Centres de production

Plus de 50% de l'élevage avicole de la province se pratique dans un rayon de cinquante milles des deux principaux centres de consommation : Montréal et Québec. Dans un rayon de soixante milles de ces deux villes, se situent les deux tiers de l'élevage, et à mesure que l'on s'éloigne de deux principaux marchés, les aviculteurs se font de plus en plus rares.

PREPARATION POUR LA MISE SUR LE MARCHÉ

A.—Oeufs

Antérieurement à 1940, les oeufs qui n'étaient pas consommés sur la ferme s'en allaient dans le commerce, soit par l'entremise des commerçants qui faisaient le ramassage de porte en porte à la campagne, soit par l'intermédiaire des marchands qui achetaient les oeufs pour les revendre à leur clientèle. Du commerçant ou du marchand, les oeufs passaient aux grossistes des grands centres qui s'occupaient de la distribution. La classification et le mirage, lorsqu'il s'en faisait, étaient effectués par le marchand de gros. Il est facile de concevoir que la qualité de ces oeufs, conservés à des températures trop élevées, cueillis et livrés à des intervalles irréguliers, par surcroît emballés à l'avenant, laissait à désirer. Comme le cultivateur était payé sans égard à la qualité, il ne se donnait pas la peine de l'améliorer.

A partir de 1940, différentes organisations sont mises sur pied pour corriger cette situation. Ce sont : les postes de réception et de mirage, les postes de décoquillage et de congélation et les postes de huilage.

1.—Postes de réception et de mirage.

Ils ont pour fonction de recevoir les oeufs, de les mirer, de les classer, de les emballer, puis de les écouler sur le marché, les producteurs étant payés sur la base de la classification officielle. Opérant sous la surveillance du ministère fédéral de l'Agriculture, les postes de mirage sont au nombre de 1600 dans tout le Canada dont 242 dans la province de Québec : quatre-vingts sont organisés sur une base coopérative.

Les postes de mirage du Québec manipulent environ les 2/3 des oeufs qui vont dans le commerce, la balance étant classée par les producteurs et les vendeurs eux-mêmes.

2.— Postes de décoquillage et de congélation

Il y en a quatre dans la province manipulant environ trois millions de livres d'oeufs qui trouveraient difficilement preneurs autrement, tels les oeufs fêlés. Ces oeufs sont décoquillés et congelés pour être ensuite utilisés en confiserie et pâtisserie.

3.— Postes de huilage d'oeufs.

Ces organisations, au nombre de quatre chez nous, ont une capacité quotidienne de 2,000 caisses de trente douzaines : ils préparent nos surplus d'oeufs pour l'exportation ou pour l'entreposage en période d'abondance, et contribuent ainsi à approvisionner régulièrement le marché et à maintenir les prix.

B.—Chair de volaille

La volaille est abattue à domicile, soit aux abattoirs publics : celle abattue par les producteurs est, de façon générale, vendue directement aux consommateurs. Cette méthode d'abattage et de vente, autrefois fort en honneur, tend de plus en plus à disparaître : elle est recommandable et rémunératrice pour les aviculteurs qui ont l'avantage de servir une clientèle régulière, et environ le dixième de la production totale de chair de volaille parvient à la ménagère de cette façon. Toutefois, le gros de la production parvient aux consommateurs par l'entremise des postes d'abattage qui, eux, sont alimentés, soit directement par les aviculteurs, soit par l'entremise des commerçants.

1.— Postes d'abattage.

On en compte une cinquantaine opérant sous surveillance officielle. Six de ces abattoirs et parmi les principaux, sont organisés sur une base coopérative. Ils opèrent à Montréal, Québec, Marieville, Saint-Damase, Victoriaville et Saint-Anselme. La capacité globale de tous les postes d'abattage est d'au-delà de 100,000 oiseaux par jour, et ils manipulent 80% et plus du volume de chair de volaille et de dindon qui va dans le commerce. Ces abattoirs sont dotés d'un outillage moderne et jouissent, en outre, des facilités de congélation et d'entreposage. Cinq disposent de locaux spéciaux pour l'éviscération.

2.— Postes de classification.

Le commerce de la volaille bénéficie aussi d'une quarantaine de postes de classification où les oiseaux, reçus abattus,

sont classifiés et emballés, avant de parvenir aux consommateurs.

3.— Conserveries.

Plusieurs conserveries dont quatre opérant sous surveillance officielle, absorbent annuellement près d'un million de livres de dindon ou de volaille de catégorie difficile à vendre, mais convenant bien pour ce genre d'opération. Il est regrettable que toutes les conserveries opérant dans Québec ne soient pas encore obligées de s'enregistrer. Notre province constitue un excellent marché pour la conserve de volaille, mais ce sont souvent les producteurs étrangers qui en bénéficient, parce que nos produits locaux manquent d'uniformité dans la qualité. L'application de la loi fédérale dans les usines du Québec contribuerait à l'amélioration de nos conserves pour le bénéfice du producteur et la protection du consommateur.

4.— Entreposage.

Une déficience de notre commerce de chair de volaille réside dans le manque d'entrepôts. Depuis dix ans, notre production a plus que doublé, et pendant cette période, notre capacité d'entreposage public est demeurée quasi stationnaire. Cette lacune porte préjudice aux producteurs, surtout à l'automne, et les éleveurs de dindons sont ceux qui en souffrent davantage, parce que leur production, à caractère saisonnier, est mise sur le marché en l'espace de quelques semaines et, souvent, faute de place dans les entrepôts, ils doivent l'écouler rapidement sur un marché pas toujours avantageux parce que saturé. En maintes occasions, l'utilisation d'entrepôts adéquats permettrait de prolonger la période de vente et d'obtenir de meilleurs prix.

L'entreposage est une nécessité du commerce moderne. Il permet de faire face aux réceptions trop fortes et de combler la rareté lorsque la production est tranquille. Dans la Métropole, on compte six entrepôts publics et, dans la Capitale, un seul : leur capacité paraît beaucoup trop faible et devrait être accrue. Une telle initiative serait à l'avantage et des producteurs et des consommateurs puisqu'elle régulariserait les arrivages et les prix.

5.— Volaille vivante.

La demande pour la volaille vivante existe et il faut en tenir compte, puisque sur le marché de Montréal, par exemple,

il se vend plus de 20,000 oiseaux vivants par semaine, pour répondre aux besoins d'une clientèle juive ou d'autres nationalités qui ne veut pas acheter de sujets abattus.

QUALITE DES PRODUITS AVICOLES

Nos produits avicoles sont-ils de bonne qualité?... Question pertinente en un temps où la clientèle a tellement d'exigences. En général, nos oeufs et notre volaille font honneur à nos aviculteurs.

Pour les oeufs, 88% à 90% de la production classée par les postes de mirage va dans la catégorie A. C'est un échantillonnage représentatif qui donne une juste idée de la qualité de nos oeufs. Depuis une dizaine d'années, des progrès notoires ont été faits, puisqu'en 1942 seulement 57% de la production allait dans la catégorie A.

Cette amélioration a été la conséquence de l'application de la loi de classification dans la province de Québec et de l'organisation des postes de mirage. Rappelons que la classification des oeufs se fait sous l'empire d'une loi fédérale qui a été acceptée par le gouvernement de la province de Québec. Elle est appliquée par les officiers fédéraux.

Les facteurs de base de la classification des oeufs sont la qualité, le poids, l'apparence et la coque (intégrité et solidité). Nos ménagères se sont habituées aux catégories bien définies et elles achètent en toute confiance, car elles se sentent protégées : elles semblent satisfaites de payer selon la catégorie, tout comme l'aviculteur d'être rémunéré sur la même base.

Qualité de notre volaille.

La qualité de la volaille s'est améliorée de 50% depuis dix ans. Aujourd'hui, 69% est classée A, 29% B et 2% C. Ces progrès sont dus à l'organisation d'abattoirs modernes et à la loi de classification et de marquage mise en vigueur sur l'île de Montréal et dans la ville de Québec depuis le mois d'avril 1946. Le Comité recommande qu'au moins les villes de plus de 10,000 de population soient soumises aux mêmes règlements afin que les ménagères de ces centres bénéficient de la même protection que celles de Montréal et de Québec. Également, faudra-t-il que graduellement le paiement aux producteurs soit fait selon la classification officielle : cette méthode de rémunération est plus juste et plus éducative.

Les Marchés.

Les progrès décennaux enregistrés dans les domaines de la production et de la préparation de nos oeufs et de notre volaille pour le marché, ont été accompagnés d'une amélioration au moins correspondante dans la qualité de nos produits. Aussi, en dix ans, la consommation annuelle per capita, au pays, est passée de 22 à 24 douzaines, et celle de la volaille grimpée de 19 à près de 30 livres. Le prix souvent prohibitif du boeuf et du porc, ainsi que l'introduction du poulet de grill sur le marché ont été les causes déterminantes de cet accroissement. Il faut souligner toutefois, que l'influence de ces facteurs eût été beaucoup moindre, sans une amélioration dans la qualité de nos denrées, sans la publicité faite à nos produits avicoles, sans les soins apportés à satisfaire le marché domestique après qu'eurent pris fin nos contrats d'exportation avec l'Angleterre.

Cela mène à parler des marchés au triple point de vue provincial, national et international.

A.—Marché provincial

a) Oeufs

Besoins annuels	100 millions de douz.	(100%)
Production annuelle	55 " " "	(55%)
Déficit annuel	45% " " "	(45%)

Québec ne produit donc que 55% de ses besoins.

b) Volaille

Besoins annuels	135 millions de livres	(100%)
Production annuelle	68 " " "	(50%)
Déficit annuel	67 " " "	(50%)

Québec ne produit donc qu'un peu plus de 50% de ses besoins et, dans le domaine de la chair de volaille principalement, nous importons surtout de l'Ontario. A première vue, l'on serait tenté de recommander immédiatement à nos aviculteurs de doubler leur production sans que théoriquement il y ait danger de surproduction. Il faut se garder cependant de cette conclusion hâtive, car il faut tenir compte du commerce interprovincial. Il n'y a pas de barrières entre les provinces et il faut considérer la production et les besoins de l'ensemble du pays. Cela mène le Comité à parler du marché national.

B.—*Marché national*a) *Oeufs*

Besoins annuels	350 millions de douz.
Production annuelle	341 " " "

b) *Volailles*

Besoins annuels	420 millions de livres
Production annuelle	405 " " "

En 1952, la consommation canadienne réelle a été de 330 millions de douzaines d'oeufs et de 416 millions de livres de chair. A toutes fins pratiques, on peut dire que présentement consommation et production canadiennes s'équilibrent. Dès lors, il ne faut pas se surprendre si les propagandistes avicoles au pays ne recommandent pas tant aux aviculteurs de *faire plus, mais de faire mieux*. Pourquoi? Parce que les possibilités d'exportation sur le marché international sont limitées.

C.—*Marché international*

Importations canadiennes d'oeufs en 1953	132,000 douz.
Exportations canadiennes d'oeufs en 1953	Nil
Importations canadiennes de volaille	3 millions livres
Exportations canadiennes de volaille	170,000 "
Importations canadiennes de dindons	5 millions livres
Exportations canadiennes de dindons	15,000 "

En ce qui concerne le Canada, le commerce international des produits avicoles n'a donc pas été très actif en 1953-54. Avant la guerre, nous exportions, bon an mal an, un million de douzaines d'oeufs. Durant le conflit, nos expéditions au Royaume-Uni ont atteint 90 millions de douzaines d'oeufs. Puis, après la guerre, le Danemark et la Hollande, qui étaient les fournisseurs habituels de l'Angleterre, se sont organisés et ils furent et sont encore en mesure d'approvisionner leur clientèle habituelle à *meilleur compte que nous*. L'Angleterre représente le grand marché mondial pour les oeufs et les pays dont le coût de production est plus bas que le nôtre font l'impossible pour s'assurer le marché.

Etats-Unis

Logiquement, ce vaste pays, à cause de sa population et de sa situation, devrait être un bon client pour nos oeufs exportables :

si nos exportations outre quarante-cinquièmes sont peu considérables c'est que les prix sur le marché américain et les nôtres sont à peu près les mêmes et les exportateurs n'y voient généralement pas de transactions avantageuses à y effectuer. D'autre part, le marché des Etats-Unis est souvent dangereux à cause des fluctuations rapides qui s'y produisent; enfin, le système de classification n'est pas uniforme d'un Etat à l'autre et ne correspond pas au nôtre. L'on ne saurait donc préconiser une forte production chez nous en vue de l'exportation aux Etats-Unis, à moins de posséder des contrats où les quantités et prix sont bien définis.

Les mêmes remarques valent pour la chair de volaille. Nos voisins en produisent beaucoup et sont même exportateurs. La Grande-Bretagne et la Suisse seraient de bons acheteurs de chair, mais s'en procurent en des pays capables de leur fournir à *meilleur compte que nous*. Nos marchés les plus stables pour la chair paraissent être les Antilles anglaises, le Vénézuéla et l'Alaska. Encore ici, faut-il profiter des marchés occasionnels pour écouler nos surplus. La conclusion à tirer est simple : notre meilleur débouché naturel est et sera pour longtemps encore le marché domestique.

LA CONCURRENCE

Nous sommes en assez mauvaise posture pour soutenir la concurrence sur le marché international, à cause de notre coût de production élevé, conséquence de notre système d'exploitation et de notre *haut standard de vie*. Ici même dans Québec, nos aviculteurs rivalisent, non sans peine, avec leurs concurrents d'Ontario qui, eux, peuvent s'accommoder de prix inférieurs.

Pour la dinde, l'Ouest canadien et les Etats-Unis sont nos principaux concurrents. La qualité et la préparation constituent les atouts de la dinde américaine, tandis que le producteur de l'Ouest peut se contenter d'un prix inférieur à celui que doit exiger l'aviculteur du Québec.

Les prix

Depuis trois ans, les aviculteurs bénéficient d'un prix de soutien pour les oeufs. En vertu de cette politique du Ministère fédéral de l'Agriculture, le prix de base garanti est de 38 sous la douzaine d'oeufs A gros livrés aux divers points d'entrepôt. Ce "plancher" constitue une police d'assurance dont les effets, quoique plutôt d'ordre *psychologique*, ont été salutaires puisqu'il met les aviculteurs à l'abri des fluctuations désastreuses du marché.

Les intérêts respectifs des consommateurs et des producteurs seraient mieux servis si le prix des oeufs, au cours d'une même année, n'enregistrait pas de variantes aussi prononcées que 30 cents la douzaine entre le prix fort—juillet, août—et le prix faible—novembre, décembre; ces variations nuisent à la consommation régulière et les aviculteurs pourraient y remédier par une production plus régulière et un élevage plus hâtif.

Enfin, la différence de 12 à 15 cents la douzaine qui existe généralement entre le prix payé par le consommateur et celui touché par le producteur crée des incompréhensions. Les nombreux intermédiaires qui s'interposent entre l'acheteur et l'aviculteur, de même que le coût du mirage, de l'emballage et du transport expliquent la différence entre le prix payé et le prix reçu. Certes, des transactions plus directes entre consommateurs et producteurs seraient un correctif à cette situation, mais la structure même de notre commerce sera toujours un obstacle sérieux à la solution parfaite du problème. Le consommateur d'ailleurs est entraîné à acheter "au magasin" et ne fait aucun effort pour rechercher le produit à la source.

Tendance du marché

1.—La production canadienne tend à s'ajuster aux besoins de la consommation, car les marchés d'exportation sont aléatoires et instables. Toute augmentation exagérée dans la production peut donc se traduire par la chute des prix.

2.—La vente des oeufs pour la consommation immédiate suit la courbe des prix. Elle atteint son plus haut niveau en décembre et son plus bas au début de l'été.

3.—Le poulet à griller prend sans cesse de la popularité. En 1953, 50% du poulet vendu par les postes d'abattage enregistrés était de cette catégorie, soit plus précisément 30 millions de livres sur 58 millions de livres, alors que le volume total de poules manipulées par les mêmes abattoirs s'élevait à 38 millions de livres. Notons qu'il se consomme maintenant plus de poulets que de poules et ce fait est en grande partie attribuable à l'expansion rapide de la production commerciale de poulets à griller.

4.—La volaille éviscérée gagne la faveur du public. Actuellement, 25% de la volaille est vendue sous cette forme et l'on prévoit que dans quelques années ce pourcentage atteindra 80%. La dinde éviscérée surtout, est recherchée du consommateur et les gros dé-

taillants la recherchent principalement dans le temps des fêtes, alors que la demande dépasse beaucoup les approvisionnements.

Dans le moment, Québec possède déjà quelques établissements où l'on fait l'éviscération, mais d'autres devraient s'organiser si l'on veut que notre province soit en mesure de répondre aux besoins du marché pour cette catégorie d'oiseaux.

5.—Une autre tendance à signaler c'est que pour longtemps encore, le jour d'Action de Grâce et la saison de Noël demeureront les meilleures occasions pour écouler les dindons et le consommateur demande alors des oiseaux de moins de dix-huit livres. D'un côté donc, le producteur doit faire face à une courte saison de vente, de l'autre il lui faut tenir compte de la préférence des consommateurs. Au cours des cinq dernières années, les prix des oiseaux légers se sont raffermis entre le Jour d'Action de Grâce et la fin de décembre. Par contre, les prix des dindons lourds n'ont pas suivi de rythmes bien définis durant les saisons de vente ci-haut mentionnées. Pourquoi, se demandent les producteurs, les prix des dindons lourds et des dindons légers diffèrent-ils de 4 à 6 sous la livre durant une même saison ?

C'est que le principal débouché pour le dindon est l'unité familiale urbaine comprenant 3.5 personnes. En d'autres termes, environ les deux tiers des familles du Canada vivent dans les villes et comptent en moyenne trois à quatre personnes chacune. Ce débouché n'est pas stationnaire. La grosseur moyenne de la famille urbaine diminue lentement, mais le nombre de familles s'accroît rapidement. En 1951, il y avait au Canada 2.1 millions d'unités familiales urbaines comparativement à 1.4 million en 1941, soit une augmentation de 48%.

La quantité de dindons que peut consommer cette famille urbaine moyenne à un moment quelconque est limitée d'une part, par le nombre de membres de la famille. Deux autres facteurs dont il faut tenir compte sont le logement et les moyens de cuisson dans la maison urbaine moderne, et l'effet combiné de ces deux facteurs influe sur le choix de l'oiseau. Si l'on désire stimuler la vente des oiseaux lourds, il faudra les offrir en vente sous une forme qui puisse être facilement utilisée par la famille urbaine moyenne. Nombre de techniques ont été mises à point à cet effet : le demi dindon, le dindon dépecé, etc., mais leur emploi demeure limité. Pour l'accroître, il faudrait un travail d'éducation et de propagande auprès du consommateur, travail déjà amorcé d'ailleurs, mais qui gagnerait à être intensifié.

L'ENSEIGNEMENT AVICOLE

Au niveau du producteur, l'enseignement avicole dans la province de Québec est diffusé par un groupe de propagandistes relevant, les uns du ministère provincial de l'Agriculture, les autres du ministère fédéral de l'Agriculture. Pour sa part, la division provinciale de l'aviculture a à son service vingt-cinq instructeurs régionaux. La production est tout spécialement leur champ d'action. Du Fédéral relèvent vingt inspecteurs du marché et cinq inspecteurs R. O. P. (Régistre officiel de production) : il y a collaboration entre eux et de cette coopération résulte un travail plus efficace. Les moyens de contact avec les aviculteurs sont les visites à domicile, les journées éducatives, les conférences, les forums, les articles de presse, les causeries radiophoniques, etc. Il faut rendre à nos propagandistes le témoignage d'utiliser fort efficacement les moyens qui sont à leur disposition.

Notre aviculture, nous l'avons vu, témoigne d'une belle évolution. Si nous voulons que dans l'avenir, la production avicole qui est du ressort de nos instructeurs provinciaux, continue à se développer au rythme des besoins, il faudra moderniser leurs moyens de propagande et rajeunir leurs sources d'information. Dans l'opinion du Comité, un plus large usage du film et de la radio, et des ressources illimitées de la télévision, s'impose. En somme, il s'agirait pour le ministère provincial de l'Agriculture d'intensifier et d'adapter nos méthodes d'enseignements, son matériel de démonstration, sa littérature éducative. La publication de quelques bons bulletins pour distribution gratuite aux aviculteurs comblerait les vides laissés par les brochures épuisées.

Enfin, le champ de la recherche avicole mériterait d'être exploité intensément chez nous, pour qu'à l'aide d'expériences généralisées dans notre milieu, nos aviculteurs puissent être constamment renseignés sur les problèmes que posent une production sans cesse en évolution. C'est ainsi, par exemple, que le développement du poulet de grill fait naître bien des discussions sur le choix de la meilleure race ou du meilleur croisement à employer pour cette production sans qu'il nous soit encore loisible de donner des directives basées sur nos propres expériences.

ASSOCIATIONS AVICOLES

Les aviculteurs, à l'instar des autres producteurs agricoles, ont senti le besoin de se grouper en diverses associations pour la défense

de leurs intérêts et leur perfectionnement technique. Ils ont fondé et maintiennent au moins quatre associations à caractère provincial qui sont, par ordre de fondation :

- L'Association des Aviculteurs contrôleurs R. O. P. de Québec,
- L'Association Avicole du Québec, et
- L'Association des éleveurs de dindons.

A ces groupements qui réunissent des producteurs s'en ajoute un quatrième d'un caractère particulier : le Comité des Industries Avicoles du Québec. Le rôle efficace joué par ces groupements dans l'évolution de notre aviculture autorise un bref rappel historique de chacun d'eux et un résumé succinct de leurs principales activités.

A.—Association des Aviculteurs R. O. P.

Fondée en 1939 et constituée légalement sous la loi des Syndicats professionnels, cette association exerce ses activités dans le territoire de la province de Québec. Elle a pour objet l'étude, la défense et le développement des intérêts des aviculteurs inscrits au contrôle de la ponte, et groupe actuellement, vingt-huit éleveurs de poules et treize éleveurs de dindes, soit la totalité des éleveurs qui font du R. O. P. dans la province. Ceux-ci, individuellement et comme groupe, font oeuvre de progrès par leur contribution directe à l'amélioration du cheptel avicole en général, et constituent l'élite des aviculteurs.

Quelque peu mésestimé il y a une quinzaine d'années, le rôle de cette Association est à bon droit reconnu aujourd'hui, et dans tous les milieux, on admet volontiers qu'il est à la base de l'amélioration de nos troupeaux. Les membres de l'Association fournissent les géniteurs améliorés dont la progéniture est distribuée dans toute la province par l'entremise des couvoirs coopératifs et privés. Tangibles sont maintenant les résultats découlant de l'application pratique, dans les basses-cours, des lois de la génétique aussi bien que des principes modernes de l'alimentation et de l'élevage. D'autre part, de plus en plus heureuses se manifestent chaque année les conséquences de la politique encore récente du R. O. P., de baser la sélection sur la famille plutôt que sur l'individu. Le programme de cette association est sous la direction d'inspecteurs relevant du ministère fédéral de l'Agriculture, faisant suite à une politique nationale d'amélioration.

B.—La Coopérative Avicole du Québec

Avec la Coopérative Avicole du Québec, fondée en 1945, par un groupe de couvoirs coopératifs et privés, naissait une société dont il est bon de noter deux caractéristiques. En premier lieu, cette coopérative recrute ses sociétaires *tant chez les coopératives que chez les individus* qui, dans l'un et l'autre cas, s'adonnent à la production des poussins et des dindonneaux. C'est là un indice du bon voisinage qui existe entre les deux catégories de couvoirs opérant dans la province de Québec et que l'on souhaiterait voir dans les autres secteurs de nos productions agricoles. La seconde caractéristique de la Coopérative Avicole du Québec réside dans le but que lui ont assigné ses fondateurs : l'organisme est surtout éducationnel et s'occupe principalement de propagande et d'éducation avicoles, tout en assurant de meilleures relations entre les couvoirs.

Au nombre des services rendus par cette société, à ses membres et aux aviculteurs, il faut citer celui de sa revue mensuelle, "L'Aviculteur Québécois", périodique fondé en 1946 et publié régulièrement depuis : c'est la seule revue française au pays, consacrée exclusivement à l'aviculture. Les aviculteurs sont donc redevables à l'association des couvoirs *coopératifs et privés*, de la fondation, du maintien et du développement d'un journal entièrement dévoué à une industrie dont ils retirent plusieurs millions par année.

C.—Association des Eleveurs de Dindons

L'élevage du dindon, ainsi qu'il a été souligné, est devenu un secteur fort important de l'aviculture québécoise. L'expansion rapide de cet élevage n'a pas été sans faire surgir de nombreux problèmes et, pour les mieux résoudre, les adeptes de cette spécialité ont cru bon de se grouper en association : c'est ce qu'ils firent en 1950, en fondant "L'Association des éleveurs de dindons du Québec", société incorporée sous la loi des Syndicats professionnels. Ce groupement a pour but de promouvoir l'élevage du dindon dans notre province et de sauvegarder les intérêts des producteurs : il s'applique en particulier à améliorer les troupeaux de façon à produire la catégorie d'oiseaux qu'exigent les acheteurs, tout en se préoccupant également de faire connaître nos éleveurs à l'étranger en vue de trouver de nouveaux débouchés.

Bien que fort jeune, l'Association des éleveurs de dindons a déjà pris d'intéressantes initiatives, *notamment en développant dans l'Ouest canadien un marché pour nos dindonneaux, ainsi que pour nos oeufs d'incubation.*

D.—Le Comité des Industries Avicoles

Voici un organisme qui offre cette particularité de grouper sous sa bannière des représentants de toute l'industrie avicole : accoueurs, éleveurs, entremetteurs, commerçants, détaillants, manufacturiers de moulées, collègues d'Agriculture, etc. En font également partie, des représentants de la presse et de la radio, ainsi que des ministères de l'Agriculture de Québec et d'Ottawa. Le Comité des Industries Avicoles a été organisé il y a une douzaine d'années, à l'image d'un organisme similaire qui existait déjà en Ontario.

A l'actif du Comité, l'on peut déjà inscrire les initiatives suivantes : création d'un Conseil national d'aviculteurs, campagne de publicité auprès des consommateurs, préparation et distribution de milliers de feuillets et de brochures, *recherches de nouveaux débouchés pour les oeufs et la volaille*, organisation d'expositions et de journées éducatives, enquête sur le marché de Montréal, campagne de souscription en faveur de l'Institut canadien des produits avicoles.

E.—Institut canadien des produits avicoles

Ce nouvel organisme chez nous a pour objet de stimuler la consommation des produits avicoles, d'orienter la production en regard de la demande, de renseigner les aviculteurs et de fournir au public en général, des informations sur la valeur des oeufs et de la volaille. En somme, l'Institut travaille surtout à développer le marché national, en inculquant aux consommateurs canadiens la conviction que les produits avicoles doivent avoir une place de choix dans l'alimentation quotidienne, et en instruisant le producteur des goûts et des préférences des consommateurs.

En bref, ce corps national avec secrétariat français pour Québec, est l'édition canadienne de l'Office national de la volaille et des oeufs qui sert si bien les intérêts des aviculteurs américains et s'apparente à l'organisme de publicité mis sur pied par les producteurs de lait au Canada.

RECOMMANDATIONS

- 1—L'urgente nécessité de développer chez nous la recherche avicole, surtout dans les domaines urgents des maladies, de l'élevage, des marchés.
- 2—Les méthodes d'enseignement déjà utilisées par le ministère provincial de l'Agriculture ont besoin d'être intensifiées et

mieux adaptées à la situation actuelle ou immédiatement prévisible.

- 3—Aide à la construction d'entrepôts frigorifiques pour la conservation de la volaille et la régularisation des arrivages sur les marchés.
- 4—Pour la protection des consommateurs, rendre obligatoire dans les centres de 10,000 de population et plus, la vente de la volaille classifiée, comme la chose se pratique déjà sur l'île de Montréal et dans la cité de Québec.
- 5—Généraliser le paiement de la volaille aux producteurs sur base de classification abattue, afin d'encourager la production d'oiseaux de meilleure qualité.
- 6—Exiger l'enregistrement des conserveries afin de mettre leurs produits sous surveillance officielle.
- 7—Renseigner davantage le consommateur sur la valeur de nos produits afin qu'il leur accorde sa préférence.
- 8—Encourager le producteur à orienter son exploitation pour satisfaire les exigences nouvelles du marché, et de ce fait, soutenir mieux la concurrence.
- 9—Sans verser dans la spécialisation à outrance qui est très dangereuse, préconiser des unités avicoles moyennes plus considérables sur nos fermes afin de rendre ce département plus rémunérateur et diminuer le coût de production.
- 10—Reconnaissance officielle par le Ministère de l'Agriculture d'un conseil d'aviseurs en aviculture représentant tous les éléments intéressés dans l'industrie avicole.
- 11—Amélioration de l'enseignement de l'Aviculture dans les écoles supérieures et moyennes d'Agriculture et organisation de laboratoires bien outillés.
- 12—Rendre obligatoire la certification des couvoirs et régler la vente des poussins d'un jour.
- 13—Organisation par le Ministère de l'Agriculture de cours annuels de perfectionnement à l'intention de ses instructeurs.
- 14—Formation de pathologistes Avaires compétents et aide financière aux jeunes vétérinaires désireux de se perfectionner en la matière à l'étranger.

IMPORTANT :

Un danger guette constamment notre aviculture, parce qu'étant bien organisée, elle s'est révélée rentable : c'est la spéculation pour obtenir de gros profits, sans tenir compte de la demande et des disponibilités. Les pires ennemis de nos bons aviculteurs sont les éleveurs improvisés qui se lancent dans la production, sans préparation : ils rendent les prix instables par leur mise-en-marché désordonnée et désorganisent la production et distribution.

Productions chevalines

Nulle représentation verbale ou écrite n'a été faite au Comité concernant nos productions chevalines : cela montre suffisamment l'importance toujours décroissante que l'on y attache, même dans les milieux agricoles les plus intéressés. C'est ainsi que l'U. C. C. et la Coopérative Fédérée dans leur mémoire conjoint, informent spécifiquement le Comité¹,

"Dans la présente étude, nous mettons de côté les productions chevalines..."

Pourtant, les productions chevalines ont encore quelque importance, si les statistiques qui suivent veulent dire quelque chose :

CHEVAUX sur les fermes en milliers de têtes
le 1er juin de chaque année

	1931	1941	1951	1952	1953	1954
Chevaux	301	333	233	221	218	204

VALEUR sur les fermes en milliers de dollars
le 1er juin de chaque année

	1931	1941	1951	1952	1953	1954
Chevaux	31,367	37,149	29,110	31,337	30,699	28,356

Extraits des tableaux 59 et 60.

Au recensement de 1951 (Québec) :

50,782 fermes déclaraient 2 chevaux.

23,960 fermes déclaraient 3-7 chevaux.

C'est dire que sur 60% de nos fermes, il y avait au moins deux chevaux : il s'écoulera donc encore du temps avant qu'ils ne disparaissent complètement de nos fermes, et certains travaux qui échappent à la traction mécanique continueront d'être accomplis par la traction animale. Le Comité, au cours de ses enquêtes, a toujours remarqué que nos exploitations (grandes et moyennes) les mieux

administrées allient les tractions animales et mécaniques, selon les travaux et saisons; cette conjonction mécanisation-traction animale sur nos exploitations rentables n'est pas une simple incidence : elle est suffisamment constante pour en démontrer la valeur économique.

Il faut toutefois se rendre à l'évidence : la course au machinisme agricole rend nos productions chevalines moins intéressantes, même si elles ont réussi à atteindre une très haute valeur qualitative. Dans tous les pays avancés en agriculture, le nombre de chevaux baisse sensiblement d'année en année, et le Comité, comme tout le monde d'ailleurs, ne peut que le constater.

RECOMMANDATION

La seule recommandation que le Comité peut et doit faire, sous le présent titre, est la suivante :

Nos cultivateurs ont besoin d'être mis en garde contre le troc prématuré de leurs bons chevaux, pour une mécanisation que ne justifie pas le genre ou l'étendue de leur exploitation. Plusieurs producteurs en mal de mécanisation, ont cédé aux instances des vendeurs de machines et vendu leurs bons chevaux : aussi se sont-ils éveillés avec des échéances mensuelles à la Caisse ou à la Banque qui n'ont nullement ajouté à leur tranquillité d'esprit. L'Institut Suédois de Génie Agricole a fait une étude en profondeur sur la valeur d'un tracteur Diesel de force moyenne pour une exploitation. Il affirme qu'un tel tracteur, pour justifier économiquement ses prix et usage, doit faire au moins le travail de trois bons chevaux. Il ne serait pas mauvais que nos producteurs aient ces données présentes à l'esprit quand ils voudront passer du jour au lendemain à la traction mécanique.

¹ Page 73, 1re partie.

Mécanisation

Le chapitre précédent suggère naturellement un bref résumé de la marche de la mécanisation sur nos fermes du Québec. A quel rythme se poursuit-elle? Les statistiques reproduites aux tableaux XIV, XV, XVI en donnent une excellente idée. Ces tableaux révèlent les augmentations unitaires suivantes pour la décennie 1941-1951.

Machines agricoles :	1941	1951	Augmentation ou diminution
Automobiles	27,026	41,602	1¼ fois plus
Camions-automobiles	6,703	19,167	App. 3 fois plus
Tracteurs	5,869	31,971	App. 5 fois plus
Moissonneuses-batteuses	55	420	App. 8 fois plus
Batteuses	33,382	30,360	Dim. app. 6%
Moteurs à essence	39,275	30,692	Dim. app. 22%
Moteurs électriques	8,039	43,638	App. 5 fois plus

Il est particulièrement intéressant de noter dans les chiffres ci-dessus, l'effet des politiques d'électrification rurale : diminution de 22% des moteurs à essences, augmentation de plus de 500% dans les moteurs électriques.

L'on continue de mécaniser à grande allure, (même si ce n'est toujours rationnellement), puisque la valeur totale des achats de machinerie et d'outillage de ferme dans le Québec, pour les deux années 1952 et 1953, s'élève à \$44,332,129¹.

D'ailleurs, il n'est pas besoin de chiffres ou de statistiques pour comprendre l'étendue de la mécanisation des exploitations : quiconque a parcouru les diverses régions agricoles de la province depuis trois années, a pu facilement s'en rendre compte. Plutôt rares sont les exploitations où l'on ne trouve une auto, ou camion, ou tracteur : en fait les exploitations agricoles commerciales comptent très souvent le camion et le tracteur, ou l'auto et le tracteur.

¹ Voir tableau XVI.

Catégories économiques

Cette mécanisation totale ou partielle ne se limite pas d'ailleurs aux exploitations les plus rentables ainsi que les statistiques (1951), (mais classification économique de 1950) suivantes l'indiquent :

Catégorie économique	Toutes fermes occupées	Automobiles	Tracteurs	Camions automobiles	Moteurs électriques
Total	134,336	41,602	31,971	19,167	43,638
Fermes commerciales					
Valeur des produits vendus					
\$20,000 et plus	175	118	204	168	420
15,000 - \$20,000	208	140	196	118	266
10,000 - 15,000	883	525	746	353	1,108
7,500 - 10,000	1,731	1,044	1,347	515	1,835
5,000 - 7,500	6,186	3,475	3,966	1,456	5,512
3,750 - 5,000	8,392	4,200	4,249	1,618	6,033
2,500 - 3,750	17,606	7,533	6,733	3,005	9,855
1,200 - 2,500	35,407	11,772	8,599	5,048	11,831
250 - 1,200	18,170	4,038	2,270	1,823	2,875
Petites exploitations					
Valeur des produits vendus					
Moins de \$250	24,187	3,906	1,353	2,253	1,304
Fermes à temps partiel	21,189	4,804	2,094	2,715	2,249
Fermes d'institutions, etc.	202	47	214	95	350

C'est donc dire qu'à peu près tous nos cultivateurs versent dans la mécanisation aussi rapidement que leur situation financière le permet, (ou du moins permet le premier versement). Personne ne saurait logiquement soulever d'objections ou d'obstacles à la mécanisation *rationnelle* de notre agriculture : bien au contraire, elle s'impose aux points de vues humanitaire, technique et économique. La mécanisation *rationnelle* réduit sensiblement les efforts physiques de l'exploitant, lui permettant d'effectuer ses longs et souvent

pénibles travaux, (défrichage, essouchage, érochage, nivellement, labours, fauches, engrangement, traites du lait, etc.) dans des conditions plus humaines. C'est ainsi que sur nos fermes l'on peut fréquemment voir l'exploitant conduire un tracteur, assis sur un siège relativement confortable, à l'abri de la pluie et du vent; et le Comité a vu plus d'un tracteur sur nos exploitations, muni d'un appareil de radio! C'est tant mieux. L'apport de la mécanisation au mieux-être de nos cultivateurs ne saurait donc être nié; il a d'ailleurs paré à la rareté de la main-d'oeuvre et permis d'exécuter les travaux en temps utile, et plus rapidement, augmentant fréquemment les qualité et quantité des productions. Les hausses marquées du volume et des valeurs de nos productions agricoles depuis vingt années, ressortent pour une part du moins, de la mécanisation progressive de nos exploitations.

Evolution

Seulement une telle transformation de l'exploitation agricole, quelque bienfaisante qu'elle soit, ne s'accomplit pas sans heurt, ainsi que nos associations de producteurs l'admettent elles-mêmes. C'est ainsi que l'U. C. C. et la Coopérative Fédérée¹ n'hésitent pas à déclarer ce qui suit :

“Quoi qu'on trouve encore sur nos fermes des machines de tout âge et de toute condition, l'agriculture québécoise se mécanise et se motorise à un rythme relativement rapide. Pressés par les vendeurs de machines, soumis à l'influence du milieu nord-américain et privés de directives sûres du génie agricole et de l'économie rurale, *trop de nos cultivateurs mécanisent et motorisent leur exploitation un peu au petit bonheur, sans s'en rendre parfaitement compte, quittes un beau matin à mesurer leur capitalisation en machines et outillage à leur endettement à courts et à moyens termes.*”

“Délaissant la traction animale, notre outillage s'adapte petit à petit au tracteur. Il faudrait sélectionner judicieusement outillage et tracteur pour qu'ils conviennent à la grandeur des exploitations, à la diversité des cultures, à l'hétérogénéité des sols et à la topographie régionale, qui sont, dans bien des cas, autant de facteurs-limites. Il y a un équilibre à garder entre la valeur de la production et celle de l'équipement. L'économie de main-d'oeuvre, l'efficacité des façons cul-

¹ Pp. 12 et suivantes, 2ième mémoire conjoint, déposé le 5 juin 1955.

turales et l'augmentation de la valeur des récoltes résultant de la modernisation de l'équipement, doivent payer l'intérêt sur le capital engagé ainsi que son amortissement.”

“La capitalisation de nos exploitations, tout comme leur revenu, est relativement peu élevée. C'est donc à long terme que devrait se faire leur ré-équipement. A l'inverse, les systèmes de financement en vigueur comportent une trop forte mise initiale et des versements agencés en regard de la valeur et non, comme il se devrait, de la durée de la machine. Le taux d'intérêt pourrait également être réduit.”

“Non moins grave est le défaut de renseignement et de connaissances essentielles à l'exploitation avantageuse de la machinerie moderne, défaut qui en abrège la durée, augmente le coût de la production et occasionne des pertes considérables. En effet, n'est pas mécanicien qui veut. *Souvent, le cultivateur ne suit pas assez fidèlement les instructions du manufacturier quant à l'ajustement de la machine et à son usage profitable et de toute sécurité. En agissant ainsi, il met en danger sa propre vie ou celle de ses enfants. Il utilise souvent ses machines sans trop se soucier ni des conditions de travail, ni de l'entretien, ni de la réparation, ni même du coût d'utilisation, jusqu'au jour, hélas! trop rapproché, où le surplus qu'il en attendait se transforme en un déficit.*”

et elles ajoutent, en guise de recommandations :

“Il est donc impérieux que l'on instruisse les cultivateurs de ces choses et que l'on s'emploie à former des utilisateurs compétents. C'est une oeuvre qui exigera une collaboration étroite entre les centres de recherche, les stations expérimentales, les écoles d'agriculture, les manufacturiers, le corps agronomique, les groupements de cultivateurs, la presse et la radio, etc. La formation de cercles ou de clubs de jeunes intéressés à la mécanisation et à la motorisation agricoles¹—service de nos excellentes organisations de jeunes—serait encore la meilleure formule pour améliorer la situation et préparer l'avenir.”

“Bien que l'utilisation collective de l'équipement dispendieux diminue de plus en plus, les coopératives d'utilisation en commun des machines lourdes ont encore leur raison d'être et peuvent rendre de très grands services aux petits producteurs

¹ Ces clubs ont un vif succès en Ontario.

si elles sont bien assises, bien administrées et progressives. Les Ministères de l'Agriculture devraient étudier les mesures propres à favoriser l'achat et l'utilisation en commun de la machinerie lourde ou dispendieuse. On pourrait ainsi mettre à la portée de la ferme moyenne un équipement bien adapté à certains travaux. Enfin, signalons qu'en ce domaine comme en bien d'autres, la recherche s'impose."

Le Comité n'est pas loin de faire siennes ces recommandations, et croit qu'elles méritent l'attention des autorités auxquelles elles s'adressent. L'on aura noté dans le texte ci-haut que ces deux associations parlent au pluriel des "Ministères de l'Agriculture" : (elles soulignent ainsi la part de responsabilités de l'Etat central dans ce domaine).

RECOMMANDATIONS SPECIFIQUES

Parce que le machinisme agricole ira s'accroissant dans le Québec, et qu'il s'impose d'ailleurs pour des raisons sociales et économiques (quantités et qualités augmentées, prix de revient moins élevé), nos producteurs y consacreront des sommes très considérables. Le Comité croit qu'ils ont besoin d'être mieux orientés et renseignés dans le choix, l'usage et l'entretien des machines appropriées. L'Etat n'a pas à se charger exclusivement de ces responsabilités : elles relèvent au premier degré des associations de producteurs, des manufacturiers intéressés, des agronomes, des écoles d'agriculture. Les autorités peuvent et doivent toutefois contribuer utilement à la rationalisation du machinisme agricole par divers moyens. Le Comité croit donc devoir recommander aux autorités l'étude, en vue d'une application ou adaptation pratique au Québec, de deux initiatives mises de l'avant avec succès, en Suède.

- a) *Institut de Génie Agricole*, dont font partie des ingénieurs, des représentants de manufacturiers d'instruments aratoires, les associations de producteurs et l'Etat, pour orienter et coordonner la mécanisation de l'agriculture. Chaque partie représentée apporte sa contribution financière équitable aux maintien et bon fonctionnement de l'Institut;
- b) *Ecole Technique Agricole* pour la formation de spécialistes et mécaniciens compétents en machinisme agricole.

Pour de suite, le Comité croit que le Ministère de l'Agriculture pourrait apporter une contribution utile, en ajoutant à son service

actuel de mécanique agricole, une section plus particulièrement chargée d'aviser et renseigner nos producteurs sur les façons et moyens de procéder rationnellement à la mécanisation de leurs exploitations.

Il semble également que des

- a) cours spéciaux de mécanique agricole dans nos 137 cercles de jeunes agriculteurs;
- b) cours de mécanique usuelle et d'entretien des machines dans nos écoles moyennes d'agriculture;
- c) cours de mécanique agricole avancée dans nos Ecoles Supérieures d'Agriculture, ou techniques,

seraient d'excellents moyens d'assurer la mécanisation ordonnée et profitable de nos fermes.

Enfin, pour clore ce chapitre, le Comité croit devoir reproduire ici les conclusions qu'il a déjà formulées dans son septième rapport intérimaire : (page 59)

"Il ne faut pas se leurrer : la mécanisation n'augmente pas nécessairement ni directement les productions. Cependant, la mécanisation rationnelle *rend possible*

- a) de meilleurs labours,
- b) les opérations vitales au bon moment, (préparation du sol, semailles, récoltes),
- c) mesure et régularisation des tâches,
- d) réduction des risques de pertes,
- e) diminution des frais et de main-d'oeuvre

qui sont des facteurs de rendements augmentés et économiquement justifiés."

Productions laitières

Le législateur a montré son intérêt et l'importance qu'il attache à l'industrie laitière du Québec, par le texte même du statut (15-16 Geo. VI, Chap. 7) créant le Comité. Ainsi l'article 3 prescrit particulièrement au Comité d'étudier les problèmes suivants :

- f) l'élimination des procédés inutilement coûteux de distribution des denrées agricoles et des pratiques abusives de pesée ou de mesurage de ces denrées, et autres au même effet, particulièrement en ce qui concerne les produits laitiers;
- g) la situation de l'industrie laitière et les problèmes auxquels elle doit faire face :

Avant de procéder à l'étude de nos productions laitières et formuler les recommandations spécifiques qu'il croit justifiées, le Comité se doit de déclarer de suite, afin de dissiper des illusions, que *ni les études, ni les enquêtes faites au pays ou à l'étranger, (tous les pays producteurs ont actuellement un problème laitier) ni les mémoires DEPOSES* n'apportent de formules toutes faites ou magiques pour solutionner les graves problèmes que . . . posent pour l'industrie laitière du Québec, *des facteurs d'ordre extérieur* : succédanés, surtout la margarine, surplus laitiers des autres provinces et des autres pays producteurs, "dumping" sur les marchés internationaux, prix de soutien, etc., etc. Les solutions les plus efficaces se situent à l'échelle nationale, et échappent à la juridiction provinciale. Ces dernières peuvent certainement aider, (elles l'ont fait d'ailleurs) mais la limite des prérogatives constitutionnelles est également celle de l'assistance qu'elles peuvent fournir.

Diversités d'opinions

La lecture des mémoires déposés témoignent de la variété (et quelquefois de la contradiction) des solutions proposées par les divers secteurs.

C'est ainsi par exemple que les associations de producteurs

- a) s'accordent pour rechercher des prix plus élevés, interdire la margarine et les succédanés, et se défier des transformateurs et distributeurs;

- b) celles qui sont affiliées à l'U. C. C. voient les plans conjoints (conventions dites "Collectives") de mise-en-marché comme le remède le plus efficace;
- c) celles qui ne sont pas affiliées à l'U. C. C. réclament
 - 1.— l'établissement des postes de réception où le lait des producteurs sera reçu et classifié;
 - 2.— contrôle du camionnage du lait ferme-postes et postes-usines;
 - 3.— lait de surplus d'une usine suppléant aux besoins de l'autre;
 - 4.— transformation du "surplus des surplus".

Les spécialistes et techniciens soulignent non sans raison, la nécessité d'améliorer la qualité du lait livré aux usines : propreté du trayeur, de la vache, de l'étable, des bidons, des filtres et tamis, des trayeuses mécaniques, jointe à la conservation du lait à basse température. Les études et enquêtes de nos exploitations faites par le Comité, de même que certains prélèvements exhibés devant lui par les bureaux de santé de deux de nos grandes villes, justifient pleinement les représentations de nos techniciens.

Distributeurs de lait

Les Distributeurs de lait, dans un mémoire très élaboré et soigneusement préparé, font un exposé complet du problème de la distribution du lait. Ils reprochent à certains chefs de file de l'agriculture "d'avoir transformé le domaine des relations entre producteurs et distributeurs, en véritable arène de luttes de classes" et d'avoir "cherché des boucs émissaires là où ils auraient pu trouver des col-laborateurs". Après avoir souligné

- a) l'interdépendance de tous les secteurs de l'industrie laitière; (ce avec quoi le Comité s'accorde);
- b) la nécessité de vendre plus de lait parce que c'est l'aliment par excellence; (ce que le Comité admet);
- c) la possibilité des marchés;
- d) une meilleure qualité des produits et une plus grande efficacité des systèmes de production et distribution; (le Comité y croit également);

- e) l'importance grandissante de la technologie et la recherche; (le Comité a déjà fait une recommandation en ce sens),

ils ajoutent que le mode actuel de distribution du lait n'est pas une "servitude" imposée par qui que ce soit, mais qu'en fait, c'est l'ensemble des exigences des consommateurs, poussés par la recherche d'un standard de vie et d'un confort toujours plus développé, qui a créé une situation dont les laiteries doivent chercher à tirer le meilleur parti possible, pour y trouver *l'attrait d'un profit et rester en affaires, tout en maintenant des prix qui encouragent la production du lait et stimulent la consommation.*

Il est assez difficile de se trouver en désaccord avec cette affirmation. D'ailleurs, pourquoi ne pas se rendre à l'évidence : à moins que les producteurs et/ou les consommateurs eux-mêmes ne prennent en mains la distribution du lait nature, il faudra que quelqu'un s'en occupe. Il s'agit beaucoup plus de rendre plus efficace et plus économique la distribution, avec profits *équitables*, pour toutes les parties intéressées, que de lui imposer une camisole de force.

Par contre, l'Association Coopérative Agricole des Producteurs de lait de Montréal, reproche amèrement aux distributeurs leur intransigeance dans ces termes :

"Dans le cours des quinze dernières années, il ne s'est pas trouvé une seule occasion où l'Association a pu s'entendre avec les distributeurs concernant le prix du lait."

et plus loin, elle ajoute que, pendant que la Commission d'Industrie Laitière délibérait sur des demandes d'augmentation faites par les producteurs, les distributeurs augmentaient le prix aux consommateurs, tandis que les producteurs eux, devaient attendre cette décision avant de bouger.

L'Association des Consommateurs

L'Association Canadienne des Consommateurs, (Section anglaise, Québec) parmi les nombreux remèdes et conseils qu'elle apporte aux producteurs et distributeurs (voir version française, 3e rapport intérimaire), souligne les suivants :

- a) "le contrôle des produits laitiers devrait être relâché suffisamment pour créer un marché de concurrence tel qu'il existe pour les produits des autres industries;"
- b) "le prix du lait nature au niveau du consommateur ne devrait pas être fixé, la Commission devant se borner à corriger simplement les prix, s'ils deviennent inéquitables;"

- c) "la fixation des prix entre distributeur et producteur devrait être maintenue, mais sur une base de captage ou prise à la ferme, à moins que d'autres moyens d'éliminer la duplication et les coûts excessifs de transport de la ferme à la laiterie, soient trouvés;"
- d) "représentation des Consommateurs à la Commission de l'Industrie Laitière;"
- e) "l'Association avertit ensuite les distributeurs *que seuls les contenants de carton n'augmenteront pas les ventes au maximum : le consommateur doit recevoir une prime pour l'achat au magasin au lieu d'une augmentation de prix pour le privilège d'acheter son lait dans des récipients en carton;*"
- f) pour ce qui est de la marge de prix entre le lait entier et le lait écrémé, l'Association informe ensuite les distributeurs de ce qui suit :

"Une étude faite chez les distributeurs de Montréal fait voir que le lait écrémé ne contenant que 0.1% de gras ne se vend que de 3 à 5c la pinte moins cher que le lait entier contenant 3.5 de gras. Le 3.4 de gras enlevé du lait écrémé sert à la fabrication du beurre ou de la crème à la glace. Comme le beurre se vend bien au-dessus de 60 cents la livre, la valeur du 3.4% de gras enlevé au lait écrémé est considérable; et même si l'on tient compte des 3 cents payés aux producteurs, pour chaque point de gras par 100 livres au-dessus de l'étalon de mesure (3.5%) la crème utilisable (3.4%) garde une valeur substantielle. Les consommateurs soutiennent donc que le différentiel maximum actuel de 5 cents entre le lait entier et le lait écrémé devrait être majoré afin de permettre aux classes moins fortunées d'obtenir le lait à bon marché."

Refonte de la loi des Produits Laitiers

Il est un point sur lequel tous les secteurs (U. C. C., Coopérative Fédérée, Techniciens et Agronomes, Distributeurs, Consommateurs) font l'unanimité :

c'est la réforme ou refonte de la Loi des Produits Laitiers du Québec, à la lumière des faits, des dernières découvertes scientifiques, de l'évolution de notre industrie laitière, des problèmes graves qui se posent pour elle dans tous les domaines.

RECOMMANDATION DU COMITE

VU l'unanimité faite par tous les secteurs de notre industrie laitière sur cette recommandation;

VU les nombreux amendements et ordonnances qui ont interprété depuis 1934, les stipulations de la Loi;

VU les difficultés d'adaptation de la loi actuelle aux nouvelles exigences qu'amènent les productions accélérées de lait fluide, les laits concentrés ou en poudre;

VU la jurisprudence au sujet de la margarine et les prévisions juridiques nécessaires à l'exercice des prérogatives de la Province;

VU la fraude, les imitations, les adultérations de certains produits affichés comme laitiers, la concurrence des succédanés, qui imposent une nouvelle définition exacte et scientifique des produits et sous-produits laitiers ainsi qu'une nouvelle définition des mots : "producteur", "distributeur", "vendeur", "opérateur diplômé", "transformateur", etc.;

VU la révision des pouvoirs et devoirs de la Commission, qu'impose l'évolution de l'industrie laitière québécoise;

le Comité, faisant sienne, la recommandation énoncée par l'U. C. C. et la Coopération Fédérée de Québec¹ recommande spécifiquement ce qui suit :

"Une refonte immédiate de la Loi des Produits Laitiers, par une Commission composée de nos meilleurs spécialistes et représentants de tous les organismes gouvernementaux et privés jouant un rôle dans la production, la transformation, la distribution, la mise-en-marché, du lait."

* * *

Par l'étude des mémoires et des extraits ci-dessus, il est évident que les divers secteurs intéressés ne sont pas toujours d'accord, et que le bon voisinage n'est pas tout à fait assuré. Au surplus, le Comité doit déclarer que des accusations, plus ou moins spécifiques, plus ou moins fondées ont été lancées ici et là : une preuve positive n'a été apportée que dans un cas. L'on pourrait assez bien résumer l'état d'esprit qui prévaut en disant que c'est toujours la faute de

¹ Page 59 du mémoire conjoint.

l'autre, "et que tous étaient de petits saints." Pour ce qui est du Comité, il est satisfait que nul n'est l'ange qu'il se proclame, ni le démon qu'on l'accuse d'être.

La méfiance et l'hostilité à peine déguisées qui prévalent entre certains secteurs de nos productions laitières, (et qui n'ont pas aidé le Comité dans ses études et recherches) doivent disparaître et faire place à une coopération et collaboration entières dans la recherche des solutions à apporter aux problèmes de l'industrie. C'est là l'un des remèdes essentiels, par ce que "tout royaume divisé. . ."

Liste des tableaux

Dans le cours de ses études et enquêtes sur l'industrie laitière du Québec, le Comité a préparé et fait reviser, ou a fait préparer, par le Bureau de la Statistique (Québec et Ottawa), vingt-cinq tableaux fort détaillés montrant l'évolution et les progrès de cette industrie depuis surtout vingt années. Ces tableaux (Nos 23 à 47 exclusivement) annexés au présent rapport pour en faire partie, sont les suivants :

Tableau 23—Importance relative de la population et des revenus laitiers selon les régions géographiques, en 1953.

Tableau 24—Répartition régionale des revenus de produits laitiers et de la valeur du beurre de fabrique en 1951 et 1952.

Tableau 25—Production de beurre au Canada, 1939-1953.

Tableau 26—Part des revenus provenant de la vente du beurre dans l'ensemble des revenus agricoles par province en 1951.

Tableau 27—Importance relative de la valeur du beurre de fabrique dans le revenu monétaire des fermes de la Province de Québec en 1951.

Tableau 28—Utilisation du lait, province de Québec, 1936-42.

Tableau 29—Utilisation du lait, province de Québec, 1943-52.

Tableau 30—Production annuelle de beurre et de fromage, province de Québec, 1943-1952.

Tableau 31—Production mensuelle de beurre, province de Québec, 1943-1952.

Tableau 32—Production mensuelle de fromage, province de Québec, 1943-1952.

Tableau 33—Production mensuelle de fromage de lait écrémé, province de Québec, 1948-1952.

Tableau 34—Stocks de beurre dans les entrepôts et les fabriques, le premier de chaque mois, province de Québec, 1943-1952.

Tableau 35—Stocks de fromage dans les entrepôts et les fabriques, le premier de chaque mois, 1943-1952.

Tableau 36—Prix de gros (le 15 de chaque mois) du beurre à Montréal, 1931-1940.

Tableau 37—Prix de gros mensuels moyens du beurre à Montréal, 1943-1952.

Tableau 38—Prix de gros (le 15 de chaque mois) du fromage à Montréal, 1931-1940.

Tableau 39—Prix de gros (le 15 de chaque mois) du fromage à Montréal, 1943-1952.

Tableau 40—Production annuelle de produits concentrés de lait entier et de produits concentrés de lait écrémé, province de Québec, 1945-1952.

Tableau 41—Production mensuelle de produits concentrés de lait entier et de produits concentrés de lait écrémé, province de Québec, 1945-1952.

Tableau 42—Nombre d'établissements laitiers, selon la nature des produits fabriqués, province de Québec, 1943-1951.

Tableau 43—Nombre d'établissements laitiers, selon l'organisation commerciale, province de Québec, 1943-1951.

Tableau 44—Nombre d'établissements laitiers, selon l'organisation commerciale, province de Québec, 1931-1942.

Tableau 45—Nombre de patrons aux beurrieres, fromageries, beurrieres-fromageries, usines de lait concentré et laiteries, province de Québec, 1943-1951.

Tableau 46—Nombre de patrons aux établissements laitiers classés selon l'organisation commerciale, province de Québec, 1948-1951.

Tableau 46A—Consommation per capita de produits laitiers, au Canada 1935-39 à 1952.

La plupart de ces tableaux ont été prêtés à l'U. C. C. et la Coopérative Fédérée de Québec ainsi qu'à d'autres organismes, pour la préparation de leurs mémoires : c'est là l'explication des similarités entre ces mémoires et le présent rapport dans l'étude de nos productions laitières.

Et pour compléter les tableaux énumérés ci-dessus, voici les principales données pour 1953 et 1954 :

VALEUR DE LA PRODUCTION TOTALE DE LAIT

Années	Quantité '000 lv.	Valeur fermière \$ '000
1953	5,577,758	\$168,569
1954	5,813,862	174,297
<i>Beurre de beurrierie</i>		
1953	112,179	\$ 58,251
1954	119,801	62,063
<i>Beurre de ferme</i>		
1953	4,390	\$ 2,634
1954	3,863	2,279
<i>Fromage</i>		
1953 (Cheddar)	10,779	\$ 2,774
1954	15,508	4,063
<i>Autres fromages</i>		
1953	2,818	\$ 1,731
1954	2,768	1,689
<i>Crème glacée</i>		
	(gallons)	
1953	6,564	\$ 3,110
1954	6,414	2,980
<i>Lait entier en concentrés</i>		
	('000 lv.)	
1953	105,961	\$ 13,488
1954	113,126	13,898
<i>Ventes en nature</i>		
1953 (lait)	1,597,834	\$ 67,240
1954 "	1,611,342	67,421
<i>Crème</i>		
	(Equivalence en lait — '000 lv.)	
1953	312,046	\$ 9,286
1954	307,592	9,255

LAIT & CREME CONSOMMÉS SUR LES FERMES

Années	Equivalence en lait	Valeur fermière
1953	275,445	\$ 7,272
1954	275,210	7,266
<i>Lait donné aux animaux</i>		
1953	116,096	3,065
1954	116,840	3,085
<i>Lait écrémé sur les fermes</i>		
1953		7,387
1954		7,916

STOCKS DE BEURRE & FROMAGE DANS LES ENTREPOTS
ET FABRIQUES

Mois	Beurre		Fromage	
	1953 '000 lv.	1954 '000 lv.	1953 '000 lv.	1954 '000 lv.
Janvier	24,126	34,806	14,741	12,324
Mai	10,268	21,637	7,284	8,223
Août	32,976	40,223	12,213	15,100
Octobre	43,228	49,576	14,533	20,229
Décembre	38,918	45,715	12,724	19,479

VENTES DE LAIT POUR CONSOMMATION EN NATURE
Province de Québec

Marché (Territoire de ventes)	1953	1954
	Pintes '000	Pintes '000
Montréal	170,451	170,077
Québec et Lévis	30,878	31,277
Trois-Rivières	7,371	7,466
Sherbrooke	7,311	7,990
Autres marchés ¹	67,233	66,570
Reste de la Province	336,072	341,171
Total : Province	619,316	624,551

VENTES DE CREME POUR CONSOMMATION EN NATURE

Province de Québec

	Crème en gras '000 lv.	Crème en gras '000 lv.
Montréal	3,643	3,566
Québec et Lévis	366	355
Trois-Rivières	108	112
Sherbrooke	90	100
Autres marchés ¹	550	590
Reste de la province	6,231	6,043
Total : Province	10,988	10,766

UTILISATION DU LAIT EN POURCENTAGE DE VOLUME
(1954 — 5,814,000,000 livres)

Beurre de crèmerie	47%
Ventes en nature	33%
Autres produits	13%
Consommé sur fermes	7%

VALEUR A LA FERME SELON L'UTILISATION
(1954 — \$174,300,000)

Ventes en nature	45%
Beurre de crèmerie	36%
Autres produits	10%
Consommé sur fermes	9%

¹ Comprenant les marchés suivants : Brownsburg-Lachute, Drummondville, Granby, Joliette, Magog, Rimouski, Sorel, Saint-Hyacinthe, Saint-Jean, Saint-Jérôme, Sainte-Thérèse, Shawinigan-Falls, Thetford-Mines, Valleyfield, Rouyn, Noranda, Amos, Chicoutimi, Jonquières, Arvida.

VALEUR MOYENNE A LA FERME AU 100 LIVRES DE LAIT
SELON UTILISATION — 1953 - 1954

Utilisation du lait	Equivalence en lait '000 lv.	Valeur à la ferme \$'000.	Prix moyen (100 lbs) \$
1.— Transformé :			
a) Dans les usines laitières			
Beurre de beurrerie	2,803,343	62,063	2.21
Fromage Cheddar	170,588	4,063	2.38
Autres fromages	27,060	628	2.32
Crème glacée	109,038	2,980	2.73
Concentrés de lait entier	301,465	7,315	2.43
b) Sur les fermes.			
Beurre de ferme	90,394	2,279	2.52
2.— Autrement utilisé :			
a) Ventes en nature (lait)	1,611,342	67,421	4.18
b) Ventes en nature (crème)	307,592	9,255	3.01
c) Consommé sur les fermes	276,200	7,292	2.64
d) Donné aux animaux	116,840	3,085	2.64
e) Lait écrémé gardé sur les fermes	—	7,916	0.40
Total	5,813,862	174,297	3.03 moy.

C'est donc dire qu'en 1954, la valeur à la ferme de la production laitière était de \$174,297,000; elle représente 38% du revenu total du cultivateur dans le domaine agricole.

La valeur marchande des produits laitiers, (1954) finis et prêts pour la consommation, n'est pas moins importante à \$228,000,000.

La différence entre la valeur à la ferme et la valeur marchande est de \$53,703,000. Tout en admettant qu'elle est d'envergure, il faut se garer de conclusions trop hâtives puisque dans la valeur marchande sont compris les coûts de transport de la ferme à l'usine, de fabrication, de pasteurisation et d'embouteillage. Ainsi par exemple, les salaires et gages annuels des établissements laitiers dépassent \$16,000,000 tandis que les matériaux, chauffage, électricité ne sont pas moins de \$14,000,000, annuellement.

Enfin 97,000 (environ) fermes québécoises sur un total de 134,000 sont des fermes laitières, et le nombre de vaches laitières était, au 1er décembre 1954, (sans compter les génisses) de 1,060,000 se répartissant ainsi, selon les régions :

Régions économiques et Divisions statistiques	Vaches laitières
Gaspésie - Rive-Sud	134,100
Saguenay - Lac Saint-Jean	60,000
Québec	168,700
Trois-Rivières	84,500
Cantons de l'Est	236,200
Montréal (Richelieu)	142,800
Nord de Montréal	79,700
Sud de Montréal	57,700
Montréal-Métropolitain	9,800
Outaouais	45,200
Abitibi-Témiscamingue	39,500
Côte-Nord - Nouveau-Québec	1,800

Dans l'opinion du Comité, une étude détaillée des données fournies par les tableaux 23 à 47, et des chiffres paraissant dans le texte ci-dessus, révèle — les faits suivants :

1.—Utilisation du lait

Le lait recueilli par le cultivateur est transformé soit par le cultivateur lui-même ou par la fabrique, soit consommé à l'état fluide sur la ferme ou à l'extérieur. Les statistiques sur l'utilisation du lait ont débuté en 1936.

Lait pour la fabrication

D'une façon générale, le pourcentage du lait utilisé dans la fabrication se fixe entre 61 et 62 pour cent, et cette proportion n'a pas beaucoup changé depuis 1936. On décèle des modifications intéressantes en poussant plus à fond l'examen des séries. Par exemple, le pourcentage du lait transformé sur les fermes est de 5.1 en 1952 par rapport à 8.8 en 1936 et la proportion du lait utilisé par les fabriques est de 56 pour cent en 1952 comparativement à 54.1 en 1936. Toutefois, dans l'opinion du Comité, les changements les plus signi-

ficatifs sont survenus dans l'utilisation du lait en nature, qu'il soit vendu à l'état fluide, consommé sur les fermes par les personnes ou les animaux. La proportion des ventes de lait en nature par rapport à la production totale de lait est de 33 pour cent en 1954 comparativement à 23.7 en 1936, ce qui est une augmentation très significative (et encourageante) : près de 10 pour cent. Si l'on consulte les nombres absolus on voit que les ventes de lait en nature dans la Province ont augmenté de plus de 700 millions de livres de 1936 à 1954.

En scrutant les chiffres de plus près, on note que les variations majeures se sont produites en 1941 et en 1946, c'est-à-dire au commencement et à la fin de la seconde grande guerre. La proportion de lait utilisé par les usines, qui avait peu fluctué en 1936 à 1940, atteint subitement 57.1 pour cent en 1941 comparativement à 54.7 l'année précédente. Un mouvement aussi important survient en 1946 mais vers la baisse cette fois, alors que le pourcentage de lait transformé dans les fabriques se fixe soudainement à 56.4 comparativement à 59.1 en 1945. *De toute évidence, les politiques d'exportation du fromage et de soutien des prix ne sont pas étrangères à ces phénomènes.*

Enfin, la répartition proportionnelle de l'utilisation du lait dans la province de Québec, de 1936 à 1954 indique que l'augmentation du pourcentage des ventes de lait en nature est frappante et ne saurait être ignorée : elle s'avère l'un des facteurs les plus consolants de notre industrie laitière et mérite un encouragement particulier.

2.—Produits laitiers

Le beurre, le fromage et ses multiples variétés, les concentrés et la crème glacée constituent les principaux produits laitiers.

BEURRE ET FROMAGE

Beurre.—La production annuelle de beurre de fabrique qui se fixait entre 82 et 88 millions de livres au cours des années 1943-1946 dépasse le cent deux millions en 1952 et continue de monter en flèche, étant de 118,801,000 livres en 1954. Par contre, la production de fromage qui a dépassé soixante millions de livres en 1944 et 1945 est inférieure à quinze millions en 1952, et remonte à 18,000,000 de livres en 1954, alors qu'il y a un saut de près de 5,000,000 de livres dans la production du Cheddar de 1953 à 1954.

A la production de beurre de fabrique, il convient d'ajouter le beurre de ferme dont la production atteint 3,863,000 livres en 1954.

Quatre-vingts pour cent du beurre de beurrerie se fabrique durant les mois d'été, c'est-à-dire de mai à octobre alors que la production laitière bat son plein et que les troupeaux laitiers paissent à l'extérieur. Il en est de même pour la production de fromage.

En ce qui concerne le beurre, cette proportion a très peu varié depuis dix ans, pas plus d'ailleurs que la répartition proportionnelle de la production pour tous les mois de l'année. En d'autres termes, la proportion de la production mensuelle de beurre de fabrique par rapport à la production totale de l'année a été sensiblement la même au cours de la dernière décennie. Par exemple, le beurre fabriqué durant le mois de juin représente entre 16 et 17 pour cent de la production de l'année; la production de juillet, environ 15 pour cent et la production du mois d'août, environ 14 pour cent. Les différences qui ont pu survenir sont attribuables uniquement à des causes accidentelles et passagères.

Fromage.—Le cas du fromage est peut-être un peu différent en ce sens que la courbe semble s'adoucir à partir de 1950. Par exemple, au cours de 1952 la production de fromage au cours des dix mois d'hiver s'élève à 23.2 pour cent de la production de l'année, comparativement à 14.1 pour cent en 1943. C'est une différence de plus de neuf pour cent, c'est-à-dire une différence appréciable. De plus, l'examen des chiffres des dernières années invite à conclure que cette tendance est constante et résulte des causes permanentes. Un meilleur équilibre paraît en voie de s'établir entre la production des mois d'hiver et celle des mois d'été.

On trouve d'ailleurs une explication à ce phénomène en examinant les productions mensuelles de fromage "Cheddar" et de fromage composé dont la somme forme la production totale de fromage. On constate que contrairement au fromage "Cheddar" dont la production est irrévocablement orientée vers la baisse, celle du fromage composé est orientée vers la hausse. Or, la production mensuelle de fromage composé est beaucoup plus stable puisque c'est un produit purement industriel. On n'y rencontre pas les variations saisonnières considérables qui se produisent dans le fromage "Cheddar". Si le fromage composé continue d'augmenter, et le fromage "Cheddar" de diminuer, il est évident que l'écart entre la production d'hiver et celle d'été tendra à diminuer. D'autre part, il suffira que la production de fromage "Cheddar" reprenne sérieusement pour effacer cette tendance.

De plus, la Province a produit au cours de 1954 pour 1,229,000 livres de fromage de lait écrémé. C'est une quantité qu'il ne faut

pas négliger d'autant plus qu'elle est susceptible de s'accroître avec le temps.

Concentrés.—En 1954, la province de Québec a produit près de 113,128,000 livres de *concentrés de lait entier* comparativement à 65,833,000 livres en 1945. L'augmentation de la production annuelle de *concentrés de lait écrémé* est remarquable : cette production qui était de 16,482,000 de livres en 1945 dépasse 43 millions de livres en 1954, (elle était de 47,000,000 de livres en 1952) : la production de *concentrés de lait écrémé* s'est développée à un rythme plus rapide que celle des *concentrés de lait entier*.

La production mensuelle de *concentrés de lait entier* suit de près les fluctuations saisonnières de la production du beurre et du fromage "Cheddar"; la production des mois d'hiver représente environ 23 pour cent de la production de l'année. La courbe des produits *concentrés de lait écrémé* est un peu plus douce. La production de *concentrés de lait écrémé* se répartit un peu mieux sur les douze mois de l'année; en effet, la production des six mois d'été représente environ 73 pour cent de la production annuelle.

3.—Stockages

Une partie du beurre et du fromage fabriqués durant la saison d'été est mise immédiatement sur le marché; une autre partie demeure dans les fabriques ou prend le chemin des entrepôts frigorifiques pour être consommée durant l'hiver ou le printemps. Ce beurre et ce fromage ainsi conservés pour consommation ultérieure, ce sont les stocks dans les entrepôts et les fabriques.

Beurre.—Avant l'avènement de la margarine, les stocks de beurre dans les entrepôts et les fabriques de la province de Québec, au cours d'une année, oscillaient habituellement entre un creux d'environ trois millions de livres en mai et un sommet de quelque trente millions de livres en octobre. En 1943, alors que le rationnement existait, les stocks sont descendus aussi bas que 1,485,000 livres en mars; quelque chose de similaire s'est produit en 1948 alors qu'en mai les stocks étaient aussi faibles que 1,130,000. On se rappellera qu'au début de 1948 le gouvernement fédéral avait été forcé de remettre en vigueur son contrôle sur les prix du beurre et du fromage temporairement abandonné au cours de 1947. Par la suite, à mesure que la margarine a pénétré dans huit provinces, les stocks se sont accumulés de façon inquiétante : en 1953 le creux était de 10,268,000 livres (mai) et le sommet 43,228,000 livres en octobre,

tandis qu'en 1954, le stockage le plus bas était de 21,302,000 livres (avril) et le plus élevé 49,930,000 livres (novembre). La margarine d'une part, et son paradoxe, les prix de soutien du beurre d'autre part, expliquent ces stockages fantastiques.

Fromage.—Dans l'ensemble, les stocks de fromage n'accusent pas, au cours d'une année, des variations aussi prononcées que les stocks de beurre. Ils oscillent ordinairement entre six ou sept millions de livres en avril ou mai et une vingtaine de millions en octobre ou novembre. Par exception, ils ont monté au-dessus de trente-cinq millions de livres et même de quarante millions en 1944 et 1945 alors que le pays accumulait des réserves pour remplir un contrat d'exportation au Royaume-Uni.

En 1954, les stocks de fromage n'ont pas baissé au-dessous de 8,223,000 livres en avril; ils ont atteint leur point le plus élevé en octobre avec 20,229,000 de livres.

4.—Établissements laitiers et modes d'organisation

Établissements laitiers.—En plus des beurreries et des fromageries, on comprend par établissements laitiers les usines de laits concentrés, les laiteries fabriquant du beurre, du fromage ou d'autres produits laitiers, les postes d'écrémage et de réception, les laiteries et quelques autres établissements fabriquant soit de la crème glacée ou des produits d'un genre particulier. Le tableau 42 renferme les données relatives au nombre d'établissements laitiers dans la Province de 1943 à 1952.

Depuis 1944, les établissements laitiers dans la Province diminuent de façon régulière. On en compte 905 en 1951 au lieu de 1,196 en 1944, soit 291 de moins.

Ces baisses successives sont attribuables uniquement aux fromageries et aux beurreries-fromageries dont le nombre décroît de façon constante depuis 1944. Il y avait 330 fromageries en 1944; il n'y en a plus que 100 en 1951, soit 230 de moins. On comptait 170 établissements fabriquant du beurre et du fromage en 1944; on n'en compte que 93 en 1951, soit 77 de moins. Les producteurs de fromage ferment graduellement leurs portes et transforment leurs établissements en beurreries ou entreprennent la fabrication de nouveaux produits.

Le nombre des beurreries a peu varié; il se maintient aux alentours de 500. Le groupe des laiteries et des autres établissements

augmente de façon sensible. Quant aux condenseries, on n'en comptait que trois en 1944; il y en avait dix en 1950 et huit en 1951.

Mode d'organisation.—Les établissements laitiers appartiennent soit à des particuliers, soit à des associations coopératives (incorporées ou non), soit à des compagnies à fonds social ou sociétés par actions. Il y a quelque cinquante ans, il n'était pas question de coopératives ou de sociétés par actions dans la fabrication du beurre ou du fromage; mais des changements radicaux se sont produits depuis vingt ans, surtout. Il y a maintenant dans la province de Québec plus de coopératives que de particuliers qui opèrent des beurreries ou des fromageries, alors qu'en 1931 on comptait moins de 100 coopératives et plus de 1,000 particuliers engagés dans la production du beurre et du fromage.

Bien entendu, les établissements laitiers ne comprennent pas que des beurreries et des fromageries; en effet, en 1951, les beurreries et fromageries appartenant à des particuliers se chiffrent à 336 sur un total de 439 établissements également opérés par des individus; mais pour établir une comparaison avec les années antérieures à 1948 et tracer une courbe à partir de 1931, il faut considérer uniquement les beurreries et les fromageries et les laiteries-fabriques, pour la bonne raison qu'antérieurement à 1948 on tenait compte du mode d'organisation de ces établissements seulement; on ne possède pas de renseignements sur le mode d'organisation des autres établissements, i. e. les condenseries, laiteries, etc.

Cependant, la tendance indiquée par les données comparables apparaissant dans les tableaux 43 et 44 n'en demeure pas moins éloquentes; elle montre de façon irréfutable que la structure économique des établissements laitiers a subi des transformations fondamentales.

Avant 1948, on ne trouve pas de données sur les patrons répartis selon le mode d'organisation des établissements, et c'est pourquoi le tableau 46 ne couvre que la période 1948-1951. Il n'est pas possible de découvrir une tendance quelconque en s'appuyant uniquement sur le nombre de patrons : la série est vraiment trop courte. Néanmoins, les chiffres disponibles fournissent de très intéressantes indications sur l'importance relative des établissements appartenant aux coopératives, aux compagnies ou aux particuliers. En 1951, 44,209 patrons sont allés porter leur lait aux coopératives; 30,591, à des particuliers et 21,606 à des compagnies à fonds social. En d'autres termes, 46 pour cent des patrons portent leur lait aux coopéra-

tives : 32 pour cent, aux particuliers et 22 pour cent aux compagnies; or, pour la même année, le pourcentage d'établissements possédés par les compagnies est de 11.6 comparativement à 48.5 par les particuliers et 39.8 par les coopératives.

L'on peut déduire que les établissements appartenant soit aux coopératives soit aux compagnies sont plus considérables que ceux qui appartiennent aux particuliers. Il est fort probable que des chiffres beaucoup plus significatifs pourraient être établis s'il y avait des données pour les années antérieures à 1948.

5.— Patrons

Les cultivateurs vont porter leur lait aux beurreries, soit aux fromageries, soit aux laiteries, etc. On les appelle les patrons ou les fournisseurs des établissements laitiers. Le tableau 45 donne des chiffres à ce sujet pour les années 1943 à 1951.

Le nombre de patrons n'augmente pas. Au contraire, à partir de 1949, les chiffres pointent régulièrement vers la baisse.

Comme il fallait s'y attendre, les plus fortes diminutions se localisent chez les fromageries et les beurreries-fromageries. Le nombre de patrons aux fromageries qui était de 11,097 en 1945 n'est plus que de 2,894 en 1951; les patrons aux beurreries-fromageries au nombre de 12,388 en 1945 ne se chiffrent qu'à 7,316 en 1951. Les patrons aux beurreries et aux laiteries sont un peu plus nombreux en 1951 qu'en 1945, mais l'accroissement le plus considérable se rencontre chez les usines de lait concentré où l'on compte 6,281 patrons en 1951 comparativement à 1,937 en 1943. Au cours de cette période, le nombre de patrons aux usines de concentrés a plus que triplé. Ces divers mouvements : hausse chez les usines de concentrés et baisse chez les fromageries, se dégagent avec force.

6.— Prix

Les tableaux numéros 36, 37, 38 et 39 portent sur les prix de gros. Pour le fromage, ce sont les prix le 15 de chaque mois. Il en a été de même longtemps pour le beurre mais, en octobre 1942, on a jugé bon de donner la moyenne de la cote hebdomadaire au lieu du prix le 15 du mois. Ceci a duré jusqu'en juillet 1947 lorsqu'on a remplacé la moyenne de la cote hebdomadaire par la moyenne des prix de chaque jour. Pour les fins des études du Comité, ces changements ne revêtent aucune importance particulière, mais il fallait quand même les signaler.

Période 1931-1940.—De 1931 à 1940, les prix de gros du beurre sur le marché de Montréal se sont maintenus au-dessous de trente cents la livre. Font exception à cette règle, les premiers mois de 1931 et 1938 ainsi que les derniers mois de 1937 et de 1940. En 1932, les prix du beurre sont descendus à 19 cents la livre.

De 1931 à 1939, les prix de gros du fromage n'ont dépassé quinze cents la livre qu'exceptionnellement. En mai 1934, ils ont baissé à 9.5 cents la livre. En 1940, le prix du fromage se fixe résolument au-dessus de 15 cents la livre.

Période 1943-1952.—Jusqu'en mai 1947, on distingue très peu de fluctuations. Le rationnement et la régie des prix existent. En juin 1947, après avoir autorisé une hausse de 10 cents la livre, le gouvernement fédéral trouve opportun d'abandonner le rationnement et le contrôle des prix du beurre. Quelques mois plus tard, il était forcé de remettre en vigueur les régies parce que le prix du beurre était rendu à 68 cents la livre et rien n'indiquait qu'il arrêterait de monter.

Après avoir amélioré les réserves entreposées en important quinze millions de livres de beurre du Danemark, de la Nouvelle-Zélande et de l'Australie, le gouvernement fédéral, en mars 1949, lève les contrôles sur le prix du beurre, et vers la même époque, la margarine fait son apparition au Canada. En avril 1949, les prix de gros du beurre ont déjà baissé de onze cents la livre par rapport à février. Au cours de l'été de 1950, il se vend 53 cents la livre, mais, en 1951, il se maintient aux alentours et au-dessus de 65 cents. En 1953, les prix moyens du beurre au gros se fixent à 59.9 cents la livre, et en 1954, à 59.3 cents.

Jusqu'à la levée des contrôles en avril 1947, le prix de gros du fromage a été de 21 cents la livre. Il est de 28 cents la livre à la fin de 1947 et pour commencer 1948 il effectue un bond de 13 cents. En 1949 et 1950, il se situe aux environs de 35 et 36 cents; en 1951, il demeure à 48 cents la livre pendant sept mois consécutifs; il oscille entre 42 et 45 cents durant 1952; en 1953, le prix moyen du Cheddar au gros fut de 31.4 cents la livre, tandis qu'en 1954, il est de 31.9 cents.

OBSERVATIONS

1.— Qu'on le veuille ou non, le lait a été, et sera pour longtemps encore le produit principal de l'agriculture du Québec. Fermer

les yeux sur cet état de choses, c'est vouloir nier la réalité et fuir les responsabilités.

- 2.— Nos productions laitières continuent d'augmenter : elles dépassent 5,813,000,000 de livres en 1954, soit *UN BILLION* de livres de plus qu'il y a dix ans. Ces chiffres n'aident pas à rendre plus simple la solution des problèmes auxquels notre industrie laitière doit faire face.
- 3.— Les valeurs à la ferme des productions laitières sont également ascendantes : de \$133,550,000 qu'elles étaient en 1950, elles touchent \$174,297,000 en 1954. Les valeurs monétaires passent de 34.7% en 1951 à 38% en 1954 dans la répartition proportionnelle du revenu monétaire de nos cultivateurs.
- 4.— Nos productions beurrières, malgré la concurrence désastreuse de la margarine, continuent de monter grâce à l'artifice des prix de soutien : 82,200,000 livres il y a dix ans, 102,400,000 livres en 1952, 116,700,000 livres (beurre de ferme compris) en 1954. Les stocks dans nos entrepôts et fabriques suivent la même courbe ascendante. Au mois d'octobre 1944, le stockage s'établissait à 22,287,000 livres : pour le même mois en 1952, il était de 34,706,000 livres; en 1953 il montait à 43,228,000 livres, tandis qu'en 1954 il touchait 49,576,000 de livres. Combien de temps encore ces augmentations de productions et de stockage peuvent-elles continuer? et comment disposera-t-on éventuellement de ces immenses surplus? *L'expérience vécue par les Etats-Unis n'est pas de nature à nous rassurer sur ces points.*

Autre facteur peu encourageant pour cette industrie québécoise. Depuis l'inauguration de la politique de soutien des prix, les productions de beurre des autres provinces qui avaient diminué sensiblement depuis l'avènement de la margarine, ont repris leur courbe ascendante : elles concurrencent nos productions sur un marché national diminué depuis trois ans de plus de 28,000,000 de livres annuellement, et profitent de notre marché québécois où la margarine est interdite.

Le paradoxe est donc le suivant : le contribuable-consommateur paie pour le soutien des prix des excédents de beurre qu'amènent ses achats de margarine : épargnant d'un côté et écopant de l'autre. Essentiellement, quel profit net le pays retire-t-il de cette transaction vis-à-vis les pertes infligées au secteur agricole de l'économie canadienne? Il serait intéressant d'avoir des chiffres précis à ce sujet. L'épargne faite par les consommateurs de margarine, les pro-

fits de ses fabricants et des distributeurs équivalent-ils, pour l'ensemble de notre économie, à la baisse du pouvoir d'achat de notre classe agricole ?

CONCURRENCE MARGARINE-BEURRE

Il est à craindre que les plus sombres prédictions faites en 1949, lors de la légalisation de la fabrication de la margarine, et dont on riait ouvertement à ce moment-là, ne soient en train de se réaliser. Personne d'ailleurs ne saurait nier que la concurrence margarine-beurre, est absolument détrimentaire aux productions laitières. M. Paul Guérault, Président de l'Association Laitière française, résume les effets de cette concurrence en ces termes : "Les graisses végétales sont arrivées pour combler les déficits des graisses animales : mais la margarine qui les emploie ne s'est pas contentée d'offrir au consommateur une graisse utile en elle-même. Par la coloration, l'adjonction d'arôme, la présentation, elle s'est fait passer pour du beurre."

Pour ce qui est de la concurrence faite au beurre par la margarine sur notre marché national, une seule statistique officielle suffira à l'établir : la consommation per capita de beurre au Canada qui était de 28.7 livres en 1948, tomba à 22 livres en 1952. Celle de la margarine, qui était de zéro en 1948, est de 7.3 livres en 1952.

L'une des études les plus précieuses et les plus complètes du problème beurre-margarine est certainement celle de M. Patrick Allen, professeur à l'École des Hautes Études, de Montréal, publiée cette année même (1955) par le Service de Documentation Économique de l'École. L'on souhaiterait voir (et le Comité pour sa part souhaiterait voir) le texte de cette étude sur le pupitre de chacun de nos législateurs du Québec, tant au niveau fédéral que provincial.

M. Allen, qui n'est pas du milieu agricole, pose le problème d'une façon absolument objective, franche et précise, tant pour le pays que pour la province. Divers mémoires soumis au Comité ont cité M. Allen : le Comité croit, qu'en face de ces multiples citations partielles, et qui peuvent prêter à confusion, il est utile, tant pour nos autorités que pour les autres parties intéressées, de reproduire au texte officiel, avec les pages de référence, certaines parties de l'étude Allen¹.

¹ Pour la lecture du texte qui va suivre, il sera utile de référer aux tableaux du Comité portant les numéros 23, 24, 25, 26, 27, 30, 46 et 46A.

M. Allen écrit à la page 58 de son étude ce qui suit :

"La part du beurre dans les revenus agricoles (au Canada) est encore plus significative que le volume de la production dont nous venons de donner une idée. Il paraît utile d'y insister. Si donc nous comparons les revenus provenant de la vente du beurre à l'ensemble des revenus agricoles, la province de Québec vient au premier rang; elle est suivie immédiatement de l'Île-du-Prince-Édouard et des autres provinces maritimes¹. Fait à retenir, le pourcentage des revenus agricoles provenant de la vente du beurre est trois fois plus élevé dans le Québec que dans l'Ontario et les provinces de l'Ouest."

Et aux pages 60, 61, 62, 63 de son étude, il affirme :

"Le cas de la province de Québec est manifestement digne d'attention au point de vue de l'importance du beurre, fait qui ne peut échapper à l'analyse. Si on considère la carte IV, on voit sans peine l'importance de l'industrie laitière dans les différents modes de culture de la province. Cette industrie est surtout pratiquée dans les Cantons de l'Est et sur les deux rives du Saint-Laurent et elle perd graduellement de son intensité à mesure que l'on approche de l'embouchure du fleuve. Mais la répartition de la production laitière est loin d'être uniforme. Nous avons pu remarquer (tableau 23 du Comité) que dans 8 régions sur 11, la proportion de la valeur de la production de beurre par rapport à celle des produits laitiers dépasse 50 p.c.; dans 4 de ces régions, soit 20 comtés, elle dépasse même 75 p.c. Mais de plus amples détails figurent (au tableau 27 du Comité) où nous donnons, par comtés, la part des revenus agricoles qui proviennent de la vente du beurre de fabrique. Nous avons ainsi 62 comtés dont nous pouvons établir d'une façon approximative cette contribution monétaire qui est de plus de 30 p.c. dans 14 comtés, de 25 à 30 p.c. dans 11, de 20 à 25 p.c. dans 10, de 10 à 20 p.c. dans 20 et moins de 10 p.c. dans 7."

"Ce n'est pas, comme on pourrait le croire, dans une grande région laitière telle que les Cantons de l'Est que le beurre rapporte le plus au fermier, mais bien dans les comtés souvent assez éloignés des usines de concentration du lait et des agglomérations urbaines de consommateurs. Il est ainsi plus difficile de diversifier la production laitière et le beurre, plus facilement que le fromage, s'offre comme le débouché le plus accessible. C'est pourquoi, dans une large mesure, l'importance relative du beurre dans les revenus agri-

¹ Voir tableau 26 du Comité.

coles est si grande dans les comtés de Témiscamingue, Kamouraska, Matane, Rivière-du-Loup, Frontenac, Matapédia, Labelle, Beauce, etc.

On se gardera de conclure que les comtés dont l'appoint relatif des revenus provenant de la vente du beurre est faible sont des comtés où l'industrie laitière est négligeable. Pour s'en convaincre, on peut observer ce que représente l'industrie laitière dans les revenus monétaires des fermes des comtés qui (au tableau No 27 du Comité) figurent comme les moins importants sous le rapport du beurre."

"Ainsi, dans Châteauguay, l'industrie laitière rapportait en 1951, 48.8 p.c. des revenus monétaires des fermes, 47.7 p.c. dans Sherbrooke, 47.6 p.c. dans Huntingdon, 33.2 p.c. dans Chicoutimi, 32.9 p.c. dans Rouville, 19.3 p.c. dans l'Île de Montréal. Ces comtés ont orienté leur industrie laitière soit vers la vente du lait à l'état nature, soit vers la fabrication des laits en poudre, du fromage ou de la crème glacée. Il se trouve des exceptions comme le Comté de Gaspé et quelques autres dont l'apport de l'industrie laitière est peu représentatif."

"En résumé, le beurre est une source de revenus agricoles telle, dans la majorité des comtés de la province, que lui ravir son marché par un produit de substitution, c'est frapper au cœur l'économie des régions les moins favorisées au point de vue marché et par conséquent les moins aptes à se défendre."

"Or quelles répercussions une telle éventualité est-elle susceptible de produire sur l'économie générale canadienne". Sans entrer dans une analyse détaillée de la situation, on peut s'en faire une idée par quelques comparaisons."

"Nous savons d'expérience l'importance que représente la prospérité des producteurs de blé pour l'équilibre général de l'économie du pays. Nous avons appris qu'une crise du blé peut signifier une crise majeure dans l'économie canadienne à cause des répercussions de la diminution du pouvoir d'achat agricole sur les ventes de l'industrie. On a calculé que pour l'année 1930, la mévente et la chute des prix du blé avaient engendré une diminution d'environ un demi-milliard de dollars dans le chiffre d'affaires des industries manufacturières aux prix de l'époque. Or les statistiques nous montrent que le blé compte pour environ 30 p.c. du revenu agricole dans l'ensemble du Canada. Comme le beurre lui-même compte pour 10 p.c., une crise du beurre ne pourrait manquer d'avoir des effets importants sur la conjoncture économique canadienne. Quand elle viendra s'a-

jouter, au surplus, à une crise du blé, comme c'est le cas à l'heure présente, l'ensemble peut prendre des proportions catastrophiques. Et il est probable que telle serait la situation actuellement si nos gouvernements n'avaient pas largement soutenu le pouvoir d'achat de la classe agricole par des achats de blé et de beurre à des prix de soutien."

Pour ce qui est du secours qu'apporterait aux consommateurs, pâtisseries, boulangers, hôpitaux, hôteliers, marchands de gros, manufacturiers du Québec, l'usage de la margarine, M. Allen affirme ce qui suit :

"La margarine vient au secours du consommateur à revenu modeste, affirment ses partisans. C'est même là leur principal argument. Il s'en suit qu'une législation prohibitive comme celle de la province de Québec "punit le pauvre" et le prive d'un bon produit et de chances appréciables d'économie. L'objection ne peut être écartée sans examen. C'est pourquoi nous nous demanderons quelle part de son dollar le consommateur consacre à l'achat du beurre."

"D'après une enquête officielle¹, une famille de 5 personnes et dont le revenu annuel va de 2,000 à 3,500 dollars dépense de 26 à 30 p.c. de ses ressources à l'achat d'aliments répartis comme suit : viandes et poissons 9.8 p.c., fruits et légumes 5.7 p.c., produits laitiers 5.4 p.c., produits des céréales 3.7 p.c., épicerie générale 3.6 p.c., oeufs 1.8 p.c. A son tour, la consommation de produits laitiers se compose de lait 3.0 p.c., de beurre 2.0 p.c., et d'autres dérivés du lait 0.4 p.c. Par suite, un groupe de cinq consommateurs qui prélève 2 p.c. d'un budget de 3,500 dollars pour l'achat de beurre dépensera 70 dollars en un an ou l'équivalent de 108 livres de beurre à 65 cents."

"Dans l'hypothèse où ce même groupe ne prend que de la margarine à 30 cents la livre, il économiserait annuellement 37.80 dollars. S'il n'achetait que le nombre moyen de livres de margarine selon la consommation officielle par personne en 1952, soit 7.4 livres, l'économie ne serait que de 15 dollars, c'est-à-dire la rémunération de moins de deux jours ouvrables pour un simple manoeuvre. Enfin, une famille de huit personnes, dans les mêmes conditions, qui ne consommerait que de la margarine à la place du beurre, ferait une épargne annuelle d'environ \$60, ce qui est un cas extrême."

¹ Office fédéral de la Statistique, Canadian Non-Fram Family Expenditures, 1947-1948, Ottawa, tableau 8, page 26 et tableau 12, page 72.

“On constate, par ce simple calcul, que l'économie réalisée par le remplacement du beurre par la margarine n'est pas aussi grande qu'elle peut sembler à première vue. Mais il y a, dirait-on, ceux qui n'ont, en ville ou au village, que juste de quoi se payer l'essentiel aux prix actuels. En effet, ce sont les seuls qui soient dignes de commisération, “car ce qui blesse les autres, devant la hausse des denrées alimentaires, c'est uniquement l'obligation où ils s'en trouvent de devoir sacrifier des besoins qui sont de luxe ou, souvent, de faux luxe”¹. Au reste, même chez les pauvres véritables, l'expérience des organisations de charité ne prouve-t-elle pas qu'on gaspille trop dans les dépenses de luxe ou de demi-luxe que le consommateur des villes a pris l'habitude de considérer comme essentielles, les autres ne devenant qu'accessoires?”

“Il ne s'agit pas ici de frustrer une classe de gens des inventions modernes et de la priver des avantages de notre civilisation, mais de faire ressortir le sérieux pour le moins discutable de certaines opinions.”

“En mettant de l'avant la consommation libre de la margarine parce qu'elle coûte moins cher que le beurre ou en raison de la liberté dite “démocratique” qu'a le consommateur d'acheter ce qu'il veut, on se place sur une pente dangereuse. Pourquoi, en effet, ne pas pousser la logique jusqu'à suggérer l'abolition des droits d'entrée au pays des textiles japonais, des instruments d'optique de l'Allemagne, des automobiles et des téléviseurs comme des machines agricoles des États-Unis? Ces produits manufacturés, comme la margarine d'ailleurs, coûteraient beaucoup moins cher que les nôtres et le consommateur, l'agriculteur en particulier, réaliserait d'intéressantes économies.

Mais que deviendraient les industries du pays ainsi privées de la protection qui les entoure actuellement? Les ventes réduites, la production ralentirait, entraînant de nombreuses pertes d'emploi, de salaire, sinon la disparition complète de quelques industries. De même donc que la sécurité de l'emploi et du niveau de vie des travailleurs industriels est protégée par de multiples restrictions, ainsi l'équilibre de l'activité agricole peut-elle, à certains moments², avoir besoin de mesures semblables.

¹ F.-A. Angers, *L'Agriculture, Collection Etudes sur notre milieu*, Fides, page 475.

² G.-L. Bach, *Economics, An Introduction to Analysis and Policy*, pages 656 à 665.

La prohibition de la margarine ou les restrictions auxquelles elle donne lieu peuvent être de celles-là. En saine logique, le consommateur doit les considérer comme le prix ou la rançon de la sécurité de son propre travail. Par conséquent, si le citadin, en tant que consommateur, gagne apparemment en utilisant la margarine, il y perd en tant que producteur et salarié : la contraction des revenus agricoles occasionnée par la perte d'une partie du marché du beurre en poussant à la désertion des campagnes—surtout en période de ralentissement des industries, qui ne peuvent efficacement absorber ce surplus de main-d'oeuvre—exerce une pression constante, à la baisse, sur le niveau des salaires.”

A l'individu, qui peut se voir frustré dans ses droits par l'interdiction de la margarine, s'ajoutent quelques groupes importants de consommateurs comme les pâtisseries, les boulangers, les propriétaires d'hôpitaux et de pensionnats, les restaurateurs et les hôteliers. Selon l'avis d'experts, l'utilisation de la margarine au lieu du beurre permet de réduire de 5 à 10 p.c. le prix de revient des pâtisseries et même du pain. Or l'élément de concurrence, surtout pour les boulangers et les pâtisseries de la province de Québec, joue en faveur des autres provinces où la margarine est souvent introduite dans les biscuits, les gâteaux et le pain. C'est le cas en particulier des fabricants qui vendent aux limites de la province, à Hull, par exemple, qui sont placés dans une situation plus difficile de ce fait que leurs voisins d'outre-rivière. Les restaurateurs, les hôteliers et les propriétaires d'hôpitaux et de pensionnats subissent moins directement les effets de la concurrence. Ils peuvent aussi plus facilement faire valoir la supériorité d'une cuisine préparée au beurre. C'était la conclusion du mémoire de l'Association des Hôteliers soumis au Comité de la margarine de la Chambre de Commerce du district de Montréal :

“L'excellente réputation de “bonne cuisine” dont jouit la province de Québec y perdrait sûrement à remplacer le beurre par la margarine, tant dans la préparation des aliments eux-mêmes, que comme aliment complet servi sur la table; . . .

“Les hôteliers préfèrent donc oublier leur intérêt particulier immédiat, pour s'incliner devant l'intérêt général, que représentent, d'une part, le succès économique de la classe agricole, et, d'autre part, les préférences marquées

des voyageurs et de la clientèle locale pour une table essentiellement canadienne, qui ne peut pas se permettre de remplacer le beurre par la margarine."

"D'autres intérêts particuliers se sentent lésés par l'interdiction de la margarine, notamment ceux des marchands de gros et de détail et, il va sans dire, les fabricants de cette substance même. On a évalué à trois quarts de millions de dollars la perte annuelle de bénéfices encourue par les seuls marchands détaillants privés de la vente de la margarine dans la Province. Peut-être est-elle compensée partiellement par l'accroissement du pouvoir d'achat des producteurs de beurre qui achètent davantage d'autres produits.

"Les manufacturiers de margarine auraient un intérêt au moins équivalent à celui des détaillants en présence du marché de quelque quatre millions de consommateurs que constitue la province de Québec. Il en existe déjà une vingtaine au Canada dont neuf dans la seule province d'Ontario. Il y aurait place pour une demi-douzaine de ces producteurs dans les environs de Montréal et sur les bords du Saint-Laurent, mais il n'est pas démontré que ce nombre serait atteint. Ces nouvelles industries ne créeraient pas un volume considérable d'emploi et les canadiens ne seraient probablement pas les bénéficiaires des plus gros profits, car au Canada, d'après l'American Butter Institute, "c'est Unilever de Londres qui, à travers les ramifications de nombreuses filiales, contrôle le commerce des huiles végétales; qui assure les deux tiers de l'approvisionnement d'huile de l'Empire Britannique; qui fournit 75 p.c. de toute la margarine consommée en Europe. Ses intérêts sont surveillés dans 43 pays. Au Canada, la margarine s'ajoute aux nombreux produits de Lever Brothers, Procter and Gamble, Swift Canadian et Canada Packers."

Enfin, M. Allen termine son étude en tirant les conclusions suivantes :

"Avant de nous prononcer pour ou contre ce produit de substitution (la Margarine), nous devons nous demander quelle politique agricole est la plus en harmonie avec la prospérité du pays, l'accroissement et une saine répartition du revenu national. Or nous pouvons ramener à trois les objectifs et les résultats d'une politique agricole nationale : elle attachera l'agriculteur à son domaine, elle l'en désintéressera au profit des villes ou elle le retiendra à la terre par des moyens artificiels."

"Si nous cherchons la stabilité de l'agriculture, il faut lui assurer des revenus suffisants et non seulement comparables à ceux des ouvriers des villes, mais pour le moins équivalents à ceux des industriels dont la mise de capitaux d'exploitation est correspondante." Plus le pouvoir d'achat de la classe agricole sera intéressant, plus les industriels ont de chance de trouver les débouchés nécessaires à leurs produits, mieux les travailleurs sont en mesure de compter sur la stabilité des salaires et de l'emploi à l'usine. Or ce n'est pas en pratiquant de larges brèches dans les marchés naturels des produits de la ferme que l'on contribuera à l'augmentation des gains agricoles."

"Si nous optons pour le désenchantement du cultivateur à l'égard de son métier, l'un des plus sûrs moyens d'y parvenir est de tarir les sources les plus importantes et les plus stables des revenus agricoles en les orientant du côté de produits de substitution comme la margarine, frustrant ainsi les fermiers d'un marché auquel ils ont droit de priorité. Insuffisamment payés de leurs efforts, les agriculteurs iront plus nombreux gonfler le flot déjà si dense des travailleurs des villes, accentuant les menaces de chômage et d'instabilité de l'emploi au niveau urbain."

"Si enfin, nous ne voulons ni de la prohibition de la margarine ni de l'exode rural, il faudra parer à l'indigence des agriculteurs au moyen de subventions sous toutes les formes. Naturellement, nous ne voulons pas prendre position ici sur le problème fondamental de savoir dans quelle mesure l'agriculteur doit jouir ou non d'un traitement de faveur. Nous ne voulons ici pour rien poser en "agriculteur" ni en "anti-agriculteur". Ce n'est pas uniquement à des sentiments qu'on doit faire appel pour estimer qu'une politique agricole nationale du beurre peut viser à attacher l'agriculteur à son domaine."

"Pour nous, la margarine constitue un produit de concurrence étrangère à un produit local. L'argument protectionniste de l'interdiction est valable pour l'agriculteur comme pour n'importe quelle autre industrie et dans la même mesure. Avant qu'on la refuse à l'agriculteur, il faudra au moins démontrer que l'économie canadienne a besoin d'autres produits agricoles dont la culture lui soit accessible ou qu'elle peut utiliser ses bras dans d'autres industries au moins aussi rentables. C'est ce qui n'a jamais été démontré au cours de la discussion sur la margarine et ne le sera jamais uniquement en invoquant des argu-

ments comme l'avantage du consommateur, des épiciers, des boulangers et des pâtisseries."

"Le problème de la margarine ne se pose donc pas au Canada, dans la province de Québec en particulier, comme aux Etats-Unis où la matière première abonde sur place, ni comme au Royaume-Uni où la production de beurre ne peut sensiblement et économiquement s'accroître, ni comme au Danemark ou en Hollande où les marchés extérieurs sont aux portes. Le Canada n'est pas près de trouver sur son territoire la matière première de la margarine, mais il est capable de produire plus de beurre à la condition que les gouvernants ne posent pas d'obstacles indus au producteur laitier sur un marché intérieur d'autant plus important que la concurrence des prix mondiaux rend, pour le moment, inaccessible le marché étranger. Ce ne sont ni les consommateurs, ni les distributeurs, ni les fabricants de margarine qui sont les premiers et les plus fortement touchés par la présence ou l'absence de la margarine sur un marché comme celui de Québec, mais bien l'agriculteur. Pour le moment, il semble bien que ce soit là les éléments du problème qui l'emportent sur tous les autres."

Toutes les citations ci-haut montrent bien ce qu'est pour le Québec, la production beurrière et les raisons qui ont motivé l'interdiction de la margarine : c'est une production typique et essentielle à une agriculture mixte pratiquée par les moyennes et petites exploitations éloignées des grands centres de consommation et qui n'ont pu et ne peuvent pas, pour un temps assez long du moins, atteindre l'efficacité des grandes exploitations situées aux environs des grands centres.

L'on peut et l'on doit rationnellement et progressivement effectuer une ré-orientation partielle des productions dans les régions où la production laitière est exclusivement vouée à la fabrication du beurre, mais cette ré-orientation ne doit pas s'accomplir au prix de la ruine, ou la faillite, ou à la fuite vers les villes des producteurs ou des éleveurs de ces régions : ils ont droit de vivre par la vocation qu'ils ont librement choisie, et qui n'est pas d'ailleurs la moins noble. Et dans certaines de ces régions d'ailleurs, les sols et climats ne se prêtent pas facilement à la réadaptation. Il n'est pas établi, du moins dans l'opinion du Comité, que le ban de la margarine est cause de hausse du coût de la vie pour la masse de nos consommateurs du Québec : d'autres facteurs qui n'ont rien à faire avec le beurre, mériteraient toutefois d'être examinés de près afin d'être redressés.

Les données suivantes, fournies par le Bureau Fédéral de la Statistique, division des prix, indiqueront certains facteurs sur lesquels l'on devrait s'arrêter :

Augmentation relative des prix de détail de certains aliments
(1949 : 100) Pourcentage des variations 1939-1954¹

	Août		
	1939	1954	% change
Boeuf	34.2	101.3	196
Veau	30.8	105.9	244
Agneau	47.6	119.5	151
Patates	69.6	164.8	136
Café	50.3	220.5	338
Porc	43.0	119.2	177
Bacon	40.8	118.0	189
Farine	45.0	110.5	145
Beurre	41.3	95.6	131

Enfin l'on paraît oublier que le lait nature, à Montréal par exemple, coûte deux cents de moins la pinte que dans la grande province voisine, et nous sommes pourtant de grands consommateurs de lait. Il faudrait donc peser bien minutieusement tous les facteurs qui peuvent affecter sensiblement les hausses du coût de la vie avant de les imputer, assez hâtivement, au ban de la margarine.

De tous les mémoires produits, seul celui de la section anglaise de l'Association Canadienne des Consommateurs réclame la levée du ban sur la margarine.

Alléguant d'abord qu'il est injuste de priver ainsi la classe moins fortunée et de maintenir pour elle le coût élevé de la vie, "pour apporter une protection à un produit nommé dont les prix pourraient être maintenus, il semble, par procédés plus démocratiques." elle déclare ensuite que les consommateurs généralement réalisent que cette législation a été adoptée à la suite de pressions exercées par des producteurs de lait plus ou moins *entreprenants* et *manquant d'initiative* et aussi, peut-être, par d'autres groupes intéressés aux produits laitiers qui avaient les moyens nécessaires de se faire entendre par les autorités.

¹ Source : Bureau fédéral des Statistiques — Division des prix.

Après avoir énuméré les avantages de la margarine : vitamines, pasteurisation, approvisionnement régulier, gras essentiels, l'Association déclare que la margarine contient l'huile de végétaux qui peuvent ou *devraient être cultivés* dans Québec : fèves soya, colza, tournesol. Enfin l'Association tire les deux grandes conclusions suivantes :

- 1.— La fabrication de la margarine offre de nouveaux débouchés à l'agriculture, et l'on devrait, dans un pays qui progresse comme le nôtre, l'accueillir avec satisfaction : la concurrence engendre le progrès alors que les restrictions le paralysent.
- 2.— Les restrictions contre la margarine doivent être levées, si l'on veut empêcher l'industrie laitière de s'étouffer avec les câbles protecteurs dont on l'a entourée.

Le Comité doit donc concilier l'opinion de la section anglaise de l'Association des Consommateurs avec celles de nos divers secteurs des productions laitières, l'U. C. C.-Coopérative Fédérée, et les données de Monsieur Allen, pour rechercher, selon le statut 15-16 Geo. VI, Chap. 7, qui fixe le mandat du Comité :

“Une agriculture stable et progressive répondant aux besoins des populations urbaines et assurant aux travailleurs du sol une subsistance convenable et la possibilité d'établir leurs fils.”

Or, il arrive que la présidente nationale de l'Association Canadienne des Consommateurs, Madame René Vautelet, de Montréal, apporte une formule de solution qui mérite une attention particulière.

En effet, Madame la Présidente écrivait récemment dans la publication officielle de l'Association, sous une colonne portant titre “AS I SEE IT”, (“Tel que je le vois”), ce qui suit :¹

“Les citoyens oublient fréquemment qu'ils apportent inconsciemment leur part dans la hausse des prix des produits de la ferme. L'on est tenté de se plaindre du prix des aliments ou de s'efforcer de les réduire. Il serait plus sage, occasionnellement du moins, de se demander comment celui qui nous nourrit pourra continuer de nous nourrir si nous, (les consommateurs) rendons son occupation moins payante comparativement aux autres emplois.”

¹ Traduction libre.

“Dans les relations entre cultivateurs et consommateurs, ces derniers détiennent un pouvoir aveugle et périlleux qui est le suivant :

“Le pouvoir de décider par leur préférence dans les achats où notre main-d'oeuvre pourra travailler le plus profitablement et ce qui, en fait, paiera le Canada le plus de produire.

Des radios ou du pain ?

Des viandes ou des automobiles ?

De la pulpe pour les journaux comiques ou du bois pour les maisons ?

Des eaux gazeuses ou du lait ?

“Tel est le choix que nous faisons, chaque fois que nous achetons. N'oublions pas qu'une industrie, disons de télévision ou une distillerie, peut surenchérir sur une ferme laitière pour sa main-d'oeuvre en autant que nous, (les consommateurs) préféreront acheter et payer plus pour que cette industrie surenchérissante produise.”

“Il y a cinquante ans, dans le Québec par exemple, 65% de la population vivait sur la terre et nourrissait aisément l'autre 35% qui vivait dans les villes. Dans ce temps là, le “STEAK” se vendait 10c la livre — aujourd'hui 75% vivent et produisent des choses ou services dans les villes — mais ce 75% doit être nourri par seulement le 25% demeurant sur les fermes; — aussi le “STEAK” ne coûte pas 10c la livre aujourd'hui.”

“Nous aimons tous les gadgets (trucks, instruments), mais leur prix peut être beaucoup plus élevé que nous le pensons. C'est ainsi que les frigidaires que l'on peut compter sur la rue où vous demeurez peuvent avoir retiré dix hommes d'une ferme où la vache laitière ne voulant observer les heures de travail des unions ouvrières perd la bataille contre les usines où les conditions de travail sont celles qu'apportent les conventions collectives. C'est là l'un des facteurs de la hausse du prix du lait. Ce ne sera donc qu'en récompensant plus justement ceux qui produisent des aliments plutôt que des “gadgets” que nous arrêterons la vague montante qui vide littéralement nos fermes de leur main-d'oeuvre.”

“Il est bien humain de rechercher les nécessités de la vie à bon marché, mais est-ce sage?”

"Aujourd'hui, bien des consommateurs préfèrent dépenser 7c pour 6 onces de liqueur douce que 22 ou 24c pour 40 onces de lait."

"Nous employons et produisons donc là où nous dépensons. Il serait peut-être temps que nous examinions plus soigneusement ce que le dollar que dépense le consommateur apporte par sa dépense."

Suit maintenant le texte anglais :

Mme. Vautelet said :

"City dwellers often forget that unconsciously they contribute their share to the rising costs of farm products. It is tempting to rail against food prices or seek to bring them down. It may occasionally be wiser to wonder how we will keep the "man who feeds us" feeding us, if we make his job unrewarding by comparison with other employment."

"In farmer-consumer relations consumers hold a blind and perilous power. The power to decide by their chance tastes in buying where our manpower will find it most profitable to work . . . and what it will pay Canada most to produce. Radios . . . or bread? Meat . . . or motorcars? Pulpwood for comics . . . or lumber for homes? Soft drinks . . . or milk? This is the choice we make each time we shop. For one industry . . . say a television factory or a distillery . . . can outbid another . . . say a dairy farm . . . for its manpower only through OUR greater readiness to buy more of and pay more for what the winning factory produces. Fifty years ago, in Quebec, for example, 65% of the people lived on the land and easily fed the 35% living in cities. Then steak cost 10c a lb. — today 75% live and produce "things" or services in cities — these must be fed by the shrunken 25% left on the farms — so steak no longer costs 10c a lb."

"We all like gadgets, but their price may be higher than we think. The refrigerators on your street alone may have siphoned ten men away from the farm, where cows who won't keep union hours are losing out to factories that will. This is one factor behind rising milk prices. Only by making it more rewarding for men to produce food than gadgets can we turn back the tide now rapidly emptying our farms of their labour. To want cheap necessities is human. But is it wise? Today many consumers spend more readily 7c for 6 ounces of soft drink than 22 or 24 cents for 40 ounces of milk. We employ, hence produce, where we spend. It may be time

we examined more thoughtfully what our consumer dollar does to us who spend it"¹.

RECOMMANDATION

En face de tous ces témoignages, et pour "assurer le progrès et la stabilité de l'agriculture du Québec", le Comité recommande que l'interdiction de la margarine soit maintenue.

En faisant la recommandation spécifique ci-dessus, et qu'il croit amplement justifiée, le Comité veut ajouter toutefois que nos cultivateurs intéressés aux productions beurrières s'illusionneraient en voyant dans l'interdiction de la margarine, au niveau provincial seulement, la fin de tous leurs malaises. En fait, elle n'est que le coussin nécessaire fourni par les autorités pour amoindrir le choc et les protéger d'un plus grand mal. Seulement, les solutions permanentes leur appartiennent pour une grande partie du moins : ils devront commencer par s'interroger eux-mêmes et fournir des efforts réels de redressement s'ils veulent (selon l'expression d'un de leurs chefs de file) que les autorités continuent "de leur aider à s'aider".

Le Comité a déjà fait des recommandations dans le texte du présent rapport relativement aux sols, fumures, herbages et pâturages, ensilages, hygiène des étables, productions bovines (choix des sujets et taureaux géniteurs, abattage des bêtes médiocres, insémination artificielle, progeny-test, bovins à fins multiples, etc., etc.), qui ont leur pleine valeur pour nos productions beurrières.

AUTRES RECOMMANDATIONS SPECIFIQUES

1.— Comme pour plusieurs autres productions, notre meilleur beurre se compare sans désavantage à celui des autres pays producteurs, et nos pourcentages des beurres classifiés "première qualité", sont passablement élevés. Seulement toutes nos productions ne sont pas classifiées, et il se glisse trop de productions inférieures sur le marché provincial : rien n'épaulera plus solidement la lutte contre les succédanés qu'un beurre de toute première qualité, tandis que rien ne l'affaiblira plus que des beurres rancis ou de qualité douteuse. Plus que jamais nos producteurs et fabricants doivent s'appliquer à la qualité, et nos autorités, propagandistes, agronomes, officiers d'associations de producteurs, de coopératives doivent la prêcher sans relâche.

¹ Extrait C. F. A. News & Information Bulletin, Ottawa, Mars 1955.

2.— L'un des facteurs qui a le plus nui à nos productions beurrières et réduit la consommation depuis quelques années, c'est la mauvaise publicité faite au re-barattage du beurre, et les accusations d'adultération et de modification du produit retravaillé. L'Association des Consommateurs (section anglaise) fait du *retravaillage et adultération du beurre, un argument en faveur de la margarine*. Il faut admettre d'ailleurs que le "retravaillage" du beurre est une tentation constante à l'adultération. Le Comité recommande donc que des mesures appropriées soient prises pour empêcher le re-barattage ou retravaillage du beurre.

3.— Les politiques du Ministère Provincial de l'Agriculture pour le fusionnement, sont pleinement justifiées et doivent être intensifiées, selon les régions, les facilités de transport et les disponibilités de nos divers bassins laitiers. Le Comité, dans le cours de ses enquêtes, a trop vu de petites fabriques qui ne sont nullement justifiées, au point de vue économique (et qui ne doivent la vie qu'à des sentiments "de rang" ou "de clocher") pour ne pas endosser pleinement les politiques actuelles de fusion qui assurent les avantages suivants :

- a) Achat d'outillage le plus moderne;
- b) Quantités et qualités uniformément plus élevées à coût de revient diminué;
- c) *Salaires plus attrayants* pour les techniciens compétents;
- d) Utilisation profitable des sous-produits;
- e) Mise-en-marché plus rentable et plus ordonnée des productions.

Vu les situations actuelles des productions beurrières, l'on ne voit pas bien pourquoi les producteurs de certaines localités persistent à patronner des beurreries qui ne sauraient être viables pour l'excellente raison qu'elles ne peuvent soutenir les concurrences. Nous ne vivons plus en 1910, et l'époque du beurre en tinettes est passée !

4.— Enfin, les enquêtes faites par le Comité chez nos transformateurs ou fabricants de produits laitiers les plus importants, les opinions recueillies, révèlent un fait assez brutal : ils diminuent graduellement leurs productions beurrières ou s'en désintéressent complètement. Ce n'est donc pas d'eux que nos produc-

teurs peuvent attendre de l'aide ou du secours : ("Business is Business"); et ils devront prendre en mains eux-mêmes, par leurs coopératives ou autres associations du même genre, et par la fusion, la fabrication et l'écoulement du produit. Dans l'opinion du Comité, c'est là l'avenue la plus droite et la plus large.

5.— *Fromage*.—La baisse enregistrée dans la production du fromage depuis 1945 est vraiment saisissante. L'on pourrait presque parler d'une dégringolade. Au cours des années de guerre, le gouvernement fédéral favorisait la production du fromage en vue surtout de remplir des contrats d'exportation au Royaume-Uni. *Les contrats terminés, le gouvernement fédéral a cessé soudainement d'avantager les fromageries et celles-ci ont dû fermer leurs portes.*

Le marché anglais ne paraît pas non plus devoir nous être plus accueillant aujourd'hui, puisque selon les chiffres obtenus par le Comité du Ministère Fédéral du Commerce, les exportations canadiennes de fromage en Angleterre qui étaient en 1937 et 1938 de \$19,900,000 annuellement sont tombées (en dollars constants) à \$1,600,000 (moyenne annuelle) pour la période 1952-54. Il faudrait donc chercher ailleurs : et quoi qu'on dise, les débouchés extérieurs sont peu nombreux; les Amériques centrale et sud peuvent offrir certaines possibilités restreintes.

Par contre, le tableau XLVI "A" (46A) du Comité fait voir que la consommation "per capita" des fromages du Canada a augmenté de la façon suivante :

	1939 livres	1952 livres
Fromage Cheddar	3.5	5.1
Autre fromage	0.2	0.8
Fromage cottage	0.2	0.7

et ceci, en tenant compte de l'augmentation de la population durant ces trois années. Les productions fromagères québécoises ont-elles leur part raisonnable dans ces augmentations? La réponse est négative. Contrairement à notre beurre, le pourcentage de nos fromages classifiés "première qualité" est beaucoup moins élevé qu'il ne pourrait et devrait l'être : sur ce point, l'Ontario est bien en avant de nous, aussi ses productions trouvent-elles plus facilement preneur et à meilleur prix. Les recommandations faites pour nos productions beurrières relativement à la qualité, le fusionnement des fabriques valent pour nos productions fromagères. L'on a qu'à visiter les

magasins à chaîne, le marchand du coin pour mesurer l'effet des concurrences extérieures : elles étaient de 900,000 livres pour l'année 1951, soit un déficit approximatif de 4%.

Certains fromages "fins" dont la qualité est connue, et à laquelle d'ailleurs un "snobisme" de bon ton ajoute, trouveront toujours "UNE CLIENTELE" : par contre d'autres pourraient fort bien être remplacés par les nôtres, au moyen de la recherche et de la publicité : tels les types de Gouda, Camembert, Gruyère, etc.

Un exemple suffira : un fromage de type Gruyère portant la marque "Vache qui rit", (de qui?) fabriqué au Danemark pour une firme française qui le réexporte, trouve actuellement la faveur de nos consommateurs. Le Comité, dans le cours de ses visites aux exploitations agricoles, en a vu au moins à deux reprises, sur la table des cultivateurs où il se trouvait. Deux questions se posent bien naturellement. Comment le Danemark peut-il, avec profit, exporter ce produit, et surtout comment le réexportateur peut-il y trouver le sien, en l'écoulant ici à un prix concurrentiel? Il faut donc que le coût de revient danois soit très bas et les systèmes de productions fort efficaces, ou qu'on le vende à perte, ce qui est peu probable.

Selon nos spécialistes et techniciens nous pourrions, si nous le voulions, aisément améliorer et diversifier nos productions : c'est là une avenue de débouchés pour nos surplus laitiers qui mérite d'être pleinement explorée et le Comité recommande donc :

RECOMMANDATION SPECIFIQUE

Que les facilités récemment augmentées de recherches à l'École d'Industrie Laitière de Saint-Hyacinthe, soient mises à contribution pour l'amélioration de la qualité et les diversifications de nos productions fromagères.

6.—Concentrés de lait (liquides ou desséchés)

L'on a vu plus haut qu'en 1954, la production de concentrés de lait entier a été de 113,128,100 livres contre 65,839,000 en 1945; celle des laits écrémés concentrés est spectaculaire : en 1945, 16,432,000 livres, et en 1954, 43,000,000 livres. C'est assez dire l'importance grandissante de ces produits pour nos producteurs de lait, et que les fabricants cherchent sérieusement du côté de l'industrie pour diversifier l'utilisation du lait. Ils quittent les sentiers battus et explorent hardiment des avenues nouvelles.

L'augmentation des produits de lait écrémé indique aussi que l'on fait de sérieux efforts pour utiliser les sous-produits à bon escient.

Concentrés liquides de lait entier

Certaines grandes firmes installées dans le Québec contrôlent pour ainsi dire, la fabrication de ces laits, en choisissant d'abord un bassin laitier intéressant, et ensuite en s'occupant d'acheminer vers leurs usines, par des moyens jugés efficaces, s'ils ne sont pas toujours strictement concurrentiels, les productions de lait entier. La situation faite aux producteurs de lait d'un important secteur des Cantons de l'Est mérite d'être étudiée ici d'une façon particulière.

La firme dont il sera question ici, a été invitée à deux reprises par le Comité à produire un mémoire : les deux accusés de réception, qui sont éloquentes par ce qu'ils ne disent pas, n'ont rien apporté au Comité en fait de mémoire écrit. Deux mémoires écrits font spécifiquement allusion aux pratiques de cette firme :

1.—Quebec Women's Institutes, Inc.

Association de femmes rurales de langue anglaise :

90,000 membres au Canada

3,000 membres (104 cercles) dans le Québec.

2.—Le Syndicat spécialisé des Producteurs-Fournisseurs de lait aux usines de la Compagnie Carnation de Sherbrooke, (environ 3,000 producteurs).

Le Canadian Women's Institute allègue ce qui suit :

Cantons de l'Est.—"Le lait de consommation, dans le cours de l'automne 1953, se vendait dans les Cantons de l'Est \$4.40 le cent livres, mais le producteur de lait qui devait vendre son lait à la Cie Carnation ne recevait que \$2.60 le 100 livres pour le lait contenant 3.5% de gras. Les producteurs des Cantons de l'Est sont apparemment forcés de vendre leurs produits à la Cie Carnation pour les raisons suivantes :

1.—La main-d'oeuvre est trop rare pour permettre aux producteurs de livrer leur lait tous les jours aux villes environnantes;

- 2.— La demande pour le lait de consommation est restreinte;
- 3.— La livraison des produits, vu les grandes distances, est onéreuse et peu pratique.”

“Les fabriques de beurre et de fromage sont rares dans les Cantons de l'Est; il n'existe conséquemment peu ou pas de concurrence pour les produits laitiers, ce qui permet à la Cie Carnation d'acheter le lait des producteurs aux prix des laits de surplus. Cette situation joue contre les producteurs qui, dans l'état actuel des choses, n'ont aucun moyen de se protéger ou de s'entraider.”

Le Syndicat dans son mémoire, affirme ce qui suit :

Importance du marché des laits concentrés dans la région de Sherbrooke

“L'importance de ce marché peut facilement s'établir en rappelant que la Compagnie Carnation a pris le contrôle du bassin d'approvisionnement d'une région comprenant plusieurs comtés. En effet, 15 à 16 établissements laitiers de moindre importance ont dû fermer leurs portes tandis que d'autres vivent avec une production très réduite. Ce contrôle est tellement réel qu'on peut se demander ce que feraient de leur lait au moins un millier de nos producteurs (800 producteurs, ceux de la région de Waterloo non compris), si la Compagnie Carnation décidait tout à coup de ne plus recevoir leur production ou de fermer ses établissements. On peut aussi se faire une idée de l'importance du problème si on sait que la réception annuelle de lait aux Usines de la Compagnie dans la région est de l'ordre d'environ 150,000,000 de livres, soit environ 60% de la production de cette région. L'influence de ce marché pourra facilement s'étendre à toute la Province de Québec à mesure que l'industrie du Lait Concentré se développera dans la Province sous l'instigation de la Compagnie Carnation ou de d'autres Compagnies. On est même à étudier la possibilité d'entrer sur le marché de l'Abitibi.”

Relations entre producteurs et acheteurs

1.— *Le Transport* : “Nous croyons que le transport du lait vers l'usine se fait à des heures trop irrégulières; la qualité du lait qui attend sur les tablettes d'expédition durant des heures y trouverait amélioration dans l'intérêt du producteur responsa-

ble de son produit jusqu'à la réception à l'intérieur de l'usine. Le lait devrait aussi recevoir une protection plus adéquate en arrivant à l'usine alors que le camion doit attendre son tour de déchargement longtemps exposé à la chaleur du soleil sans abri à cet effet.”

2.— *Les camionneurs* : “Le transport du lait vers l'usine de réception est payé par le producteur qui n'a aucun contrôle sur le choix du camionneur, sur le territoire à lui être assigné ni sur les heures de ramassage. Cette situation est évidemment un non-sens. Le camionneur devient alors un agent de la Compagnie payé par les producteurs. De plus, une augmentation dans le coût du transport est toujours décrétée par la Compagnie sans entente préalable avec les producteurs et sans leur autorisation verbale ou écrite. Le producteur ne devrait-il pas avoir le droit de s'entendre lui-même avec le camionneur au lieu de voir le prix du transport se fixer arbitrairement? Pour éviter des conflits comme il y en eût dans le passé, les producteurs, par l'entremise de leur syndicat, devraient pouvoir organiser eux-mêmes le camionnage.”

Réception du produit à l'usine.—“Le producteur n'a actuellement aucun moyen de contrôler ou de surveiller la réception de son produit à l'usine bien qu'il en soit responsable encore à ce moment. La pesée et l'échantillonnage sont des choses tellement délicates qu'il serait à propos que le producteur puisse avoir son propre surveillant à l'usine. Le Syndicat suggère l'emploi de balances automatiques qui donneraient aux producteurs l'avantage d'avoir leur pesée journalière par un billet imprimé lors de cette opération.”

Prix du lait.—“Les conditions actuelles ne permettent pas de contrôler les prix payés à nos producteurs qui ne sont jamais à l'abri d'une baisse de prix qui peut être décidée par l'acheteur à n'importe quel moment. Bien que le prix de vente du produit fini n'ait à peu près pas varié depuis plusieurs mois, le producteur a tout de même vu le prix de son lait baisser sans qu'il puisse intervenir d'aucune façon. Ne serait-il pas juste qu'il puisse compter sur un prix garanti pour au moins six mois à l'avance? Une convention annuelle à cet effet, tout en étant établie sur des conditions fixes, pourrait permettre la révision périodique des prix. Quand on sait combien devrait normalement coûter la production du lait et combien ce même lait donne en revenus au producteur, il n'est pas étonnant que le cultivateur

soit aujourd'hui aux prises avec une foule de problèmes créés par la disproportion entre le coût de production et le prix de vente pour ses produits."

Relations directes avec la Compagnie.—“Il est bien difficile pour le producteur isolé de soumettre ses griefs aux autorités de la Compagnie pour discussion à cause de l'attitude habituelle de cette dernière vis-à-vis de lui : “Si vous n'êtes pas satisfait, restez chez vous”. Il existe tout de même une espèce de contrat tacite entre ce producteur et la Compagnie, mais dans un contrat les avantages ne devraient pas tous être du même côté. Pour empêcher de revendiquer des droits on tient continuellement le producteur sous l'impression et la crainte que “LA RUN PEUT ETRE FERMEE” si ce n'est pas de son goût. Les producteurs devraient donc avoir légalement le droit de se faire représenter par leur Syndicat auprès de la Compagnie qui devrait être aussi légalement obligée de traiter avec ce Syndicat au moyen de négociations collectives qui pourraient se régler, le cas échéant, par un tribunal d'arbitrage dont la sentence serait obligatoire pour les deux parties.”

Le Comité, à la suite des mémoires a donc fait et fait faire des études et enquêtes dans la région où s'exercent les activités de la firme, et sans entrer dans les détails, il doit informer les autorités que les producteurs ont des griefs fondés et qui doivent être redressés.

D'abord, la firme reçoit le lait entier : les producteurs ne bénéficient donc nullement du sous-produit (petit lait) comme dans le cas du beurre et du fromage. Au moment où le Comité a fait ses études, le prix du lait était de \$2.65 le 100 livres à 3.5 de gras, moins 30 cents de transport. Deux solutions s'offrent, dans l'opinion du Comité :

- 1.— Parce que la firme contrôle en pratique un bassin laitier important de lait entier, (ce qui en soi n'est pas ce qu'il y a de mieux pour notre industrie laitière) et que le lait entier quand il sert pour la consommation est soumis à la régie de la Commission d'Industrie Laitière cette dernière pourrait se voir conférer les pouvoirs nécessaires pour fixer les prix minima aux producteurs.
- 2.— Par les recommandations que fera le Comité au titre des mises-en-marché, autoriser les producteurs à transiger

comme groupe distinct et officiellement reconnu avec cette firme, et obliger cette dernière à se soumettre aux négociations.

Ici le Comité se doit de faire cette recommandation parce que selon les témoignages recueillis (et que la firme n'a pas eu l'avantage de répudier parce qu'elle n'a pas cru devoir fournir un mémoire), la Compagnie aurait informé les représentants autorisés des producteurs : “nous négocierons quand la loi l'exigera. **DANS L'INTERVALLE NOUS SOMMES LES MAITRES**”.

Si les témoignages sont véridiques, et jusqu'à la preuve contraire, le Comité se doit de les considérer comme tels, il y a sûrement là une situation à redresser, en équité d'abord, et ensuite parce qu'elle n'aide nullement “au progrès et stabilité” de l'agriculture du Québec.

Laits entier ou écrémé en poudre

Les productions augmentent et les enquêtes faites par le Comité auprès des magasins à chaîne et des “marchands du coin”, indiquent nettement que nos mères de famille dans les centres urbains du Québec achètent maintenant des laits écrémés en poudre, assez régulièrement. Les ventes, paraît-il, ont été grandement augmentées par une publicité intelligente et intense. Les ménagères l'utilisent dans la préparation des aliments et le mélangent fréquemment, paraît-il, au lait nature pour “faire plus de lait pour les enfants”. Enfin certains spécialistes vont jusqu'à prévoir l'avènement et le triomphe du lait entier desséché, pour l'excellente raison qu'il est peu encombrant, ne requiert pas les basses températures ou le frigo, et peut donc se transporter et conserver presque indéfiniment. C'est donc dire, selon l'expression du Professeur Charles Porcher : “Le lait en poudre, c'est la vache dans le placard”¹. Ces produits méritent bien l'attention de nos chercheurs, de nos techniciens, parce qu'ils seront très utiles pour l'écoulement des productions laitières de certaines régions actuellement vouées aux productions beurrières.

Productions de lait nature pour la consommation

Ces productions, comme les chiffres cités plus haut le font voir, assurent un débouché intéressant, à 33% du volume total de nos productions laitières et 45% du revenu monétaire à la ferme; elles augmentent constamment, et continueront d'augmenter pourvu qu'elles

¹ Cité dans “Agriculture”, volume IX, numéro 2.

soient soigneusement rationalisées et orientées, avec l'appui entier et la coopération étroite des secteurs intéressés. A mesure que la population des centres urbains augmentera, et que de nouveaux centres surgiront par l'industrialisation constante, des débouchés nouveaux apparaîtront pour le lait nature, et il est de toute importance que nos autorités provinciales (ministères de la Santé, Agriculture, Commerce), et municipales, associations de producteurs, distributeurs, centres de recherches, nutritionnistes, agronomes, consommateurs y consacrent une attention soutenue. L'on peut souhaiter voir une association ou organisme actif formé de représentants de tous ces secteurs pour hâter la rationalisation de la production, distribution, vente du lait nature, et généralement assurer l'expansion de l'industrie. En effet, il est reconnu que les usines de distribution par leur outillage moderne peuvent assurer des ventes beaucoup plus élevées par des produits spéciaux : lait vitaminé, homogénéisé, crèmes, fromages "cottage", laits aromatisés, fermentés, etc., etc. Pour cela il faudrait que les secteurs de la distribution soient libérés de leurs entraves actuelles : tout leur temps paraît pris par la filtration, la pasteurisation, l'embouteillage, etc., etc.

Si les autorités veulent bien accueillir la recommandation du Comité (pages 237-238) pour la création d'une Commission pour la refonte de la Loi des Produits Laitiers, (laquelle recommandation d'ailleurs reçoit l'approbation unanime de tous les secteurs de l'industrie), cette Commission devrait, dans l'humble opinion du Comité, consacrer une attention toute particulière au secteur du lait nature, à partir des productions elles-mêmes à la ferme, jusqu'à la porte même du consommateur. C'est ainsi que les formules de fixation de prix, la valeur maintenant reconnue des solides non-gras, la standardisation du lait à un pourcentage moindre de gras (en Hollande il est de 2.5% et en Suède de 3%) devraient préoccuper cette Commission.

En effet, s'il faut en croire les témoignages rendus par les spécialistes I.-B. Petts et F.-F. Tindall devant la Commission Royale d'Enquête d'Ontario sur le lait (O. R. Commission on milk), que le Comité a soigneusement étudiés,

- 1.— L'on s'illusionne sur la valeur du gras dans le lait : c'est la moins importante, puisqu'elle n'apporte que des calories et vitamines A (qui peuvent se récupérer facilement dans certains légumes peu dispendieux).
- 2.— Selon les nutritionnistes avertis, le lait à 2.5% de gras est préférable à celui de 3.5%.

- 3.— La partie non grasse du lait représente sa plus grande valeur nutritive.

Selon M. P.-E. Bégin, B. S. A. maître-en-sciences (Wisconsin), préfet des études et professeur de technologie laitière à l'École provinciale de laiterie, à Saint-Hyacinthe :

"Une autre de nos "vaches sacrées" en industrie laitière, est la coutume de payer le lait d'après sa teneur en gras seulement. Cette pratique fut inaugurée jadis, alors que le lait utilisé principalement pour la fabrication du beurre et que le lait écrémé servi aux porcs, et avant que la science eut démontré la haute valeur nutritive des protéines et des matières minérales du lait. Aujourd'hui, la consommation quotidienne du lait, surtout durant la période de la croissance des enfants, est justifiée par suite de l'importance du lait écrémé ou de la partie non grasse qui fournit les protéines, les vitamines et les minéraux indispensables à une nutrition adéquate. Nous commençons à réaliser aussi, l'importance de ces éléments nutritifs pour les personnes des groupes plus âgés."

"Malgré cette plus grande importance de solides non gras, nous continuons à payer le producteur sur la base du pourcentage de gras, attribuant au gras une valeur insignifiante. Le lait contient pourtant deux fois et quart autant de solides non gras que de gras, et nous persistons à utiliser le gras comme base pour l'achat et la vente du lait."

"Peut-être nous acheminons-nous vers une mauvaise direction en vendant le lait d'après son contenu en gras. On est vite rassasié par un lait riche. Un lait contenant un pourcentage réduit de gras et dont le pourcentage de solides non gras serait augmenté, aurait sa raison d'être. Un tel lait gagnerait la faveur de plusieurs consommateurs, économiserait le gras, et le producteur obtiendrait un prix alimentaire pour les solides non gras, considérés actuellement comme sous-produits."

"Il existe un sentiment sans cesse croissant en faveur de l'abandon de la matière grasse comme base de l'appréciation de la valeur du lait et, aussi, comme seul espoir de régler la question (beurrière). . . Un spécialiste du gouvernement américain déclare qu'une telle décision nécessitera un ré-arrangement complet de l'industrie laitière. Le lait écrémé, le lait de beurre et le petit lait de fromage, produits contenant tous les solides non gras, mais peu de gras, se trouvent dans une situation analogue

au foie de veau, de porc, de boeuf, etc., il y a quelques années, alors que les bouchers les donnaient comme "nourriture pour les chats". La science découvrit que le foie des animaux possédait des propriétés nutritives exceptionnelles, et aujourd'hui, cette ancienne "nourriture à chats" est devenue une viande de choix commandant les plus hauts prix."

"Une destinée semblable est réservée aux "solides non gras" du lait qui contiennent les protéines, le lactose, les matières minérales et une très grande variété de vitamines. La valeur potentielle de la partie non grasse ou des solides non gras du lait, lorsqu'elle sera mieux reconnue dans la nutrition, laisse entrevoir un avenir brillant pour l'industrie laitière."

Sans accepter en totalité les opinions Petts, Tindall, Bégin, (le Comité lui-même n'est pas absolument unanime sur ce point; MM. les commissaires Marion et Larue ne les acceptent que partiellement, tandis que le Président y souscrit entièrement), la compétence de leurs auteurs donne à réfléchir sur nos systèmes actuels de paiement de lait, et il semble que les spécialistes qui pourraient être appelés à faire partie de la Commission dont le Comité recommande la création, devraient étudier ce problème essentiel en profondeur.

Augmentation de la consommation

Le Canadien est buveur de lait, par rapport à la plupart des autres pays (Etats-Unis, Angleterre, France, Italie), mais il en consomme moins que les nordiques (Suède, Norvège, Finlande). Notre consommation nationale moyenne per capita, est à peu près ainsi :

LAIT ENTIER NATURE

Livres, par personne et par année

	1935-39	1940-45	1946-49	1950	1951	1952
Poids, détail	408.5	445.7	447.2	424.6	420.6	415.2

Note : (2.58 livres à la pinte).

Bien qu'elle apparaisse de prime abord assez élevée, elle est diminuée en fait depuis quelques années, et elle est bien au-dessous de ce qu'elle devrait être pour assurer un meilleur état de santé à notre population; et l'un des plus grands services à rendre à toutes les classes et tous les âges de notre société serait de les convaincre

de boire plus de lait, et moins d'autres breuvages auxquels on fait une publicité, fort bien préparée sans doute, mais exagérée et quelquefois déformatrice. Dans l'alimentation ou diète de l'homme, le lait devrait occuper le premier rang, puisqu'il est l'aliment le plus complet. Nous sommes loin de cette situation idéale, et il n'est pas besoin de dire ici, pourquoi !

Publicité

La consommation accentuée du lait peut être hâtée par une publicité intelligente et bien organisée. Des essais louables en ce sens par la Fédération Canadienne des Producteurs de Lait, et plus particulièrement dans le Québec par l'organisation : "La Santé par le Lait", soutenus à la fois par les producteurs et distributeurs méritent tout à la fois des éloges et l'encouragement général. Le Comité croit que, parce que les parties intéressées ont donné des signes évidents de vouloir s'aider elles-mêmes d'abord et n'ont pas attendu l'aide de l'Etat pour bouger, nos autorités seraient justifiées de leur apporter une aide concrète, soit en assumant elles-mêmes une part de la publicité, soit de la vulgarisation et fournissant des octrois même modestes.

Si, grâce à une grande campagne bien organisée, seulement la moitié de nos familles dans la Province voulait consommer deux pintes de lait de plus par semaine, la Santé de la population et de l'agriculture ne s'en porteraient que mieux. Enfin, au point de vue strictement "industrie laitière", il ne faut jamais oublier que le secteur du lait nature est plus rémunérateur pour nos producteurs, et qu'il fournit une véritable soupape de sûreté pour les surplus laitiers des autres secteurs.

Marchés Secondaires du lait nature

Les marchés principaux du lait de consommation, si l'on tient compte de la concentration de la population, se situent dans nos grandes villes (page 242 de ce rapport). Toutefois il existe plusieurs marchés dits "secondaires" dans les centres de population moindre qui ont une grande importance, et parce que moins bien organisés que ceux des grandes villes, ont droit à l'attention première et l'aide des autorités, des techniciens et spécialistes. L'on sera peut-être surpris d'apprendre qu'il se consomme 57,791,000 de pintes de lait de plus dans les petites villes et villages que la consommation totale des villes suivantes : Montréal, Québec et Lévis, Trois-Rivières, Sherbrooke, Brownsburg-Lachute, Drummondville, Granby, Joliette,

Magog, Rimouski, Sorel, Saint-Hyacinthe, Saint-Jean, Saint-Jérôme, Sainte-Thérèse, Shawinigan-Falls, Thetford-Mines, Valleyfield, Rouyn, Noranda, Amos, Chicoutimi, Jonquières, Arvida.

Des problèmes d'hygiène, de pasteurisation, de distribution, de négociations entre producteurs et distributeurs assiegent ces secteurs particuliers, et le Comité recommande que les ministères intéressés s'en occupent d'une façon particulièrement bienveillante. A ce sujet il y a lieu de citer ici un extrait du mémoire de la Fédération des Syndicats de Producteurs de Lait de la Province de Québec qui décrit fort bien la situation :

"Pendant longtemps, les fonctions de la production et de la distribution du lait nature ont été exercées par la même personne, le cultivateur-laitier. Le développement des centres de consommation, grands et moyens, l'amélioration des moyens de transport et de conservation des produits hautement périssables et, surtout, l'avènement de la pasteurisation à la fin du siècle dernier, etc., ont contribué à créer deux fonctions distinctes : la production et la distribution. Ces deux activités ont atteint aujourd'hui un niveau d'efficacité et de perfectionnement qui leur confère définitivement un caractère commercial et industriel à la fois."

"Sur la plupart des grands marchés, tel celui de Montréal, les deux fonctions sont exercées par des personnes ou des entreprises distinctes. Les cultivateurs vendent leur lait à des établissements qui en assurent la pasteurisation et la distribution. D'ailleurs, partout où la pasteurisation est devenue une opération obligatoire pour tout le lait consommé à l'état nature, la distinction des fonctions est générale. Il n'en est pas ainsi sur tous les marchés secondaires. Sur ces derniers marchés, nous trouvons toujours une ou des usines de pasteurisation et nous avons, ainsi, des groupes de producteurs qui se limitent à cette seule fonction. Mais, presque partout, les producteurs peuvent encore vendre leur propre lait et nous avons, ainsi des groupes de cultivateurs-laitiers. Avec une telle organisation de la distribution, nous rencontrons également des cultivateurs qui approvisionnent un de leurs voisins, un cultivateur-laitier. En certains endroits, nous voyons des distributeurs de lait nature qui achètent tout leur lait des producteurs mais qui ne le pasteurisent pas. Ces commerçants sont généralement désignés sous le nom de "marchands de lait cru" ou de "petits laitiers". La situation n'est donc pas toujours simple et les différentes formes de

contrôle appliquées à l'industrie ne sont pas toujours faciles à appliquer. L'évolution des fonctions sur les marchés secondaires n'a donc pas encore atteint le stage que nous reconnaissons aux grands marchés et il convient de tenir compte de cette situation dans l'analyse des conditions faites à l'industrie et aux producteurs et dans l'étude des solutions aptes à améliorer l'état général de l'industrie du lait nature." (Fin de la citation)

RECOMMANDATIONS SPECIFIQUES POUR L'INDUSTRIE LAITIÈRE DU QUÉBEC

En plus des recommandations faites ci-haut pour les divers secteurs de l'industrie laitière, il paraît utile au Comité de formuler les suivantes :

- 1.— L'évolution de notre industrie laitière depuis vingt ans surtout, exige une ré-orientation, ou du moins, une réadaptation certaine aux conditions actuelles ou immédiatement prévisibles. Il semble qu'un Conseil ou Commission ou autre organisme (le titre a peu d'importance) représentant à la fois l'autorité et les secteurs intéressés, devrait se voir confier la mission de la diriger ou coordonner. Un seul statut, un seul corps administratif pour toute l'industrie sont les objectifs à atteindre.
- 2.— *Recherches* : Dans le domaine des recherches, et pour éviter les chevauchements toujours coûteux, il paraît utile qu'elles soient centralisées à l'École de Laiterie de Saint-Hyacinthe. Cette école, depuis 1946 surtout, s'est vu dotée par les autorités, des laboratoires les plus modernes pour les recherches, et le Québec peut être fier de cette école qui se compare, sans aucun désavantage, aux autres écoles du genre au pays. Le Comité a recueilli en Suisse et au Danemark, des témoignages flatteurs de la part de spécialistes qui ont visité cette école dans le cours des quatre dernières années.
- 3.— *Zootéchnie* : Les dernières données de cette science (ou art ou technique) ont grand besoin d'être enseignées dans toutes nos écoles d'Agriculture, et par la suite intensément vulgarisées chez nos producteurs. Portant sur les caractéristiques souhaitables du troupeau laitier, la zootéchnie se préoccupe à la fois de l'hérédité, l'alimentation, la régie du troupeau : elle s'avère l'un des plus importants facteurs

dans la hausse de la quantité et qualité moyennes de rendement de nos troupeaux laitiers.

- 4.— *Pesage et mesurage* : Hormis un cas spécifique, nulle preuve n'a été offerte au Comité, de fraude dans le pesage et le mesurage, mais les doutes, les points d'interrogation ont été retrouvés dans tous les secteurs de la production. Pourquoi ces doutes sont-ils si généralisés ?

Sans fixer les responsabilités, il semble bien que les producteurs aient un droit indéniable au contrôle de la pesée et du mesurage du produit qu'ils vendent au 100 livres et au pourcentage de gras; et les acheteurs ou fabricants sur qui l'on laisse planer des doutes depuis trop longtemps, seront heureux sans doute de les dissiper.

Le Comité recommande donc, que des représentants des producteurs *payés par les producteurs eux-mêmes, préalablement qualifiés* par un certificat de compétence émis par l'École de Laiterie ou son délégué, et *dûment accrédités* par ceux qui les emploient, soient *statutairement autorisés* à contrôler le pesage et le mesurage du lait au poste de livraison.

Ces recommandations terminent le résumé des études, enquêtes et conclusions du Comité pour les principaux produits agricoles du Québec¹.

ASPECT ECONOMIQUE ET SOCIAL DE L'AGRICULTURE

¹ Les recommandations ci-haut peuvent, en partie du moins, se relier aux attributions qui seront confiées à la Commission à être créée sous la recommandation faite à la page 238 et ayant trait à la refonte de la Loi des Produits Laitiers. Il appartiendra aux autorités de décider.

Aspects économique et social de notre agriculture

ASPECT ECONOMIQUE

Le mandat du Comité, tel que défini par le statut, porte nettement, *sinon exclusivement*, sur l'étude et la recherche des moyens propres à assurer le *mieux-être économique* de notre classe agricole qui assurerait en même temps des prix équitables aux consommateurs. C'est ainsi que dans le préambule de la loi l'on trouve les expressions :

“Equilibre économique”,
“Agriculture stable et progressive”,
“Subsistance convenable”,
“Rendement équitable”.

L'intention du législateur était donc bien claire, et le Comité ne pouvait l'ignorer : aussi s'est-il constamment orienté dans ses études et conclusions vers “l'équilibre économique, la subsistance convenable, le rendement équitable” ainsi que le présent rapport en témoignera.

Le Comité a donc tenté, à l'aide des données disponibles, et qui souvent ne sont que partielles ou approximatives, de situer l'agriculture dans l'économie de la province et du pays, de préciser ensuite sa propre situation économique. Les tableaux numérotés 1 à 22 inclusivement, qui font partie du présent rapport, résument les données de la statistique économique agricole, (fédérale ou provinciale) et portent les titres suivants :

- 1.— Domaine agricole de la province de Québec.
- 2.— Régions agricoles de la Province.
- 3.— Population agricole en regard de la population totale.
- 4.— Nombre des travailleurs agricoles — 1931-1954.
- 5.— Travailleurs agricoles en regard des travailleurs non agricoles.
- 6.— Revenu des cultivateurs en regard du revenu disponible.

- 7.— Valeur nette de la production agricole en regard de la valeur nette de la production totale.
- 8.— Résumé des données comparatives situant l'agriculture du Québec dans l'économie québécoise.
- 9.— Variation de la population agricole de la Province, par comtés.
- 10.— Répartition des comtés suivant l'augmentation ou la diminution de la population agricole.
- 11.— Nombre d'ouvriers agricoles âgés de 14 ans et plus, selon le sexe, Canada et province de Québec, recensements 1911-1951.
- 12.— Revenu agricole (Comptes nationaux et Division agricole).
- 13.— Rendements moyens à l'acre, 1908-1950.
- 14.— Machines agricoles sur les fermes, 1951 et 1941.
- 15.— Achat de machinerie agricole par ferme et par acre de terre 1941 et 1951.
- 16.— Ventes de machineries, 1941 à 1953.
- 17.— Travailleurs agricoles et volume de la production agricole.
- 18.— Fermes dont la valeur des produits vendus dépassait \$2,500 en 1951.
- 19.— Revenu net agricole par ferme et par travailleur agricole, 1941-1951.
- 20.— Pourcentage du revenu monétaire agricole par catégorie de produits.
- 21.— Fermes occupées, selon leur catégorie économique, par comtés.
- 2.— Commodités sur les fermes, Canada, Québec, Ontario.

Semble que l'étude et l'examen de ces tableaux, même s'ils ne peuvent être rigoureusement précis dans tous les cas, s'avèreraient utiles pour les autorités et les parties intéressées, parce qu'ils indiquent des tendances dont il importera de tenir compte dans les diverses politiques agricoles à formuler ou intensifier.

Dans le même ordre d'idées, il faut ajouter que la statistique est souvent trop sèche, trop mécanique : elle dépend, dans bien des cas,

de "déclarants" ou de "correspondants" qui sont liés par les questions posées et ne qualifient pas toujours leurs réponses : ainsi certains facteurs humains ou régionaux particuliers, qui ont pourtant leur importance, échappent aux analystes. Le Comité, pour sa part, a voulu s'efforcer de suppléer à ces carences par des visites et enquêtes auprès des divers ministères fédéraux et provinciaux, des gens du commerce, de spécialistes ou certaines productions, et des producteurs eux-mêmes : cette façon de procéder expliquera pourquoi certaines constatations et observations contenues dans le présent rapport ne découlent pas nécessairement de la statistique officielle résumée dans les divers tableaux.

Enfin, nous sommes en 1955 et plusieurs données s'arrêtent nécessairement à 1950 ou 1951, année du dernier recensement décennal : elles ne sont plus exactes, telles, par exemple, machines agricoles, commodités sur les fermes.

* * *

En examinant brièvement les tableaux 1 à 22, l'on y trouvera entre autres, les indices suivants :

Environ 10% de notre territoire serait cultivable, mais 6% est occupé.

Notre population agricole, par rapport à notre production totale est tombée (1941-1951) de 25.2% à 19.5%. Cette baisse ne s'est pas poursuivie uniformément, puisque la population agricole est demeurée stable dans cinq comtés (divisions fédérales), et a augmenté dans dix comtés; dix-sept marquent une diminution de moins de 5%, dix-huit moins de 10%, dix moins de 15% et neuf plus de 15%. Fait à noter, les diminutions se sont surtout effectuées dans les comtés situés en régions où l'industrialisation progresse ou bien dans celles dont les sols sont les moins favorables.

Bien que la population agricole ait diminué et que l'indice des travailleurs agricoles (1935-1939 : 100) soit descendu à 59.7, l'index de la production agricole (1935-1939 : 100) a augmenté de 31.6%, et le volume de production agricole par tête (1953) s'est accru de 120.4%.

Les rendements moyens de certaines de nos grandes cultures dépassent la moyenne canadienne, (blé, seigle de printemps, haricots secs, sarrasin, pommes de terre) tandis que d'autres sont inférieurs (avoine, orge, grains mélangés, foin et trèfle, betteraves à sucre).

La valeur nette de la production agricole en regard du total de toutes les productions de la Province baisse lentement, et la part du revenu du cultivateur par rapport au revenu disponible (revenu personnel diminué des taxes) a touché un sommet sans précédent en 1951, soit 12.5%, mais ce pourcentage diminue depuis deux années. La même situation vaut dans tout le pays d'ailleurs.

Bien que les données fournies doivent être prises avec réserve, de l'avis même du Bureau de la Statistique qui affirme qu'elles "ne sont pas strictement comparables", l'on pourrait assez justement *assumer* que le revenu net réel par firme québécoise a augmenté (1941-1951) d'au moins 117% (\$580 - \$1,260) et celui du travailleur agricole de 141% (\$360 - \$870).

Mécanisation (1941-1951)

Le nombre de machines agricoles a augmenté dans les proportions suivantes : ¹

Automobiles	augmentation	52%
Camions	"	300%
Tracteurs	"	500%
Moissonneuses-batteuses	"	800%
Batteuses	diminution	6%
Moteurs à essence	"	22%
Moteurs électriques	augmentation	500%

Commodités domestiques (1951)

Ménages ruraux pourvus de certaines commodités, en pourcentage :

Réfrigérateurs mécaniques	22.6%
Aspirateurs électriques	12.4%
Téléphones	31.4%
Radio	87%
Automobile	27.7%
Cuisinière électrique ou à gaz	6.6%
Lessiveuse mécanique	72%
Eau courante à l'intérieur	69.2%
Baignoire ou douche	22.3%
Toilette avec chasse d'eau (usage exclusif)	50.3%

¹ Ces pourcentages montrent bien les effets de l'électrification rurale.

Ces chiffres, (tableau 22) suggèrent certaines observations. Bien que sous certains titres, les pourcentages soient moins élevés qu'au niveau national ou pour l'Ontario, les hausses des pourcentages dans le Québec durant la décennie (1941-1951) sont considérablement plus sensibles qu'ailleurs. Il est à peu près certain que si nos politiques d'électrification rurale avaient débuté dix ans plus tôt, plusieurs pourcentages s'équivaldraient.

Automobiles : les pourcentages sont plus élevés à la campagne que dans les villes.

Radios : il y a équivalence entre les pourcentages québécois et nationaux.

Baignoires et douches — lessiveuses mécaniques : nos pourcentages sont plus élevés que le niveau national rural.

Eau courante à l'intérieur, toilette d'eau (usage exclusif) : nos pourcentages sont beaucoup plus élevés que ceux du pays et de l'Ontario : ceux qui sont friands de comparaisons avec la grande province voisine, y trouveront sans doute un intéressant sujet d'étude.

Toutes les données auxquelles il est référé ci-haut s'arrêtent à 1950 ou 1951, mais les informations du Comité (bureaux de la statistique, ministères, commerce, producteurs) sont à l'effet qu'elles ont perdu de leur exactitude. En effet, pour les seules machines agricoles, les ventes se sont élevées à \$68,000,000 depuis trois ans dans le Québec, (tableau 16) : une électrification rurale accentuée, l'amélioration ou le parachèvement de réseaux routiers, et surtout le désir bien évident de notre cultivateur de se pourvoir de commodités modernes, dès qu'il le peut le moins, expliquent ces ventes élevées. Les visites et enquêtes du Comité de nos exploitations agricoles de toutes les régions révèlent une volonté ferme de se moderniser, se mettre à la page, ("comme en ville"), et la publicité intense par la radio, télévision, la grande presse, revues agricoles, agents-vendeurs, que conduisent les grandes firmes de fabricants, et qu'encouragent les nombreuses compagnies dites "de finance", font le reste.

On ne peut s'y tromper : les enquêtes faites par le Comité auprès des gérants de banque et de caisses, les agronomes, les garagistes, les marchands d'accessoires électriques, de nos centres ruraux révèlent que la course à la mécanisation, la modernisation est

lancée, et qu'elle se poursuivra, que le revenu agricole baisse ou augmente, que l'on achète au comptant ou à tempérament¹.

CONCLUSIONS GÉNÉRALES

- 1.— Bien que la population agricole ait diminué, le volume physique de nos productions a augmenté en proportions à peu près égales à celles du reste du pays. Par ailleurs, nos augmentations en valeur sont beaucoup plus accentuées que nos augmentations en volume.
- 2.— La machinerie agricole a augmenté considérablement, mais elle est moins sensible qu'au niveau national.
- 3.— Le nombre élevé de nos fermes dites "vivrières" (24,000) et "à temps partiel", (21,000), (soit 39.5%) que la statistique classe (à tort ou à raison) comme exploitations agricoles, affecte sensiblement et péjorativement, tant le rendement que les revenus unitaires moyens de nos fermes dites commerciales, pour fins de statistique, et multiplie les difficultés de classement et d'appréciation de l'efficacité de la ferme moyenne.
- 4.— L'on sait toutefois que les ventes annuelles de produits de 53,577 fermes (environ 38%) ne dépassaient pas \$2,500.00, lors du dernier recensement (1950-1951), et que seulement 26% (35,181) des fermes ont vendu pour plus de \$2,500.00 durant la même année. Vu les quantités considérables de provenances extérieures qu'amènent nos productions dites "déficitaires", (et que le Comité a amplement soulignées dans les chapitres consacrés aux diverses productions) il est bien clair que les rendements moyens de nos fermes sont encore insuffisants, et que nos politiques agricoles doivent nettement s'orienter vers des rendements moyens plus élevés en qualité et quantité, par unité de ferme.

La recommandation que le Comité a maintes fois répétée au cours du présent rapport à l'effet "qu'il s'agit moins de rendre le bon producteur meilleur, que le médiocre, bon", trouve ici sa pleine justification.

- 5.— Les augmentations des revenus nets réels par exploitant (117%) et par travailleur (141%) durant la décennie 1941-1951 sont remarquables et consolantes, si l'on tient compte de l'ensemble des facteurs particulièrement défavorables qui prévalaient vers

¹ Il y aurait des mises en garde à faire de ce côté.

1940. En vérité toutefois, elles ne sont pas encore telles qu'elles fournissent un pouvoir d'achat comparable à celui des travailleurs des autres industries. "L'équilibre économique de la province" que recherche le législateur, par une "agriculture stable et progressive", ne saurait mieux s'assurer que par un relèvement sensible et durable du revenu net réel et du pouvoir d'achat de l'exploitant et du travailleur agricoles : l'on sait trop l'excellent et l'essentiel débouché que fournit à tous les produits industriels, une agriculture à pouvoir d'achat élevé, pour ne pas admettre cette conclusion.

- 6.— Parce que toutes les recommandations faites par le Comité, tant au début du présent rapport que dans l'étude des diverses productions, visent nettement à provoquer une hausse sensible du revenu net réel et du pouvoir d'achat de notre secteur agricole, il n'y a pas lieu de les réitérer ici.
- 7.— M. François-Albert Angers, économiste, avantageusement connu dans notre pays et à l'étranger, écrivait vers 1943-44, dans une étude sur les facteurs économiques et sociaux qui conditionnent la prospérité de l'agriculture, ce qui suit :

"On voit alors quelles sont les seules conditions dans lesquelles l'amélioration des rendements en agriculture peut faire, non la prospérité de quelques cultivateurs seulement, mais celle de la classe agricole. On peut les énoncer ainsi : sur un marché libre, l'augmentation des rendements en agriculture pour la vente sur le marché ne peut améliorer le sort de la classe agricole, par l'augmentation du revenu moyen de la ferme, que si elle coïncide avec une période de développement industriel suffisamment intense pour appeler vers les centres industriels une partie suffisante de la main-d'oeuvre agricole, de sorte que, à la fois par une réduction de l'offre (diminution sur ce qu'aurait été la production sans l'exode rural) et une augmentation de la demande (nouvelle main-d'oeuvre industrielle), la situation de l'offre de produits alimentaires en regard de la demande se trouve améliorée"¹.

Qui niera que notre agriculture québécoise n'est pas loin de se trouver, (si elle ne l'est déjà) dans cette situation favorable, et qu'elle doit être spécifiquement orientée de façon à ce qu'elle en retire les plus grands bénéfices pour assurer "l'équilibre économique" de la Province.

¹ Agriculture, (éditions Fides).

8.— Reste un dernier aspect économique fort important de l'agriculture québécoise : c'est son caractère nettement transformateur, productions végétales en productions animales. Les revenus monétaires agricoles proviennent, pour 75% des productions animales : bétail, produits laitiers, volailles et oeufs. Le Comité a formulé ailleurs, dans le présent rapport, ses recommandations à ce sujet.

Aspect social

Une étude en profondeur de l'aspect social de notre agriculture en 1955, appartiendrait à un sociologue averti, connaissant bien notre milieu rural, et qui donnerait des garanties d'objectivité absolue. Le Comité, pour sa part, ne se reconnaissant pas de qualification ou compétence en sociologie rurale, ne versera pas dans l'erreur trop souvent commise par les "novices, confinés ou utopistes" de préconiser des formules redondantes de réformes sociales qui ne conviennent nullement à la classe sociétaire à laquelle on les destine. Déterministes, spiritualistes, collectivistes, gens de "droite" ou de "gauche", tous ont une définition bien à eux de "bien-être social", "sécurité sociale", "réforme sociale". Seulement nos cultivateurs, avec leur gros bon sens et le goût du juste milieu, conçoivent à la fois leur bien-être et besoins sociaux d'une façon tout autre que le roublard ou revendicateur professionnel que la source même de ses émoluments confine. Aussi le milieu social idéal pour nos exploitations agricoles familiales n'est-il pas celui que l'on fait miroiter pour les classes urbaines : d'où le danger d'imposer à notre classe agricole, des lois ou réformes sociales qui ne lui conviennent nullement.

Dans l'humble opinion du Comité, telles lois sociales qui pourront être faites devront d'abord et surtout tendre à renforcer la cellule démographique par excellence de la classe agricole : la famille,

"cette famille viagère, composée des parents, des enfants, des aïeuls, qui demeure le creuset des fonctions démographiques : génération, éducation, assistance et la source où chacun puise, avec le sang commun, le principe d'obligations et de devoirs familiaux, exclusivement coextensifs à la communauté de sang"¹.

C'est dire que les politiques sociales des autorités qui soutiennent et encouragent l'exploitation familiale sont pleinement justifiées : elles doivent être continuées et intensifiées, pourvu qu'elles

¹ Sesmat : Sécurité moderne.

ne se réalisent pas au prix du mieux-être économique de la classe agricole.

Plus haut dans ce rapport, le Comité a exprimé sa ferme conviction que

"le mieux-être économique de notre classe agricole conditionnera dans une très large mesure son bien-être social, et que dans l'orientation de nos politiques agricoles, l'on ne saurait avantageusement divorcer l'économique du social"

et il tient à la réitérer ici.

Jugerait donc fort mal notre cultivateur, celui qui lui imputerait l'ignorance du bien-être social auquel il a droit et veut atteindre : comme les autres classes de la société, il est pleinement conscient de ses besoins, et ses intentions sont évidentes. Sans doute a-t-il besoin d'aide, de directives rationnelles et positives pour mieux atteindre les buts qu'il se propose, mais il s'agit beaucoup plus de lui fournir les moyens économiques de vivre et s'épanouir librement, que de tenter de le dresser par des lois ou réformes sociales. Nos politiques économique-sociales vis-à-vis le secteur agricole doivent donc viser à fournir à nos cultivateurs et à leurs nombreuses familles, les moyens matériels de satisfaire leurs besoins sociaux essentiels : alimentation, logement, santé, éducation, transport et toutes les institutions et techniques qui engendrent le progrès constant. Viendront ensuite ces autres besoins sociaux qui conditionnent la vie moderne bien organisée : éducation post-scolaire, urbanisme rural, organisation des loisirs, etc.

Enfin et c'est là la dernière observation du Comité sous le présent titre : il ne partage pas l'opinion de ceux qui croient que les vertus sociales et religieuses de nos cultivateurs sont sérieusement menacées par le progrès moderne et la recherche du bien-être qui lui fait cortège; il croit plutôt que le bien-être économique de notre classe agricole la rivera davantage au terroir, et favorisera l'épanouissement de ses vertus sociales et religieuses caractéristiques. Ceux qui connaissent nos campagnes savent fort bien d'ailleurs que nos cultivateurs instruits et à l'aise ne sont pas les moins bons chrétiens, ni les plus dépourvus de civisme : ils sont généralement ceux à qui l'on fait instinctivement confiance parce qu'ils exemplifient l'équilibre souhaitable à maintenir entre les traditions précieuses d'une part, et l'évolution inévitable d'autre part.

Sélection et développement des productions

Le Comité a déjà signalé (page 14) que pour la préparation de son rapport final et les recommandations à soumettre, il suivrait, aussi exactement que possible, l'ordre prescrit par l'article 3 du statut : (paragraphe A à H inclusivement).

Or les différents aspects de l'agriculture québécoise et de ses diverses productions ayant été brièvement décrits et étudiés, il paraît opportun maintenant d'apporter les recommandations que le Comité croit utiles : c'est ce qu'il tentera de faire dans le texte qui va suivre.

Article 3, paragraphe (a)

"la sélection et le développement des productions agricoles répondant le mieux à la demande des consommateurs et aux besoins des marchés."

En plus de ce qui a été écrit sous les chapitres des productions, il y a lieu d'ajouter ce qui suit :

Produits végétaux

Les tableaux portant les numéros 47 à 54 inclusivement montrent l'évolution de nos productions végétales depuis 1930, et les tableaux numérotés 55 à 59 inclusivement font voir les provenances extérieures. A ces tableaux, il faut ajouter les chiffres fournis dans le texte du présent rapport, dans les études des cultures maraîchères et fruitières. Il appert donc que pour les végétaux consommés dans la province, le pourcentage des arrivages extérieurs est le suivant :

Répartition proportionnelle

Provenances :	Années :	Arrivages extérieurs :
	1942	86%
	1946	97
	1951	96
	1952	97
	1953	97
	1954	97

Il ne s'agit nullement de suppléer entièrement aux provenances extérieures puisque pour quelques-unes du moins, il ne serait pas avantageux de les cultiver ici. Pour d'autres toutefois qui s'adaptent bien à nos sols, il y a lieu d'intensifier les productions par les moyens indiqués dans le texte du présent rapport. **La principale recommandation du Comité toutefois est à l'effet que les provenances extérieures augmentant sensiblement les coûts de revient, il y a lieu de les réduire substantiellement par une production plus élevée (quantitative et qualitative) des herbages et fourrages : les moyens suggérés par le Comité à ce sujet sont énumérés aux chapitres de ces productions.**

Fruits et légumes

Ces productions ne comptent que pour 4% dans les revenus monétaires agricoles : elles pourraient et devraient atteindre un pourcentage plus élevé. Une école d'horticulture s'impose.

Les provenances extérieures paraissent aux tableaux 58 et 73, et sont approximativement les suivantes :

Denrées :	Arrivages de l'extérieur :
Tomates	29.0%
Pommes	36.0

En plus des arrivages des autres provinces, les importations de fruits et légumes par les ports de douane de la province de Québec en 1953, ont été les suivantes :

Fruits :

Produits	(en milliers de dollars)	Importations (1953)
Fruits frais		20,663
Fruits séchés		8,138
Fruits préparés		5,438
Total, fruits		34,239

Légumes :

Légumes frais	7,567
Légumes apprêtés	2,127
Total, légumes	9,694

Encore ici, l'on ne pourra jamais empêcher les primeurs étrangères (que nous ne pouvons concurrencer d'ailleurs), les agrumes

et certains fruits ou légumes tropicaux d'arriver sur nos marchés, mais il y a une forte poussée à donner aux légumes et fruits que nous pouvons cultiver. Les orientations à donner à ces productions sont suggérées par le Comité sous les chapitres traitant des productions maraîchères et fruitières.

Produits Forestiers

Voir les recommandations du Comité sous ce titre, (page 160 et suivantes).

PRODUCTIONS ANIMALES

Produits laitiers

Les tableaux du Comité numérotés 23 à 47 exclusivement indiquent l'importance économique de notre industrie laitière et font l'analyse des diverses productions. Les orientations, sélection et développement de ces productions sont indiqués dans les recommandations faites dans les chapitres du présent rapport se rapportant à l'industrie laitière.

Autres productions animales

La consommation per capita est indiquée au tableau 71, tandis que les provenances extérieures, en volume sont les suivantes :

Viande :

Denrées :	Production du Québec :	Arrivages de l'extérieur :
En milliers de livres		
Boeuf	76,353	249,087
Veau	55,194	—
Mouton et agneau	6,606	4,694
Porc	194,915	47,809
Issues comestibles	23,956	—
En conserves	—	—
Toute viande (à l'exception de la volaille)	357,024	301,590

Volaille :

Poules et poulets	55,845	46,307
Autres volailles	13,769	14,255
Toute volaille	69,614	60,562

En milliers de douzaines

Oeufs	63,808	46,480
--------------------	---------------	---------------

Répartition proportionnelle

	%	%
Viande :		
Boeuf	24	76
Veau	100	—
Mouton et agneau	58	42
Porc	80	20
Issues comestibles	100	—
En conserves	—	—
Toute viande (à l'exception de la volaille)	54	46

Volaille :

Poules et poulets	55	46
Autres volailles	53	47
Oeufs	58	42

Etudier les chiffres ci-haut c'est en même temps tirer les conclusions. L'on trouvera les suggestions du Comité relativement aux productions animales dans les études faites sous ce titre.

L'on peut donc affirmer de façon générale, vu les chiffres ci-haut, que le choix, le développement de nos diverses productions doivent tendre d'abord à combler les vides sur notre marché domestique. Il ne s'agit pas toutefois d'interdire certaines concurrences fort légitimes d'ailleurs, de nos provinces-soeurs : il s'agit d'y faire face par le volume qualitativement et quantitativement augmenté de nos propres productions. Il y a de la place, beaucoup de place sur le marché national et domestique, pour nos productions qualitatives à prix concurrentiel. Il faut retenir surtout les mots "qualité" et "prix concurrentiel" dans le développement de nos productions.

La mise en pratique de ces recommandations aidera à assurer "le progrès et la stabilité" de l'agriculture, mais elle ne saurait être véritablement heureuse et permanente à moins qu'elle ne soit accompagnée d'un enseignement général et professionnel qui, comme dans la parabole du semeur, fournira à la fois "le bon grain et le sol fertile". Le Comité croit donc devoir, ici, exprimer ses suggestions et observations sur les relations étroites qui doivent exister entre l'enseignement et une agriculture stable et progressive.

L'enseignement et l'agriculture

Il y aurait beaucoup à dire sous ce titre. Va sans dire que le Comité, à la suite de ses études et enquêtes au pays et à l'étranger, s'est formé une opinion bien arrêtée à l'effet qu'un haut niveau d'enseignement tant général que professionnel *s'impose absolument* pour le secteur agricole de notre population, si l'on veut rendre notre agriculture "stable et progressive", indépendante et forte.

Toutefois, le Comité sera très bref dans ses observations, vu que les associations et organismes de qui il attendait des représentations et recommandations sur cet aspect primordial de notre agriculture ont choisi de les présenter devant la Commission Royale d'Enquête sur les Problèmes Constitutionnels (Commission Tremblay), tels

L'Union Catholique des Cultivateurs,

La Corporation des Agronomes,

L'Ecole Supérieure d'Agriculture de
Ste-Anne-de-la-Pocatière

Le Comité reconnaît volontiers qu'il était logique pour ces organismes de procéder ainsi puisque

- a) le grand problème de l'enseignement tant général que spécialisé pour nos classes rurales dépasse les cadres du mandat du Comité;
- b) selon le Pacte Fédératif et une jurisprudence constante, l'enseignement relève exclusivement des provinces, mais l'aspect constitutionnel de l'enseignement a pris une telle envergure depuis certaines immixtions indirectes et le rapport tant controversé de la Commission Massey, que les solutions, à apporter aux problèmes complexes qui ont surgi, compétent à la Commission Tremblay.

Par ailleurs, la Corporation des Agronomes et l'Union Catholique des Cultivateurs ont eu l'amabilité de faire tenir au Comité, (à titre d'information seulement) un exemplaire du mémoire qu'elles ont déposé devant la Commission Royale d'Enquête, et va sans dire que le Comité les a soigneusement étudiés.

Sous les réserves essentielles ci-dessus, le Comité se croit justifié de faire les observations qui vont suivre. Une agriculture avancée ne peut l'être sans l'instruction et l'éducation avancées de ses divers secteurs. Ignorance et stagnation sont soeurs jumelles.

Ainsi que le mémoire du Collège d'Agriculture MacDonald le souligne (page 42 du présent rapport), l'aide précieux apporté par l'Etat provincial à l'intensification et le réhaussement de l'enseignement agricole, se reflète dans les hausses sensibles des volumes et valeurs de nos rendements, surtout depuis une dizaine d'années (voir les tableaux de l'évolution de nos productions). Aussi faut-il, en stricte justice, souligner les bienfaits des initiatives suivantes :

- Prise à charge des dettes scolaires,
- Ecoles centrales et transport gratuit,
- Bourses d'études pour la formation de spécialistes (nous en avons d'excellents, bien qu'ils soient encore trop peu nombreux).
- Octrois aux écoles d'agriculture.
- Quinze (15) écoles moyennes d'agriculture que fréquentent plus de mille fils de cultivateurs.
- Cours spéciaux.
- Contributions au Centre de Formation Rurale de l'U. C. C.

Toutes ces politiques contribuent sûrement au relèvement économique et social de notre classe agricole, et le Comité ne peut que recommander de les continuer et intensifier : elles assurent pour l'avenir, des générations d'agriculteurs plus instruits et plus compétents.

L'on peut déplorer l'absentéisme dans nos écoles malgré le devoir moral d'abord, statutaire ensuite, d'y parer. Il semble également que nos écoles moyennes d'agriculture devraient compter un enrôlement beaucoup plus élevé. Assurément, l'Etat peut et doit jouer un rôle supplétif mais les obligations premières, les sacrifices mêmes, échoient aux parents d'abord. L'on proteste et l'on s'insurge souvent contre l'ingérence de l'Etat dans le domaine de l'éducation, l'on crie même quelquefois à la main-mise, et l'on supplie en même temps l'Etat d'y entrer et de tout faire. Cette mentalité qui fuit le paternalisme en le recherchant, est à refaire, il semble, et cette tâche incombe surtout aux classes dites "dirigeantes" de notre société chrétienne.

Dans l'humble opinion du Comité, il faudrait viser à la douzième année pour les fils et les filles de nos milieux ruraux, et le but à se proposer d'ici vingt ans, c'est la fondation dans chaque région d'écoles supérieures rurales semblables aux danoises, qui sont des modèles du genre. Nos spécialistes en éducation rurale pourraient, avec avantage, étudier à fond l'organisation, le programme, le fonctionnement de ces écoles aux fins de les adapter éventuellement à notre milieu.

ENSEIGNEMENT AGRONOMIQUE

Dans ses recommandations générales au début de ce rapport (pages 38 et 39) et ensuite sous chaque chapitre de nos diverses productions, le Comité a mis une insistance quasi-acharnée sur la recherche, la vulgarisation, la hausse des rendements : *c'est parce qu'il est fermement convaincu de leur nécessité absolue*. Or, la recherche, la vulgarisation, les rendements élevés, les "progrès et stabilité" de notre agriculture doivent nécessairement *s'appuyer sur un enseignement agronomique supérieur comparable à celui des pays les plus avancés*, des écoles d'agriculture moyennes où le personnel enseignant a puisé sa compétence à une source sûre, et des écoles rurales spéciales où là encore, les maîtres devront être d'une compétence reconnue, bien au courant des plus récentes données. La même compétence doit prévaloir dans les cours postsecondaires, cours spéciaux, etc.

Le Comité a été officiellement saisi du problème de la réforme de l'enseignement agronomique par le mémoire U. C. C.-Coopérative Fédérée qui y fait prudemment allusion dans un paragraphe. Le Comité partage l'opinion des parties signataires à l'effet qu'une réforme paraît s'imposer, mais il doute de l'efficacité du moyen suggéré : une Commission Royale qui enquêterait sur les déficiences et informerait les intéressés des remèdes indiqués.

Semble que ce ne serait là qu'un moyen facile d'enlever les responsabilités des épaules sur lesquelles elles devraient reposer, et charger une tierce-partie de dire, en termes choisis, ce que l'on craint de dire à ceux à qui on craint de le dire.

Il va de soi que le Comité, au cours de ses recherches et enquêtes, n'a pu s'empêcher d'être mis au courant de la controverse qui existe, au sujet de notre enseignement agronomique, entre deux écoles de pensée : l'orthodoxe et l'autre.

Apparemment la controverse tourne, partiellement du moins, autour du fait que nos écoles supérieures (de langue française) ne sont en état ou compétentes à décerner des maîtrises ou doctorats en agronomie, et ceux des nôtres qui recherchent ces titres, doivent, à frais élevés, puiser en milieu agricole étranger. Est-il besoin d'une Commission pour constater officiellement ce que chacun pense en son particulier? Il semblerait plutôt que si tous les intéressés souhaitaient ardemment la réforme, ils pourraient librement se réunir, la discuter objectivement, examiner les formules adaptables, et surtout faire l'unanimité. Ensuite, il serait opportun de rechercher l'aide supplétif de l'Etat.

Tout ce que le Comité pourrait dire à ce sujet viendrait des études et enquêtes qu'il a faites en pays étrangers et qui se résument ainsi :

- Etats-Unis :** L'Etat a son université ou collège supérieur d'agriculture qui décerne la maîtrise ou le doctorat (Wisconsin, Minnesota, New-York, Texas, etc.).
- Hollande :** Il y a une université d'agriculture qui décerne des doctorats.
- Danemark et Suède :** Chaque pays a un collège royal d'agriculture qui décerne la maîtrise ou le doctorat.

Le Comité ignore si ces formules sont adaptables ici, vu les facteurs autres qu'agronomiques que l'on fait entrer en ligne de compte. Pour qu'elles puissent valoir, il faudrait que les intéressés y souscrivent avec empressement. Le Comité n'a rien devant lui qui lui permette de croire qu'il en est ainsi.

Il se pourrait fort bien aussi qu'une de nos écoles décide de prendre elle-même l'initiative, sous certaines conditions préalablement établies, et se déclare compétente et qualifiée pour décerner des maîtrises ou doctorats équivalents à ceux décernés ailleurs.

Ce serait là une autre solution plausible.

Le Comité toutefois n'a pas à choisir entre les diverses formules d'une réforme ou ré-orientation qui s'impose, puisque plusieurs parties intéressées ont exposé leurs vues devant la Commission Tremblay.

Classification des produits

Article 3, paragraphe (b). — “la classification de ces produits selon les exigences du commerce, de manière à en faciliter l'écoulement et à sauvegarder la place qui leur revient sur les marchés.”

Le Comité, dans les chapitres traitant de nos diverses productions a maintes fois exprimé la nécessité absolue d'une classification rigoureuse et uniforme pour les produits agricoles mis dans le commerce, et il a recommandé que dans le cours des trois ou cinq prochaines années, par produits et régions, l'on en arrive à une inspection et classification obligatoires de tous les produits alimentaires du Québec. Rien n'a plus encouragé la préférence du consommateur pour les produits extérieurs (qui va de 30% à 50% selon les enquêtes conduites par la Canadian Consumer Survey), et les prix inférieurs pour nos produits, que la résistance offerte à la classification par nos producteurs et distributeurs.

L'on oublie également que toutes les statistiques, toutes les enquêtes démontrent que les consommateurs n'achètent pas, en volume, plus d'aliments qu'auparavant, mais que la hausse des salaires et du standard de vie leur a permis de choisir des produits de meilleure qualité, et c'est ce qu'ils font souvent au détriment de nos productions.

Comment “sauvegarder la place qui revient sur le marché” à nos produits et “éviter les concurrences extérieures s'exerçant sur les marchés de la Province au détriment de nos agriculteurs?” Il semble bien que le seul moyen efficace et pratique soit d'assurer à nos consommateurs devenus plus exigeants et qui sont les maîtres, la qualité incontestable du produit par le sceau ou la marque, ou l'étiquette d'une inspection et classification officielles équivalentes au moins à celles des produits de provenance extérieure. Or les concurrences des produits de nos provinces-soeurs et des Etats-Unis ne peuvent certainement pas être évitées ni prohibées, surtout par nos autorités provinciales : nous exportons nous-mêmes ailleurs. Il faut donc rencontrer ces concurrences sur nos marchés par notre concurrence qualitative et de prix. La recommandation du Comité se résume donc ainsi :

Pour tous les produits de la ferme livrés au commerce, une classification obligatoire selon les normes qui valent au moins pour le commerce interprovincial mais qui seront préférablement au niveau, et graduellement, des meilleurs produits importés. Les permis pour le commerce de tous ces produits devront se justifier pour leur obtention et exercice sur l'engagement de n'offrir que des produits classifiés.

Il faudra également pour protéger les consommateurs, soumettre les colporteurs à ces obligations. Les exemples sont là devant nous : pourquoi notre secteur avicole (volailles, oeufs) a-t-il fait tant de progrès en ces dernières années, et nous fait-il honneur tant sur le marché provincial que national? Parce qu'il s'est discipliné et donné des normes d'inspection, de classification, de présentation qui lui permettent de rencontrer sur un pied d'égalité, et souvent victorieusement, les concurrences extérieures. Le même succès attend les autres secteurs, s'ils veulent faire de même.

Rappelons encore une fois ce que le Comité a souventes fois écrit dans ses divers rapports : ni l'intervention de l'Etat, ni l'effort conjugué des associations de producteurs, ni les formules savantes, n'induiront les consommateurs à préférer des produits domestiques de qualité inférieure, non classifiés et mal présentés, aux produits de qualité venant de l'extérieur, officiellement classifiés, et offerts à prix concurrentiels.

* * *

MISE EN MARCHÉ

Définition

Article 3 (paragraphe c). — “les modes d’organisation de vente des produits agricoles les mieux appropriés et les plus aptes à assurer aux cultivateurs un juste prix pour leurs produits, sans léser les droits des consommateurs.”

Le texte même du paragraphe ci-haut montre le souci du législateur d’assurer à nos cultivateurs un juste prix pour leurs produits, de protéger les consommateurs. L’Etat, gardien du bien commun, est donc pleinement justifié de s’intéresser de près au mieux-être de ces deux grandes classes économiques de notre société (producteurs, consommateurs), et l’on ne peut que s’accorder avec lui.

Le Comité lui-même, ayant prêté serment de remplir son mandat selon les termes du statut, devait, dans ses études, enquêtes, conclusions, recommandations, tenir constamment compte, *mais dans les limites prescrites par l’intérêt public*, des droits et devoirs de toutes les parties directement ou indirectement intéressées dans les modes d’organisation de vente” (et logiquement, “d’achat”) des produits agricoles du Québec. Il faut admettre, et toutes les parties qui ont comparu devant le Comité l’ont admis, que la tâche dévolue aux membres du Comité n’était pas facile, vu l’ampleur, la complexité et la diversité des domaines où “l’organisation de la vente” prend naissance, s’effectue et se termine. Avant de procéder aux conclusions et recommandations, le Comité se devait de faire l’unanimité sur l’interprétation à donner aux mots “organisation de vente” des produits agricoles : il a convenu qu’elle devait comprendre, (pour l’effet des fins du mandat du moins) toutes les opérations, transactions, manifestations, commercialisation d’un produit de la ferme, et les personnes qui y participent, à partir de sa récolte jusqu’à la table du consommateur.

Egalement le Comité a-t-il convenu de substituer l’expression “mise en marché” à celle “d’organisation de vente” dans le texte de ses rapports parce que dans toutes les dépositions recueillies, tous les mémoires déposés, l’expression “mise en marché” ou “mise sur le marché” fut exclusivement employée.

Parmi les difficultés que le Comité a éprouvées dans ses études et enquêtes sur la mise en marché, la moindre n’a pas été le sens toujours trop restreint que les parties intéressées ont donné à l’ex-

pression "mise-en-marché". Pour les producteurs, l'expression veut généralement dire "vente", pour le transformateur c'est le prix du produit original, le coût de sa transformation, et le prix de vente, pour le distributeur c'est le prix qu'il paie et celui qu'il reçoit, pour le consommateur c'est le prix qu'il paie. En fait, de nombreux anneaux forgent la chaîne de la mise-en-marché des produits, tels :

- Le genre de produit
- Le moment de la récolte
- La qualité
- La classification
- L'emballage
- Le transport
- L'entreposage
- L'offre
- La demande
- Recherches sur la mise-en-marché (qui deviennent de plus en plus importantes)
- Information et publicité
- Pesage et mesurage
- La présentation
- Les goûts et besoins du consommateur
- La vente (gros et détail)
- L'achat
- La livraison

pour n'en citer que quelques-uns.

On voit donc de suite que, pour les cultivateurs, la vente est le dernier barreau de l'échelle, tandis que pour le consommateur c'est l'achat, et qu'avant de l'atteindre il faut gravir ceux qui le précèdent : le processus est long sans doute, mais seul il assure la mise-en-marché (ou commercialisation) des produits.

M. Roméo Martin, L.S.A., Secrétaire de la Coopérative de Québec, à Montréal, dans une étude poussée sur le rôle, l'orientation et les limitations des coopératives dans la mise-en-marché des produits agricoles québécois, définit les moyens de commercialisation des produits agricoles dans le Québec de la façon suivante :

"Voici maintenant quelques chiffres pour la province de Québec — année 1951 : Dans le commerce de gros au total et pour tous produits, la statistique donnait 5,164 établissements, dont 3,302 grossistes réguliers. Dans la catégorie "produits agricoles bruts", on comptait 35 établissements, et 482 dans la caté-

gorie "produits alimentaires et tabac (sauf épicerie)". Dans la catégorie des "rassembleurs de produits primaires", 189 s'occupaient des produits agricoles bruts et 179 des produits alimentaires et tabac (sauf épicerie). Il y a encore les succursales et bureaux de vente, les manufacturiers, les agents et courtiers.

Des 43,569 établissements de détail, le groupe des "aliments et boissons" en comptait 22,097; des 4,049 commerçants généraux, 2,023 faisaient plus du tiers de leurs affaires dans les aliments. En plus, il faut compter les hôtels et restaurants dont l'importance dans le domaine de la consommation des vivres s'accroît chaque jour.

Pour les deux catégories (gros et détail), ajoutons les multiples entreprises de service, les décisions politiques et leur influence sur le mouvement et le prix des marchandises, sans oublier les innombrables problèmes d'ordre administratif, technique, économique et social qui se posent à chaque pas de l'organisation

La tâche essentielle de l'organisation commerciale est d'assurer de façon permanente et productive les échanges entre les deux groupes de la population, à savoir les consommateurs et les producteurs, soit de relier les 134,000 fermes du Québec — dont 80,000 environ vivent sur une base d'échange — aux trois millions quelque cent mille autres personnes résidant dans la province, en écoulant une production dont la valeur dépasse les quatre cent millions de dollars, localisée dans un pays où elle s'approche des trois milliards de dollars, avec un voisin où cette même production agricole s'établit à plus de trente milliards de dollars.

L'exécution adéquate de cette tâche exige la connaissance approfondie des besoins des consommateurs dans l'entreprise commerciale et chez le producteur lui-même, la satisfaction de ces besoins à un prix que le consommateur peut payer, et elle doit permettre un rendement satisfaisant du capital investi ainsi qu'une rémunération convenable du travail fourni" ¹.

Tous les secteurs décrits par M. Martin dans le texte ci-haut, souhaitent une mise-sur-le-marché dite "ordonnée" des produits de la ferme; elle est souhaitable parce que de bien commun. Seulement, producteurs, distributeurs, consommateurs, doivent concourir

¹ Agriculture, volume XIII, numéro 4.

à l'assurer, en se soumettant aux exigences qui la conditionnent.

Chacun a un rôle essentiel à remplir : le producteur devra d'un bord fournir un produit de bonne qualité, et dont le consommateur a besoin; se soumettre, sans rechigner, à l'inspection, la classification, l'emballer si cela est requis; le transporter et le livrer à l'entrepôt ou au poste de réception en bon état. Le distributeur ou transformateur devra assurer au producteur un pesage et mesurage exacts; lui payer le prix juste et prévalant sur un marché franc, selon la qualité du produit; préparer et transformer ensuite le produit ainsi reçu dans les conditions prescrites par l'hygiène et les exigences sanitaires; le livrer au commerce, après avoir fait un profit équitable, mais sans spéculation indue sur l'offre et la demande. Le consommateur devra être prêt à payer le prix que vaut véritablement un produit de qualité, et qui stimulera le producteur à continuer de produire, et le distributeur . . . à distribuer. Tout comme le producteur ne peut s'attendre à ce que le consommateur achète un produit médiocre, le consommateur ne peut compter que le cultivateur continuera de produire à perte : *il a droit à son profit.*

Le nombre de producteurs agricoles diminue constamment dans le Québec : au moment où ce rapport est rédigé, il ne forme que 19.5% de notre population totale, mais il doit s'occuper de nourrir toutes les autres classes de la société (80.5%). Les consommateurs ne peuvent impunément laisser ce secteur (19.5%) s'affaiblir numériquement et économiquement, faute de lui payer un prix "qui assure un rendement satisfaisant du capital investi, ainsi qu'une rémunération convenable du travail fourni". Les autres secteurs de notre économie seraient défavorablement affectés, d'où rupture de l'équilibre économique, et en plus, prix plus élevés des produits alimentaires aux consommateurs.

Aussi faut-il que cette double mentalité qui prévaut à l'effet que "les habitants sont tous riches", et "il vient de la ville, il peut payer", disparaisse pour faire place à la pleine compréhension des droits de chacun.

Rôle de l'état

Dans certains milieux l'on paraît s'attendre à ce que le Comité, dans le présent rapport, recommande une intervention plus directe de l'Etat dans la mise-en-marché des produits agricoles et élabore des politiques dirigistes. Il paraît utile au Comité, pour la meilleure compréhension du texte et des recommandations qui vont suivre, d'énoncer de suite son opinion unanime sur ce que l'Etat provincial doit se garer de faire dans la mise-en-marché des produits agricoles :

L'Etat provincial ne peut se faire commerçant de produits agricoles et concurrencer les initiatives libres et permises.

L'Etat provincial ne doit pas prendre sur lui de fixer les prix des produits agricoles, hormis peut-être quand le bien commun (santé publique surtout) l'exige absolument : tel, le lait de consommation. Ce rôle ne lui conviendrait nullement dans un régime économique comme le nôtre, et au surplus, des difficultés d'ordre constitutionnel en réduiraient singulièrement l'efficacité.

L'Etat provincial n'est pas le juge des différends qui peuvent survenir entre les divers secteurs intéressés à la commercialisation des produits agricoles : il peut, à la demande des parties intéressées, apporter son concours dans le règlement pacifique de ces différends.

Rôle positif de l'Etat

L'Etat peut et doit, dans l'intérêt commun :

- 1.— Soutenir, favoriser, intensifier l'enseignement (primaire, moyen, supérieur) agricole, les recherches, la vulgarisation, les services techniques ou spécialisés de la production et mise-en-marché. Le Comité a déjà fait des recommandations à ce sujet.
- 2.— Encourager et favoriser les meilleurs rendements quantitatifs et surtout qualitatifs des productions essentielles ou utiles à l'alimentation de nos populations et du cheptel vif. Le Comité a déjà fait ses recommandations aux chapitres des diverses productions.
- 3.— Assurer l'inspection et la classification obligatoires des produits dans les meilleurs intérêts des producteurs et consommateurs.

4.— Assurer le transport rapide des produits de la ferme aux centres de consommation par l'amélioration et le développement constants de notre réseau routier : chemins dits secondaires, et grandes artères. Tous les spécialistes de la mise-en-marché des produits agricoles que le Comité a eu l'avantage de consulter : (Université Cornell, E.-U., Institut Economique de Hollande, Section agriculture du Plan Monnet en France, Organisation Européenne de Coopération Economique, Association des Producteurs Danois, Office Royal des Marchés, Suède) s'accordent pour considérer les réseaux routiers perfectionnés comme absolument essentiels à la commercialisation des produits agricoles.

Le Comité se permet donc de recommander aux autorités de continuer et intensifier les constructions ou réfections des routes secondaires conduisant aux grandes artères. Pour un grand nombre de nos producteurs, la route secondaire améliorée assure l'accès rapide aux postes de livraison et distribution des produits.

5.— *Conservation et entreposage des produits* : Le Comité ayant exprimé son opinion au début du présent chapitre, que la mise-en-marché d'un produit commençait au moment de la récolte, il croit également que sa conservation doit en être assurée dès ce moment par les divers moyens éprouvés : dessiccation, déshydratation, stérilisation, pasteurisation, enfumage, antiseptiques (acides benzoïque, salicylique, acétique, etc.,) et le froid. La généralisation et vulgarisation des meilleurs procédés de conservation (ou transformation) s'imposent chez nos producteurs : elles relèvent surtout des spécialistes et techniciens. Il y a lieu toutefois de s'arrêter ici, sur l'importance particulière des entrepôts et frigos dans la commercialisation avantageuse et ordonnée de nos produits agricoles.

La plupart de nos productions sont saisonnières, et vu les exigences du climat, le cultivateur doit, en trois mois, produire les aliments dont la population aura besoin durant les prochains douze mois. Quel pourcentage de nos productions se perd, faute d'entreposage adéquat? Quel est le pourcentage de hausse dans les prix aux consommateurs, durant la saison morte, attribuable aux carences d'entrepôts? Le Comité l'ignore, mais ils sont plus substantiels qu'on ne le pense, si l'on tient également compte des stockages et spéculations auxquels ces carences donnent lieu, de la part de certains secteurs du commerce mieux organisés.

Comme les investissements qu'exigent la construction d'entrepôts dépassent fréquemment les ressources financières du producteur moyen, le Comité recommande spécifiquement que les autorités continuent d'apporter (et possiblement dans certains cas, augmenter) leur contribution financière à la construction d'entrepôts et/ou frigos régionaux ou zonaux pour nos divers produits agricoles. Les octrois devraient faire suite à l'élaboration d'un plan d'ensemble qui viserait à doter la province d'une chaîne d'entrepôts sis aux endroits stratégiques, et qui tiendrait compte des facilités existantes.

Il semble également que l'aide de l'Etat devrait se conditionner par

- a) une contribution initiale substantielle de la part des parties intéressées;
- b) une enquête soigneusement faite sur l'utilité de l'entrepôt projeté;
- c) l'inspection et classification obligatoires de tous les produits entreposés;
- d) mesures préventives contre le stockage inutile pour fins de spéculation. En effet, le stockage spéculatif est tout aussi condamnable chez les associations de producteurs que dans le commerce : il est notoire que certaines d'entr'elles y ayant eu recours, s'en sont amèrement repenties par la suite.

6.— Information et Publicité

Grâce aux merveilleuses inventions du génie moderne, (radio, télévision, télétype, cinéma, grande presse, etc.,) la mise-en-marché avantageuse des produits peut être grandement facilitée par l'information et la publicité. L'on sait d'ailleurs avec quelle efficacité les divers secteurs du commerce les utilisent pour gagner la faveur des acheteurs ou consommateurs, et nos associations de producteurs pourraient avantageusement faire de même : elles ont mis beaucoup de temps, trop de temps à réaliser l'importance de l'information et de la publicité.

S'il faut en juger par les mémoires déposés, il y a, pour ainsi dire, un "réveil rural" de ce côté, puisque l'on recherche, un peu dans tous les secteurs, l'aide de l'Etat dans l'information et la publicité.

C'est ainsi que le Women's Institute (femmes rurales de langue anglaise) est d'opinion que l'Etat devrait :

- 1.— Se charger de la publicité à faire pour nos produits agricoles, à cause de son impartialité ("unbiased agent").
- 2.— Vu la résistance du consommateur, lui faire connaître ce que coûtent véritablement aux cultivateurs, la production, l'emballage, le transport, et également l'informer que ses exigences pour le triage, le calibrage, l'emballage de fantaisie, augmentent les prix sans avantager le producteur.
- 3.— Donner un caractère de continuité aux conférences radio-phoniques, bulletins, articles qui sont envoyés aux associations de femmes.
- 4.— Multiplier les pamphlets et brochures indiquant les sources des produits et leur disponibilité, les classifications qui les caractérisent, les recettes dans lesquelles ils peuvent entrer, etc.
- 5.— Assurer des cours de nutrition et d'achat des produits alimentaires, au moins dans nos écoles supérieures.

Le Collège MacDonald souligne le besoin d'expansion et d'amélioration du service d'information pour la mise-en-marché. (Marketing information)

Le mémoire conjoint U. C. C. & Coopérative Fédérée recommande l'information aux producteurs et intermédiaires du commerce, sur les débouchés, la préférence des consommateurs, et l'aide à la publicité faite par la Fédération Canadienne des Producteurs de Lait.

OBSERVATIONS ET RECOMMANDATIONS

Sans admettre que l'Etat doit se faire l'agent exclusif de publicité pour nos produits agricoles, et tout en soulignant que les principales initiatives relèvent des parties intéressées, le Comité admet que l'Etat, étant reconnu comme agent impartial, verra ses directives plus favorablement accueillies par les divers secteurs de la population, que si elles provenaient des parties intéressées. Les autorités toutefois ne sauraient poursuivre des politiques rigides en ce domaine : elles doivent être suffisamment souples pour s'adapter aux contingences, évolutions de la production et consommation, et être incorporées aux politiques générales de recherches et vulgarisation. C'est ainsi que la publication des coûts de revient aux pro-

ducteurs est tout aussi importante à la mise-en-marché avantageuse des produits que les prix courants au détail. Le Comité recommande donc que les autorités aident, par une information et publicité objectives, à la commercialisation ordonnée des produits agricoles : elles l'ont déjà dans certains domaines.

Particulièrement le Comité croit-il que l'Etat pourrait accroître son concours de ce côté, en fournissant plus d'informations aux producteurs sur les dernières données techniques de mise-en-marché, les conditions météorologiques, l'offre et la demande, les prix courants, les exigences des consommateurs, la présentation, l'emballage, etc.

Egalement, les consommateurs du Québec, dont les préférences vont actuellement du moins (1954), dans une proportion de 40% à 50% aux produits de l'extérieur (et souvent pour la seule raison que la publicité faite à leur endroit est plus intense et mieux organisée), ont-ils grand besoin de connaître l'excellence de certains de nos produits, les disponibilités, le temps propice de l'achat, etc.

L'on n'a qu'à se rappeler ce qu'une publicité bien faite a valu aux pomiculteurs de la Colombie Anglaise, et aux producteurs de pommes de terre des Provinces Maritimes pour s'en rendre compte; pourtant nos pommes et pommes de terre de bonne qualité peuvent soutenir la comparaison. La différence? classification, présentation, publicité.

Enfin, l'information et la publicité ne régleront pas seules l'ensemble ordonné et avantageux de nos produits, mais l'on peut affirmer qu'elles sont devenues deux anneaux essentiels dans la longue chaîne de mise-en-marché des produits agricoles.

Il a été référé ci-haut à l'information des prix courants : actuellement, les prix courants des fruits et légumes fournis aux producteurs par la radio et la presse, sont généralement ceux qui prévalent au Marché Bonsecours à Montréal. Le Comité regrette infiniment d'avoir à dire que les prix de ce marché ne sont nullement un indice de ceux qui prévalent ou doivent prévaloir dans le commerce, et sont, en fait, préjudiciables à nos bons horticulteurs et maraîchers. Trois enquêtes distinctes faites par le Comité à ce sujet révèlent ce qui suit :

- a) Trop peu de producteurs et commerçants s'y rendent;
- b) Les produits, généralement mal présentés, sont exposés à toutes les intempéries et se détériorent d'heure en heure;
- c) Selon les heures et la température, la concurrence, l'offre et la demande deviennent tellement désordonnées;

- d) Que le prix devient souvent celui *que peut attraper le producteur anxieux de se débarrasser, vis-à-vis le colporteur ou petit marchand qui recherche une aubaine*. L'on ne pourrait trouver de mode de fixation plus ridicule. La situation, l'état lamentable, l'organisation archaïque de ce marché interdisent l'accès à la majorité de nos primeuristes ou maraîchers et en nullifient la valeur pour déterminer l'indice des prix éclairés d'après l'état précis de l'offre et de la demande.

7.—Mécanisation et Electrification rurales

Mécanisation et électrification rurales sont des facteurs importants de mise-en-marché ordonnée. Or, notre agriculture se mécanise bien rapidement, mais un peu trop "au petit bonheur". Il y a lieu d'encourager et faciliter la mécanisation de nos fermes, mais il apparaît essentiel de l'orienter et rationaliser. Le Comité a déjà fait des recommandations à ce sujet (pages 232 et 233).

Les politiques d'électrification rurale se sont avérées précieuses pour nos fermes québécoises et ont contribué de multiples façons à une plus grande efficacité des productions, et de préparation ou conservation des produits pour leur commercialisation. Le Comité se doit donc de recommander qu'elles soient intensément poursuivies dans les quelques secteurs où l'électrification demeure inachevée.

8.—Répartition de l'aide de l'Etat dans la mise en marché

Producteurs, transformateurs, distributeurs, consommateurs ont tous droit à l'aide de l'Etat dans la mesure où elle s'avère nécessaire ou utile à leur bien-être, et "à l'équilibre économique de la province" (préambule du statut). L'on doit également convenir qu'une "agriculture stable et progressive" est le point de départ d'une mise-en-marché ordonnée et avantageuse pour le distributeur et consommateur. Le cycle essentiel de la mise-en-marché peut donc se résumer en trois mots : production — transport — distribution : les productions étant ce que l'on désigne comme "industries d'amont" et le transport, l'entreposage, la transformation et distribution, les "industries d'aval".

Une mise-en-marché (ou plutôt commercialisation) ordonnée ne saurait donc prévaloir sans un débit ou flot assuré de l'amont vers l'aval, et ne saurait s'établir sans un équilibre, (ou

tension, équivalence) entre les deux secteurs. Le Comité croit que la force, la puissance des industries d'aval (tant par leurs capitaux que par leur organisation) l'emportent suffisamment sur celles d'amont pour leur assurer une prépondérance quelquefois trop marquée dans la mise-en-marché des produits agricoles, et qu'il y a lieu d'aider et soutenir d'abord les productions (et producteurs) pour leur assurer une participation égale ou au moins proportionnelle à leur importance, dans la mise-en-marché des produits de notre agriculture.

C'est là, dans l'humble opinion du Comité, une condition "sine qua non" aux "stabilité et progrès" de l'agriculture du Québec, et une mise-en-marché économiquement ordonnée et juste.

En plus des formes diverses d'aide à apporter aux producteurs énumérées dans le présent rapport aux divers chapitres, le Comité formulera plus loin dans le présent rapport d'autres recommandations spécifiques d'aide aux industries "d'amont" pour la mise-en-marché. Pour l'instant, le Comité veut souligner que le secteur "productions" a plus besoin d'être soutenu que le secteur distribution, parce qu'il est généralement moins bien pourvu de moyens pour assurer sa part équitable des avantages qui ressortent de la mise-en-marché de ses produits.

La force économique entre l'amont et l'aval n'est pas suffisamment équilibrée. Il ne s'agit nullement de restreindre la concurrence et la libre entreprise : bien au contraire, il s'agit de les stimuler, aviver, au bénéfice de tous les intéressés (consommateurs compris), en donnant une force économique sinon égale, du moins, "de tension" aux divers secteurs qui les assurent.

Bien que dans l'opinion du Comité, l'aide de l'Etat doive s'appuyer sur un plan d'ensemble, qui tiendra constamment compte des nouveaux centres de consommation qui surgissent à la suite d'une intense industrialisation orientée vers la décentralisation, il paraît juste, tant économiquement que socialement, que les autorités fournissent en premier lieu une aide aux régions éloignées des grands centres, et aux marchés secondaires, tels pour n'en citer que deux, le Bas Saint-Laurent (rives sud et nord), et l'Abitibi-Témiscamingue.

Semble que le maraîcher, ou le producteur laitier dont l'exploitation se trouve près de Montréal ou Québec, et qui peut dans une heure, rendre et vendre ses produits, a moins besoin

d'aide pour les commercialiser que l'exploitant demeurant dans des régions moins favorisées, et dont les produits doivent être entreposés et transportés à des centres de distribution très éloignés.

9.—Coordination des activités de l'État

Divers ministères : Agriculture, Industrie et Commerce, Voirie (et en certaines circonstances, Colonisation, Terres & Forêts) exercent nécessairement des activités qui affectent de près la production et commercialisation des produits agricoles. Une étroite liaison est à établir, si elle n'existe déjà entre eux pour aider davantage la commercialisation "ordonnée" des produits de l'agriculture québécoise. Dans les organismes existants ou à instituer, pour favoriser la mise-en-marché avantageuse des productions, il paraît, au Comité, qu'il serait fort utile que des représentants de ces ministères en fassent partie, sinon à titre actif, du moins à titre consultatif.

10.—Prérogatives constitutionnelles de l'État provincial sur la mise en marché

Tout en se gardant d'empiéter sur les prérogatives de la Commission Tremblay, le Comité se devait d'étudier les prérogatives des provinces en matières d'Agriculture (Art. 95, A. A. B. N.) et de Commerce (Art. 91 et 92) aux fins de ne pas formuler de recommandations "ultra vires" des droits des Provinces, et par ricochet, du Comité lui-même.

Egalement le Comité doit-il limiter ou faire ces recommandations sous les réserves importantes que pose une jurisprudence assez récente sur les pouvoirs respectifs de l'État central et des Provinces, dans la commercialisation des produits agricoles. Telle est l'envergure des difficultés suscitées par cette jurisprudence, surtout en matière de plans conjoints ("conventions collectives", "schemes") que certaines provinces (Ontario, Saskatchewan) ont déclaré officiellement qu'elles voulaient tenter de tirer les choses au clair, lors de la prochaine conférence inter-provinciale, le 2 octobre prochain.

Le Comité a pu apprendre semi-officiellement des provinces ci-haut nommées, que les plans conjoints ("schemes", "conventions collectives") sont devenus d'une application pratique très difficile, et d'une efficacité douteuse, vu l'imprécision des jur-

dictions pour la mise-en-marché, et la *dénégation* par des jugements des Cours de dernier ressort, du droit de "délégation" par le fédéral de certains de ses pouvoirs, surtout pour le commerce inter-provincial.

L'on sait que le principe de délégation des pouvoirs de l'État central à l'État provincial (ou vice versa) a fait le sujet de nombreux litiges. Les cours de justice, dès 1883, ont affirmé qu'il ne peut y avoir de délégation d'État à État et que l'un ne saurait être l'agent subordonné ("subordinate agency") de l'autre. Par contre, chaque État peut, en principe, déléguer ses pouvoirs à un agent autre que l'État. La Commission Royale des Relations entre le Dominion et les Provinces, (Rowell-Sirois) avait cru, dans son rapport, devoir approuver la délégation inter-État permanente ou temporaire. La Cour Suprême est revenue à la charge (1951 — Procureur-Général de la Nouvelle-Ecosse vs Procureur-Général du Canada) pour faire rater cette recommandation de la Commission, et réaffirmer l'inconstitutionnalité de la *délégation inter-état*. Certaines décisions des cours de justice sont allées plus loin encore¹ : elles ont décidé que même dans les cas où la délégation est permise à une agence subordonnée (autre qu'un État) elle ne doit pas constituer une abdication.

Un autre aspect de cette délégation qui ne saurait être mis de côté, c'est que le déléguant peut toujours retirer cette délégation au délégué : elle ne revêt donc aucun caractère de "stabilité" en ce qui concerne l'agriculture ou la mise-en-marché des produits agricoles.

Enfin (et c'est là le risque ou le danger auquel ils doivent faire face) les plans conjoints de producteurs pour la commercialisation de leurs produits ("marketing schemes", incorrectement traduits par "conventions collectives") ne peuvent fonctionner dans la pratique, ni être effectifs à moins de ressources financières adéquates qu'ils doivent obtenir par le truchement de prélèvements sur les productions vendues. Or, certaines récentes décisions de la Cour Suprême du Canada¹, ont exprimé l'opinion, ou ont inféré, que des *prélèvements sur les productions*

¹ Crédit Foncier vs Ross, 1937, 3 D. L. R. 365.

¹ Lawson vs Interior Fruit & Vegetable Committee, (1931, R. C. Suprême). — Procureur-Général - Nouvelle-Ecosse vs Procureur-Général du Canada (1951, S. C. R.). — Prince-Edward Island Potato Marketing Board vs ... (1952) S. C. R.

étaient une forme de taxation indirecte qui échappe aux juridictions des Provinces.

Cette interprétation continuera-t-elle de prévaloir? Il y a eu des dissidences dans les décisions rendues à ce jour; elles ne sont donc que majoritaires. Certains juristes du pays croient que cette interprétation a absolument besoin d'être étudiée et précisée davantage par la Cour de dernier ressort au moyen d'une cause-type, ou d'une référence conjointe par l'Etat Central et une ou des provinces, tandis que d'autres parlent d'amendements à la Constitution. Il semble bien que le Québec, (c'est là l'humble opinion du Comité seulement) pourrait plus aisément s'intéresser à une cause-type qu'à un amendement : ce dernier mode a ses dangers, comme l'on sait.

Dans la dernière cause citée, des juges ont opiné que les prélèvements sur les productions étaient "ultra vires", mais que des permis pour les producteurs ou commerçants affectés par un "plan", étaient valides pourvu que leurs honoraires ne soient pas tellement élevés que leur coût soit indirectement passé dans le prix aux consommateurs. Ce serait là, disent-ils, une taxe indirecte.

La situation juridique actuelle pourrait donc se résumer ainsi :

- 1.— Les prélèvements sur les produits vendus à l'extérieur échappent aux juridictions des organismes provinciaux de mise-en-marché, et l'Etat central ne peut déléguer ses pouvoirs.
- 2.— Les permis ou licences pour fins de commerce provincial par ces mêmes organismes peuvent se justifier, ou du moins sont présumés justifiables par certains membres de la Cour.
- 3.— Les tribunaux ont tenté, en certains cas, de contourner les difficultés en déclarant simplement que le commerce inter-provincial était du ressort de l'Etat central, et le commerce provincial relevait des provinces.
- 4.— Quand et comment un produit cesse-t-il d'être provincial pour fins de commercialisation, et devenir inter-provincial? Serait-ce au moment de son entreposage, de sa vente ou expédition à l'extérieur? Le producteur qui livre son produit au transformateur, sans connaître la fin commerciale ultime de son produit, le transformateur lui-même qui peut tout ignorer de la disposition éventuelle de son produit transformé, seront-ils assujettis aux lois provinciales ou fédérales de mise-en-marché? Quand la juridiction provinciale cesse-t-elle et où commence la compétence fédérale?

5.— L'on admettra que cette situation crée un malaise, une incertitude, une déficience, et qu'une décision finale et précise par une Cour de dernier ressort, s'impose. D'ici là, si l'on allait de l'avant avec les plans conjoints, il faudrait prendre délibérément le risque de litiges que ne manqueraient pas de soulever ceux qui s'opposent à ces modes de mise-en-marché. Le Comité se doit tout de même de formuler son opinion : elle est à l'effet que

- a) des lois de commercialisation pour fins nettement et indiscutablement provinciales, sont du ressort de la Province. Opiner autrement équivaldrait à renier abjectement les droits de la Province en matière de commerce.
- b) Pour ce qui est des modes de commercialisation pour fins provinciales, inter-provinciales, qui dépendraient, pour leur but, de l'Etat, de prélevés sur les produits vendus, il faut noter que la jurisprudence actuelle pose une difficulté très sérieuse. Toute législation qui prévoierait des plans conjoints devra en tenir compte, et ceux qui dans l'application, voudraient tenter les prélevés, auraient à en assumer les vrais dangers.

Dans le même ordre d'idées, le Comité doit souligner que ces formules de mise-en-marché, (plans conjoints, "marketing schemes") ont pris naissance en Angleterre, en 1932, mais que l'on ne les retrouve nulle part ailleurs en Europe. Elles ont pris récemment une certaine ampleur aux Etats-Unis et dans six provinces canadiennes. Le Comité a donc étudié et examiné tous les textes de loi canadiens et anglais qui les prévoient, ainsi que certains textes américains, aux fins de faire des recommandations utiles à leur sujet.

Le mémoire séparé (et non le conjoint U. C. C.-C. F. Q.) de l'U. C. C., et ceux de ses syndicats affiliés, réclament l'établissement de ces "marketing schemes"; certains mémoires de producteurs n'en font pas mention, la Société de Pomologie recommande d'y procéder avec précaution, tandis que la Coopérative Fédérée, dans son mémoire séparé (et non conjoint U. C. C.-C. F. Q.) s'y oppose.

Nous sommes donc loin de l'unanimité chez les producteurs.

Dans le cours des études faites par le Comité, et des entrevues qu'il a eues avec diverses organisations de producteurs et distributeurs, il a paru bien évident que l'incompréhension qui prévaut rela-

tivement aux véritables fonctions et/ou utilité des "plans conjoints de producteurs pour la commercialisation de leurs produits", et l'appréhension que l'on manifeste dans plusieurs secteurs à leur endroit, ressortent

- a) de l'appellation absolument inexacte que leur ont donnée leurs protagonistes, "convention collectives";
- b) du fait que tous les textes de loi qui les prévoient (et qui sont exclusivement en langue anglaise), les désignent sous le nom de "scheme". Or, l'on sait trop le sens que l'on donne au mot "scheme" dans notre vocabulaire teinté d'anglicismes : il est à peu près toujours péjoratif et veut dire plus souvent "bloc enfariné" que plan rationnel.

Pour ce qui est de l'expression "conventions collectives", dans l'opinion publique, et en droit d'ailleurs, elles ne signifient que contrats collectifs de travail entre employeurs et unions ouvrières.

Le croirait-on? l'on a pensé sérieusement dans certains secteurs des productions et distributions qui s'y opposent (et au moins en mémoire le souligne), que des "conventions collectives" appliquées à l'agriculture voulaient dire salaires, heures et semaines de travail, fêtes chômées et vacances payées, séniorité, travail d'équipe, griefs, plans contributoires d'assurances, formule Rand, grèves ou contre-grèves, avec les difficultés ou différends qu'ils peuvent engendrer. Rien n'est plus loin de la vérité puisque les plans conjoints ne sont pas des "conventions collectives" dans ce sens. L'organisme qui les recherche est composé de producteurs seulement et n'a pas besoin, pour son établissement, d'autres secteurs : il peut donner lieu à des contrats ou transactions avec les distributeurs ou transformateurs sur les qualités, les quantités, les prix, la livraison des produits, et dans ce cas, il va de soi, les organismes ("boards") de producteurs et les acheteurs qui signent le contrat selon le plan conjoint, sont liés comme dans tout autre contrat commercial : si l'on donne au mot "collectives" le sens de bilatéral, ou conjoint ou synallagmatique, peut-être est-il possible de le justifier, mais il n'aura jamais le sens que l'on donne aujourd'hui à la "convention collective".

Si l'on veut bien d'abord disassocier le mot "schemes" du mot "conventions collectives" et si l'on adopte ensuite l'expression "plans conjoints" de vente ou de commercialisation, l'on fera beaucoup pour faire disparaître l'animosité manifestée dans certains secteurs de la production et de la distribution à leur endroit.

L'on comprendra mieux la situation juridique ou constitutionnelle faite actuellement aux "plans conjoints", si l'on tient compte qu'ils dépendent pour leur création et pouvoirs d'un Organisme d'Etat, lequel peut "accueillir, permettre, refuser, sanctionner, entériner, amender, terminer, aux conditions qu'il juge convenables (et qui peuvent varier considérablement selon les productions et les zones ou régions) les plans conjoints de producteurs pour la commercialisation de leurs produits, avec ou sans extension juridique, selon qu'il la juge opportune ou utile."

Au sujet de l'extension juridique, il est important de souligner que "tous les textes de lois de commercialisation des produits agricoles, dans tous les pays, réservent à l'Organisme d'Etat le droit absolu d'exempter un ou des producteurs d'un plan conjoint, qu'il exempte toujours le producteur qui vend au consommateur, et le ou les producteurs qui livrent immédiatement leurs produits au commerce de détail proprement dit."

Pour terminer cette étude sommaire sur l'aide de l'Etat dans la mise-en-marché des produits agricoles, et les conflits de juridiction à redouter, il paraît utile d'apporter certaines citations de décisions de nos Cours de dernier essor.

L'article 95 de l'A. A. B. N. stipule : "toute loi de la législature d'une province relative à l'agriculture n'y aura d'effet qu'aussi longtemps et que tant qu'elle ne sera pas incompatible avec aucun des actes du Parlement du Canada."

On convient généralement que les juridictions sont concurrentes au sens de "productions", et certains organismes ont soutenu qu'elles n'ont pas suscité de conflits juridiques. Il n'empêche que pour au moins un juge-en-chef de la Cour Suprême du Canada¹, le mot "incompatibilité" de l'article 95, pose une restriction aux provinces.

"Il n'est pas de la compétence des législatures d'édicter des lois relativement à l'agriculture dans un secteur, quand le Parlement l'a déjà fait (has already covered the field)"¹.

Le Comité n'a pas à s'accorder avec cette interprétation, mais elle montre bien "l'imprécision des juridictions" et le besoin de les définir très nettement.

¹ Rapports — C. Suprême 1, 1949, validité de la section 5, Loi Fédérale de l'Industrie Laitière.

¹ Traduction du Comité.

Par contre, feu l'Honorable Juge P.-B. Migneault, en rendant le jugement de la Cour Suprême qui déclarait "ultra vires" de l'Etat fédéral, le Canada Grain Act, lequel tendait à réglementer le commerce des grains, faisait la mise en garde suivante, dont il sera utile de tenir compte ².

"Je n'ai pas omis de peser l'argument de l'appelant à l'effet que le statut pourrait se justifier sous l'article 95 de l'A. A. B. N. comme étant une législation ayant trait à l'agriculture. Qu'il suffise de dire que le sujet du statut n'est pas l'agriculture, mais un produit de l'agriculture considéré comme article de commerce. La réglementation d'un commerce quelconque, et c'est ce que le présent statut vise, ne saurait être tentée par le Dominion pour le motif que c'est un commerce de produits naturels. Ce que nous avons, dans l'occurrence, c'est une législation de commerce, et nullement une loi "pour l'encouragement de l'agriculture", quel que large que soit le sens que l'on veuille donner à cette expression."

La plus sûre directive et le plus sage conseil se retrouvent toutefois dans le texte du jugement du Conseil Privé, rendu par Lord Atkin, (Procureur-Général de la Colombie Anglaise vs Procureur-Général du Canada 1937, A. C., page 377), qui invalidait comme "ultra-vires" la loi Fédérale de 1934, sur la commercialisation des Produits Naturels.

"Il a été plaidé devant nous que l'Etat Central et les provinces possèdent ensemble la totalité de l'autorité législative complète, et qu'il doit être possible de "combiner" ou d'allier la législation fédérale et provinciale de façon à ce que chacune dans sa sphère puisse en coopérant avec l'autre, assumer la réglementation, (ici le mot veut dire mise-en-marché des produits naturels). Les Lords de cette Cour apprécient l'importance des buts proposés. Seulement, à moins que des changements ne soient effectués dans les fonctions législatives de l'Etat Central et des Provinces, il se peut bien que des résultats satisfaisants pour les deux Etats ne puissent être obtenus que par la coopération.

Toutefois, les législations proposées devront être préparées avec le plus grand soin et n'accompliront rien qui vaille, si l'une des parties dépasse sa sphère et empiète sur l'autre" ¹.

² Le Roi vs Eastern Terminal Elevators, 1925. R. Cour Suprême, page 434. — (Traduction du Comité).

¹ Traduction du Comité.

Force est donc de convenir qu'il est plus facile de dire "il faut une loi de commercialisation", que d'en proposer ou rédiger un texte d'application facile et sûre, à l'abri de conflits et litiges coûteux.

Le Professeur W.-P.-M. Kennedy de l'Université de Toronto, dans son volume "The Constitution of Canada" écrit : "Le Canada est une fédération délicatement balancée". L'on peut facilement s'accorder avec lui.

Dans le cours de ses travaux, le Comité a donc étudié la jurisprudence suivante et les lois fédérales citées plus bas, sur l'Agriculture et le Commerce :

- 1—Valin vs Langlois (1879) 5 A.C., 115
- 2—St-Catherine Milling & Lumber vs The Queen (1887) 13 S. C. R. 577
- 3—Brewers & Maltsters vs Attorney-General for Ontario, (1897) A. C. 231
- 4—C. P. R. vs Notre-Dame du Bonsecours (1899) A. C. 367
- 5—Taff Vale Railway vs Almagamated Society of Railway Servants (1901) A. C. 426
- 6—The King vs Eastern Terminal Elevators (1925) S. C. R. 434
- 7—Lawson vs Interior Fruit & Vegetable Committee (1931) S. C. R. 357
- 8—Proprietary Articles Trade Association vs Attorney-General for Canada (1931) A. C. 310
- 9—Attorney-General for British Columbia vs Attorney-General for Canada (1937) A. C. 377
- 10—Shannon vs Lower Mainland Dairy Products Board, (1938) A. C. 708
- 11—Labor Relations Board vs Dominion Firebrick & Clay (1947) S. C. R. 336
- 12—Reference Minimum Wage Act of Saskatchewan (1948) S. C. R. 948
- 13—Attorney-General of Saskatchewan vs Attorney-General of Canada (1948) S. C. R. 110
- 14—Reference Validity of Sec. 5 (a) Dairy Industry Act. (1949) S. C. R. I

- 15—Reference Validity Sec. 5 (a) Dairy Industry Act, Canadian Federation of Agriculture vs Attorney-General for Quebec (1950) D. L. R. 689
- 16—Attorney-General of Nova-Scotia vs Attorney-General of Canada (1951) S. C. R.
- 17—Prince Edward Island Potato Marketing Board vs Willis (1952) S. C. R.

LOIS, STATUTS ET REGLEMENTS

OTTAWA :

S. R. C.

	Vol.	Chap.
Aliments du bétail	III	113
Aliments et drogues	(1920)	27
Amélioration du fromage et des fromageries	II	47
Animaux de ferme et leurs produits	III	167
Assistance à l'agriculture des prairies	IV	213
Commission canadienne du blé	II	44
Engrais chimiques	III	115
Epizooties	I	9
Essai du lait	III	180
Expédition du bétail	III	169
Fruits, légumes et miel	III	126
Généalogie des animaux	III	168
Grains du Canada	I	25
	V	308
Industrie des produits de l'érable	III	172
Insectes destructeurs et ennemis des plantes	II	81
Inspection du foin et de la paille	III	141
Inspection et vente	III	155
Installations frigorifiques	II	52
Marchés de grain à terme	III	140
Ministère de l'Agriculture	II	66
Office des produits agricoles	I	4
Organisation du marché des produits agricoles	I	6
Produits antiparasitaires	IV	209
Produits laitiers du Canada	I	22
Rétablissement agricole des Prairies	IV	214
Semences	IV	248
Soutien des prix agricoles	I	3

Stations agronomiques	II	101
Vente coopérative des produits agricoles	I	5
Vente coopérative du blé	IV	294
Viandes et conserves alimentaires	III	177

* * *

Le Comité a tenu pleinement compte de ces diverses décisions et lois fédérales dans la rédaction, les conclusions et recommandations du présent rapport.

Le commerce des produits agricoles dans le Québec

Le Comité a déjà souligné le cycle essentiel du commerce des produits agricoles : production — transport — transformation — distribution, et il a émis l'opinion que les secteurs transformation et distribution étant mieux et plus puissamment organisés que l'industrie de la production, il y avait lieu de favoriser et d'encourager cette dernière à se renforcer pour créer un meilleur équilibre économique et provoquer une concurrence réelle et souhaitable.

Le commerce du Québec est libre : la volonté, l'initiative, les ressources des parties intéressées le créent, l'organisent, le conditionnent et le conduisent.

Le producteur (primaire ou transformateur) recherche le prix le plus élevé, et l'acheteur, le prix le plus bas : en principe, c'est la loi de l'offre et de la demande, viciée souvent par les contingences inhérentes à la production agricole, la force ou la faiblesse économique des secteurs, les exigences, goûts, caprices des consommateurs, et bien d'autres éléments qu'il serait trop long d'énumérer ici.

Egalement la mutation de notre ancienne économie agricole en économie industrielle, l'exploitation accélérée des ressources de la province, la création de nouveaux centres urbains dans nos diverses régions, souvent éloignés des sources de production, la baisse de la population agricole, ont fait s'éloigner deux anciens amis de tous les jours ou toutes les semaines : producteur et consommateur. Le temps est passé où le cultivateur des environs portait la viande, les oeufs, le lait ou la crème à la demeure du consommateur de nos petites villes et villages.

Un formidable réseau de transport, transformation et distribution s'est créé pour satisfaire les besoins alimentaires de nos centres urbains. A moins que les consommateurs se créent des organisations économiques pour se rapprocher des producteurs, à moins que ces derniers ne pénètrent plus avant, également par des associations économiques dans les industries d'amont (transport, transformation, distribution), le réseau de distribution, tel qu'on le trouve aujourd'hui, continuera de prévaloir.

La ménagère de Montréal qui recherche les excellentes pommes de terre de l'Île Verte, de Warwick, ou du Nord de Montréal, et celle

de Québec qui préfère les belles pommes McIntosh de Saint-Hilaire, à moins qu'elles ne soient prêtes à les y aller chercher à la source même, devront rembourser au détaillant les deniers prélevés par le camionnage, l'entreposage, le pré-emballage, la classification des produits qu'elles exigent.

L'on peut souhaiter le rétrécissement du circuit de distribution : en fait, on le souhaite pieusement, mais ceux qui le réclament à grands cris, font peu ou rien de positif pour qu'il se réalise.

Le relèvement du standard de vie, la hausse des salaires, le goût du moindre effort, le désir d'être bien et commodément servi, font que l'on préfère laisser aux autres le soin d'apporter, de préparer et d'offrir tout prêts, (et souvent tout cuits) les produits alimentaires, à deux pas, et quelquefois même sur le seuil du domicile. Dans ces conditions, l'on ne peut parler de réduire sensiblement la distribution.

Les hautes exigences du consommateur moderne, ses préférences souvent passagères, doivent-elles être satisfaites? Peut-être, puisqu'en définitive, il est le maître.

Faut-il satisfaire les exigences du consommateur au détriment "d'une agriculture stable et progressive" nécessaire "à l'équilibre économique de la Province?" Le Comité ne le croit pas.

La conception du bien-être que peut avoir une classe ou secteur de la société, ne s'identifie pas nécessairement avec le bien-être de la société elle-même ou/et de la province et du pays. Très certainement, chaque classe a droit aux protections et mesures qui assureront une "mesure raisonnable" de bien-être, mais elles devront se motiver sur l'intérêt public et le bien commun.

Est-il besoin d'ajouter que la force monopolisatrice d'un secteur donné qui permettrait de tenir les autres "à la gorge" pour obtenir ce qu'il recherche, doit être soigneusement évitée autant, (et peut-être plus) dans les produits alimentaires que dans les autres secteurs de notre économie.

Il n'est pas nié d'ailleurs que l'agriculture est l'industrie la plus essentielle qui soit, puisqu'elle nourrit l'humanité. Ceci étant, les autres secteurs de la société, doivent la soutenir, encourager sa stabilité et progrès. Les chiffres des populations urbaines et rurales sont tels, dans le pays et la province, 80.5% — 19.5% que l'on ne saurait sans danger permettre un décalage encore plus accentué entre les deux. L'on sait trop la tentation de la jeunesse rurale de passer

en ville, l'attrait des salaires plus élevés et du confort, pour ne pas réaliser l'importance qu'il y a d'ajuster au moins le niveau de vie et les revenus de la classe agricole, à celui des secteurs urbains comparables. Il ne saurait donc y avoir de "no man's land" entre l'agriculteur et le consommateur : il faut que l'un et l'autre acceptent et assurent le traitement équitable.

Processus de commercialisation

La situation actuelle amène donc les producteurs ou leurs associations, les conditionneurs, les distributeurs, (grossistes et détaillants) comme autant de chevilles agissantes du commerce libre des produits agricoles.

Chez le producteur associé, c'est surtout la formule coopérative qui prévaut, avec quelques syndicats ou autres formes de sociétés. L'on peut affirmer que l'association n'est pas, à ce jour du moins, suffisamment coordonnée et forte, et qu'on a mis beaucoup de temps à en comprendre les avantages. Il faut noter toutefois, avec satisfaction, un effort sérieux de redressement de ce côté, mais l'on est encore loin dans le Québec des associations de producteurs indépendantes et fortes que l'on retrouve dans les pays d'agriculture avancée, (E.-U., Hollande, Suède, Danemark).

Le Coopératisme dans le Québec

Le coopératisme est une formule idéale pour les producteurs dans la commercialisation de leurs produits. Dans les secteurs de la production où il réunit suffisamment d'adhérents (en nombre et en volume), il exerce une influence effective et bienfaisante. Par contre, dans les productions où l'adhésion au mouvement est numériquement faible, l'influence est restreinte et quelquefois même négligeable.

Le Comité n'hésite pas à recommander aux autorités de continuer de soutenir et encourager le coopératisme, surtout dans les domaines où il a fait ses preuves : là où il s'est révélé incapable de jouer un rôle véritablement effectif, il y aura lieu de songer à d'autres formules connues d'associations de producteurs pour assurer à ces derniers la part équitable qui leur revient dans la commercialisation de leurs produits. Toutefois, et le Comité veut insister particulièrement sur ce point, les innovations à apporter, les politiques à élaborer ne devront pas empêcher le coopératisme de jouer librement le rôle qui lui convient et d'exercer les activités nécessaires à ses survie et progrès.

Afin de se garer contre les inexactitudes et oublis dans le résumé des activités, influences, orientations et limitations du coopératisme agricole québécois, le Comité croit devoir reproduire ici des extraits du texte de M. Roméo Martin, L.S.A. (voir page 330 du présent rapport), secrétaire-général de la Coopérative Fédérée.

LES COOPERATIVES AGRICOLES

Ce qu'elles sont

"Les coopératives agricoles, par définition et en fait, sont d'abord des associations d'exploitants de fermes et ensuite des entreprises possédées, contrôlées et administrées au bénéfice de leurs sociétaires et de tous les cultivateurs.

Elles reposent sur le principe de la participation volontaire, du contrôle démocratique et de la répartition des gains au prorata du travail, qui se mesure dans ce cas par la quantité et la qualité des produits livrés ou achetés."

Leur rôle

"Il n'est pas facile de mesurer la part des coopératives dans l'organisation du commerce des produits de la ferme. On peut toutefois apprécier le rôle qu'elles jouent dans ce domaine de différentes façons, notamment par la nature de leurs activités, l'importance relative de ces activités, leur pouvoir de concurrence, et leur efficacité proprement dite.

Les coopératives conçoivent et conduisent leurs activités beaucoup plus en songeant au producteur d'abord, c'est-à-dire au propriétaire et à l'exploitant d'une entreprise, la ferme dont dépend sa vie, celle de sa famille, l'éducation des enfants et leur établissement; alors que l'entreprise non coopérative a songé davantage et normalement au producteur agricole en tant que fournisseur de produits bruts susceptibles d'alimenter la dite entreprise au niveau requis pour un rendement maximum du capital investi ou de profit, ce qui est une forme d'efficacité, mais qui ne s'accorde pas toujours et nécessairement avec les intérêts véritables des producteurs et consommateurs, les deux groupements qui assurent sa vie.

Les coopératives tentent de traduire dans leur façon d'agir ce que croient les cultivateurs eux-mêmes et tous ceux-là qui sont au service de l'agriculture, à savoir que l'organisation de mise-en-marché de nos produits agricoles ne sera ce qu'elle doit être que si elle assure aux 800,000 personnes vivant sur les fermes québécoises un standard de vie convenable et comparable à celui du reste de la population, de même que la rentabilité réelle, c'est-à-dire qui ne s'obtient pas en ruinant nos ressources naturelles et en amoindrissant nos valeurs humaines du milliard quatre cents millions de dollars qui traduit la valeur totale des fermes du Québec.

Il nous a été impossible de trouver, dans toute la statistique du recensement de 1951, des chiffres pouvant nous permettre de mesurer l'importance relative des activités coopératives.

La statistique du Québec nous indique toutefois qu'il y avait, au 31 mars 1954, à l'exception de la Coopérative Fédérée, 567 coopératives groupant 67,725 sociétaires, ayant fait un chiffre d'affaires de \$115,504,308. dont \$70,098,586. en produits de la ferme.

Dans le domaine des animaux vivants, on estime que le pourcentage transigé par les coopératives s'établit entre le quart et le tiers. De plus, la plus grande proportion est transformée dans les abattoirs coopératifs."

"Dans les produits laitiers, les coopératives transigeraient environ 27% du total. Pour le beurre, ce pourcentage approcherait les 50%. C'est dire qu'il est moindre pour le fromage et les autres produits du lait.

Dans les produits avicoles, le pourcentage serait de l'ordre de 10%.

Dans les fruits et légumes à l'état frais, l'action des coopératives est pratiquement nulle. En fait, elles n'exercent leur activité que dans la mise en marché des fraises, des pommes de terre, des pommes (environ 20%), et des conserves (environ 10%)."

"C'est donc dans les produits laitiers et le bétail que les coopératives transigent le plus fort volume; ces deux productions, à elles seules, représentent les deux tiers de tous les revenus des fermes de la province.

Les activités coopératives s'exercent surtout dans le rassemblement des produits, leur transformation ou apprêtage et la vente aux établissements de gros principalement, et dans une beaucoup plus faible proportion aux établissements de détail.

Nous soulignons ici que ce serait une erreur d'apprécier le rôle joué par les coopératives en fonction du pourcentage des produits de telle ou telle catégorie qu'elles transigent. En fait, l'influence des coopératives dans la mise-en-marché des produits de la ferme est plutôt fonction de la concentration de l'organisation commerciale. Il est évident que pour exercer une influence conforme aux intérêts de l'agriculture, les coopératives doivent transiger un pourcentage de la production inversement proportionnel au nombre d'entreprises intéressées à cette même production."

"Le pouvoir de concurrence des coopératives se manifeste dans l'établissement du niveau des prix et leur stabilisation, dans l'établissement et le respect des barèmes de classification ou des standards de qualité, par la diffusion des informations d'ordre technique et commercial et par leur efficacité proprement dite."

"La question que semblent se poser les experts en commerce des produits de la ferme, c'est celle de son coût et de son efficacité, et l'on se demande si les coopératives ont une efficacité comparable à celle des entreprises non coopératives. On conclut souvent qu'elles

n'ont pas une efficacité comparable, parce qu'on compare toutes les coopératives aux entreprises non coopératives ayant atteint le plus haut degré de perfectionnement.

Au point de vue technique comme au point de vue administratif, nous soutenons que les meilleures coopératives du Québec supportent la comparaison avec les meilleurs de leurs concurrents, que ce soit dans le domaine des produits laitiers, dans le domaine des viandes, dans le domaine des produits avicoles, dans les pommes, les conserves, etc., et que certaines coopératives même moins développées constituent pour l'agriculture et l'organisation de la mise en marché des produits de la ferme, un actif plus précieux qu'un très grand nombre d'entreprises commerciales qui font la prospérité de leurs propriétaires.

Il en est dans la coopérative un peu comme sur la ferme qu'elle continue, nous le répétons. Aucun producteur agricole ne peut raisonnablement survivre s'il a des rendements de dix minots à l'acre dans les céréales, ou s'il retire 2,000 livres de lait par vache, mais il peut quand même progresser tout en obtenant par unité de production un rendement moindre que l'optimum, pourvu qu'il retire un revenu lui permettant de faire face à ses obligations de propriétaire. L'efficacité réelle des coopératives se mesure à la somme totale des services qu'elles rendent au producteur et, même du point de vue de la mise en marché des produits de la ferme, nous ne pouvons ignorer leur contribution à l'abaissement des coûts de production par la distribution, à un prix uniforme, de marchandises d'utilité professionnelle appropriées aux besoins de l'exploitation agricole."

Leur orientation

"Les coopératives sont à la fois des associations d'usagers et des entreprises de service qui continuent les fermes. Leur orientation doit donc tenir compte des besoins de ces usagers, des techniques nouvelles mises à la disposition des entreprises, de l'évolution de l'économie agricole et des marchés que l'agriculture a pour mission de servir."

"Les coopératives ont d'abord été à peu près exclusivement paroissiales. C'était déjà un immense progrès sur l'organisation précédente. Nous pensons particulièrement aux établissements laitiers qui se trouvaient jusqu'à cinq ou six exemplaires par paroisse.

La deuxième étape a été celle des coopératives à plus grand rayon d'action. Cela s'est produit chaque fois qu'on a touché à des productions un peu spéciales, comme le lin, le tabac, le sucre et le sirop d'érable, et chaque fois aussi qu'on a trouvé nécessaire de pénétrer plus avant dans le domaine de l'apprêtage des produits, tels les laits concentrés et les viandes, pour ne nommer que ceux-là. Et cela est aussi vrai pour les produits d'utilité professionnelle que pour les produits agricoles. Par exemple, les beurreries étaient, dès le début, presque totalement paroissiales, alors que les meuneries et les postes d'abattage de volailles avaient déjà tendance à couvrir des territoires plus grands.

La troisième étape est déjà commencée. En effet, on assiste depuis quelques années à un effort général de concentration, ou de regroupement et de développement des activités coopératives, en particulier pour les productions les plus importantes de l'agriculture québécoise, à savoir : les viandes et les produits laitiers. Notons ici que, dans ces deux domaines, les coopératives du Québec sont en avant de toutes les coopératives du Canada.

Peu importe la formule définitive, si elle existe, que l'on adopte, soit le type de coopérative à activité unique ou à activités multiples, on n'a jamais cessé de songer aux moyens de garder le lien fédératif entre toutes les unités petites ou grandes, plutôt grandes que petites, spécialisées ou non, plutôt spécialisées que non spécialisées, si l'on veut que la coopération agricole continue d'aider véritablement au progrès de l'agriculture et à l'organisation plus efficace de la mise en marché de nos produits.

Pour réaliser profitablement cette troisième étape, qui paraît être celle de la concentration et de la spécialisation, il faut procéder avec les données les plus scientifiques et selon un plan d'ensemble, en n'oubliant pas qu'en agriculture tous les changements ne peuvent s'opérer en un seul jour."

"Les études comme celles entreprises par le Service de l'Économie Rurale de Québec sont indispensables. Elles devraient être continuées et complétées.

Comme il y a aujourd'hui plus d'argent dans la transformation de certains produits que dans la production elle-même, les coopératives agricoles doivent, semble-t-il, songer à pénétrer plus avant dans ce secteur."

Les limitations

"En principe, il n'existe pour les coopératives aucune limitation au développement de leurs activités.

En pratique, elles sont soumises ou assujetties aux mêmes facteurs qui conditionnent l'organisation et qui favorisent ou restreignent le développement de toutes les entreprises identiques.

On a dit et répété que les coopératives sont limitées par le facteur efficacité. Cet avancé peut supporter l'examen si l'on parle d'une entreprise en particulier, mais non du mouvement. Et l'efficacité des coopératives, nous le répétons, ne se mesure pas nécessairement par la rentabilité d'une activité en particulier, mais plutôt par la somme totale des influences qu'elles ont sur la rentabilité de l'exploitation agricole prise dans son ensemble.

A la rigueur, on pourrait admettre que la formule coopérative porte en elle-même une faiblesse et qu'elle impose à ses adhérents une limite. La deuxième limite vient de la loi.

Le caractère démocratique des coopératives comporte en soi une faiblesse qui peut se caractériser par une plus grande lenteur de décision, et dans notre monde moderne—celui de la vitesse!—cette lenteur, pratiquement inévitable, peut être un handicap. Il est vrai que cette limitation est souvent, et dans une très large mesure, compensée par la sagesse des décisions qu'une trop grande rapidité ne permet pas d'atteindre.

Etant des entreprises de service, les coopératives, par définition, ont une première limite que j'appellerais d'ordre moral. Elles ne sont pas conçues avec l'idée d'obtenir le maximum de profit pour le capital investi. Elles doivent donc s'astreindre à ne pas créer de services dans le seul but de prendre la place de ceux déjà existants ou de les doubler s'ils répondent déjà aux besoins.

La loi qui régit les coopératives agricoles du Québec impose une deuxième limite. En effet, les coopératives ne possèdent pas les moyens de financement public accordés par la Loi des compagnies aux entreprises non coopératives de toutes grandeurs et d'efficacité diverse. Toutes les compagnies commerciales ont le pouvoir d'émettre des obligations. L'exercice de ce pouvoir est évidemment soumis à la réglementation prévue pour le contrôle des valeurs immobilières. Et pourtant, plus que les compagnies, les coopératives, de par leur caractère même, auraient besoin d'utiliser les techniques de financement public, parce que la vente des actions ou des parts

sociales est restreinte aux usagers. Seul un usager peut acheter une part de coopérative, mais n'importe qui peut acheter une action de n'importe quelle compagnie, grande ou petite, sauf évidemment lorsque le contrôle des actions atteint un degré tel que leurs détenteurs n'en veulent céder aucune." (Fin de la citation)

LA COOPÉRATIVE FÉDÉRÉE DE QUÉBEC

Parce que cet organisme est exclus des statistiques fournies sur les coopératives agricoles du Québec, qu'on lui reconnaît un rôle fort utile dans la commercialisation de certains produits agricoles québécois, et qu'il s'est associé à l'Union Catholique des Cultivateurs pour présenter au Comité un important mémoire sur l'agriculture du Québec, il y a lieu de préciser brièvement ici, la nature et l'étendue de ses activités. Le texte qui va suivre est donc pour ainsi dire une autobiographie, puisqu'il est tiré du mémoire de la Coopérative Fédérée et de l'Union Catholique des Cultivateurs.

La Coopérative Fédérée de Québec

Fondation

Trois coopératives :

- a) La Coopérative Centrale des Agriculteurs de Québec,
- b) La Coopérative des Producteurs de Semences de Québec,
- c) Le Comptoir Coopératif de Montréal,

s'amalgamèrent, le 22 octobre 1922, et prirent le nom de Coopérative Fédérée de Québec.

Loi constitutive de la Coopérative Fédérée

La Coopérative Fédérée de Québec est régie par une loi spéciale de la Législature de la province de Québec (Loi 13, George V, chapitre 109).

Elle est de la nature d'une société par actions; la responsabilité de ses actionnaires est limitée au montant de leur mise de fonds.

Ses membres, ou actionnaires

Seules peuvent faire partie de la Coopérative Fédérée, les coopératives agricoles incorporées en vertu de la Loi des Sociétés coopératives agricoles ou de celle des Syndicats coopératifs.

La Coopérative Fédérée de Québec résulte de la fédération de 425 sociétés ou syndicats coopératifs affiliés, groupant 46,880 cultivateurs. Elle est une coopérative de coopératives, et le nombre de ses employés s'élève à plus d'un millier.

Son administration

La Coopérative Fédérée de Québec est administrée par un bureau de direction composé de dix-huit cultivateurs, directeurs de sociétés ou de syndicats coopératifs affiliés, élus par l'assemblée générale annuelle. Ce bureau nomme un Conseil Exécutif composé de cinq personnes.

Les employés supérieurs ou officiers de la Coopérative Fédérée sont le gérant, le trésorier et le secrétaire.

Description physique

Pour servir ses membres, la Coopérative Fédérée possède huit succursales situées à des endroits stratégiques de la province, parmi lesquelles on trouve trois abattoirs de bestiaux (Québec, Québec-Ouest, Princeville), deux abattoirs de volailles, des entrepôts frigorifiques, une usine de préparation d'aliments du bétail, une manufacture de boîtes à beurre et à fromage, etc. Elle exploite une agence de vente de bétail vivant. Elle détient une licence d'éleveur public à grain.

Ses activités

Les activités de la Coopérative Fédérée sont variées. Elle s'applique à satisfaire les besoins de ses affiliés dans toutes les limites de ses ressources financières et selon les règles d'une saine administration.

La Fédérée reçoit, classe, transforme, emballe, entrepose et vend l'un ou l'autre des produits des fermes du Québec; elle achète, entrepose, transforme ou vend tel quel un nombre croissant de produits, d'articles, de denrées et de machines d'utilité professionnelle agricole. Ses activités se répartissent entre plusieurs services, sous la conduite d'un chef qui, de concert avec le gérant général, oriente et coordonne l'action de son personnel. C'est ainsi qu'elle possède les services suivants : grains et moulées, produits laitiers, machines agricoles, fruits et légumes, insecticides et fongicides, grains de semence et engrais chimiques, assurances, relations extérieures et publicité, etc.

En centralisant les achats de ses membres et en choisissant judicieusement les marchandises d'utilité professionnelle les mieux adaptées à l'exploitation rationnelle des fermes, et, d'autre part, en facilitant le rassemblement, la classification, la transformation des produits de la ferme, la Coopérative Fédérée a conscience d'aider les producteurs, tout aussi bien que les consommateurs, à obtenir davantage pour chaque dollar dépensé. Tout le monde reconnaît le rôle bienfaisant de la Fédérée dans l'économie agricole de la province.

Le tableau ci-dessous révèle la situation de la Coopérative Fédérée, à différents points de vue, depuis dix ans.

Année	Valeur nette	Chiffre d'affaires	Trop-perçus nets
1944	1,130,618.78	38,498,524.38	369,765.86
1949	1,386,592.73	51,790,859.39	242,007.60
1953 (10 mois)	2,056,440.88	46,064,769.08	322,484.44

Année	Ristournes payées	Impôts payés
1944	282,342.13	—
1949	204,305.87	11,859.36
1953 (10 mois)	245,730.29	30,901.61

La colonne de la *valeur nette* illustre la solidité de sa situation financière; celle de son *chiffre d'affaires* indique sa croissance; celle de ses *trop-perçus* établit que ses opérations sont profitables; celle des *ristournes payées*, que la Fédérée respecte le principe coopératif du partage des bénéfices; enfin, celle des *impôts payés* par elle depuis l'existence de la Loi de l'Impôt prouve que les coopératives paient l'impôt. (La faible différence entre les trop-perçus totaux et les trop-perçus gardés par la Coopérative Fédérée provient du fait que la quasi-totalité des premiers est remise aux sociétaires sous forme de ristournes.)

Education

La Coopérative Fédérée est une entreprise et une association.

L'éducation coopérative et l'enseignement des meilleures techniques agricoles, commerciales et industrielles, sont le souci constant de la Fédérée. Elle se préoccupe de l'information de ses membres en regard des problèmes de production, de transformation,

d'achat, de vente, etc., et aussi de leur perfectionnement humain, par conséquent civique et moral.

Pas moins de \$100,000 sont dépensés annuellement pour des fins d'éducation : visites du Conseil Exécutif, de propagandistes, bulletin mensuel ("Le Coopérateur Agricole"), page hebdomadaire dans "La Terre de Chez Nous", cours aux gérants de coopératives, visites des chefs de services, assistance aux assemblées des locales, participation aux expositions, etc., etc.

La Coopérative Fédérée encourage aussi, de différentes façons, les plus importantes initiatives de caractère éducatif, social ou de pure charité; v.g. sa contribution aux fonds de nos trois Universités et sa contribution annuelle aux différentes oeuvres de charité et de bien-être social de Montréal, de Québec, etc.

Bref, la Coopérative Fédérée s'intéresse à tout ce qui peut aider directement ou indirectement au progrès économique et social de la classe agricole.

Ses sociétaires—des coopératives agricoles exclusivement—sont ses bailleurs de fonds, et ses usagers. Ils contrôlent, possèdent, dirigent et administrent ses affaires.

Influence de la Fédérée sur l'agriculture québécoise et sur le commerce des produits agricoles

La Coopérative Fédérée s'est toujours efforcée d'améliorer la classification et la présentation de ses produits.

Elle fait remise à ses expéditeurs en se basant sur la qualité réelle des produits reçus.

Elle fournit gratuitement des informations sur les méthodes de production, de classification, de présentation, etc. Ses instructeurs ont pour mission non seulement de suivre la gestion des coopératives qu'ils visitent, mais aussi de tenter de corriger, par des conseils techniques et par une orientation appropriée, ce que peuvent avoir de défectueux les produits ou les procédés de transformation.

De plus, la Coopérative Fédérée transmet à ses membres des rapports détaillés concernant la qualité et la valeur des produits reçus, même si cela nécessite un rapport pour chaque unité. Ses chefs de services et les gérants de ses succursales ont pour instruction, quelle que soit l'urgence de leurs occupations commerciales proprement dites, de ne jamais refuser de renseignements techniques.

La Fédérée a aussi pour politique de ne vendre à ses membres que des marchandises de première qualité et les mieux adaptées aux conditions dans lesquelles ils se trouvent. A moins de demande expresse, elle expédiera, chaque fois qu'elle reçoit une commande, ce qui, d'après les connaissances et l'expérience de ses principaux employés, convient le mieux aux exigences du sol, du climat, des types de cultures, etc. C'est ainsi qu'elle vise non seulement à transiger profitablement, mais qu'en même temps et tout autant, elle se préoccupe de renseigner le plus complètement et le plus exactement possible tous ses adhérents.

Les dépenses qu'elle encourt de ce chef se chiffrent chaque année, à plusieurs dizaines de milliers de dollars." (Fin de la citation)

L'UNION CATHOLIQUE DES CULTIVATEURS

Bien que cette importante association ne soit ni une coopérative ni de caractère économique, et qu'elle se proclame une association professionnelle, il y a lieu d'y référer sous ce présent chapitre, pour les raisons suivantes :

- a) elle s'est associée à la Coopérative Fédérée dans la préparation et présentation d'un mémoire conjoint sur l'agriculture du Québec;
- b) dans un mémoire séparé, elle est entrée de plein pied dans le domaine économique, en préconisant des formules additionnelles de commercialisation des produits agricoles¹.

Voici la brève description que fait d'elle-même, l'U. C. C. dans le mémoire conjoint déposé devant le Comité.

L'Union Catholique des Cultivateurs

"Fondée en 1924, l'Union Catholique des Cultivateurs est une association professionnelle agricole incorporée en vertu des dispositions de la Loi des Syndicats professionnels de la province de Québec. Elle groupe actuellement 40,000 cultivateurs canadiens-français du Québec.

"L'Union a pour objet de promouvoir et de sauvegarder le bien commun de la profession agricole et des bûcherons, notamment de

¹ Cette attitude d'une association dite "professionnelle" confirme l'opinion du Comité formulée à diverses reprises dans le présent rapport à l'effet que "l'on ne saurait divorcer l'économique du social en agriculture", et que "l'économique y conditionne le social" dans une large mesure. L'U. C. C. paraît penser de même.

défendre, informer et organiser les cultivateurs et les bûcherons, de représenter l'agriculture et les bûcherons auprès des pouvoirs publics, auprès des entreprises privées et auprès des autres groupements professionnels chaque fois que l'exige l'intérêt général de la profession agricole et des bûcherons.

"La définition des objets de l'Union indique bien son caractère et le champ de ses activités. Elle s'intéresse à toutes les situations faites à l'agriculteur et s'applique constamment à la recherche de meilleures solutions à tous les problèmes qui affectent la vie agricole.

"Une grande partie de ses activités est consacrée à l'information et à l'éducation professionnelle de ses membres, car l'Union considère qu'une meilleure formation professionnelle est à la base du succès de tout agriculteur progressif et le premier pas à accomplir vers la mise en oeuvre de tous les moyens aptes à assurer à l'agriculteur une plus grande prospérité, une plus forte sécurité et une meilleure récompense morale et matérielle pour ses efforts.

"L'Union consacre aussi beaucoup d'énergie à l'organisation de la profession, c'est-à-dire à la mise sur pied d'institutions syndicales, coopératives ou mutualistes propres à doter la profession agricole d'une meilleure armature économique et à amoindrir la vulnérabilité de sa situation économique. A cette fin, elle propose diverses formules, prend certaines initiatives et se dévoue à la formation des hommes qui seront appelés à orienter, à diriger et à administrer ces diverses entreprises.

"Si l'on ajoute à l'éducation et à l'organisation le travail proprement dit de la défense des intérêts professionnels auprès des pouvoirs publics et des autres classes sociales, l'on peut affirmer que l'Union Catholique des Cultivateurs s'est toujours fait un devoir de ne rien ignorer de ce qui pourrait affecter les conditions de vie des agriculteurs québécois.

"En chaque paroisse agricole, en chaque région et dans la province, l'action de l'Union se poursuit à l'intérieur d'une structure qui tient à la fois compte de la dimension géographique des problèmes agricoles et de la situation économique-sociale de l'agriculteur, tout en assurant le contrôle démocratique par les membres de la vie même de l'Union. Voilà en quelques lignes, un exposé de la nature et des sphères d'activités de l'Union qui devrait permettre à Messieurs les Commissaires d'en apprécier exactement le rôle et les méthodes de travail." (Fin de la citation)

Remarques

Alors que l'U. C. C. réclame une législation donnant le statut juridique aux plans conjoints de commercialisation des produits ("marketing acts and schemes"), la Coopérative Fédérée s'y déclare nettement opposée, préconisant plutôt la formule coopérative. Toutefois, et ceci est important à retenir, les coopératives demandent aux autorités, dans le cas où elles édicteraient un ou des textes de lois sanctionnant les plans conjoints, de

- a) n'en sanctionner aucun, à moins qu'il ne soit recherché par au moins 75% des producteurs en nombre et valeur des produits visés;
- b) assurer au coopératisme une représentation dans l'organisme d'Etat qui serait appelé à sanctionner les plans conjoints¹.

D'un autre côté, l'U. C. C. dans son mémoire séparé demandant l'établissement des plans conjoints, croit devoir conclure dans les termes suivants :

"L'U. C. C. n'ignore pas que le producteur québécois dispose déjà d'autres moyens d'action d'ordre économique. En suggérant les deux méthodes exposées dans le présent appendice, l'Union désire tout simplement ajouter à ce qui existe déjà, de nouveaux instruments d'action aptes à répondre adéquatement, croyons-nous, à des problèmes actuels et urgents de mise en marché des produits de la ferme.

"Nous croyons en la nécessité de mettre à la disposition de la profession agricole tous les instruments qui peuvent lui permettre de compléter et de consolider l'armature de sa vie économique. La grande variété et la complexité des problèmes économiques qui affectent notre milieu rural appellent divers moyens d'action, les cultivateurs choisissant l'un ou l'autre suivant la nature des problèmes à résoudre tout en les adaptant aux conditions particulières de ces mêmes problèmes."

En comparant les suggestions de la Coopérative citées plus haut, et cette conclusion de l'U. C. C., l'on ne peut pas ne pas voir que ces deux importants organismes (l'un économique, l'autre professionnel) s'entendent sur le besoin d'une commercialisation plus efficace

¹ Ces deux suggestions, dans l'opinion du Comité, revêtent un aspect pratique et une forme de "modus vivendi" qui méritent une attention particulière de la part des autorités.

et plus avantageuse, mais différent sérieusement sur les moyens à adopter pour l'assurer.

L'on discerne également un effort intense pour tenter de concilier les points de vue. En bref, la Coopérative veut une représentation qui permettra de protéger le mouvement coopératiste vis-à-vis l'application des plans conjoints, et l'U. C. C. reconnaît que le coopératisme a un rôle important à jouer dans la commercialisation des produits, et qu'il appartiendra aux cultivateurs de choisir entre les deux modes.

Cette dernière proposition de l'U. C. C. qui laisse aux cultivateurs le choix d'opter entre le coopératisme et les plans conjoints, est essentielle au succès de l'un ou l'autre des modes ou moyens recommandés; et si les plans conjoints sont éventuellement sanctionnés par les autorités, il y aura lieu d'y prévoir en tout premier lieu, que le cultivateur puisse en toute liberté et sans aucune pression, ni promesses, ni menaces, choisir librement le mode qui lui convient. Dans l'opinion du Comité, c'est là la seule façon (et il n'y en a pas d'autre) de concilier les points de vue, et d'assurer le progrès et le succès des divers modes ou systèmes suggérés. Une minorité hostile mais agissante pourrait réduire à néant les efforts faits pour atteindre les buts proposés.

Dans le cas qui nous occupe, la liberté du choix est encore plus importante, si cela peut être, et pour la raison suivante :

La Coopérative assure qu'elle résulte de la fédération de 425 sociétés, groupant 46,880 cultivateurs. L'U. C. C. affirme grouper 40,000 cultivateurs. Or, il est notoire qu'un bon nombre de nos cultivateurs font à la fois partie de l'un et l'autre organisme, et le Comité doit prendre pour acquit que les deux associations, dans leurs mémoires séparés, parlent au nom des cultivateurs qui leur sont affiliés. C'est là une situation assez particulière (pour ne pas dire "paradoxe"), et qui ne saurait être heureusement résolue que par le libre choix des plus intéressés : les cultivateurs eux-mêmes. Le Comité fera plus loin des suggestions à ce sujet.

COOPÉRATIVES DE CONSOMMATEURS DANS LE QUÉBEC

Plus haut dans ce rapport, le Comité a émis l'opinion que les consommateurs, se croyant trop lourdement chargés par les coûts de la distribution, devaient s'aider d'abord à alléger les charges en ayant recours aux moyens économiques utiles tels, les coopératives de consommation.

L'Alliance des Coopératives de Consommation¹ a, dans son mémoire au Comité, fourni les détails suivants sur les activités du coopératisme chez les consommateurs du Québec :

"La coopérative de consommation est une entreprise coopérative composée de consommateurs et ayant principalement pour but la vente des denrées alimentaires, des vêtements, des produits d'utilité domestiques, etc. Elle est située soit en milieu rural, soit en milieu urbain; elle est formée de toutes les classes de la société suivant le milieu géographique où elle se trouve. Elle est généralement connue sous la forme d'un magasin coopératif : épicerie ou magasin général. C'est le type le plus ancien du secteur coopératif mondial : c'est lui qui a fourni les principes qui dirigent tout le mouvement."

"Il existe 90 coopératives de consommation dans cette province groupant 15,000 membres et faisant pour plus de \$10 millions d'affaires annuellement : 41 coopératives sont situées en milieu urbain et 49, en milieu rural. De plus, à ce nombre, il faut ajouter quelques 192 coopératives agricoles mixtes qui s'occupent, à un degré divers, de la vente des produits de consommation. Ce qui veut dire que 85.7% des coopératives qui transigent des produits de consommation sont localisées en milieu rural."

"105 de ces coopératives sont affiliées à la Centrale de gros des coopératives de consommation, L'Alliance des Coopératives de Consommation. Cette dernière a été fondée en 1942 et a déménagé son siège social à Québec, en 1952. Elle est dirigée par un Conseil d'Administration composé de seize membres et d'un Conseil de Surveillance de trois membres. Il est à noter que dix de ces officiers représentent des coopératives agricoles mixtes ou des coopératives de consommation situées en milieu rural; neuf, des coopératives situées en milieu urbain."

"L'Alliance vend principalement les produits alimentaires; cependant, depuis plus d'un an, elle a ajouté les appareils électriques domestiques, les matériaux de construction et la ferronnerie. Elle distribue plusieurs articles sous la marque des coopératives, la marque CO-OP. Le chiffre d'affaires pour 1952-1953 a été de \$1,058,745.21; pour 1953-1954 le chiffre d'affaires sera d'environ \$2,000,000. L'Alliance est affiliée, au point de vue commercial, à l'Interprovincial Co-Opératives Limited de Winnipeg, qui contrôle la marque

¹ 1535, rue Saint-Valier, Québec.

CO-OP; au point de vue éducatif, elle est membre du Conseil de la Coopération."

"Le Secteur de la consommation a organisé en 1945, un service d'inspection et de vérification pour le bénéfice des coopératives. Ce service, financé entièrement par les locales, a permis de passer la crise de l'après-guerre; il a été remis entre les mains du Conseil de la Coopération, à sa demande expresse, en 1953."

Et L'Alliance croit devoir informer les cultivateurs de ce qui suit:—

"Le consommateur sait bien que le cultivateur doit produire pour la consommation. Il a certes droit à un juste profit mais pas par le maintien artificiel des prix à l'aide de diverses mesures gouvernementales. La fixité des prix par le support direct est nuisible aux intérêts du consommateur parce qu'à la longue, si elle ne désorganise pas l'agriculture en favorisant la production et partant les surplus, elle provoque la hausse des salaires de l'ouvrier. Il faut éviter de produire pour produire."

"Le problème de l'agriculture, face au consommateur, c'est de produire normalement et de vendre normalement."

"La question de produire normalement n'est pas de notre compétence. Que le gouvernement aide la production indirectement ou que les cultivateurs s'unissent, il n'y a aucune objection. Cependant, il y aura toujours nécessité d'avoir une grande compréhension de la part du producteur afin de pouvoir tenir compte de la concurrence; autrement les événements lui seront souvent défavorables." (Fin de la citation)

Des détails et chiffres fournis ci-haut, il faut conclure que les consommateurs du Québec font peu, trop peu pour s'aider, et ne profitent pas assez des moyens économiques dont ils disposent. Les revendications sans doute ont leur place, mais les initiatives et réalisations heureuses ont le don de les réduire singulièrement.

"Dans le texte ci-haut, que veut dire exactement produire normalement et vendre normalement?"

LE COOPÉRATISME DANS D'AUTRES PAYS

Dans le cours de ses études, le Comité a donné une attention particulière au coopératisme dans l'agriculture des autres pays, (particulièrement la Hollande, le Danemark, la Suède) où cette for-

mule est à l'honneur. Le texte qui va suivre est un très bref extrait des notes prises par le Comité, dans le cours de ses enquêtes et entrevues avec les diverses autorités gouvernementales et associations de producteurs, des pays ci-haut nommés.

EXTRAIT DES NOTES.

H O L L A N D E

"Les coopératives jouent un rôle de premier plan dans l'agriculture hollandaise : il en existe 5,000 qui emploient 45,000 personnes. Une rivalité de bon aloi entre le commerce privé et le coopératisme tient ce dernier "en alerte et vigoureux", selon l'expression d'un directeur du Conseil National de Coopération (3, Groenhaven, La Haye) qui ajoute : "nous ne souhaitons nullement la disparition de l'entreprise privée : elle est un sérum pour tous, et nous tient sur les ergots, (on our toes)".

"Voici quelques données fournies au Comité sur les coopératives néerlandaises :

Coopératives de Crédit (Raiffeisen)	300,000	membres
Coopératives de l'Industrie Laitière, (y compris la mise-sur-le-marché)	164,000	"
Coopératives d'enchères aux fruits et légumes	60,000	"
Coopératives de mise-sur-le-marché des oeufs	65,000	"
Coopératives pour le bétail, (élevage, abattoirs, mise-sur-le-marché)	52,000	"
Coopératives de mise-sur-le-marché pour les producteurs de laine	51,000	"
Coopératives de consommateurs	325,000	"

Structure du Coopératisme Néerlandais

"Le coopératisme est absolument libre. Généralement, une coopérative n'exerce qu'une activité déterminée : ainsi elle opérera une fabrique, ou mettra un produit sur le marché, ou fournira à ses membres certains produits, mais elle ne cumulera pas les activités."

L'Etat

"Les autorités se gardent d'influencer les coopératives ou de les aider ouvertement pour deux raisons :

- a) l'Etat se proclame officiellement pour l'entreprise privée comme région économique approprié;
- b) vu que les cercles politiques influents favorisent la petite entreprise et les classes moyennes, les partis politiques ne tiennent pas à s'identifier avec le mouvement coopératif *bien qu'en fait*, vu son importance, *ils doivent en tenir un juste compte*. Il y a toujours collaboration entre l'Etat et les associations nationales dans certains secteurs, ainsi dans les recherches et la vulgarisation, le contrôle de la qualité."

Administration

"Les membres élisent le bureau de direction à l'assemblée annuelle, et les affaires sont conduites par un gérant choisi soit par l'Exécutif, soit par les membres. Un peu comme ailleurs, l'on reproche à plusieurs gérants d'exercer trop d'autorité et d'influence ou de prendre des initiatives sans consulter l'Exécutif ou les membres. Enfin les producteurs-coopérateurs, en certains cas, reprochent à leur Exécutif et surtout leur gérant, de fausser le but même du coopératisme en faisant trop d'affaires avec des non-associés, ou en s'occupant plus de conserver les marchés acquis que de servir véritablement les membres."

"L'Exécutif et les officiers de toutes ces associations et coopératives jouent un rôle positif et concret vis-à-vis leurs membres dans l'application des politiques scientifiques, techniques et économiques élaborées par les autorités : souvent elles s'associent aux autorités pour en assurer l'application et quelquefois même elles en assument la responsabilité. Pleinement conscientes de leur rôle, assurées de la bonne volonté et de la discipline de leurs membres, toutes les associations ont depuis longtemps cessé d'être simplement revendicatrices : elles sont agissantes, progressives et pratiques dans tous les domaines qui leur sont propres."

La part du coopératisme hollandais dans la commercialisation des produits agricoles se résume ainsi :

"Produits laitiers	62%	du beurre
	43%	des laits en poudre
	45%	des fromages
Fruits et légumes	99%	
Oeufs	42%	
Bétail et viandes	40%	
Laine	85%	
Sucre de betteraves	65%	
Fécules de patates	85%	

"Les coopératives sont également soumises à la réglementation de l'Etat pour les prix, qualités, etc., tout comme les autres formes de commerce."

DANEMARK

"Les coopératives s'intéressent surtout aux activités économiques, et sont groupées selon leur but particulier : production et vente, (laiteries, usines à bacon), exportation, achats d'aliments pour le bétail et d'engrais chimiques, de consommation (surtout dans les centres ruraux). Toutes ces coopératives sont fédérées dans la Fédération Nationale des Sociétés de Coopératives danoises, dont l'Exécutif se désigne sous le nom de Comité Coopératif Central (C. C. C.)."

Statistiques :

Nombre de coopératives 8,020

Membres 2,000,000

Chiffre total d'affaires (1953) : 7,137,600,000 Kroner.

(Kroner : 14 cents)

"Bien que souvent le Danois fasse partie de plusieurs coopératives, et que le chiffre de 2,000,000 n'est pas exact pour fins de recensement, selon le Comité Central des Coopératives, 45% de la population danoise s'associe directement à une coopérative quelconque. L'on trouve une ou des coopératives dans pratiquement tous les secteurs : ainsi, consommateurs, production agricole et mise-sur-le-marché, achats, engrais, fruits, poissons, boulangerie, charbon, ciment, assurances et institutions bancaires. Il existe même un sanatorium coopératif."

"De l'aveu même des dirigeants du mouvement coopératif au Danemark, tout le système danois est assez compliqué et crée quelquefois des problèmes difficiles de solution. En fait, le mouvement coopératif n'est nullement contrôlé ni régi; il a poussé un peu partout, et encore aujourd'hui il n'existe aucun texte de loi concernant les coopératives, lesquelles ne sont même pas tenues à l'enregistrement public. Un seul statut existe (1949) : il y a égalité de taxation pour les coopératives et le commerce privé. Certaines coopératives sont isolées et indépendantes, d'autres sont plus ou moins liées aux fédérations; quelquefois un antagonisme réel survient entre les coopératives de producteurs et celles des consommateurs. Le mouvement est donc beaucoup moins uniforme qu'il ne paraît de l'extérieur, bien que sa puissance, son importance sont réelles et qu'il joue, sans conteste, un rôle fort utile et de premier plan dans l'économie danoise."

"Il est bon de rappeler aussi que ce mouvement ne se contente pas d'acheter ou vendre : il éduque et renseigne ses membres, les discipline s'il le faut, participe financièrement aux diverses recherches et vulgarisation, se voit déléguer des pouvoirs par l'État."

Influence du Coopératisme

"On respecte le mouvement coopératiste et assez souvent on le craint, puisqu'il n'est pas bon d'entrer en conflit avec lui. Dans certains milieux, et dans quelques ministères des pays voisins, on lui reproche des attitudes dictatoriales; dans d'autres l'on prétend que le producteur moyen y est noyé, n'y exerce plus aucune influence et qu'il est devenu l'instrument d'une clique puissante intéressée à maintenir ses postes lucratifs et avantageux. Il demeure que la grande majorité des producteurs en font partie, et l'on ne voit pas bien d'ailleurs comment un producteur pourrait profitablement s'en abstenir."

Attitude de l'Etat

Voici un communiqué officiel remis aux membres du Comité à ce sujet par le Comité Coopératif Central de Copenhague :

"Nos coopératives sont absolument libres de tout contrôle et véritablement indépendantes. L'État a témoigné d'un man-

que d'intérêt absolu vis-à-vis les sociétés : il ne leur nuit pas, mais il ne les aide pas."

Le Producteur et le Coopératisme

"Il ne saurait être affirmé que les agriculteurs danois manquent d'esprit d'association, mais l'on aura une bonne idée de la position du petit producteur danois au sein de toutes ces organisations agricoles, par la conversation suivante entre le gérant de la beurrerie coopérative de Hybro, et Monsieur le Commissaire Marion."

"L'on discute du coût de revient et du coût de fabrication d'une livre de beurre :

Le Gérant : "le coût de fabrication à la livre oscille entre 8 et 9 cents ;"

M. Marion : "Vos producteurs sont-ils au courant de ce coût assez élevé de fabrication?"

Le Gérant : "Ils n'ont pas besoin de le savoir." "(They don't need to know)".

Mise-en-marché

"Les coopératives ont le haut du pavé pour les produits suivants :

- 91% du lait livré aux fabriques,
- 64% du beurre exporté,
- 91% des abattages de porcs à bacon,

et le commerce libre prédomine dans les secteurs suivants :

- 88% des ventes au détail,
- 65% des oeufs exportés,
- 58% des exportations du bétail et de la viande,
- 55% des grains de semence,
- 61% des engrais chimiques.

"Il n'a pas été possible d'obtenir des coopératives, la part qui leur revient dans la mise sur le marché des fromages danois (Danois Bleu, type Roquefort, Camembert danois, Port Salut danois), mais l'on peut prendre pour acquit que l'entreprise libre y domine."

S U E D E

“Deux mouvements coopératifs bien distincts et indépendants l'un de l'autre prévalent en Suède :

Les Coopératives de Consommateurs,
(750 sociétés, 1,000,000 de membres)

Les Coopératives de Producteurs,
(112 organisations, 380,000 membres).”

“Les deux mouvements ne vivent pas dans la concorde absolue : les producteurs prêtent souvent aux coopératives de consommateurs des fins politiques au soutien du parti socialiste, et des orientations qui bénéficient exclusivement au travail organisé des centres urbains.”

“Par contre, les coopérateurs-consommateurs reprochent aux producteurs de rechercher le prix le plus élevé pour leurs produits sans tenir compte des intérêts légitimes des consommateurs. Des dissensions et luttes d'envergure sont survenues à la suite de l'incursion par les producteurs dans les industries de transformation et le commerce de détail.”

“Actuellement, si ce n'est la guerre froide, c'est une paix bien incertaine qui prévaut entre les deux mouvements, bien que des efforts loyaux sont faits en hauts lieux pour établir un “modus vivendi” raisonnable. De fait, il existe maintenant un commencement de collaboration limitée dans certains secteurs. Des deux côtés l'on admet assez facilement qu'en théorie les deux mouvements devraient se comprendre et s'harmoniser, mais l'on avoue également que dans la pratique, c'est une autre paire de manches.”

“Ces coopératives de consommateurs (Konsom ou Kooperativa) jouent un rôle imposant dans le commerce suédois puisque 829,000 foyers suédois sont affiliés au mouvement et se répartissent ainsi :

59% salariés de diverses industries,

32% patrons, salariés autres qu'industriels et professionnels,

17% producteurs ou salariés agricoles.”

“Les chefs du mouvement affirment qu'un suédois sur trois est un coopérateur de consommation.”

“L'organisation-mère est la Ko-Operativa Forbundet qui était, à l'origine, une entreprise de commerce en gros mais possède aujourd'hui de grandes entreprises industrielles dans différents secteurs de l'économie : centrales de gros, minoteries, boulangeries, abattoirs, fabriques de margarine, porcelaine, usines de papier, caoutchouc, ampoules électriques, machines à laver, distilleries, etc., et son actif total dépasse \$150,000,000. Les principes généraux du coopératisme dans la formation, l'organisation, la marche des coopératives sont pour la plupart les mêmes que ceux qui prévalent dans notre milieu. et il n'y a pas lieu de les réitérer ici.”

“Ce qu'il importe de souligner pour les fins du présent rapport, c'est qu'actuellement il n'existe aucun lien économique ou juridique entre les coopératives de consommation et celles des producteurs et que l'une et l'autre peuvent faire affaires et transiger avec qui bon leur semble : en fait, c'est ce qui arrive, et les associations de producteurs n'hésitent nullement à admettre qu'elles trouvent leurs principaux et plus lucratifs débouchés dans le commerce privé.”

“La grande différence entre les deux mouvements réside dans le fait que les coopératives de consommateurs ne forment qu'une minorité des consommateurs suédois, tandis que celles des producteurs sont non seulement majoritaires mais pratiquement absolues dans le secteur agricole. Il n'est pas inexact d'affirmer que *tout cultivateur suédois est membre d'une coopérative de producteurs.*”

Coopératives de producteurs

“Les douze plus importantes organisations coopératives de producteurs forment une fédération désignée sous le nom de :

Fédération des Associations de Producteurs Suédois,
comptant 375,000 membres.

“Les associations faisant partie de cette Fédération sont les suivantes :

1—Association des Laiteries suédoises; 643 laiteries, 253,000 membres.

2—Association des producteurs pour la mise-sur-le-marché des viandes; 37 sociétés, 276,000 membres.

- 3—Association des Producteurs pour les ventes et achats; 678 sociétés, 132,000 membres.
- 4—Association pour la mise-sur-le-marché des oeufs; 438 sociétés, 69,000 membres.
- 5—Association des Propriétaires Forestiers; 29 sociétés, 107,000 membres.
- 6—Association de Crédit Rural; 636 sociétés, 133,000 membres.
- 7—Banque Royale d'Hypothèque de Suède; 10 sociétés d'hypothèques, 61,000 membres.
- 8—Association des distillateurs Suédois; 97 distilleries, 1900 membres.
- 9—Association des Eleveurs d'animaux à fourrures; 21 sociétés, 1,500 membres.
- 10—Association des Producteurs de féculents et empois; 130 fabriques, 3,000 membres.
- 11—Association des Producteurs de Lin et Chanvre; 9 sociétés, 5,000 membres.
- 12—Association des Producteurs de plantes oléagineuses; 13 sociétés, 8,500 membres.

La Fédération opère également :

- a) une Cie de Publications (journaux, revues, livres, films, cours par correspondance);
- b) quinze bureaux régionaux d'audition et comptabilité;
- c) une Cie de construction de bâtiments avec 25 succursales;
- d) un Institut (ou école) d'éducation coopérative,

en plus de fournir à ses filiales et membres les services suivants :

Secrétariat,
 Aviseurs légaux,
 Analyse économique,
 Mise-sur-le-marché,
 Publicité,
 Administration économique,
 Département d'achats pour les bureaux des sociétés affiliées,
 Département de Produits Chimiques (avec usine).

Mise-sur-le-marché

“La mise-sur-le-marché des produits agricoles suédois est assez brève à décrire : les associations de producteurs l'effectuent (hormis le commerce de détail et les fruits et primeurs), à raison de 86%, et dans certains secteurs à 97%.”

“Achats, ramassage, expéditions, entreposage, vente en gros des principaux produits agricoles primaires ou transformés sont entre les mains des associations locales ou nationales de producteurs pour la plus grande partie, et chose étonnante, il y a peu ou pas de friction avec le commerce privé ou libre : en fait, dans certains secteurs, il y a collaboration étroite et même des ententes écrites.”

“Dans le commerce de détail, il y a une concurrence assez vive entre les coopératives de consommateurs (Konsom) et le commerce privé : cette concurrence joue au bénéfice des consommateurs.” (Fin de la citation)

CONCLUSIONS

Le résumé ci-haut des activités et progrès du coopératisme, tant dans le Québec que dans d'autres pays, suggère des comparaisons. L'on doit être fier des progrès du coopératisme québécois depuis vingt ans surtout, et l'on ne peut que souhaiter qu'ils s'accroissent, et que le mouvement lui-même pénètre plus profondément dans l'économie agricole de la province et chez les consommateurs.

Il devrait donc être encouragé et soutenu pas tant par l'Etat qui fait déjà sa part, que d'abord et surtout par les parties les plus intéressées (producteurs, consommateurs), de qui dépend en définitive le sort du coopératisme. L'on ne cesse de répéter avec raison d'ailleurs, que “le coopératisme est à base de liberté”.

Pourquoi les tenants de la liberté ne s'empressent-ils pas d'y avoir recours en plus grand nombre? Il paraît évident qu'il reste un gros travail d'éducation et de conversion à faire de ce côté, et que cela prendra du temps, beaucoup de temps, vu surtout l'intense propagande faite depuis quelques années par les partisans des “plans conjoints”.

Donc, malgré les notables progrès accomplis, il semble que le coopératisme québécois, à son stage actuel du moins, ne peut être accepté comme un système suffisamment influent, effectif et ré-

pandu, pour assurer seul une commercialisation efficace, avantageuse des produits de l'agriculture québécoise. Faudra-t-il attendre qu'il le devienne, et surtout, peut-on exiger des producteurs qui veulent tenter d'autres solutions de commercialisation, qu'ils attendent ?

Le Comité ne le croit franchement pas, bien qu'il réitère volontiers sa conviction que le coopératisme est une formule idéale et que s'il était, dans le Québec, dans une situation le moins comparable à celle qu'il occupe en Hollande, Danemark, Suède, les producteurs devraient s'en remettre à lui pour assurer une commercialisation avantageuse de leurs produits. Malheureusement, tel n'est pas le cas, puisque toutes nos coopératives de producteurs, mises ensemble, n'assurent pas tout à fait 20% de la commercialisation de nos produits agricoles.

Pour ce qui est de coopératives de consommateurs, les chiffres fournis par L'Alliance des Coopératives de Consommation (page 345 du présent rapport) et le rôle qu'elles jouent dans les pays scandinaves (page 349 à page 355 de ce rapport) précisent suffisamment leur utilité, étendue et importance comparatives; il ne paraît pas nécessaire d'y revenir ici.

Les Grossistes et les Marchands indépendants

Le Comité n'a reçu de représentations que d'un organisme reconnu dans ces secteurs de la commercialisation : L'Association des Epiciers en Gros de la Province de Québec.

Cette situation amène le Comité à exprimer de suite l'opinion que les marchands indépendants et "l'épicier du coin" devraient tous faire activement partie d'une ou des organisations fortes, pleinement représentatives, s'ils veulent soutenir la concurrence intense qui leur est faite.

Parce que le mémoire de l'Association des Epiciers en Gros traite de la commercialisation sous un aspect trop souvent ignoré par nos producteurs et distributeurs, le Comité croit qu'il est suffisamment important, pour en reproduire dans le présent rapport, de larges tranches.

.....

"Bien que les épiciers grossistes ne soient qu'indirectement touchés par les problèmes énumérés à l'article 3 de la loi constituant votre Comité, ils sont comme vous conscients d'un grave

besoin d'attention envers notre production et notre distribution agricole.

Les observations suivantes valent surtout à l'égard des conserves de légumes et de fruits. Notre point de vue sera surtout inspiré par la fonction qui nous échoit le plus normalement, celle de distributeurs.

Deux indices attirent tout particulièrement notre attention: d'abord, le rapport de la *Canadian Daily Newspaper Association* qui indique les préférences du consommateur pour plusieurs des produits agricoles qui nous intéressent, et qui renferme en somme le verdict du consommateur à l'égard de la production.

Ce verdict proclame la préférence du consommateur québécois pour des produits de provenance extérieure dans une proportion difficile à justifier sur un sol aussi généreux que le nôtre.

Le deuxième indice, ce sont les statistiques fédérales qui nous le fournissent. C'est celui de la préférence de plus en plus marquée du consommateur pour une présentation qui soit en accord avec les données du "merchandizing" moderne, cet art qui consiste à fournir au consommateur le bon produit, au bon endroit, dans la bonne quantité, au bon prix, au bon moment et sous un jour favorable.

Nous sommes humblement d'avis que les problèmes qui nous intéressent trouvent leur clef chez le consommateur et que c'est parce que l'on continue d'appliquer trop généralement à la production et à la distribution une pensée qui part du sens inverse que nos problèmes existent.

Et nous avons lieu de croire que ces problèmes seraient encore plus aigus—nous nous en tenons toujours au domaine qui nous occupe particulièrement—si la production québécoise ne recevait pas l'attention qu'elle reçoit du commerce indépendant, soit des grossistes qui s'adressent à vous et de leur clientèle détaillante.

.....

Cet aspect de l'écoulement prend encore davantage d'importance quand on prend note du fait que nos directeurs m'ont prié d'affirmer qu'il leur serait de plus en plus difficile d'écouler une production d'une qualité qui ne sera pas conforme aux exi-

gences du consommateur, tant du point de vue qualité intrinsèque, que du point de vue présentation.

Selon nous, "l'éducation du consommateur" que l'on prône occasionnellement en milieux gouvernementaux pour achever des fins économiques ne saurait valoir que faiblement dans la balance finale. Le programme de développement commercial le plus susceptible de réussir est celui qui obéit le plus docilement à la loi économique qui veut que la plus grande mesure de succès appartienne à ceux qui savent le mieux répondre aux désirs du *consommateur*. Le grand facteur de succès : SERVIR. Le consommateur n'est pas fait pour l'agriculteur, l'industriel ou le commerçant, c'est l'inverse qui est vrai.

Une fois bien convaincus de ce fait, il ne nous reste plus qu'à demander, comme l'ont fait ceux qui nous devancent dans ce concours de popularité : que veut le consommateur ?

Notre consommateur québécois, comme celui de partout ailleurs, est friand de nouveauté, de changement, tout traditionaliste qu'on le prétende. Il exige le nouveau avec, sans doute, un peu plus de discernement, un peu plus lentement, mais comme les autres humains, il est assujéti à la loi du progrès, et son appétit du nouveau est aussi vorace que celui du New-Yorkais ou du Torontois. C'est pourquoi il recherche de plus en plus, les étiquettes fraîches, appétissantes, de préférence aux habilllements ternes.

Il exige aussi qu'on le courtise à grand renfort de publicité. Une fois qu'il a donné sa confiance à un produit, notre consommateur est un gros client, puisque sa famille moyenne est nombreuse, et il est de plus un client loyal, puisqu'il est, nous le reconnaissons, traditionaliste. Si l'on revient au rapport de la Canadian Daily Newspaper Association, l'on remarquera que notre consommateur donne justement sa préférence aux marques annoncées.

Comme il a une famille nombreuse et un budget serré à administrer, notre consommateur exigera un produit de bonne qualité et de qualité constante. Disons tout de suite ici que trop souvent le produit du Québec, de l'avis des grossistes, ne correspond pas à cette exigence. Nous suggérons respectueusement au Comité de prendre connaissance des normes de classification du Ministère Fédéral de l'Agriculture, selon la formule d'analyse et d'examen généralement utilisé par lui, et d'étudier l'op-

portunité d'en suggérer l'adoption à notre gouvernement québécois. En même temps, il conviendrait peut-être d'aviser aux moyens d'exercer une surveillance suffisante pour assurer le respect de ces normes.

Si votre Comité, Monsieur le Président, s'accorde avec nous pour reconnaître le rapport étroit qui lie l'écoulement de la production agricole québécoise au commerce indépendant, et que à la base de la situation présente de ces deux éléments, de même qu'à la base de leur évolution future, on trouve l'ÉDUCATION comme facteur déterminant, le rôle du gouvernement de la province devient évident : nos gouvernants devraient, il nous semble, songer à l'institution d'un service des marchés,—marketing board—probablement responsable aux ministères du commerce et de l'agriculture, avec mandat et pouvoirs de favoriser par tous les moyens de vulgarisation, d'éducation, ou de législation nécessaires :

- a) l'assainissement de la production des conserves alimentaires selon des normes et des inspections rigoureuses;
- b) la création dans le public québécois, par la publicité et l'information, du prestige sans lequel notre production ne saura jamais concurrencer avec succès celles de l'extérieur;
- c) la vulgarisation chez les marchands indépendants par une action directe ou par la subvention des efforts privés déjà effectués, des données du "merchandizing" moderne qui font le succès de notre concurrence.

Etant donné le chemin parcouru par notre concurrence, il n'y a pas à se faire illusion sur l'ampleur du travail à accomplir et il ne fait pas de doute que le titulaire d'un tel service devra posséder des aptitudes du plus haut calibre. C'est l'avenir d'une forte partie du commerce intérieur de la province de Québec, probablement jusqu'à 25% de ce commerce qui est en jeu. Inutile de dire que ce titulaire devra posséder aussi l'influence et l'entregent qui lui ouvriront les portes partout, que ce soit au stade de la production agricole, de l'industrie, du commerce ou des associations professionnelles." (Fin de la citation)

Les producteurs surtout, et les distributeurs ensuite, devraient retenir du texte ci-haut les constatations suivantes :

- 1.— Préférence du consommateur pour les provenances extérieures, et manque de "prestige" de nos productions.

- 2.— Préférence du consommateur pour les bonnes présentations et bonnes qualités.
- 3.— Les désirs du consommateur doivent être satisfaits.
- 4.— Information et publicité pour nos productions.

Le Comité, pour sa part, a fait des recommandations bien spécifiques dans le présent rapport pour aider à la solution des problèmes qu'énumère le mémoire des Epiciers en Gros.

Une dernière recommandation faite par l'Association mérite une attention particulière de la part des autorités : c'est l'établissement d'une Commission ou Office (ou telle autre appellation qui conviendrait) des marchés. Le Comité fera plus loin dans ce rapport, certaines recommandations à ce sujet. Pour le moment, il est important de retenir qu'un secteur important du commerce libre (les grossistes) s'accorde avec les associations de producteurs sur la nécessité d'un tel organisme.

Rôle des marchands indépendants

Le Comité, malgré sa bonne volonté et de multiples recherches et enquêtes, n'a pu obtenir de chiffres exacts sur la part exacte de commercialisation des produits alimentaires qui revient aux "indépendants", et il a donc dû s'en tenir à des données incomplètes pour établir les proportions approximatives suivantes :

Au Canada, selon l'Association Canadienne des Marchands Détaillants, les "indépendants" sans affiliation détiennent environ 88% des avenues de débouchés pour les produits alimentaires, mais n'effectuent que 19% des ventes au détail, tandis que les magasins à chaîne, avec seulement 2.5% des moyens de débouchés, s'accaparent 38% des ventes.

Dans le Québec, si les données éparses recueillies dans les publications financières et de commerce, les renseignements obtenus auprès des magasins à chaîne ou dans leurs rapports annuels valent, l'on peut, sans grande marge d'erreur, apporter les chiffres suivants :

Ventes au détail — Produits alimentaires

<i>Province</i> :	Magasins à chaîne — 35%
	Epiciers indépendants — 65%
<i>Montréal</i> :	Magasins à chaîne — 55%
	Epiciers indépendants — 45%

Autres données :

Au Canada, en 1953, les ventes effectuées par six firmes de magasins à chaîne se sont élevées à \$2,500,000,000.00.

Dans le Québec, une seule firme (Steinberg's) avec trente-quatre établissements, a vendu, en 1953, pour \$84,000,000.00 de marchandises.

Ville de Montréal :

Le potentiel d'achat de produits nourriciers de toutes sortes (riz, café, thé, céréales compris, etc.) est de l'ordre de \$10,000,000.00 par semaine, soit \$520,000,000.00 par année. Cela équivaut à dire que la ménagère montréalaise dépense près de \$7.50 par semaine, par personne, pour la nourriture. Nos épiciers indépendants réalisent-ils suffisamment la part des sommes ci-dessus que leur assureraient des initiatives qui "serviraient" vraiment les consommateurs ?

S'il est vrai, ainsi que les spécialistes de la vente et les étalagistes l'affirment, que 50% des acheteurs (et acheteuses) optent toujours pour le produit dont la présentation est attrayante, et que l'endroit même de l'établissement, sa propreté, la qualité reconnue et le prix avantageux déterminent le volume et la valeur des ventes, nos "épiciers du coin" feraient bien d'adopter immédiatement les méthodes des magasins à chaîne, s'ils veulent survivre et prospérer.

Les magasins à chaîne

L'on sait maintenant le rôle que jouent les magasins à chaîne dans la distribution des produits alimentaires. Qu'en pensent les producteurs? Le Comité ne croit mieux faire que de reproduire ici les éloges qu'en font l'U. C. C. et la Coopérative Fédérée :

.....
 "Ces établissements déploient beaucoup d'efforts pour répondre le mieux possible au désir de leurs clients et ensuite pour transmettre aux cultivateurs les goûts et les exigences des consommateurs. Il arrive aussi parfois que ces établissements contribuent eux-mêmes à augmenter les exigences et les caprices des consommateurs.

L'étude de ce cas particulier du commerce de détail des aliments prend une importance proportionnelle au développement de ces entreprises. Vu le dynamisme de ce mouvement, il convient

d'en dire quelques mots et de tenir compte de son rôle grandissant dans la distribution des vivres. Telle entreprise dépasse largement un chiffre d'affaires annuel de \$100,000,000. et sert environ 250,000 clients. Il est certain que les magasins à chaîne influencent d'une façon absolue les conditions de la distribution des aliments dans nos grands centres de consommation et par répercussion, quoique à un degré moindre, dans les villes ou villages du reste de la province.

Les magasins à chaîne ont une politique commerciale bien définie. Ils visent à assurer aux consommateurs un approvisionnement constant d'aliments de bonne qualité. Ils multiplient les services aux clients. Ils garantissent la qualité de tous leurs produits, même des articles qui ne se vendent que quelques sous, et les plaintes des clients sont étudiées avec soin. Ces magasins cherchent constamment à connaître les préférences des consommateurs. En général, ils ne font eux-mêmes ni recherche, ni enquête sur les aliments. Le cas échéant, ils recourent à des institutions spécialisées.

Ils choisissent les fournisseurs qui offrent les meilleurs assortiments de produits et les amènent à coopérer étroitement avec eux en vue de stimuler la vente. Ils collaborent avec les différents services de nutrition des gouvernements fédéral et provincial. Ils organisent des cours ou démonstrations sur la valeur nutritive, le choix et la préparation des aliments. Souvent, il arrive que ces initiatives leur permettent d'écouler plus aisément et plus abondamment des produits qui peut-être trouveraient plus difficilement preneurs, n'était-ce cette diffusion de renseignements appropriés. Un exemple typique des résultats obtenus se rapporte à la vente de certains morceaux de viande.

Par la publicité, les magasins à chaîne tentent d'influencer les préférences des consommateurs en collaboration plus ou moins volontaire avec leurs fournisseurs. Avant d'apparaître à l'étalage, un nouveau produit est précédé d'une vaste campagne publicitaire.

Les fournisseurs invitent les consommateurs à visiter l'établissement de détail. Si le nouveau produit n'est pas encore à l'étalage du magasin à chaîne, celui-ci enregistre les transactions manquées. Il en fait ensuite une étude spéciale et communique avec le fournisseur. Les produits sont ensuite mis à l'étalage pendant une trentaine de jours. Si les ventes sont satisfaisantes, le produit demeure en vente. Si elles ne le sont pas, un second essai peut être fait. Ces rapports permettent d'apprécier la popularité des différents produits, et les marchandises, dont l'écoulement est trop lent, sont éliminées.

Si les magasins à chaîne ont atteint un niveau élevé d'efficacité tant au point de vue de la manipulation que de la vente des produits alimentaires, c'est qu'ils s'appliquent méthodiquement à rechercher les méthodes les plus adéquates ainsi qu'à réduire le plus possible le coût d'opération par unité vendue. On choisit avec soin l'emplacement d'un nouveau magasin; on étudie la clientèle probable, son pouvoir d'achat, ses préférences, etc. Ces établissements s'appliquent aussi à la formation des spécialistes du commerce de détail des vivres. Leurs officiers et employés effectuent des voyages dans les autres provinces canadiennes et dans d'autres pays afin d'étudier les expériences nouvelles. A la lumière des résultats obtenus à l'étranger, on s'applique à améliorer les conditions locales, et souvent les magasins à chaîne présentent des rapports aux fournisseurs afin de les orienter.

Les magasins à chaîne servent donc une clientèle exigeante, que leurs services rendent encore plus exigeante. Ces exigences influent sur la production. Bien que les changements soient lents à se produire en agriculture, on note néanmoins un effort remarquable des producteurs pour satisfaire les goûts du consommateur.

Les magasins à chaîne transmettent aux producteurs les désirs, les préférences, les goûts et les habitudes de leurs clients. Pour amener l'agriculteur à s'y conformer, ils disposent de plusieurs moyens. Ainsi, ils encouragent la construction d'entrepôts en promettant aux pomiculteurs d'acheter leurs produits. Ils collaborent étroitement avec les inspecteurs fédéraux. Ils vérifient, par échantillonnage, la qualité des produits agricoles qu'ils achètent.

S'il y a déficience, elle est rapportée soit directement aux producteurs, soit aux intermédiaires qui, à leur tour, en font part aux cultivateurs. Lorsque les magasins à chaîne achètent sur les marchés publics, ils s'adressent invariablement aux meilleurs producteurs. S'ils reçoivent directement des produits de la ferme, ils choisiront encore les meilleurs producteurs, surtout si ces derniers font eux-mêmes la classification et le pré-emballage. Dans d'autres circonstances, ils donnent directement leurs avis à des délégations de cultivateurs, surtout dans le cas des maraîchers.

Les magasins à chaîne sont d'un grand secours en temps de surabondance parce qu'ils maintiennent ou forcent la consommation¹.

¹ Pourquoi nos associations de producteurs n'ont-elles pas également souligné le rôle essentiel du marchand de campagne et de l'épicier du coin ?

Plans conjoints

("Schemes") et Offices ("Boards") de Producteurs

Après avoir brièvement décrit les modes actuels de commercialisation de nos produits agricoles, il convient de revenir aux "plans conjoints", dont le Comité a déjà signalé l'aspect constitutionnel ou juridique et les litiges qu'ils ont provoqués¹.

Dans l'esprit de leurs initiateurs, les plans conjoints, (qui n'existent actuellement que dans certains pays ou provinces de langue anglaise) sont essentiellement des mécanismes nouveaux de mise en marché comportant un élément d'extension juridique pour renforcer davantage l'armature économique des secteurs de la production, vis-à-vis les modes accentués d'échanges qui ont fait suite à l'expansion économique de notre époque.

Selon besoin, les "plans" pourraient s'ajouter aux coopératives et syndicats existants, ou s'associer à eux, comme moyens fournis aux producteurs de se mieux concerter, avec l'autorisation d'un organisme d'Etat, pour la mise en marché de leurs produits agricoles ou horticoles. L'on pourrait presque dire que le "plan conjoint" c'est le coopératisme obligatoire.

Il n'est pas facile de définir et décrire exactement les "plans conjoints", en langue française, parce qu'il n'existe nulle part de textes de loi, vocabulaire ou lexique officiels en cette langue.

Force est donc de s'en rapporter aux traductions partielles, plus ou moins fidèles qui ont pu en être faites, ici et là, et éviter de faire dire au texte anglais, ce qu'il ne dit pas. La multiplicité et l'inexactitude des termes dont on s'est servi pour les décrire, le sens et la portée que l'on trouvait avantageux de leur donner, n'ont fait que compliquer chez beaucoup de nos gens, une formule plus ou moins connue. Aussi, dans le cours de ses entrevues et études, le Comité a-t-il rencontré beaucoup d'incompréhension au sujet des "plans conjoints".

Selon qu'ils servaient de formule de ralliement ou d'épouvantail, l'on a tantôt cru que les "plans" feraient disparaître les malaises de l'agriculture, et tantôt craint qu'ils seraient dictatoriaux, anti-

démocratiques, etc. La vérité paraît toute autre, puisque les économistes ou spécialistes, (Conacher, Mustoe, Greig, Howe, Hope, McFarlane, Perkins, Turner, pour n'en citer que quelques-uns) qui les ont étudiés ou administrés, sont d'opinion que ces "plans conjoints" pourront être avantageux ou désavantageux, selon les régions et produits, les débouchés, et les "sagesse et discernement" que mettront les producteurs à les utiliser.

Faut-il ajouter que comme les autres modes de mise en marché, les "plans" n'échappent pas à la loi de l'offre et de la demande, et vu les concurrences acharnées du commerce moderne, ils se heurtent, eux aussi, à des antagonismes d'ordre interne et externe.

L'on reconnaît également que pour réussir, les "plans conjoints" doivent être préalablement et librement acceptés par une majorité très imposante (c'est là paraît-il, une condition "sine qua non") de producteurs, et doivent également être dirigés, administrés par des officiers (Exécutif) d'une solvabilité et compétence reconnues.

Enfin, dans l'application des "plans conjoints", il ne faudrait pas sous-estimer le bon sens et l'esprit pondéré de nos cultivateurs à qui il appartiendrait de les rechercher ou éviter. Au Canada, durant les dernières années, les producteurs ont refusé à cinq reprises des "plans conjoints" ("proposed schemes") qui leur étaient soumis, et dans un autre cas, (Bradford Marsh) ils ont répudié un "plan" qu'ils avaient d'abord adopté. Il faudrait méconnaître étrangement nos cultivateurs du Québec pour croire que l'on pourrait leur faire docilement accepter une ou des formules d'écoulement de leurs produits dont ils ne voudraient pas.

Suit maintenant l'opinion de trois spécialistes reconnus, relativement aux plans conjoints :

Sir Robert Greig, L.L.D., secrétaire de l'Agriculture pour l'Ecosse, en appuyant le projet de loi des *Marketing Acts and Schemes*, affirmait à Edimbourg, le 25 mars 1935 :¹

"Le producteur d'aujourd'hui vit dans un monde en évolution, et il doit s'adapter à des conditions pour lesquelles nul précédent n'existe pour l'orienter. Grâce à la recherche scientifique, la famine a fait place à l'abondance ou du moins à la possibilité d'abondance. Dans certains cas, les gouvernements ont fait des efforts frénétiques (frantic) pour détruire des aliments afin de sauver l'agriculture de la ruine.

¹ Traduction.

L'on ne peut accuser le gouvernement Britannique d'avoir fait preuve de timidité; et l'un après l'autre, des accotements et des échafaudages ont été érigés pour empêcher de crouler l'édifice chancelant de l'agriculture britannique : les "marketing acts" et "schemes" sont de cette catégorie mais paraissent constructifs et moins sujets à la critique.

Nos partis politiques en acceptent le principe, sous une forme ou une autre. Il n'est plus concevable d'ailleurs que la mise en marché retourne à l'ancienne pratique de "brocantage", barguignage, dans les rues et places publiques et que les producteurs acceptent sans protester le vieux dicton : "l'agriculture devient une affaire payante après que ses produits n'appartiennent plus au cultivateur".

"Les "Marketing Acts" et "Schemes" (Plans conjoints) apportent aux producteurs un mécanisme qui leur permettra de tenter une organisation de leur industrie par eux-mêmes, et qui tiendra pleinement compte des intérêts du consommateur."

"Une meilleure organisation du marché des produits agricoles nous étant ainsi offert, il est d'importance primordiale que l'on connaisse bien, et surtout que l'on comprenne pleinement le mécanisme indiqué dans le projet de loi pour la création et le bon fonctionnement des "Boards" (corps juridiques qui dirigent les plans conjoints)."

"L'ignorance générale qui prévaut vis-à-vis ces "Boards" est évidente; elle peut s'expliquer du fait qu'ils représentent une aventure nouvelle et que la loi paraît compliquée. La pleine compréhension de la Loi et de son mécanisme s'impose absolument pour les producteurs, distributeurs, consommateurs qui pourraient être affectés par ces nouveaux essais d'ajustement ordonné de la loi de l'offre et de la demande."

Pour sa part, M. A.-H. Turner, M. Sc. Cornell, économiste canadien bien connu, conseille aux producteurs, avant d'adopter les plans conjoints de commercialisation, "d'étudier minutieusement l'évolution possible et examiner froidement et avec discernement les avantages qui peuvent s'offrir dans un avenir immédiat ou éloigné"¹.

Le Président de l'Office Ontarien des Marchés, M. C.-E. Perkins, après avoir souligné que les plans conjoints sont "encore dans l'enfance dans l'Ontario", a posé la question suivante :

¹ Etude présentée au Congrès des Agronomes, Québec - Juin 1955.

"Jusqu'à quel point les agriculteurs utiliseront-ils avec sagesse ce nouvel instrument? Seul, l'avenir le dira!" (Québec, mars 1955)

La question et la réponse vaudraient également pour les cultivateurs du Québec.

Dans l'humble opinion du Comité, à la suite des études et enquêtes qu'il a faites sur les "plans conjoints" tant au Canada qu'ailleurs, leur application ou utilisation dans le Québec ne pourrait être avantageuse qu'en autant qu'elle se ferait prudemment et graduellement, en commençant par les productions qui s'y prêteraient le mieux, et en fixant pour les premières tentatives surtout, une majorité telle des producteurs qui les accepteraient, qu'elles ne provoqueraient aucun conflit ou dissidence interne.

En d'autres termes, l'histoire plutôt brève (25 ans) des "plans conjoints" permet de conclure que leurs essais et adaptations seraient, *ici comme ailleurs*, des succès ou des faillites, selon les "sagesse et discernement" dont useraient l'Organisme d'Etat pour les sanctionner, et les producteurs pour les adopter et administrer.

BREF APERÇU HISTORIQUE

Les offices et plans conjoints de commercialisation sont d'origine australienne. L'Angleterre les emprunta en 1931-1933. La Colombie Britannique importa ces formules vers 1927, tandis que les autorités fédérales les épousèrent en 1934.

Malheureusement, ces premières tentatives au Canada échouèrent devant les tribunaux. Deux fois, les cours de dernier ressort déclarèrent "ultra vires" les lois de la Colombie Anglaise, parce que :

- a) elles empiétaient sur la juridiction fédérale en matière de commerce;
- b) les prélèvements sur les productions étaient, en fait, une taxation indirecte, ressortissant du seul Etat fédéral;

tandis qu'en 1937, la loi Fédérale de 1934 fut déclarée "ultra vires" par le Conseil Privé, parce qu'elle empiétait à son tour sur les juridictions provinciales¹.

¹ Comme on l'aura vu plus haut dans ce rapport, (pages 318 à 327), ces problèmes d'ordre constitutionnel sont loin d'être tous heureusement résolus.

En 1938, — (Shannon vs Lower Mainland Dairy Board) le Conseil Privé déclara valide une loi de la Colombie Britannique pour le commerce provincial, et affirma en même temps la juridiction fédérale exclusive pour le commerce inter-provincial.

Dès 1937, et ensuite en 1946, les autorités ontariennes édictèrent des lois favorisant les plans conjoints sanctionnés par l'Etat, pour le commerce provincial.

En 1940, le Manitoba se donna une loi de commercialisation des produits naturels, mais elle ne servit pour fins de produits agricoles qu'en 1952 : (le miel).

En 1945, la Saskatchewan adopta la loi de "Commercialisation des Produits Naturels", qui fut amendée en 1950. Comme au Manitoba, un seul plan conjoint (Scheme) a été sanctionné : le miel.

En 1950 : L'Île du Prince Edouard et le Nouveau-Brunswick se donnèrent à leur tour une loi de mise en marché.

Jusqu'en 1949, il n'y avait pas pour ainsi dire de pont entre le commerce provincial et le commerce inter-provincial ou d'exportation, et cette situation gênait ou paralysait les activités de vente de produits par les "Boards" ou offices des plans conjoints. Les autorités fédérales tentèrent donc (1949) de faciliter les ventes ou transactions extérieures par la loi sur l'Organisation du Marché des Produits Agricoles.

Voici le texte de cette loi :

Loi visant le placement des produits agricoles sur le marché inter-provincial et dans le commerce d'exportation

PREAMBULE

"Considérant qu'il importe d'améliorer les méthodes et la pratique employées pour l'organisation du marché des produits agricoles du Canada; considérant que les législatures de plusieurs des provinces ont édicté des lois sur la vente des produits agricoles, localement, dans les limites respectives desdites provinces; et considérant qu'il est opportun de coopérer avec les provinces; et considérant qu'il est opportun de coopérer avec les produits agricoles sur le marché inter-provincial et dans le commerce d'exportation; à ces causes, Sa Majesté, sur l'avis et du consentement du Sénat et de la Chambre des Communes du Canada, décrète :

Titre abrégé.

- 1.— La présente loi peut être citée sous le titre : "*Loi sur l'organisation du marché des produits agricoles.*" 1949, c. 16, Art. 1.
- 2.— (a) Le gouverneur en conseil peut, par arrêté, autoriser tout office ou organisme auquel la législation d'une province permet d'exercer des pouvoirs de réglementation sur la vente de tout produit agricole, localement, dans les limites de la province, à régler le placement de ce produit agricole en dehors de la province, sur le marché inter-provincial et dans le commerce d'exportation, et, pour ces fins, à exercer tous pouvoirs semblables à ceux que l'office ou organisme en question peut exercer quant au placement dudit produit agricole, localement, dans les limites de la province.
- (b) Le gouverneur en conseil peut, par arrêté, révoquer toute autorisation conférée selon le paragraphe (1). 1949, c. 16, art. 2.
- 3.— Le gouverneur en conseil peut établir des règlements déterminant les conditions qui doivent régir l'octroi et la révocation de l'autorisation prévue par l'article 2 et, de façon générale, établir des règlements en vue de l'accomplissement des fins et dispositions de la présente loi. 1949, c. 16, art. 3.
- 4.— Quiconque viole un règlement ou quelque arrêté, règle ou règlement établi par un office ou organisme sous le régime de la présente loi à l'égard du placement d'un produit agricole en dehors de la province, sur le marché inter-provincial et dans le commerce d'exportation, est coupable d'infraction et concourt, sur déclaration sommaire de culpabilité, une amende d'au plus cinq cents dollars ou un emprisonnement d'au plus trois mois, ou à la fois l'amende et l'emprisonnement. 1949, c. 16, art. 4.

IMPORTANT

Il faut retenir soigneusement les réserves faites au paragraphe 2 de l'article 2 qui prévoient la révocation d'autorisation par arrêté-en-conseil, et à l'article 3 qui prévoit le droit d'établir des règlements pour l'autorisation et sa révocation.

Egalement, le Gouverneur-Général en Conseil ne peut-il accorder, pour fins de commerce extérieur, des pouvoirs qui ne sont pas octroyés par l'Office provincial pour fins de mise en marché provinciale.

Ce texte est bref, très bref. En fait, certains juges de la Cour Suprême, dans les causes citées plus haut¹, ont cru qu'il était trop bref; c'était aussi l'opinion de la délégation de l'Ontario (où certains plans conjoints ont invoqué la loi fédérale ci-haut reproduite) à la conférence inter-provinciale d'avril dernier, et de diverses associations d'agriculteurs qui souhaitaient que ce texte si "bref" soit pour ainsi dire, "allongé". Au moment où la présente partie du rapport est rédigée², les autorités fédérales n'ont pas fait connaître leur attitude vis-à-vis ces souhaits.

Pour tout le pays, l'on compte donc vingt-huit plans conjoints, se répartissant comme suit :

Colombie-Britannique	(3) —	1 pour les pommes. 2 pour les légumes.
Ile du Prince-Edouard	(1) —	Pommes de terre.
Manitoba	(1) —	Miel.
Nouveau-Brunswick	(4) —	Crème, fromage, porc, pommes de terre.
Nouvelle-Ecosse	(2) —	Laine et porc.
Ontario	(16) —	12 pour légumes et fruits 1 " fromage 1 " porc 1 " crème 1 " miel
Saskatchewan	(1) —	Miel.

treize seulement des ces vingt-huit plans ont été sanctionnés par l'Office Fédéral pour le commerce inter-provincial :

Colombie-Britannique	(3) —	Légumes et fruits
Ile du Prince-Edouard	(1) —	Pommes de terre
Nouveau-Brunswick	(2) —	Porcs, pommes de terre
Nouvelle-Ecosse	(2) —	Porcs, laine
Ontario	(5) —	Fèves, fromage, porc, pêches fraîches, céleri d'hiver.

¹ Procureur-Général de la Nouvelle-Ecosse et Procureur-Général du Canada, et Prince Edward Island Marketing Board vs Willis.

² Début septembre 1955.

Des détails fournis ci-haut, il paraît donc que ces plans seraient utiles surtout pour les fruits et légumes, (24) et ne servent qu'à la mise en marché de cinq productions animales : porcs, laine, fromage, crème, miel.

L'on ne trouve nulle part de plans conjoints pour les viandes bovines ou ovines, ni pour la volaille ou les oeufs.

Enfin certains de ces plans n'affectent que les productions d'une région ou d'un ou plusieurs comtés, tandis que d'autres, locaux ou zonaux d'abord, ont été par la suite étendus à toute la province.

CARACTERISTIQUES GENERALES DES PLANS CONJOINTS

Les lois établissant les plans conjoints ont des caractéristiques qui méritent d'être soulignées. Ainsi elles

1.— exemptent des plans le producteur qui vend directement au détaillant ou au consommateur. Cette précaution encourage le petit producteur et raccourcit le processus et le coût de la "distribution" pour le consommateur;

2.— ne valent, ne s'appliquent et n'ont d'effet que pour la première vente du produit (first sale) affecté par les plans. Dans la pratique, cela équivaut à dire, que les plans ne prévalent qu'entre "groupes de producteurs reconnus officiellement par l'Organisme d'Etat", et le conditionneur, transformateur, fabricant, grossiste qui achètent le produit du producteur même. Dès que le producteur a vendu son produit, nul autre secteur du commerce/ou de la mise en marché n'a à s'occuper de/ou n'est lié de près ou de loin par les stipulations ou conditions du plan;

3.— stipulent que les plans conjoints de producteurs et le corps juridique qui les administre dépendent pour leur création, pouvoirs, durée, d'un Organisme d'Etat, lequel peut entre autres choses, déléguer aux offices de producteurs certains de ses pouvoirs mais garde toujours un droit de surveillance sur toutes les opérations et la situation financière des offices de producteurs. L'organisme d'Etat peut également soustraire à l'application du plan conjoint, toute personne ou groupe de personnes, de même qu'il peut accepter, amender, refuser, terminer un plan soumis ou établi;

4.— permettent aux offices de plans conjoints de prélever des honoraires de permis, commission ou prélèvements sur les

produits vendus, pour assurer leur administration et fonctionnement. Toutefois, les sommes ou montants à être ainsi perçus doivent être acceptés par l'Organisme d'Etat qui se réserve le droit de les déterminer lui-même en dernier ressort;

- 5.— peuvent sanctionner des plans conjoints qui ne fonctionneront que comme des agences de vente, et d'autres qui négocieront les prix pour les producteurs avec le premier acheteur. Dans quelques circonstances, les offices des plans conjoints se sont vus attribuer les deux fonctions à la fois;
- 6.— prescrivent l'arbitrage avec sentence finale et obligatoire si le libre marchandage échoue. Les procédures et modes d'arbitrage varient selon les plans. Généralement si les parties ne s'entendent pas sur le choix d'un troisième arbitre, l'organisme d'Etat le nomme;
- 7.— déterminent ou laissent à l'organisme d'Etat le soin de déterminer les formalités, procédures nécessaires ou utiles à la création d'un plan conjoint, telles, pour n'en citer que quelques-unes, les requêtes demandant l'établissement d'un plan, les majorités absolues de producteurs (nombre et valeur) à obtenir et vérifier, les enquêtes ou auditions publiques pour entendre toutes les parties intéressées (producteurs, commerçants), etc., etc.;
- 8.— soumettent les camionneurs et colporteurs des produits affectés aux règlements prescrits par l'Office;
- 9.— autorisent ou réservent à l'organisme d'Etat, sujet toutefois à l'approbation du Lieutenant-Gouverneur en Conseil, le droit d'autoriser une coopération avec les offices de commercialisation des autres provinces ou de l'Etat central;
- 10.— fixent des pénalités pour violation aux règlements des plans conjoints qui ont été sanctionnés par l'office gouvernemental;
- 11.— laissent aux cours de juridiction compétente le droit exclusif de juger les différends et conflits qui peuvent surgir dans le cours des contrats de vente ou en découler¹.

¹ L'Etat (ou son organisme) ayant entériné les contrats de vente intervenus entre les offices de producteurs et le premier acheteur, les considère comme des contrats de vente de produits commerciaux, soumis aux lois qui les régissent; d'où juridiction exclusive des cours de justice pour les interpréter.

RAISONS DE L'INTERVENTION DE L'ETAT

L'on a soutenu en certains milieux que l'intervention de l'Etat admise dans toutes les lois de commercialisation de produits agricoles constituait une ingérence qui pesait aux producteurs.

Sur ce point, il est donc utile de reproduire l'opinion d'une association importante de cultivateurs du Québec, (L'U. C. C.) telle qu'exprimée par son Président-Général, M. Jean-Baptiste Lemoine, le 30 juin 1955, devant la Corporation des Agronomes.

"J'admets cette intervention de l'Etat qui va déterminer le nombre de pouvoirs dont va bénéficier l'agence de vente, parce que l'Etat est le gardien du bien commun, et comme ce sont des plans interprofessionnels de mise en marché qui vont affecter non seulement le producteur, mais le transformateur, l'apprêteur, le commerçant, etc. . . , l'Etat, qui est le gardien du bien commun, a droit d'avoir un droit de regard : c'est son rôle.

MODES D'ETABLISSEMENT D'UN PLAN CONJOINT

Selon les pratiques actuelles, voici, de façon bien approximative, comment un plan conjoint de producteurs pourrait se proposer et s'établir ou ne pas s'établir, dans le Québec. L'on suppose que dans un comté ou des comtés avoisinants (zone de productions) les producteurs de légumes ou fruits pour les conserves vendent généralement une bonne partie de leurs produits à une ou des usines de transformation, et veulent se prévaloir d'une loi de commercialisation sanctionnant les plans conjoints¹.

Par une requête rédigée et signée selon les formalités prescrites par l'organisme d'Etat, au moins 20% des producteurs intéressés demandent qu'un plan conjoint (dont les pouvoirs sont dûment énumérés dans la requête même), soit sanctionné pour établir les conditions de vente des produits aux transformateurs.

L'Organisme d'Etat (Commission, Section, Office) peut accueillir la requête pour étude et considération, ou la rejeter immédiatement s'il la juge inopportune ou prématurée ou contre l'intérêt public.

Dans les cas où la requête est "reçue pour fins d'enquête seulement", l'Organisme d'Etat peut

¹ La loi manitobaine parle indifféremment de "scheme" ou "plan".

- a) faire ou faire faire une ou des enquêtes ("public inquiry"), entendre toutes les parties intéressées;
- b) ordonner ensuite que le plan tel que reçu ou amendé soit soumis à l'approbation d'au moins 2/3, 3/4, 4/5 (selon les cas) des producteurs intéressés, en nombre et valeur des produits, dans un délai assez long pour permettre aux producteurs intéressés d'en prendre pleinement connaissance;
- c) prescrire l'enregistrement préalable à l'Office des producteurs affectés par le plan proposé;
- d) prescrire le mode d'expression d'opinion : vote secret, lettre enregistrée sur formules fournies ou approuvées;
- e) dépouiller le scrutin, le faire connaître aux parties, rejeter le plan si un nombre insuffisant de producteurs a exprimé son opinion, ou si une majorité l'a refusé;
- f) recommander au Lieutenant-Gouverneur-en-Conseil de sanctionner le plan et le déclarer opératoire après publication dans la Gazette Officielle;
- g) exempter une ou des personnes du plan approuvé;
- h) ordonner aux transformateurs d'en prendre officiellement connaissance et de négocier avec l'Exécutif ou le Comité de négociations des producteurs, les conditions de vente dans un délai fixé;
- i) prescrire l'arbitrage entre les parties, et ses modalités ou formalités, nommer le troisième arbitre si les parties ne s'entendent pas;
- j) entériner le contrat de commercialisation ou la sentence arbitrale;
- k) à la requête de 20% des producteurs intéressés demandant la révocation du plan, enquêter et/ou ordonner le scrutin en la forme prescrite ci-haut, et le révoquer s'il y a lieu.

Le plan étant dûment sanctionné et opératoire, les producteurs et transformateurs intéressés sont liés pour toutes les ventes et achats qu'ils effectuent des produits visés, et des pénalités sont prescrites pour infractions. Les producteurs s'élisent un Exécutif qui administrera le plan et l'organisme des producteurs participant au plan reçoit la personnalité juridique.

L'énumération des formalités ci-dessus les font voir comme lourdes et compliquées. L'expérience vécue ailleurs prouve, que dans la pratique, les choses vont beaucoup plus vite. Une fois les plans connus et vulgarisés, et *pourvu qu'une majorité imposante de producteurs les favorisent*, les négociations traînent rarement, pour l'excellente raison que la nature, souvent périssable des produits, exige que producteurs et transformateurs fassent diligence.

SYNDICATS DE PRODUCTEURS

Les syndicats de producteurs qui voudraient se prévaloir d'une loi de commercialisation de leurs produits, procéderaient de la même façon que ci-dessus, et si la demande était sanctionnée, ils se créeraient un office ou exécutif pour administrer le plan qui pourrait être mais pas nécessairement l'exécutif du Syndicat. Comme dans les autres cas, les administrateurs du plan seraient élus.

Il est bien évident que dans le présent rapport, le Comité ne peut énumérer tous les modes, variétés de plans conjoints qui existent ou pourraient exister, non plus que reproduire toutes les législations qui les prévoient. Il appartiendrait exclusivement aux autorités, qui en assumeraient d'ailleurs la lourde responsabilité, de décider si les législations existantes pourraient s'adapter aisément à notre milieu, ou s'il y aurait plutôt lieu de songer à une législation qui conviendrait mieux aux parties intéressées et au bien commun.

RECOMMANDATION DU COMITE

Sous toutes les réserves faites aux divers chapitres de commercialisation des produits agricoles, notamment celles qui ont trait aux majorités élevées des producteurs à obtenir, et aux décisions de la Cour Suprême concernant la validité des prélèvements sur les produits mis en marché, le Comité recommande qu'une législation "appropriée, efficace et juste" (préambule du Statut créant le Comité) de commercialisation de nos produits agricoles, prévoyant les "plans conjoints" de producteurs comme un mode additionnel de mise en marché, soit proposée¹.

¹ Cette recommandation dispose des représentations faites relativement aux "Conventions Collectives Agricoles" avec extension juridique, appellation que le Comité n'a pu retrouver dans les statuts, lois, ordonnances d'aucun pays. Pour les fins du présent rapport, elles seraient des "plans conjoints de producteurs", et devraient être considérées.

Commission des marchés agricoles

Dans le présent rapport, le Comité a tenté d'étudier et de décrire brièvement l'agriculture du Québec, les problèmes auxquels elle doit faire face, et a fait de nombreuses suggestions pour en assurer la stabilité et le progrès.

Nos diverses productions ont fait l'objet de chapitres séparés, et sous chacune, le Comité en a souligné les qualités et les déficiences, prescrivant les améliorations qu'il jugeait nécessaires ou utiles après avoir établi qu'il fallait avant toute autre chose assurer la quantité et la qualité des produits; le Comité a ensuite examiné les modes de classification, distribution et vente des produits. Une dernière fois, le Comité réaffirme que nulle loi ou mode de commercialisation n'assurera aux producteurs une vente profitable de produits médiocres, et qui ne peuvent soutenir la comparaison avec les provenances extérieures. C'est donc réitérer que la commercialisation avantageuse dépend avant tout de produits de qualité, répondant aux besoins et exigences du consommateur.

Le Comité, aux pages 308 à 375 du présent rapport, a étudié les stages et modes de commercialisation tant dans le Québec qu'ailleurs, et émis son opinion à l'effet que la mise en marché du produit commençait dès la récolte et se terminait sur la table du consommateur : il répète ici "que de nombreux anneaux forment la chaîne" de commercialisation des produits.

Sous l'article 3 du statut, le législateur a chargé le Comité d'étudier les "mesures à prendre" pour favoriser "des prix équitables à la fois pour les agriculteurs et consommateurs", c'est-à-dire une commercialisation "équitable à la fois" pour les cultivateurs et consommateurs.

Dans l'opinion du Comité, la création d'une Commission des Marchés agricoles s'avérerait un organisme utile et pratique pour favoriser et hâter une mise en marché à "des prix équitables pour les agriculteurs et consommateurs".

Mais contrairement à ce que certains pourraient croire, une Commission des Marchés Agricoles ne serait pas un simple mécanisme ("rubber stamp") pour sanctionner certaines formules de ventes entre producteurs et transformateurs ou distributeurs : ce

serait avoir une bien piètre conception du processus de commercialisation que de penser ainsi.

La sanction de formules spéciales de ventes serait l'une des fonctions d'une Commission semblable : elle suivrait et ne précéderait jamais les autres éléments essentiels qui conditionnent une commercialisation avantageuse.

Si les formules éprouvées en pays d'agriculture avancée peuvent servir d'exemples (et il s'agira de décider si elles conviennent au Québec), une Commission des Marchés Agricoles serait un organisme qui jouerait à la fois un rôle actif et consultatif

- a) pour aider à mieux coordonner les diverses opérations qui assurent une commercialisation avantageuse des produits;
- b) protéger les intérêts légitimes de tous les secteurs intéressés : producteurs, consommateurs, commerçants.

Cette Commission n'empièterait pas sur les activités d'aucun ministère; elle pourrait les aider, si telle demande lui était faite. De par la diversité même de ses activités, la Commission ne dépendrait d'aucun ministère, mais serait responsable au Lieutenant-Gouverneur-en-Conseil.

SUGGESTION

La suggestion que fait respectueusement le Comité relativement à la composition d'une telle Commission des produits agricoles (ou alimentaires) pourrait se résumer ainsi :

La Commission elle-même serait formée d'un Président et de membres actifs.

En feraient partie, à titre d'aviseurs ou assesseurs, un ou des représentants (délégués) des ministères de l'Agriculture et du Commerce, et peut-être d'autres ministères dont les activités contribuent à la commercialisation des produits.

A titre consultatif, la Commission serait pourvue de sections qui l'aideraient à mieux coordonner et assurer la commercialisation des produits, soit :

- Section des productions animales,
- Section des productions végétales,
- Section des recherches, statistiques et informations,

Section des provenances et commerce extérieurs,
Section des consommateurs et/ou consommation.

En se permettant de faire cette suggestion, le Comité a surtout tenu compte, que dans les ministères ci-haut nommés, se trouvent actuellement des fonctionnaires tout à fait compétents pour agir comme assesseurs ou à titre consultatif. Il ne s'agirait donc pas tant de procéder au recrutement d'un nouveau personnel que de profiter des services actuels, et s'assurer leur pleine collaboration en vue d'une commercialisation avantageuse et rationnelle.

En formulant la suggestion ci-dessus, le Comité veut particulièrement souligner aux autorités, qu'il réalise nettement qu'une telle Commission ne saurait être créée, installée, et rendue pleinement opérante et efficace du jour au lendemain : il faudra du temps avant qu'elle ne fonctionne "à plein rendement", et toutes les parties intéressées le comprendront sûrement.

Recommandation

Vu les conclusions et recommandations faites dans le présent rapport, le Comité croit devoir recommander la création d'une Commission des Marchés Agricoles, dont les formes, composition et fonctions tiendraient compte des suggestions faites ci-haut.

* * *

Article 3 — paragraphe (d)

"les concurrences extérieures s'exercent sur les marchés de la province au détriment de nos agriculteurs et les meilleurs moyens d'y obvier;"

Les conclusions et recommandations du Comité sous ce paragraphe se trouvent aux titres des diverses productions, et leur commercialisation.

Article 3 — paragraphe (e)

"l'obtention de nouveaux débouchés pour les produits agricoles du Québec;"

Les conclusions et recommandations du Comité sous ce paragraphe ont été formulées dans le cours du présent rapport. Il est à peu près inutile de songer à commercer avec les pays à monnaie dépréciée : nos prix actuels sont trop élevés.

Article 3 — paragraphe (f)

"l'élimination des procédés inutilement coûteux de distribution des denrées agricoles et des pratiques abusives de pesée ou de mesurage de ces denrées, et autres au même effet, particulièrement en ce qui concerne les produits laitiers;"

Les recommandations du Comité paraissent dans les études des diverses productions que ce paragraphe vise particulièrement.

Article 3 — paragraphe (g)

"la situation de l'industrie laitière et les problèmes auxquels elle doit faire face;"

Les recommandations du Comité paraissent sous les chapitres de ces productions.

Article 3 — paragraphe (h)

“généralement, les mesures à prendre pour favoriser l'établissement, en matière de denrées agricoles, de prix équitables à la fois pour les agriculteurs et les consommateurs.”

Dans l'humble opinion du Comité, toutes les recommandations faites dans le présent rapport valent pour ce paragraphe.

★ ★ ★

AU LIEUTENANT-GOUVERNEUR-EN-CONSEIL,
AU CONSEIL EXECUTIF DE LA PROVINCE DE QUEBEC,

Le Comité a l'honneur de vous soumettre respectueusement dans le texte ci-dessus, le rapport final unanime de ses constatations et conclusions, selon le mandat à lui confié par le statut 15-16 Geo. VI, et ses amendements.

Votre Comité croit devoir terminer ce rapport en citant le texte lu par le Roi de Suède à l'ouverture du Riksdag suédois, en septembre 1947, (Discours du Trône) qui annonçait une loi pour la réforme de l'agriculture suédoise.

“Quand l'agriculture s'acquitte de ses devoirs vis-à-vis les autres classes de la société, ces dernières sont tenues de s'acquitter de leurs devoirs vis-à-vis l'agriculture.”

Dans la préparation et rédaction du présent rapport, votre Comité s'est constamment efforcé de se pénétrer du sens profond de la citation ci-dessus.

Montréal, ce vingt-neuvième jour de septembre, mil neuf cent cinquante-cinq.

(Signé)

GEORGES-H. HEON,

Juge de District et Président du Comité.

J.-ABEL MARION,

Président honoraire de l'U. C. C. et

Membre du Comité.

ANTONIO LARUE,

Cultivateur et Membre du Comité.

G.H.H./L.T.

T A B L E A U X

PLAN GÉNÉRAL

A — TABLEAUX GÉNÉRAUX:

L'agriculture dans l'économie de la Province;
Mouvement de population;
Rendement et mécanisation;
Caractéristiques de l'agriculture québécoise;
Comparaison avec l'Ontario;

B — Situation de l'industrie laitière:

C — Les productions végétales: évolution depuis 1930 et concurrences extérieures;

D — Les productions animales: évolution depuis 1930 et concurrence extérieures.

TABLEAUX GÉNÉRAUX

No

- 1 -- Domaine agricole de la province de Québec
- 2 -- Régions agricoles de la Province
- 3 -- Population agricole en regard de la population totale
- 4 -- Nombre des travailleurs agricoles --- 1931 --- 1954
- 5 -- Travailleurs agricoles en regard des travailleurs non agricoles
- 6 -- Revenu des cultivateurs en regard du revenu disponible
- 7 -- Valeur nette de la production agricole en regard de la valeur nette de la production totale
- 8 -- Résumé des données comparatives situant l'agriculture du Québec dans l'économie québécoise
- 9 -- Variation de la population agricole de la Province, par comtés
- 10 -- Répartition des comtés suivant l'augmentation ou la diminution de la population agricole
- 11 -- Nombre d'ouvriers agricoles âgés de 14 ans et plus, selon le sexe, Canada et province de Québec, recensements 1911-1951
- 12 -- Revenu agricole (Comptes nationaux et Division agricole)
- 13 -- Rendements moyens à l'acre, 1908-1950
- 14 -- Machines agricoles sur les fermes, 1951 et 1941
- 15 -- Achat de machinerie agricole par ferme et par acre de terre 1941 et 1951
- 16 -- Ventes de machineries, 1941 à 1953
- 17 -- Travailleurs agricoles et volume de la production agricole
- 18 -- Fermes dont la valeur des produits vendus dépassait \$2,500 en 1951
- 19 -- Revenu net agricole par ferme et par travailleur agricole, 1941-51
- 20 -- Pourcentage du revenu monétaire agricole par catégorie de produits
- 21 -- Fermes occupées, selon leur catégorie économique, par comtés
- 22 -- Commodités sur les fermes, Canada, Québec, Ontario

SITUATION DE L'INDUSTRIE LAITIÈRE

L'industrie laitière dans l'économie du Canada et de la province de Québec

- 23 -- Importance relative de la population et de revenus laitiers, au Canada, 1953
- 24 -- Répartition régionale des revenus de produits laitiers et de la valeur du beurre de fabrique en 1951 et 1952
- 25 -- Production de beurre de fabrique au Canada, 1939-1953
- 26 -- Part des revenus provenant de la vente du beurre dans l'ensemble des revenus agricoles, par province, 1951
- 27 -- Importance relative de la valeur du beurre de fabrique dans le revenu monétaire des fermes de la province de Québec en 1951

Analyse de l'industrie laitière dans la province de Québec

- 28 -- Utilisation du lait, 1936-1942
- 29 -- Utilisation du lait, 1943-1952
- 30 -- Production annuelle de beurre et de fromage, 1943-52
- 31 -- Production mensuelle de beurre, 1943-52
- 32 -- Production mensuelle de fromage, 1943-52
- 33 -- Production mensuelle de fromage de lait écrémé, 1948-52
- 34 -- Stocks de beurre dans les entrepôts et les fabriques, 1943-52
- 35 -- Stocks de fromage dans les entrepôts et les fabriques, 1943-52
- 36 -- Prix de gros du beurre à Montréal, le 15 de chaque mois, 1931-40
- 37 -- Prix de gros mensuels moyens à Montréal, 1943-52
- 38 -- Prix de gros du fromage à Montréal, le 15 de chaque mois, 1931-40
- 39 -- Prix de gros du fromage à Montréal, le 15 de chaque mois, 1943-52
- 40 -- Production annuelle de produits concentrés de lait entier et de produits concentrés de lait écrémé, 1945-52
- 41 -- Production mensuelle de produits concentrés de lait entier et de produits concentrés de lait écrémé, 1945-52
- 42 -- Nombre d'établissements laitiers, selon la nature des produits fabriqués
- 43 -- Nombre d'établissements laitiers, selon l'organisation commerciale 1943-51
- 44 -- Nombre d'établissements laitiers, selon l'organisation commerciale, 1931-1942
- 45 -- Nombre de patrons, 1943-51
- 46 -- Nombre de patrons aux établissements laitiers classés selon l'organisation commerciale, 1948-1952
- 46A -- Consommation per capita de produits laitiers, au Canada 1935-39 à 1952.

Province de Québec

C — LES PRODUCTIONS VÉGÉTALES

Évolution de la production végétale depuis 1930

- 47 — GRANDES CULTURES: volume de la production, 1930-1954
- 48 — GRANDES CULTURES: valeur de la production, 1930-1954
- 49 — GRANDES CULTURES: volume de la production, moyennes quinquennales
- 50 — GRANDES CULTURES: valeur de la production, moyennes quinquennales
- 51 — FRUITS: volume et valeur de la production, 1930-1954
- 52 — FRUITS: volume de la production, moyennes quinquennales
- 53 — CULTURES MARAÎCHÈRES: volume de la production, 1930-1954
- 54 — CULTURES SPÉCIALES: volume et valeur de la production, 1930-1954

Produits végétaux consommés dans la Province mais provenant de l'extérieur

- 55 — PROVENDE ET GRAINS: valeur des achats dans la Province
- 56 — PROVENDE: arrivages de grains et moulées au Québec en provenance d'autres provinces
- 57 — Consommation par tête des principaux produits végétaux au Canada
- 58 — Estimation de la consommation des principaux produits végétaux dans la Province en 1955

Province de Québec

Loi relative aux problèmes de législation agricole (15-16 Geo. VI, Chap. 7)

D — PRODUCTION ANIMALE

Évolution de la production animale depuis 1930

- 59 — BÉTAIL sur les fermes en milliers de têtes le 1er juin de chaque année
- 60 — VALEUR DU BÉTAIL sur les fermes en milliers de dollars le 1er juin de chaque année
- 61 — BÉTAIL du Québec expédié aux marchés de la Province, 1930-1954
- 62 — VOLAILLES: volume de la production et valeur de la chair de volailles
- 63 — OEUFs: volume et valeur de la production
- 64 — LAINE: volume et valeur de la production
- 65 — ARRIVAGES D'ANIMAUX vivants aux abattoirs inspectés du Canada, par provinces, 1951-54
- 66 — ARRIVAGES D'ANIMAUX vivants aux postes d'abattage inspectés de la province de Québec, 1951-54
- 67 — PORCS: carcasses provenant des fermes du Québec, classifiées par catégorie, 1949-53
- 68 — AGNEAUX ET MOCTONS provenant des fermes du Québec, classifiés par catégorie, 1949-53
- 69 — BOVINS: de marché provenant des fermes du Québec, classifiés par catégorie, 1949-53
- 70 — VEAUX provenant des fermes du Québec, classifiés par catégorie, 1949-53
- 71 — Consommation per capita de certains produits animaux au Canada

Produits animaux consommés dans la Province mais provenant de l'extérieur

- 72 — Estimation de la consommation des principaux produits animaux dans la Province en 1955

Valeur des importations et des exportations

- 73 — Valeur des importations et des exportations de produits animaux et végétaux du Canada, 1952 et 1953
- 74 — Valeur des importations et des exportations de produits animaux et végétaux par les ports de douane de la province de Québec 1952 et 1953

TABLEAU 1

Superficie approximative des régions naturelles et du domaine agricole de la province de Québec

Régions naturelles	Superficie (en millions d'acres)			
	Totale	Cultivable	Occupée	Colonisable
Plateau Laurentien	207.0	12-15	3-	9-12
Les Appalaches	15.0	8-9	6-7	1-
Les Terres-Basses du St-Laurent	12.8	11-12	9-10	1-2
TOTAL	335	31-36	18-20	11-15
Pourcentage	100.0	10	6	4

SOURCE: Annuaire statistique de la province de Québec, 1953, p. 298.

Tableau II — Régions agricoles de la province de Québec

TABLEAU II

Pour les fins de la statistique agricole, on divise la province de Québec en onze régions. Pour fixer les limites de ces régions on a tenu compte non seulement de la géographie des sols, de la pédologie et de la climatologie mais aussi de l'économie rurale et de la démographie.

Région No 1: GASPÉSIE — Cette région comprend les comtés de Bonaventure, Gaspé-Nord, Gaspé-Sud, Matane, Matapédia et les Îles-de-la-Madeleine.

Principales productions: agriculture, forêt, pêche.

Principaux centres: Matane, Gaspé.

Région No 2: BAS-SAINT-LAURENT — Comprend les comtés de Kamouraska, L'Islet, Montmagny, Rimouski, Rivière-du-Loup et Témiscouata. Géographiquement cette région se partage en deux parties distinctes: des terres basses en bordure du Saint-Laurent; des plateaux en arrière.

Principales productions: grandes cultures, élevage, industrie laitière.

Principaux centres: Rivière-du-Loup, Rimouski.

Région No 3: QUÉBEC — Comprend les comtés d'Arthabaska, Beauce, Bellechasse, Dorchester, Lévis, Lotbinière, Mégantic, Montmorency, Portneuf et Québec.

Principales productions: culture mixte, élevage, légumes, fruits, produits de l'érable, forêt.

Principal centre: Québec.

Région No 4: CANTONS DE L'EST — Comprend les comtés de Bromie, Compton, Drummond, Frontenac, Richmond, Shefford, Sherbrooke, Stanstead et Wolfe.

Principales productions: élevage, industrie laitière, culture mixte.

Principal centre: Sherbrooke.

Région No 5: RICHELIEU — Comprend les comtés de Bagot, Chambly, Iberville, Laprairie, Missisquoi, Napierville, Richelieu, Rouville, St-Hyacinthe, St-Jean, Verchères et Yamaska.

Principales productions: élevage, industrie laitière, foin, légumes, fruits, betteraves à sucre.

Principaux centres: Saint-Jean, Saint-Hyacinthe.

Région No 6: TROIS-RIVIÈRES — Comprend les comtés de Berthier, Champlain, Lavolette, Maskinongé, Nicolet et Saint-Maurice.

Principales productions: élevage, industrie laitière, forêt.

Principal centre: Trois-Rivières.

Région No 7: SUD DE MONTRÉAL — Comprend les comtés de Beauharnois, Châteauguay, Huntingdon, et Deux-Montagnes. A la rigueur les régions Nos 7 et 8 pourraient se fusionner en une seule avec Montréal comme centre mais l'analyse des productions agricoles de chaque comté justifie le partage qu'on a fait.

Principales productions: élevage, grandes cultures.

Principal centre: Montréal.

Région No 8: NORD DE MONTRÉAL — Comprend les comtés de Joliette, l'Assomption, Montcalm, Soulanges, Terrebonne, Vaudreuil, l'Île de Montréal et l'Île Jésus.

Principales productions: grandes cultures; cultures spéciales: lin, tabac, légumes, etc.

Principal centre: Montréal.

Région No 9: OUTAOUAIS — Comprend les comtés de Pontiac, Gatineau, Labelle, Papineau, Argenteuil et Hull.

Principales productions: élevage, forêt.

Principal centre: Hull.

Région No 10: ABITIBI-TÉMISCAMINGUE — Comprend les comtés d'Abitibi-Est, d'Abitibi-Ouest, Rouyn-Noranda et Témiscamingue.

Économie: mines, colonisation.

Principal centre: Rouyn-Noranda.

Région No 11: SAGUENAY — Comprend les comtés de Charlevoix, Saguenay, Chicoutimi, Lac-Saint-Jean et Roberval.

Principales productions: grandes cultures, industrie laitière, animaux à fourrures, bleuets.

Principal centre: Chicoutimi.

SOURCE: "Annuaire Statistique" de la province de Québec, 1953, pages 332 et 333.

TABLEAU 3

Population agricole en regard de la population totale,
Province de Québec, années de recensement 1931-1951

Recensement	Population totale	Population agricole (sur les fermes)	Augmentation ou diminution de la population des fermes
1931	2,874,662	777,017	
1941	3,331,882	838,861	+ 7.9%
1951	4,055,681	792,756	- 5.5%

SOURCE: Recensements agricoles du Québec, 1941 et 1951.

TABLEAU 4

Tendance du nombre des travailleurs agricoles -- 14 ans et plus

1931	227,783
1936	265,078
1941	254,383
1946	239,573
1951	195,410
1954	171,375

SOURCE: Recensements agricoles du Québec, 1941 et 1951; "années intercensales", estimés du Dr. E. C. Hope, The Canadian Federation of Agriculture.

TABLEAU 5

Travailleurs agricoles en regard des travailleurs non agricoles
14 ans et plus

Années de recensement	Nombre des travailleurs agricoles (1)	Nombre des travailleurs non agricoles (2)	Pourcentage (1) et (2) (3)
1931	227,783	794,381	28.6
1941	254,383	933,072	27.2
1951	195,410	1,276,450	15.3

SOURCE: Recensements agricoles du Québec.

Tableau du Comité revu et précisé par le Bureau Provincial de la Statistique.

TABLEAU 6

Revenu des cultivateurs en regard du revenu disponible
de la Province 1931-1953
(en millions de dollars)

Année	Revenu net agricole	Revenu total des a) Agriculteurs	Revenu personnel	Revenu disponible b)	Part du revenu des cultivateurs du revenu disponible d)
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)
1931	53	69	973	c)	c)
1936	61	79	933	909	8.7
1939	77	100	1,083	1,050	9.5
1940	84	109	1,222	1,180	9.2
1941	102	133	1,475	1,400	9.5
1942	137	178	1,766	1,650	10.8
1943	162	210	2,015	1,840	11.4
1944	182	236	2,114	1,920	12.3
1945	160	208	2,200	2,000	10.4
1946	197	256	2,388	2,190	11.7
1947	177	230	2,608	2,410	9.6
1948	253	328	2,930	2,720	12.0
1949	248	322	3,196	2,910	11.0
1950	247	321	3,290	3,120	10.3
1951	333	433	3,745	3,540	12.5
1952	267	348	4,056	3,830	9.1
1953	272	354	4,430	3,930	9.0

SOURCE: Calculs adaptés des données statistiques du Bureau Fédéral de la Statistique.

- a) Chiffres de la colonne (1) -- augmentés de 30% pour tenir compte des revenus des cultivateurs de sources non agricoles. En réalité, ce pourcentage devrait être moins élevé. Il serait utile de faire des enquêtes à ce sujet.
- b) On suppose que la proportion en pourcentage du revenu disponible du revenu personnel est la même pour le Québec que pour le Canada.
- c) Non disponible.
- d) Colonne (2) + colonne (4) -- On suppose que la somme des taxes et impôts payés par les cultivateurs est négligeable.

NOTE: Revenu disponible signifie le revenu personnel diminué des taxes.

Tableau du Comité revu et précisé par le Bureau Provincial de la Statistique.

TABLEAU 7

Valeur nette de la production agricole en regard de la
valeur nette de la production totale québécoise

Année	Production totale	Agriculture
1938	100%	13.5
1939		13.6
1940		12.4
1941		11.4
1942		10.9
1943		11.4
1944		11.3
1945		12.6
1946		13.7
1947		10.6
1948		12.4
1949		11.3
1950		10.5
1951		11.4
1952		8.8
1953		8.3

SOURCE: Annuaire Statistique du Québec.

TABLEAU 8
Résumé des données comparatives situant l'agriculture du Québec dans
l'économie québécoise 1931-1951

Année de recensement	Population du Québec (000) (1)	Population agricole (2)	$\frac{2}{1} + (1)$ en % (3)	Nombre des travailleurs agricoles (4)	Nombre des travailleurs non agricoles (5)	(4) + (5) en % (6)	Part du revenu des cultivateurs du revenu disponible en % a) (7)	Valeur nette agricole de la valeur nette de la production totale en % (8)
1931	2,874	777,017	27.0	227,783	794,381	28.6	8.7 b)	13.5 d)
1941	3,322	838,861	25.2	254,383	933,072	27.2	9.5	11.4
1951	4,056	792,756	19.5	195,410	1,276,450	15.3	12.5 c)	11.4

a) Estimés —

b) 1936 — chiffre non disponible pour 1931.

c) En regard de la moyenne générale, ce chiffre est élevé puisqu'il est le plus haut jamais atteint. En 1952, il s'établissait à 9.1% et à 9.0% en 1953.

d) 1938 — Chiffre non disponible pour 1931.

Tableau revu et précisé par le Bureau Provincial de la Statistique.

TABLEAU 9 (*)

Distribution des pourcentages de la diminution ou de l'augmentation de la population agricole par comté du Québec, 1941-1951

DIMINUTION EN %	Nombre de comtés	Total
0 à 4.9.....	17	
5 à 9.9.....	18	
10 à 14.9.....	10	
15 et plus.....	9	
POPULATION AGRICOLE STABLE.....	5	5
AUGMENTATION EN %		
0 à 4.9.....	5	
5 à 9.9.....	3	
10 à 14.9.....	1	
15 et plus.....	1	
		10
		69 comtés

(*) Afin de pouvoir établir des comparaisons sérieuses entre les mouvements régionaux de la population et l'agriculture régionale, nous avons ramené le nombre des comtés de la province à 69 et nous y avons adapté les divisions des recensements fédéraux. Les délimitations de comté employées dans ce tableau correspondent aux comtés énumérés au tableau 21.

Tableau revu et précisé par le Bureau Provincial de la Statistique.

TABLEAU 10

Répartition des comtés suivant les pourcentages de la diminution ou de l'augmentation de la population agricole

DIMINUTION EN %	
0 à 4.9	Beauce, Berthier, Bonaventure, Drummond, La-belle, Lac-St-Jean, Lévis, L'Islet, Matane, Richelieu, Richmond, Rimouski, St-Hyacinthe, Shefford, Stanstead, Témiscouata, Verchères;
5 à 9.9	Arthabaska, Bagot, Beauharnois, Bellechasse, Brome, Charlevoix, Châteauguay, Compton, Dorchester, Ile de Montréal, Joliette, L'Assomption, Mégantic, Montmagny, Montmorency, Nicolet, Portneuf, Québec;
10 à 14.9	Argenteuil, Champlain, Frontenac, Gaspé, Kamouraska, Montcalm, Rivière-du-Loup, Soulanges, Val-d'Audouville, Wolfe;
15 et plus	Chambly, Gatineau, Lorbinière, Maskinongé, Papineau, Pontiac, St-Maurice, Terrebonne, Yamaska;
POPULATION AGRICOLE STABLE:	Huntingdon, Laprairie, Missisquoi, Napierville, Saguenay;
AUGMENTATION EN %	
0 à 4.9	Deux-Montagnes, Iberville, Matapédia, Rouville, Sherbrooke;
5 à 9.9	Abitibi, Chicoutimi, St-Jean;
10 à 14.9	Témiscamingue;
15 et plus	Laval.

Tableau du Comité revu et précisé par le Bureau Provincial de la Statistique.

TABLEAU 11

Nombre d'ouvriers agricoles âgés de 14⁽¹⁾ ans et plus, selon le sexe, Canada⁽²⁾ et province de Québec, recensements 1911-1951

Occupation	1911			1921			1931			1941 (3)			1951 (4)		
	T.	M.	F.	T.	M.	F.	T.	M.	F.	T.	M.	F.	T.	M.	F.
CANADA															
Agriculture	933,735	917,848	15,887	1,035,283	1,017,404	17,879	1,127,682	1,103,638	24,044	1,083,816	1,064,847	18,969	830,441	797,874	32,567
Cultivateurs et éleveurs	(5)	(5)	(5)	658,111	641,769	16,342	644,816	625,828	19,188	644,772	630,709	14,063	547,275	539,112	8,163
Administrateurs et contremaîtres de ferme	(5)	(5)	(5)	(5)	(5)	(5) (6)	3,051	3,022	29	3,071	3,036	35	3,906	3,816	90 (7)
Ouvriers agricoles	(5)	(5)	(5)	377,172	375,635	1,537	479,815	474,988	4,827	425,973	431,102	4,871	279,260	254,946	24,314
QUÉBEC															
Agriculture	204,616	201,599	3,017	217,706	214,088	3,618	227,783	223,164	4,619	255,083	251,539	3,544	195,410	187,846	7,564
Cultivateurs et éleveurs	(5)	(5)	(5)	124,600	121,462	3,188	117,252	113,904	3,348	133,578	131,406	2,172	109,385	108,145	1,240
Administrateurs et contremaîtres de ferme	(5)	(5)	(5)	(5)	(5)	(5) (6)	404	404		355	345	10	528	514	14 (7)
Ouvriers agricoles	(5)	(5)	(5)	93,106	92,626	480	110,127	108,856	1,271	121,150	119,788	1,362	85,497	79,187	6,310

1) 10 ans et plus en 1911.

2) Sans le Yukon ni les Territoires du Nord-Ouest.

3) Sans les personnes en service actif le 2 juin 1941.

4) Y compris Terre-Neuve.

5) Chiffres non disponibles.

6) En 1921, dans certaines localités, on n'a pas tenté de recenser comme "ouvriers agricoles" les filles de cultivateurs engagées dans du travail agricole.

7) Les travailleuses familiales non rémunérées, employées principalement à l'entretien de la maison et qui lors des recensements antérieurs auraient probablement été classées comme maîtresses de maison, font partie de la main-d'œuvre en 1951. Cela explique l'augmentation sensible observée en 1951.

NOTA — Jusqu'en 1951, on employait pour déterminer la situation dans la main-d'œuvre le concept "population active" plutôt que le concept "main-d'œuvre". Les chiffres de la main-d'œuvre excluent un certain nombre de personnes qui étaient en quête de travail, mais qui n'avaient encore jamais travaillé. Les classes d'occupation pour 1911 à 1941 ont été remaniées d'après la classification de 1951.

TABLEAU 12
REVENU AGRICOLE
(En millions de dollars)

	Revenu net des agriculteurs provenant de la production courante ¹⁾		Revenu net des agriculteurs des exploitations agricoles ²⁾	
	Québec	Canada	Québec	Canada
1926	87	607	93	630
1927	82	619	89	644
1928	91	639	97	664
1929	84	407	90	433
1930	68	318	73	340
1931	48	119	53	138
1932	34	119	38	134
1933	33	103	37	117
1934	45	195	48	210
1935	46	226	50	242
1936	57	221	61	241
1937	61	296	65	317
1938	63	354	67	371
1939	73	435	77	455
1940	81	459	85	486
1941	98	490	102	517
1942	131	1,035	137	1,088
1943	156	855	162	878
1944	176	1,206	182	1,240
1945	154	940	160	972
1946	192	1,090	198	1,139
1947	171	1,161	177	1,206
1948	247	1,627	253	1,682
1949	247	1,600	253	1,652
1950	241	1,402	247	1,452
1951	327	2,108	334	2,159
1952	270	1,882	277	1,929
1953	268	1,658	275	1,703
1954	263	1,085	271	1,130

1) Inclus dans le tableau sur la répartition géographique du revenu personnel, comptes nationaux, revenus et dépenses, 1926-1950, 1950-1953, et 1951-1954.

2) Publié par la Division de l'agriculture, Bureau fédéral de la statistique.

TABLEAU 13

RENDEMENTS MOYENS, À L'ACRE, DES RÉCOLTES DE GRANDE CULTURE, 1908-1950

Les chiffres ci-dessous représentent les rendements annuels moyens, à l'acre, de 1908 à 1950 pour la plupart, et résultent de la collaboration ininterrompue des correspondants agricoles au cours d'une période de 43 ans.

Récolte	Canada	Ontario	Nouvelle-Écosse	Québec
	boisseaux	boisseaux	boisseaux	boisseaux
Blé	16.2	24.7	18.7	17.2
Avoine	30.9	35.4	33.6	26.4
Orge	24.2	30.5	27.3	23.7
Seigle de printemps	12.1	—	—	16.3
Pois secs	16.7	17.0	—	15.3
Haricots secs	17.0	16.7	—	17.3
Sarrasin	21.8	22.7	22.3	22.1
Grains mélangés	34.1	36.3	33.2	26.8
Pommes de terre	148.3	120.0	179.2	149.0
	quintaux	quintaux	quintaux	quintaux
Navets, etc.	195.5	189.2	239.2	171.1
	tonnes	tonnes	tonnes	tonnes
Foin et trèfle	1.49	1.58	1.67	1.40
Luzerne	2.40	2.44	—	2.35
Maïs fourrager	8.86	9.45	8.76	8.85
Betteraves à sucre	9.62	9.90	—	8.63

SOURCE: Section des cultures, Division de l'Agriculture, Bureau Fédéral de la statistique, Ottawa.

TABLEAU 14

Nombre de machines agricoles sur les fermes du Québec

1941-1951 a)

Recensement	Auto-mobiles	Camions auto-mobiles:	Tracteurs	Moissonneuses-batteuses	Batteuses	Moteurs à essence:	Moteurs électriques:
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)
1941	27,026	6,703	5,869	55	33,382	39,275	8,039
1951	41,602	19,167	31,971	420	30,360	30,692	43,638
Augmentation ou diminution	1¼ fois plus	appr.: 3 fois plus	appr.: 5 fois plus	appr.: 8 fois plus	Dim.: appr.: 6%	Dim.: appr.: 22%	appr.: 5 fois plus

SOURCE: Statistiques fédérales.

a) Le recensement de 1941 ne donne pas le nombre des lieuses à grains, des faucheuses et des trayeuses mécaniques.

TABLEAU 15

Valeur totale des achats de machinerie et d'outillage par

ferme et par acre de terre améliorée

Québec 1941-1951

Année	Valeur totale	Achats par ferme	Achats par acre de terre améliorée
1941	\$5,800,000.	\$ 37.	\$0.74
1951	\$23,800,000.	\$177.	\$2.70

SOURCE: *L'Economiste Agricole*, février 1954, p. 6.

TABLEAU 16

Ventes de machineries et d'outillages de fermes, 1941-1953

Années	Canada	Québec
1941	52,106,069	5,758,125
1942	50,461,523	4,532,984
1943	29,796,560	3,133,424
1944	54,824,135	5,058,633
1945	64,293,216	6,127,410
1946	81,698,185	8,867,989
1947	122,394,742	11,361,856
1948	170,666,070	14,906,555
1949	217,089,685	16,657,442
1950	218,187,120	19,137,999
1951	235,620,000	23,816,008
1952	250,277,000	23,745,129
1953	238,050,000	20,587,000

SOURCE: Farm Implement and Equipment Sales, Bureau Fédéral de la Statistique, Ottawa.

TABLEAU 17

Travailleurs agricoles et volume de la production agricole
dans la province de Québec

Années	Travailleurs agricoles (14 ans et plus)	Indices des travailleurs agricoles	Indice de la production agricole	Volume de la production agricole par tête
1931	227,783	83.6	—	—
1932	235,242	86.3	—	—
1933	242,701	89.0	—	—
1934	250,160	91.8	—	—
1935	257,619	94.5	93.6	99.0
1936	265,078	97.3	99.3	102.0
1937	272,537	100.0	97.6	97.3
1938	279,996	102.7	97.6	85.2
1939	287,453	105.5	111.9	106.1
1940	270,918	99.4	111.8	112.5
1941	254,383	93.3	108.2	116.0
1942	236,576	86.8	121.7	140.2
1943	231,488	84.9	112.3	132.2
1944	234,150	85.9	131.1	152.6
1945	236,812	86.9	100.7	115.9
1946	239,573	87.9	112.2	127.6
1947	200,686	73.6	102.6	139.4
1948	215,537	79.1	121.6	153.7
1949	209,089	76.7	126.4	164.8
1950	209,089	76.7	136.3	177.7
1951	195,410	71.7	139.0	193.9
1952	158,248	61.7	124.2	201.3
1953	162,776	59.7	131.6	220.4
1954	171,375	62.9	—	—

Gracuseté du Dr. H. C. Pope, Canadian Federation of Agriculture.

TABLEAU 18

Distribution en pourcentages, par comté, des fermes dont la valeur des produits vendus dépassait \$2,500. Province de Québec, 1951

% de toutes fermes par comté	Nombre de comtés
0 à 9-9	5
10 à 19-9	9
20 à 29-9	15
30 à 39-9	24
40 à 49-9	10
50 à 59-9	6
TOTAL	69

SOURCE: Recensement 1951.

TABLEAU 19

Revenu net réel agricole par ferme et par travailleur agricole
Province de Québec, périodes quinquennales 1941-1951 a)

Année	Nombre de fermes	Revenu net réel (\$000) b)	Revenu net réel par ferme	Nombre de travailleurs agricoles	Revenu net réel par travailleur agricole
1941	155,000	90,694	\$ 580	254,383	\$360
1946	145,000 b)	155,462	930	239,573	650
1951	134,000 b)	169,668	1,260	195,410	870

a) Dollars constants 1935-1939; revenu agricole rajusté selon le nombre-indice du coût de la vie sur les fermes de l'Est du Canada.

b) Estimation.

NOTE — Il ne faut pas oublier qu'il y a eu un changement dans la définition du mot "ferme". D'après le tableau ci-dessus on constate une diminution de 21,000 fermes de 1941 à 1951; la diminution réelle est de 10,000 fermes environ car la disparition des autres fermes résultent uniquement du changement dans la définition. Ces fermes continuent d'exister; elles ne sont pas comptées en 1951, alors qu'elles l'étaient en 1941. Quelle est la valeur des moyennes qui apparaissent ci-dessus? Tout au moins discutables.

Tableau du Comité reçu et précisé par le Bureau Provincial de la Statistique.

TABLEAU 20

Pourcentage du revenu monétaire agricole par catégorie de produits
Province de Québec — 1935-52

Année	Total	Grandes cultures	Bétail	Volailles a)	Produits laitiers	Produits forestiers et de l'érable	Fruits et légumes	Autres produits
1935.....	100.0	8.1	22.9	9.1	37.8	10.5	5.7	5.9
1940.....	100.0	6.4	30.0	8.1	30.4	11.6	6.2	7.4
1945.....	100.0	4.1	31.0	8.4	34.8	11.1	4.0	6.6
1950.....	100.0	3.6	40.0	8.3	29.8	11.7	3.2	3.4
1951.....	100.0	2.9	41.3	9.5	28.4	12.2	3.0	2.7
1952.....	100.0	4.0	33.0	9.0	33.0	12.0	4.0	5.0

a) Y compris les œufs.

b) Laine, fibre de lin, animaux à fourrure, tabac, miel, cire, etc.

Tableau du Comité revu et précisé par le Bureau Provincial de la Statistique.

TABLEAU 21

Nombre de fermes occupées selon leur catégorie économique, par comté, province de Québec, 1951. (a)

	Nombre total de fermes occupées	Nombre de fermes vivrières (b)	Nombre de fermes à temps partiel (c)	Nombre de fermes \$250 à \$2,499 (d)	Nombre de fermes \$2,500 à \$4,999	Nombre de fermes \$5,000 à \$9,999	Nombre de fermes \$10,000 et plus	Nombre de fermes \$2,500 et plus (e)
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)
PROVINCE.....	134,336	24,187	21,189	53,577	25,998	7,917	1,266	35,181
Abitibi.....	6,959	2,747	2,094	1,822	243	40	3	286
Argenteuil.....	980	127	132	404	241	61	13	315
Arthabaska.....	2,361	205	160	782	870	308	35	1,212
Bagot.....	2,025	180	176	708	647	264	47	958
Beauce.....	4,465	498	571	2,338	888	151	16	1,055
Beauharnois.....	752	59	79	282	241	81	9	271
Bellechasse.....	2,445	165	244	1,323	520	177	13	710
Berthier.....	1,691	225	249	822	292	76	24	392
Bonaventure.....	4,154	1,696	1,181	1,144	96	14	2	112
Brome.....	1,352	172	193	522	332	110	21	463
Chambly.....	527	73	59	187	141	79	17	237
Champlain.....	2,652	318	353	1,348	504	108	12	624
Charlevoix.....	1,486	233	340	722	146	29	4	179
Châteauguay.....	1,339	93	101	512	425	172	24	621
Chicoutimi.....	2,140	409	383	717	399	168	31	595
Compton.....	2,291	307	346	884	551	186	15	752
Deux-Montagnes.....	1,553	648	127	127	451	173	26	650
Dorchester.....	3,409	1,581	472	333	805	203	13	1,021
Drummond.....	2,069	852	237	269	488	183	40	721
Frontenac.....	2,837	473	530	1,372	390	62	9	461
Gaspé.....	5,471	622	1,350	3,444	44	8	0	52
Gatineau.....	2,328	916	524	451	335	83	10	428

TABLEAU 21

Nombre de fermes occupées selon leur catégorie économique, par comté, province de Québec, 1951. (a)

	Nombre total de fermes occupées	Nombre de fermes vivières (b)	Nombre de fermes à temps partiel (c)	Nombre de fermes \$250 à \$2,499 (d)	Nombre de fermes \$2,500 à \$4,999	Nombre de fermes \$5,000 à \$9,999	Nombre de fermes \$10,000 et plus	Nombre de fermes \$2,500 et plus (e)
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)
Huntingdon.....	1,339	93	101	512	425	172	24	621
Iberville.....	954	92	69	288	300	161	33	494
Joliette.....	1,933	221	194	903	425	131	53	609
Kamouraska.....	1,902	236	252	1,063	286	94	7	387
Labelle.....	1,864	372	487	756	220	63	8	291
Lac St-Jean.....	4,072	609	645	1,439	1,054	292	40	1,386
Laprairie.....	931	91	119	371	221	95	33	349
L'Assomption.....	1,317	173	61	534	381	143	22	546
Laval.....	819	72	93	269	239	124	16	379
Lévis.....	1,129	133	103	467	288	109	21	418
L'Islet.....	2,115	430	463	937	235	42	5	282
Lotbinière.....	3,059	432	222	1,313	822	191	18	1,051
Maskinongé.....	1,306	199	128	591	296	78	11	385
Matane.....	1,881	451	575	700	138	15	1	154
Matapédia.....	2,785	728	758	1,082	184	21	0	205
Mégantic.....	2,497	245	241	1,111	680	196	22	898
Missisquoi.....	1,526	218	231	509	386	151	29	566
Montcalm.....	1,381	212	144	517	391	106	11	508
Montmorency.....	989	94	130	445	209	88	18	315
Montmagny.....	1,809	404	303	801	238	45	7	290
Montréal (Île de).....	658	106	87	227	117	70	31	218
Napierville.....	961	102	50	482	233	79	10	322
Nicolet.....	3,189	330	213	1,445	935	223	38	1,196
Papineau.....	1,994	247	283	1,044	324	62	8	394
Pontiac.....	1,724	179	216	941	319	58	10	387
Portneuf.....	2,670	333	341	1,273	589	117	12	718

TABLEAU 21

Nombre de fermes occupées selon leur catégorie économique, par comté, province de Québec, 1951. (a)

	Nombre total de fermes occupées	Nombre de fermes vivières (b)	Nombre de fermes à temps partiel (c)	Nombre de fermes \$250 à \$2,499 (d)	Nombre de fermes \$2,500 à \$4,999	Nombre de fermes \$5,000 à \$9,999	Nombre de fermes \$10,000 et plus	Nombre de fermes \$2,500 et plus (e)
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)
Québec.....	1,172	282	188	411	171	66	33	270
Rivière-du-Loup.....	2,331	237	316	1,274	442	54	6	502
Richelieu.....	1,054	117	103	585	258	72	17	317
Richmond.....	1,668	187	212	746	399	101	18	521
Rimouski.....	3,074	662	541	1,376	408	78	8	494
Rouville.....	1,478	80	111	408	481	319	74	874
Saguenay.....	536	162	182	138	40	13	1	51
Shefford.....	1,997	133	155	687	728	282	30	1,040
Sherbrooke.....	801	172	148	238	152	71	13	239
Soulanges.....	772	45	92	387	191	37	4	235
Stanstead.....	1,463	273	167	432	398	165	25	588
St-Hyacinthe.....	1,491	90	40	573	516	244	26	786
St-Jean.....	847	76	90	320	232	112	13	357
St-Maurice.....	1,379	153	149	624	339	93	11	443
Témiscamingue.....	2,763	970	601	877	281	29	4	314
Témiscouata.....	2,066	431	576	897	99	16	43	158
Terrebonne.....	1,643	241	343	633	270	127	24	421
Vaudreuil.....	901	77	95	360	249	106	12	367
Verchères.....	1,128	71	92	389	404	163	16	583
Wolfe.....	1,813	213	298	813	390	62	6	458
Yamaska.....	1,622	111	138	785	487	166	14	667

(a) En tenant compte des fermes appartenant à des institutions. (202)

(b) Fermes qui ont vendu pour moins de \$250.

(c) Définition donnée plus haut.

(d) Fermes dont la valeur des produits vendus n'atteignait pas \$2,500.

(e) Somme des colonnes (5), (6) et (7).

Comité revu et précisé par le Bureau Provincial de la Statistique.

TABLEAU 22

Pourcentage des ménages pourvus de certaines commodités domestiques
Canada, Ontario et Québec, localités urbaines et rurales, 1941 et 1951

Région	Total ménages		Réfrigérateur mécanique		Aspirateur électrique		Pourcentage de ménages pourvus de					
	1941 (1)	1951 (2)	1941 (3)	1951 (4)	1941 (5)	1951 (6)	Téléphone		Radio		Automobile	
							1941 (7)	1951 (8)	1941 (9)	1951 (10)	1941 (11)	1951 (12)
CANADA	2,575,744	3,409,295	20.9	46.9	24.2	41.4	40.3	59.5	77.8	92.4	36.6	42.4
Localités rurales	1,158,851	1,244,260	8.3	26.1	9.6	21.4	28.7	38.6	64.5	87.0	41.1	45.0
Localités urbaines	1,416,893	2,155,035	31.2	58.8	36.2	53.0	49.7	71.6	88.6	95.4	33.1	40.8
QUÉBEC	644,579	858,785	17.2	46.8	17.8	33.0	32.5	58.2	20.6	93.5	18.8	27.0
Localités rurales	212,579	255,385	3.2	22.6	2.3	12.4	15.9	31.4	41.0	87.0	17.2	27.7
Localités urbaines	432,000	603,400	24.0	56.9	25.5	41.6	40.7	69.4	85.1	96.5	19.6	26.8
ONTARIO	910,935	1,181,125	31.5	61.5	34.6	54.8	52.3	73.0	83.6	92.0	49.5	54.1
Localités rurales	354,397	340,870	16.8	44.5	18.3	36.6	44.7	58.4	71.4	88.4	60.1	62.8
Localités urbaines	552,538	840,255	40.8	68.4	44.8	62.4	57.0	79.3	90.9	94.5	42.4	50.8

SOURCE: Adapté des Recensements du Canada, logements et familles, 1941 et 1951.

a) Un "ménage", pour les fins du recensement, est: une personne ou un groupe de personnes apparentées ou non apparentées occupant une unité de logement.

TABLEAU 22

Pourcentage des ménages pourvus de certaines commodités domestiques,
Canada, Ontario et Québec, localités urbaines et rurales, 1941 et 1951
(Suite)

Régions	Cuisinière électrique ou à gaz b)	Lessiveuse mécanique b)	Installation de plomberie					
			Eau courante à l'intérieur c)		Baignoire ou douche c)		Toilette avec chasse d'eau (usage exclusif) c)	
			1941 (15)	1951 (16)	1941 (17)	1951 (18)	1941 (19)	1951 (20)
CANADA	49.8	72.5	60.5	74.0	49.3	56.6	56.3	64.2
Localités rurales	16.8	64.0	23.5	39.5	16.4	21.5	18.5	27.3
Localités urbaines	69.0	77.4	90.8	90.0	76.2	77.4	87.2	85.7
QUÉBEC	45.0	75.3	74.9	87.5	53.1	61.4	71.3	81.6
Localités rurales	6.6	72.0	30.2	69.2	10.5	22.8	22.3	50.3
Localités urbaines	61.1	75.0	96.8	98.4	74.1	77.5	94.3	95.0
ONTARIO	74.5	78.5	69.2	82.0	60.8	68.1	64.6	71.6
Localités rurales	41.5	72.7	24.8	46.3	24.9	31.0	24.7	32.2
Localités urbaines	88.0	81.0	94.3	96.7	83.8	73.0	90.1	87.9

SOURCE: Adapté des Recensements du Canada, logements et familles, 1941 et 1951.

b) Données non disponibles en 1941.

c) Pourcentage de logements occupés 1941 -- total des ménages pourvus de l'eau courante.

TABLEAU 23

Importance relative de la population et des revenus laitiers
selon les régions géographiques, en 1953¹

Régions	Population		Revenus des produits laitiers	
	En pourcentage	En millions de dollars	En millions de dollars	En pourcentage
Québec	29.0	148.7	36.1	
Ontario	32.8	139.0	33.7	
Les Prairies	18.2	71.9	17.4	
Provinces Maritimes	9.0	27.1	6.5	
Colombie Britannique	8.4	26.4	6.3	
Terre-Neuve	2.6	—	—	
TOTAL	100.0	413.1	100.0	

SOURCE: Office fédéral de la Statistique — Revenu monétaire.

TABLEAU 24

Répartition régionale des revenus de produits laitiers et de
la valeur du beurre de fabrication en 1951 et 1952

Régions	Pourcentage des revenus des produits laitiers dans le revenu monétaire		Pourcentage de la valeur du beurre par rapport à celle des produits laitiers	
	1951	1952	1951	1952
Gaspésie	21.7	89.7	89.9	26.7
Bas Saint-Laurent	30.6	89.5	89.1	29.4
Québec	30.9	64.5	66.3	26.9
Cantons de l'Est	41.7	64.5	67.1	27.5
Richelieu	36.1	50.7	41.9	13.8
Trois-Rivières	33.7	53.7	54.3	25.4
Montréal-Sud	46.9	39.5	45.4	8.6
Montréal-Nord	26.8	14.2	14.1	16.4
Ottawa	32.8	98.9	86.9	31.0
Abitibi-Témiscamingue	33.1	76.1	76.1	34.4
Saguenay	30.8	40.8	33.1	12.7
Province	34.7	39.2	39.4	22.6

Ces régions sont des régions fixées pour fins de statistique provinciale — V. Tableau 2.

TABLEAU 25

Production de beurre de fabrication au Canada, 1939-1953¹

(en millions de dollars)

Années	CANADA	Île du P.-Édouard	Nouveau-Brunswick	Nouvelle-Écosse	Québec	Ontario	Manitoba	Saskatchewan	Alberta	Colombie-Britannique
1940	264.7	2.0	3.9	5.7	73.5	87.2	27.3	28.3	29.8	6.2
1941	285.8	2.6	4.5	6.5	76.5	86.3	31.1	37.1	35.3	6.1
1942	284.6	3.5	5.0	6.7	73.1	81.0	31.6	41.3	37.0	7.2
1943	312.3	4.3	7.0	7.7	85.5	89.7	33.9	47.7	38.6	6.5
1944	298.8	4.0	7.1	7.1	82.2	75.1	31.5	48.3	37.8	7.3
1945	293.8	4.2	7.4	7.4	88.1	77.6	27.0	41.0	34.7	5.6
1946	271.5	3.9	6.9	7.0	85.3	69.2	26.1	37.0	30.7	5.7
1947	290.9	3.7	6.9	6.6	97.4	77.2	26.2	36.3	32.0	4.4
1948	285.6	4.5	7.3	6.0	96.8	74.7	25.4	34.1	32.4	4.3
1949	279.8	4.9	7.7	6.3	93.6	74.6	24.4	31.7	32.0	4.6
1950	261.5	4.6	7.3	5.9	87.5	68.7	22.5	28.9	31.2	4.7
1951	257.2	5.0	6.8	5.1	91.4	67.1	22.3	27.9	28.9	2.7
1952	280.7	4.9	7.0	5.0	102.4	78.9	23.5	27.8	27.7	3.7
1953	302.4	5.8	8.0	6.1	112.2	82.6	25.0	27.7	30.0	5.4

SOURCE: Office fédéral de la Statistique.

TABLEAU 26

Part des revenus provenant de la vente du beurre dans l'ensemble
des revenus agricoles par province en 1951

Provinces	Revenu monétaire ¹	Revenu monétaire provenant de la vente du beurre ²	Pourcentage
Québec	255.3	53.2	20.8
Île du Prince-Édouard	17.8	2.8	15.7
Nouveau-Brunswick	31.3	3.9	12.5
Nouvelle-Écosse	29.1	3.5	12.2
Ontario	538.3	39.6	7.4
Manitoba	166.2	12.8	7.4
Alberta	300.8	15.7	5.2
Saskatchewan	332.0	14.8	4.4
Colombie-Britannique	69.2	2.7	3.9

1) Non compris la valeur des produits consommés sur les fermes.

2) Office Fédéral de la Statistique — Revenu monétaire.

TABLEAU 27

Importance relative de la valeur du beurre de fabrication dans le revenu monétaire des fermes de la province de Québec en 1951¹

Comtés	En pourcentage du revenu monétaire des fermes	Comtés	En pourcentage du revenu monétaire des fermes
Papineau	48.6	Bonaventure	22.3
Témiscamingue	47.8	Brome	21.4
Kamouraska	43.1	Champlain	21.2
Matane	41.1	Argenteuil	20.0
Rivière-du-Loup	39.6	Gatineau et Hull	18.1
Shefford	39.4	Beauharnois	17.7
Lotbinière	39.4	Montmorency	17.2
Maskinongé	36.7	Vaudreuil	17.2
Frontenac	36.1	Missisquoi	16.9
Matapédia	34.9	Rimouski	16.9
Dorchester	34.1	L'Assomption	16.5
Labelle	33.4	Compton	16.1
Drummond	31.5	Verchères	15.6
Arthabaska	30.9	Berthier	15.5
Stanstead	28.9	Yamaska	15.1
Beauce	28.3	Lac Saint-Jean	15.1
Soulanges	28.2	Bagot	14.6
Saint-Maurice	27.8	Québec	13.9
Nicolet	27.5	Lévis	13.3
Mégantic	26.9	Napierville	12.6
Abitibi	26.5	Deux-Montagnes	12.2
Témiscouata	26.3	Terrebonne	11.5
Montmagny	25.9	Charlevoix	11.0
Bellechasse	25.7	Richmond	10.2
Montcalm	25.2	Chicoutimi	8.6
Saint-Hyacinthe	24.5	Rouville	8.6
Richelieu	24.4	Sherbrooke	8.4
L'Islet	24.2	Châteauguay	8.2
Portneuf	24.1	Gaspé	6.6
Joliette	23.8	Huntingdon	4.9
Wolfe	23.7	Ile de Montréal	3.6

SOURCE: Bureau Provincial de la Statistique.

TABLEAU 28
Utilisation du lait, province de Québec, 1936-1942

Année	Lait utilisé dans la fabrication		Lait autrement utilisé		Donné aux animaux '000 lb
	Sur les fermes '000 lb	Dans les fabriques '000 lb	Ventes en nature '000 lb	Consommé sur les fermes '000 lb	
1936	3,786,432	2,046,925	900,639	359,243	146,720
1937	3,902,468	2,110,443	928,184	370,230	151,440
1938	3,974,987	2,188,544	944,773	376,846	156,920
1939	4,056,158	2,216,374	1,003,688	400,346	149,240
1940	3,905,608	2,137,071	966,435	285,487	145,160
1941	4,069,999	2,324,980	1,020,669	352,335	131,250
1942	4,505,821	2,608,072	1,108,677	360,285	156,882

Année	RÉPARTITION PROPORTIONNELLE			
	%	%	%	%
1936	100	54.1	23.7	9.5
1937	100	54.1	23.8	9.5
1938	100	55.1	23.8	9.5
1939	100	54.6	24.7	9.9
1940	100	54.7	24.7	9.9
1941	100	57.1	25.1	8.7
1942	100	57.9	24.6	8.0

SOURCE: Annuaire du Canada.

TABLEAU 29
Utilisation du lait, province de Québec, 1943-1952

Année	Total de la production du lait	Lait utilisé dans la fabrication		Lait autrement utilisé		
		Sur les fermes	Dans les fabriques	Ventes en nature	Consommé sur les fermes	Donné aux animaux
	'000 lb	'000 lb	'000 lb	'000 lb	'000 lb	'000 lb
1943	4,639,038	184,510	2,749,900	1,183,231	365,596	155,801
1944	4,791,759	189,771	2,826,678	1,250,133	371,890	153,287
1945	4,936,709	185,736	2,938,259	1,282,009	373,042	157,663
1946	4,754,468	183,322	2,683,018	1,351,919	374,101	162,108
1947	4,868,446	190,632	2,810,587	1,333,370	368,533	165,324
1948	4,775,769	234,025	2,754,975	1,286,069	337,000	163,700
1949	4,879,490	191,118	2,795,875	1,303,797	358,200	223,500
1950	4,840,132	200,092	2,639,871	1,336,469	367,900	295,800
1951	4,967,216	250,326	2,738,813	1,366,377	354,600	257,100
1952 (1)	5,298,157	271,179	2,965,601	1,455,277	355,800	250,300

RÉPARTITION PROPORTIONNELLE

	%	%	%	%	%	%
1943	100	4.0	59.3	25.4	7.9	3.4
1944	100	4.0	59.0	26.0	7.8	3.2
1945	100	3.8	59.1	26.3	7.6	3.2
1946	100	3.9	56.4	28.4	7.9	3.4
1947	100	3.9	57.7	27.4	7.6	3.4
1948	100	4.9	57.7	26.9	7.1	3.4
1949	100	3.9	57.4	26.7	7.4	4.6
1950	100	4.1	54.5	27.7	7.6	6.1
1951	100	5.1	55.1	27.4	7.2	5.2
1952	100	5.1	56.0	27.5	6.7	4.7

SOURCE: Produits laitiers Bureau des Statistiques de Québec. (1) Chiffres préliminaires.

TABLEAU 30

Production annuelle de beurre et de fromage,
province de Québec, 1943-1952

Années	Beurre		Fromage	
	de beurrerie	de ferme	de lait entier	de lait écrémé
	'000 lb	'000 lb	'000 lb	'000 lb
1943	85,531	7,867	50,556	--
1944	82,195	8,092	62,995	--
1945	88,061	7,913	61,521	--
1946	85,355	7,810	43,196	--
1947	97,372	8,122	25,447	(1)
1948	96,783	9,974	16,479	695
1949	93,623	8,154	27,106	774
1950	87,488	8,540	23,379	975
1951	91,363	10,684	18,921	1,111
1952(2)	102,346	11,574	14,161	1,134

(1) Avant 1948, la statistique ne tenait pas compte de la production de fromage de lait écrémé.

(2) Préliminaire.

Tableau du Comité revu et précisé par le Bureau Provincial de la Statistique.

TABLEAU 31

Production mensuelle de beurre (1), province de Québec,
1943-1952

Année	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
	'000 lb	'000 lb	'000 lb	'000 lb	'000 lb	'000 lb	'000 lb	'000 lb	'000 lb	'000 lb	'000 lb	'000 lb
1943	1,644	831	1,798	5,666	9,585	14,462	13,447	12,138	10,982	8,489	4,365	2,124
1944	975	487	1,005	4,379	9,938	13,804	12,506	11,642	10,776	8,710	5,216	2,757
1945	1,383	671	1,605	5,998	10,746	14,469	13,434	12,706	11,127	9,083	4,732	2,206
1946	946	545	1,628	6,135	10,568	14,517	13,573	11,696	10,453	8,424	4,401	2,469
1947	1,316	701	1,673	6,403	10,813	15,738	15,078	13,473	13,191	11,075	5,446	2,465
1948	1,023	551	1,193	5,362	11,707	16,800	15,157	13,269	12,390	10,253	6,491	3,587
1949	1,919	899	1,807	6,320	11,665	15,186	13,828	12,339	11,562	9,821	5,468	2,809
1950	1,557	735	1,785	6,045	10,481	14,610	12,695	12,135	11,146	8,836	4,908	2,555
1951	1,261	594	1,297	5,208	10,068	14,737	13,248	13,357	12,416	10,571	5,600	3,006
1952 (2)	1,620	718	1,569	6,041	11,019	17,044	14,850	14,302	13,885	11,214	5,890	4,194

RÉPARTITION PROPORTIONNELLE

	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%
1943	1.9	1.0	2.1	6.6	11.3	16.9	15.7	14.2	12.8	9.9	5.1	2.5
1944	1.1	0.6	1.2	5.3	12.0	16.7	15.2	14.1	13.1	10.6	6.3	3.3
1945	1.6	0.8	1.9	6.8	12.2	16.4	15.2	14.4	12.6	10.3	5.3	2.5
1946	1.1	0.6	1.9	7.1	12.3	17.0	15.9	13.7	12.2	9.8	5.1	2.7
1947	1.4	0.7	1.7	6.6	11.1	16.2	15.5	13.8	13.5	11.4	5.6	2.5
1948	1.0	0.6	1.2	5.5	11.0	17.3	15.6	13.7	12.8	10.6	6.7	3.7
1949	2.0	1.0	1.9	6.8	12.5	16.2	14.8	13.2	12.3	10.5	5.8	3.0
1950	1.8	0.8	2.0	6.9	12.0	17.0	14.6	13.9	12.8	10.1	5.6	2.9
1951	1.4	0.65	1.4	5.7	11.0	16.1	14.5	14.6	13.6	11.6	6.1	3.3
1952	1.6	0.7	1.5	5.9	10.8	16.7	14.5	14.0	13.6	11.0	5.6	4.1

SOURCE: Bureau des Statistiques de Québec. Produits laitiers.

(1) Beurre de beurre seulement.

(2) Préliminaires.

TABLEAU 32

Production mensuelle de fromage (1), province de Québec,
1943-1952

Année	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
	'000 lb	'000 lb	'000 lb	'000 lb	'000 lb	'000 lb	'000 lb	'000 lb	'000 lb	'000 lb	'000 lb	'000 lb
1943	314	160	213	678	2,924	7,609	8,893	8,694	8,159	7,128	3,670	2,115
1944	945	409	602	2,049	6,029	11,149	10,569	10,038	9,421	7,452	2,899	1,433
1945	647	309	646	2,253	6,526	11,299	10,747	10,071	8,648	6,384	2,703	1,288
1946	504	292	598	1,681	4,119	8,629	8,562	6,994	5,535	3,824	1,584	874
1947	476	261	383	1,052	2,410	5,099	5,780	4,816	3,192	1,403	411	161
1948	323	191	265	500	1,256	3,599	3,689	2,783	2,074	1,093	421	285
1949	260	172	244	646	2,447	4,857	5,127	4,564	1,035	2,925	1,240	589
1950	420	258	343	661	2,036	4,573	4,270	3,541	2,940	1,798	1,288	1,251
1951	869	397	334	656	1,340	2,900	3,133	3,146	2,681	1,897	832	647
1952 (2)	452	336	457	780	1,253	2,123	2,223	1,927	1,884	1,478	740	508

RÉPARTITION PROPORTIONNELLE

	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%
1943	0.6	0.3	0.4	1.3	5.8	13.9	18.6	17.4	16.1	14.1	7.3	4.2
1944	1.5	0.6	1.0	3.3	9.6	17.7	16.8	16.0	15.0	11.8	4.6	2.3
1945	1.0	0.5	1.0	3.7	10.6	18.4	17.5	16.4	14.5	10.4	4.4	3.0
1946	1.2	0.7	1.4	3.9	9.6	20.0	20.0	16.2	12.9	8.8	3.7	2.0
1947	1.9	1.0	1.5	4.1	9.5	20.0	22.9	18.9	12.5	5.5	1.6	0.6
1948	2.0	1.2	1.6	3.4	7.6	22.0	22.0	16.9	12.6	6.7	2.6	1.7
1949	1.0	0.6	0.9	2.4	9.0	18.0	19.0	17.0	15.0	11.0	4.6	2.2
1950	1.8	1.1	1.5	2.8	8.6	19.6	18.3	15.1	12.6	7.7	5.5	5.4
1951	4.6	2.1	1.7	3.5	7.1	15.8	16.6	16.6	14.2	10.0	4.4	3.4
1952	3.2	2.4	3.2	5.6	8.8	15.0	15.7	13.6	13.3	10.4	5.2	3.6

SOURCE: Bureau des Statistiques de Québec — Produits laitiers.

(1) Ne comprend pas le fromage de lait écrémé.

(2) Préliminaires.

TABLEAU 33

Production mensuelle de fromage de lait écrémé, province de Québec,
1948-1952

Année	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
	'000 lb	'000 lb	'000 lb	'000 lb	'000 lb	'000 lb	'000 lb	'000 lb	'000 lb	'000 lb	'000 lb	'000 lb
1948	46	45	53	71	79	86	75	51	47	45	48	46
1949	52	54	56	60	62	79	72	61	60	66	72	80
1950	80	75	70	86	85	93	95	82	80	84	75	70
1951	91	84	82	97	96	105	106	92	91	97	86	84
1952	93	88	83	99	98	107	109	96	93	97	88	83

Tableau du Comité revu et précisé par le Bureau Provincial de la Statistique.

TABLEAU 34

Stocks de beurre dans les entrepôts et les fabriques, le premier de chaque mois, province de Québec,
1943-1952

Année	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
	'000 lb	'000 lb	'000 lb	'000 lb	'000 lb	'000 lb	'000 lb	'000 lb	'000 lb	'000 lb	'000 lb	'000 lb
1943	5,937	3,046	1,485	1,611	4,368	8,549	16,008	22,588	26,848	25,725	22,996	18,719
1944	13,827	9,565	4,935	2,118	2,265	4,420	10,616	15,312	19,722	22,287	21,158	16,749
1945	12,787	9,330	6,166	3,398	3,603	6,081	12,550	18,896	23,077	25,510	24,100	19,069
1946	14,119	9,130	3,711	1,235	1,685	6,275	14,330	21,280	26,090	29,323	29,706	26,074
1947	20,793	14,892	9,953	5,429	3,988	9,604	18,055	23,195	26,312	28,618	28,651	22,802
1948	15,699	11,277	6,306	1,678	1,130	3,273	11,305	16,575	18,836	20,833	19,764	16,483
1949	14,607	11,087	7,028	3,572	4,124	8,019	16,039	20,874	24,743	27,726	27,228	22,459
1950	17,533	12,934	7,105	3,851	4,057	5,357	13,333	18,173	22,557	24,249	22,623	17,912
1951	12,338	6,038	3,037	2,703	2,329	4,412	10,708	15,135	18,582	22,428	25,896	21,714
1952	17,469	14,191	11,208	7,810	7,517	11,121	19,789	25,412	30,606	34,706	32,684	29,447

SOURCE: Produits laitiers: Bureau des Statistiques de Québec.

Stocks of food commodities in cold storage and other warehouses, D.B.S.

TABLEAU 35

Stocks de fromage dans les entrepôts et les fabriques, le premier de chaque mois, 1943-52,
Province de Québec

Année	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
	'000 lb	'000 lb	'000 lb	'000 lb	'000 lb	'000 lb	'000 lb	'000 lb	'000 lb	'000 lb	'000 lb	'000 lb
1943.....	37,447	28,883	10,687	5,962	4,443	7,517	22,263	31,219	29,828	38,461	38,090	36,574
1944.....	29,210	21,126	19,079	11,634	8,127	14,510	28,142	34,459	37,034	42,249	34,093	26,576
1945.....	24,903	16,434	10,939	7,364	8,337	17,187	32,902	46,237	36,590	36,837	33,366	28,074
1946.....	13,273	12,243	9,428	7,213	7,372	11,344	23,763	26,533	19,728	18,511	15,255	10,573
1947.....	10,695	9,801	8,298	7,108	6,584	8,385	15,506	18,884	22,556	19,487	16,790	15,131
1948.....	11,425	9,968	8,909	7,851	7,249	8,424	14,803	22,003	25,856	23,140	19,807	16,967
1949.....	15,784	13,781	11,984	10,062	7,931	9,533	12,038	10,802	10,753	18,208	25,766	28,504
1950.....	26,590	25,514	24,495	22,087	20,400	20,844	20,727	19,983	18,043	18,645	16,070	13,896
1951.....	15,680	13,956	11,554	8,319	6,210	7,087	9,029	16,585	17,417	21,144	19,695	16,429
1952.....	12,407	11,501	10,585	7,604	8,490	8,949	14,052	14,545	14,918	17,446	16,575	16,127

SOURCE: Produits laitiers — Bureau des Statistiques de Québec.

Stocks of food commodities in cold storage and other warehouses, D.B.S.

TABLEAU 36

Prix de gros (le 15 de chaque mois) du beurre à Montréal,
1931-1940

Année	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
	cents	cents	cents	cents	cents	cents	cents	cents	cents	cents	cents	cents
1931.....	34	35	35	33	23	23	22	23	22	24	22	24
1932.....	23.7	27.2	27.2	23.1	19.5	19.1	19.6	21.5	24.5	24	23.5	23.8
1933.....	23.5	23.9	27.1	27.3	22.3	20.9	22.4	21.3	21.1	21.2	22.9	25.5
1934.....	27.2	29.7	31.6	28.1	22.5	22.9	20.9	20.9	21.4	21.4	22.2	22.6
1935.....	24.6	26.8	25.9	25	23.2	22	21.9	22.6	24.7	26.3	27.4	27.8
1936.....	27.7	25.1	24.4	23.8	21.4	23.4	24.6	27.1	26.6	25.7	26.5	27.3
1937.....	27.6	26.6	27.3	27.7	24.6	26.1	27.3	28.2	28.1	29.3	31.4	31.4
1938.....	33	36	37	36	29	26	26	25	24	25	23	23
1939.....	25	24	24	23	22	23	23	23	29	29	30	29
1940.....	29	28	29	28	25	24	24	24	24	28	31	36

SOURCE: Bulletin trimestriel de la statistique agricole — Bureau fédéral de la Statistique.

TABLEAU 37
 Prix de gros mensuels moyens du beurre à Montréal,
 1943-1952

Année	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
	cents	cents	cents	cents	cents	cents	cents	cents	cents	cents	cents	cents
1943	37	37	37	37	36	35	35	35	36	36	37	37
1944	37	37	37	37	36	36	36	36	37	37	37	37
1945	37	37	37	37	36	36	36	37	37	37	38	38
1946	38	38	38	42	42	40	42	42	42	42	42	42
1947	42	42	42	42	52	52	52	57	62	60	62	68
1948	70	69	69	69	69	70	70	70	70	70	70	70
1949	70	70	64	59	58	58	57	59	61	60	62	62
1950	62	62	62	61	54	53	53	55	56	58	59	60
1951	62	62	68	64	64	65	65	65	65	65	67	68
1952	69	69	68	65	58	58	58	58	58	61	63	63

(1) Moyenne de la cote hebdomadaire.
 (2) Moyenne des prix quotidiens.

Source: Bulletin trimestriel de la statistique agricole - Bureau fédéral de la Statistique.

TABLEAU 38
 Prix de gros (le 15 de chaque mois) du fromage à Montréal,
 1931-1940

Année	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
	cents	cents	cents	cents	cents	cents	cents	cents	cents	cents	cents	cents
1931	15.5	15.5	15.5	14	12	13	14	14	13.5	13.5	13.5	13.8
1932	12.5	12.5	13.5	13.5	11.8	11	10.5	10	11	10.3	10.3	10.3
1933	9.8	9.8	10.8	11	10.3	10.8	10.8	10.5	11	10.5	10	10
1934	10.5	11	12	11.5	9.5	10.8	10	10	10	10.5	10	9.5
1935	11	11.5	12	12	11	10	11	12	11	13	11	12
1936	12	12	11.5	11	11.5	13	14	15	15	13	15	14
1937	15.5	14	14	14	14	15.5	16	14	14	16	15	15
1938	15	15	17	15	15	14	14	14	15	15	13	14
1939	14	14	14	14	13	14	14	13	15	15	18	18
1940	19	20	19	16	16	16	15	15	16	15	16	16

Source: Bulletin trimestriel de la statistique agricole - Bureau fédéral de la Statistique.

TABLEAU 39

Prix de gros (le 15 de chaque mois) du fromage à Montréal,
1943-1952

Année	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
	cents	cents	cents	cents	cents	cents	cents	cents	cents	cents	cents	cents
1943	20	20	20	20	21	21	21	21	21	21	21	21
1944	21	21	21	21	21	21	21	21	21	21	21	21
1945	21	21	21	21	21	21	21	21	21	21	21	21
1946	21	21	21	21	21	21	21	21	21	21	21	21
1947	21	21	21	22	25	26	25	25	25	25	25	28
1948	41	41	41	41	38	37	38	38	38	38	40	40
1949	37	37	36	35	35	35	35	35	34	34	34	34
1950	36	36	36	36	36	36	36	36	37	36	40	43
1951	43	45	47	47	48	48	48	48	48	48	48	44
1952	44	44	42	42	43	44	42	42	43	45	45	45

Source: Bulletin trimestriel de la Statistique agricole — Bureau fédéral de la Statistique.

TABLEAU 40

Production annuelle de produits concentrés de lait entier et de produits
concentrés de lait écrémé, province de Québec,

1945-1952

Années	Lait entier	Lait écrémé
	'000 lb	'000 lb
1945	65,833	16,482
1946	69,181	18,822
1947	73,985	31,223
1948	92,650	39,042
1949	91,208	36,118
1950	96,222	28,089
1951	112,083	35,697
1952	119,417	47,286

Tableau du Comité reçu et précisé par le Bureau Provincial de la Statistique.

TABLEAU 41

Production mensuelle de produits concentrés de lait entier et de produits concentrés de lait écrémé, province de Québec, 1945-1952 (en milliers de livres)

Année	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
PRODUITS CONCENTRÉS DE LAIT ENTIER												
1945	2,106	1,620	3,360	6,230	9,304	10,055	8,511	7,630	6,226	4,909	3,165	2,717
1946	2,031	1,907	4,243	6,588	8,469	10,619	8,907	7,827	6,783	5,800	3,441	2,566
1947	2,043	1,684	3,614	6,831	8,905	11,269	10,381	8,983	8,002	6,387	3,505	2,381
1948	1,650	1,429	3,037	6,423	10,754	14,896	13,958	12,230	10,663	8,090	5,240	4,280
1949	3,129	2,334	4,596	9,152	13,421	13,750	10,427	8,970	7,807	8,306	5,282	4,034
1950	2,141	2,245	4,333	7,606	10,863	16,312	13,554	12,288	11,620	5,513	5,732	4,015
1951	3,633	2,814	4,076	7,982	13,934	19,294	16,690	13,688	10,040	9,003	5,792	5,137
1952 (1)	4,633	3,112	5,447	8,826	15,409	18,435	20,551	15,603	12,809	9,023	3,407	2,162
PRODUITS CONCENTRÉS DE LAIT ÉCRÉMÉ												
1945	626	283	539	1,261	1,903	2,536	2,210	2,195	1,910	1,502	936	581
1946	388	255	719	1,475	2,223	2,932	2,485	2,220	2,184	1,922	1,070	949
1947	837	509	962	2,225	3,451	4,612	4,702	4,105	3,965	3,197	1,641	1,017
1948	673	404	805	2,638	4,368	6,449	5,794	4,684	4,198	3,511	2,956	2,562
1949	1,496	831	1,497	3,598	5,320	5,712	4,680	3,632	3,484	2,983	1,716	1,169
1950	995	609	1,116	2,414	3,563	4,025	3,700	3,485	2,800	2,626	1,543	1,213
1951	1,000	521	1,026	2,114	3,170	4,977	5,123	5,043	5,003	4,002	2,157	1,561
1952 (1)	2,206	754	1,108	2,825	4,858	6,495	5,940	6,115	6,186	4,863	2,986	2,950

SOURCE: Produits laitiers - Bureau des Statistiques de Québec.

(1) Préliminaires.

TABLEAU 42

Nombre d'établissements laitiers, selon la nature des produits fabriqués, province de Québec, 1943-1951

Année	Total	Beurreries	Fromageries	Beurreries-fromageries	Usines de lait concentré	Laiteries et autres (1)
1943	1,170	516	292	216	3	153
1944	1,196	510	330	170	3	183
1945	1,153	513	316	155	5	164
1946	1,119	515	284	147	5	168
1947	1,065	539	194	129	10	193
1948	1,007	559	152	84	10	202
1949	954	493	135	122	10	194
1950	940	490	123	110	10	207
1951	905	500	100	93	8	204

(1) Comprend laiteries fabriquant, laiteries, postes d'écrémage et de réception, etc.

SOURCE: Recensement des établissements laitiers - Bureau des Statistiques de Québec.
Industries des produits laitiers - Bureau fédéral de la Statistique.

TABLEAU 43

Nombre d'établissements laitiers, selon l'organisation commerciale,
province de Québec, 1943-1951

Années	Particuliers		Coopératives (Inc. ou non)		Compagnies	
	Beurreries- fromageries	Autres ⁽¹⁾	Beurreries- fromageries	Autres	Beurreries- fromageries	Autres
1943	585	—	423	—	42	—
1944	550	—	443	—	42	—
1945	516	—	458	—	38	—
1946	471	—	460	—	43	—
1947	431	(¹)	424	(¹)	39	(¹)
1948	396	92	407	5	52	55
1949	365	92	389	6	53	49
1950	348	104	381	6	53	48
1951	336	103	350	10	64	42

SOURCE: Recensement des établissements laitiers — Bureau des Statistiques de Québec.
Industries des produits laitiers — Bureau fédéral de la Statistique.

(1) Comprend les condenseries, usines de pasteurisation, postes d'écémage et de réception, etc. On ne compilait pas le mode d'organisation de ces établissements avant 1948. On se limitait aux beurreries, fromageries et laiteries fabriquant.

TABLEAU 44

Nombre d'établissements laitiers (¹), selon l'organisation commerciale,
province de Québec, 1931-1942

Années	Particuliers	Coopératives (Inc. ou non)	Compagnies
1931	1,040	184	94
1932	1,061	190	94
1933	1,222	63	40
1934	1,136	76	60
1935	957	182	95
1936	933	243	37
1937	899	275	29
1938	844	302	33
1939	810	334	34
1940	759	360	33
1941	703	372	45
1942	648	404	33

(1) Fabriques de beurre et de fromage, et laiteries fabriquant.

SOURCE: Recensement des établissements laitiers — Bureau des Statistiques de Québec.
Industries des produits laitiers — Bureau fédéral de la Statistique.

TABLEAU 45

Nombre de patrons aux beurreries, fromageries, beurreries-fromageries, usines de lait concentré et laiteries, province de Québec, 1943-1951

Années	Beurreries	Fromageries	Beurreries-fromageries	Usines de lait concentré	Laiteries et autres	Total
1943	60,835	9,240	16,796	1,937	9,725	98,533
1944	60,896	11,719	13,907	2,110	11,108	97,740
1945	61,213	11,097	12,388	3,022	10,200	97,920
1946	63,377	9,333	10,835	3,519	11,393	98,457
1947	69,855	5,509	7,938	3,889	10,995	98,186
1948	71,787	3,808	4,460	6,109	13,390	99,554
1949	69,568	4,072	8,885	6,268	11,390	100,183
1950	65,202	3,625	8,709	6,745	13,152	97,433
1951	66,364	2,894	7,316	6,281	13,551	96,406

SOURCE: Bureau des Statistiques de Québec — Recensement des établissements laitiers.
Bureau fédéral de la Statistique — Industries des produits laitiers.

TABLEAU 46

Nombre de patrons aux établissements laitiers classés selon l'organisation commerciale, province de Québec, 1948-1951

Années	Total	Particuliers	Coopératives (Inc. ou non)	Compagnies
	No.	No.	No.	No.
1948	99,554	33,684	45,348	20,522
1949	100,183	32,102	47,294	20,787
1950	97,433	31,634	45,241	20,558
1951	96,406	30,591	44,209	21,606

RÉPARTITION PROPORTIONNELLE				
	%	%	%	%
1948	100	34	45	21
1949	100	32	47	20
1950	100	32	46	21
1951	100	32	46	22

SOURCE: Recensement des établissements laitiers. Bureau des Statistiques de Québec.

TABLEAU 46 "A"

Consommation per capita de produits laitiers, au Canada, 1935-39 à 1952

	Livres, par personne et par année						
		1935-39	1940-45	1946-49	1950	1951	1952a
Fromage cheddar	Poids, détail	3.5	4.3	4.1	4.1	3.9	5.1
Autre fromage	"	0.2	0.3	0.4	0.6	0.7	0.8
Fromage cottage	"	0.2	0.3	0.4	0.6	0.7	0.7
Lait entier évaporé	"	6.1	11.4	14.1	17.3	18.1	18.4
Lait entier condensé	"	0.6	0.8	0.9	0.8	0.7	0.8
Lait en poudre (lait entier)	"	0.1	0.8	0.7	0.4	0.4	0.4
Lait écrémé condensé	"	0.4	0.4	0.3	0.3	0.3	0.3
Lait écrémé en poudre	"	1.8	2.3	2.8	3.4	3.8	3.4
Lait écrémé évaporé	"	0.1	0.1	0.4	0.9	0.7	0.7
Lait de beurre condensé	"	0.1	—	0.2	0.2	0.3	0.2
Crème glacée (lait)	"	10.9	20.9	26.3	30.7	32.7	33.7
Lait de beurre en poudre	"	0.2	0.3	0.4	0.4	0.3	0.5
Lait entier nature	"	408.5	445.7	447.2	424.6	420.6	415.2
Beurre	"	31.0	—	—	22.33	21.22	20.82

SOURCE: Bureau fédéral de la statistique.

PROVINCE DE QUÉBEC

Évolution de la production végétale depuis 1930

TABLEAU 47

GRANDES CULTURES: volume de la production
(données des recensements décennaux et estimations annuelles)

Cultures	1930	1940	1950	1952	1953	1954
En milliers de boisseaux						
Blé	554	271	205	220	241	211
Avoine	32,861	35,100	36,122	37,483	42,780	31,122
Orge	1,948	2,506	1,508	1,556	1,582	998
Seigle	79	36	57	72	55	43
Grains mélangés	1,948	3,844	5,717	6,605	6,565	5,162
Sarrasin	1,487	1,094	860	865	997	749
Pois, secs	176	125	39	58	55	48
Haricots, secs	83	62	9	16	17	13
Pommes de terre	15,201	22,418	16,574	13,755	16,600	11,408
En milliers de tonnes						
Foin	3,844	3,970	3,559	6,060	5,201	6,013
Maïs fourrager	361	523	776	636	708	520
Plantes-racines	542	299	241	77	86	64
Betteraves à sucre	—	—	147	87	70	68

Tableau du Comité revu et précisé par le Bureau Provincial de la Statistique.

PROVINCE DE QUÉBEC

Évolution de la production végétale depuis 1930

TABLEAU 48

GRANDES CULTURES: valeur de la production en milliers de dollars
(données des recensements décennaux et estimations annuelles)

Cultures	1930	1940	1950	1952	1953	1954
Blé	586	286	365	398	415	365
Avoine	15,736	17,705	35,761	34,859	36,363	27,699
Orge	1,358	1,619	2,006	2,085	1,819	1,188
Seigle	76	35	93	107	68	58
Grains mélangés	1,284	2,096	7,604	7,926	7,222	5,781
Sarrasin	1,159	712	1,195	1,176	1,196	951
Pois, secs	372	336	172	263	234	193
Haricots, secs	199	153	42	79	80	58
Pommes de terre	8,736	9,010	13,430	26,547	14,110	14,830
Foin	40,266	36,946	71,234	74,538	78,015	87,189
Maïs fourrager	2,041	2,506	5,201	3,975	4,956	3,458
Plantes-racines	5,420	2,455	4,585	1,491	1,690	1,389
Betteraves à sucre	—	—	1,765	1,216	914	879

Tableau du Comité revu et précisé par le Bureau Provincial de la Statistique.

PROVINCE DE QUÉBEC

Évolution de la production végétale depuis 1930

TABLEAU 49

GRANDES CULTURES: volume de la production
(moyennes quinquennales)

Cultures	1940-44	1945-49	1950-54
En milliers de boisseaux			
Blé	331	206	229
Avoine	40,644	32,961	39,098
Orge	2,719	1,869	1,498
Seigle	57	59	66
Grains mélangés	5,610	4,921	6,334
Sarrasin	1,291	1,116	911
Pois, secs	185	91	52
Haricots, secs	61	30	14
Pommes de terre	18,898	14,927	14,215
En milliers de tonnes			
Foin	5,007	5,526	5,342
Maïs fourrager	593	605	659
Plantes-racines	249	114	115
Betteraves à sucre	—	27	94

Tableau du Comité revu et précisé par le Bureau Provincial de la Statistique.

PROVINCE DE QUÉBEC

Évolution de la production végétale depuis 1930

TABLEAU 50

GRANDES CULTURES: valeur de la production
en milliers de dollars

(moyennes quinquennales)

Cultures	1940-44	1945-49	1950-54
Blé	337	313	411
Avoine	23,293	26,716	36,437
Orge	2,002	2,006	1,907
Scigle	51	77	99
Grains mélangés	3,922	4,852	7,688
Sarrasin	1,002	1,279	1,207
Pois, secs	558	339	227
Haricots, secs	178	124	68
Pommes de terre	15,256	17,485	18,930
Foin	67,123	87,681	78,645
Maïs fourrager	3,258	4,172	4,342
Plantes-racines	3,086	2,712	2,304
Betteraves à sucre	—	345	1,244

Tableau du Comité revu et précisé par le Bureau Provincial de la Statistique.

PROVINCE DE QUÉBEC

Évolution de la production végétale depuis 1930

TABLEAU 51

FRUITS: volume et valeur de la production

(données des recensements décennaux et estimations annuelles)

Fruits	1930	1940	1950	1952	1953	1954
Volume						
En milliers de boisseaux						
Pommes	387	970	1,913	1,400	1,740	2,000
En milliers de pintes						
Fraises	2,749	5,923	3,750	7,250	4,500	8,500
Framboises	785	2,771	300	275	300	350
Valeur (en milliers de dollars)						
Pommes	515	854	2,678	3,080	3,306	—
Fraises	440	415	1,012	1,378	990	—
Framboises	181	305	132	116	144	—

Tableau du Comité revu et précisé par le Bureau Provincial de la Statistique.

PROVINCE DE QUÉBEC

Évolution de la production végétale depuis 1930

TABLEAU 52

FRUITS: volume de la production

(moyennes quinquennales)

Fruits	1940-44	1945-49	1950-54
En milliers de boisseaux			
Pommes	944	1,102	2,131
En milliers de pintes			
Fraises	4,481	4,960	6,200
En milliers de pintes			
Framboises	1,524	382	320

Tableau du Comité revu et précisé par le Bureau Provincial de la Statistique.

PROVINCE DE QUÉBEC

Évolution de la production végétale depuis 1930

TABLEAU 53

CULTURES MARAÎCHÈRES: volume de la production en milliers de livres

(données des recensements décennaux et estimations annuelles)

Légumes	1930	1940	1951	1952	1953	1954
Asperges	46	179	370	408	308	390
Betteraves	5,489	5,757	16,758	14,790	19,551	14,980
Blé d'Inde	39,720	29,175	49,815	49,450	40,800	31,240
Carottes	12,795	23,268	40,320	31,521	37,442	31,810
Céleri	2,512	3,829	8,667	7,575	11,183	16,720
Choux	13,040	30,099	18,704	22,576	28,120	15,820
Choux-fleurs	3,440	5,094	8,320	6,603	12,960	8,740
Épinards	—	905	722	1,204	782	1,640
Haricots	6,135	9,180	17,350	24,454	26,585	20,000
Laitue	5,925	10,704	17,040	17,100	14,148	16,140
Oignons	10,227	11,642	16,166	13,965	8,556	6,930
Pois	3,900	18,334	17,766	15,500	16,675	18,500
Tomates	57,165	75,094	105,560	106,080	135,536	77,440

Tableau du Comité revu et précisé par le Bureau Provincial de la Statistique.

PROVINCE DE QUÉBEC

Évolution de la production végétale depuis 1930

TABLEAU 54

CULTURES SPÉCIALES: volume et valeur de la production

(données des recensements décennaux et estimations annuelles)

Cultures	1930	1940	1950	1952	1953	1954
Volume						
En milliers de livres						
Tabac.....	10,868	13,814	9,556	8,358	9,865	11,110
En milliers de gallons						
Produits de l'érable.....	1,432	1,778	2,442	2,979	1,815	2,136
En milliers de livres						
Miel.....	3,260	2,692	3,041	4,398	2,972	3,874
Valeur (en milliers de dollars)						
Tabac.....	1,237	1,721	2,732	2,688	3,261	3,579
Produits de l'érable.....	2,006	2,513	8,445	10,095	6,723	9,803
Miel.....	361	272	638	836	565	775

Tableau du Comité revu et précisé par le Bureau Provincial de la Statistique.

PROVINCE DE QUÉBEC

B) Produits végétaux consommés dans la province de Québec
mais provenant de l'extérieur

TABLEAU 55

PROVENDE ET GRAINS: valeur des achats dans la province de Québec

(En milliers de dollars)

Années	TOTAL	En provenance	
		Autres provinces	Québec
1942.....	29,888	25,800	4,088
1946.....	57,636	55,985	1,651
1951.....	93,949	90,656	3,293
1952.....	101,274	97,930	3,344
1953.....	84,517	81,730	2,787
1954.....	87,535	84,973	2,562
RÉPARTITION PROPORTIONNELLE			
1942.....	100	86	14
1946.....	100	97	3
1951.....	100	96	4
1952.....	100	97	3
1953.....	100	97	3
1954.....	100	97	3

Tableau du Comité revu et précisé par le Bureau Provincial de la Statistique.

PROVINCE DE QUÉBEC

B) Produits végétaux consommés dans la province de Québec
mais provenant de l'extérieur

TABLEAU 56

PROVENIR: arrivages de grains et de moulées au Québec en provenance
d'autres provinces

(en tonnes)

Denrées	1942	1946	1951	1952
Blé	155,709	230,421	164,941	177,884
Avoine	111,517	306,649	226,224	294,422
Orge	132,588	133,040	226,611	271,622
Seigle	3,096	—	—	—
Criblures	25,984	22,028	33,378	35,875
Moulées	295,086	328,364	265,772	256,644
TOTAL	723,980	1,320,502	916,926	1,036,447
Production de la Province	1,110,413	749,148	1,087,430	869,056
Disponibilité totale dans la Province	1,834,393	2,069,650	2,004,356	1,905,503

Tableau du Comité revu et précisé par le Bureau Provincial de la Statistique.

PROVINCE DE QUÉBEC

Produits végétaux consommés dans la province de Québec
mais provenant de l'extérieur

TABLEAU 57

CONSOMMATION PER CAPITA des principaux produits végétaux au Canada
(en livres)

Produits		1935-39	1950	1951	1952
CÉRÉALES:					
Farine (y compris farine de seigle)	Poids, détail	184.8	154.9	152.1	151.6
Farine d'avoine et avoine roulée	" "	7.3	6.0	6.3	5.5
Orge mondée et orge perlée	" "	0.3	0.3	0.3	0.3
Farine de maïs	" "	1.4	0.8	0.8	0.6
Farine de sarrasin	" "	0.2	0.1	0.1	0.1
Riz	" "	4.3	4.0	4.8	3.0
Céréales pour le déjeuner	" "	7.4	6.7	7.1	7.0
Total, céréales	" "	205.7	172.8	171.5	168.1
Pommes de terre	" "	192.9	178.0	143.0	147.0
Haricots secs	" "	3.7	4.7	5.4	3.6
Pois secs	" "	5.7	2.3	2.1	1.4
FRUITS:					
TOMATES ET AGRUMES:					
Tomates fraîches	" "	15.4	17.9	19.3	19.4
Tomates, produits	Poids net en boîte	10.0	16.0	16.0	13.6
Agrumes frais	Poids, détail	25.1	29.9	34.5	37.5
Agrumes en conserve	Poids net en boîte	0.5	5.8	6.9	9.2
AUTRES FRUITS:					
Frais	Poids, détail	40.5	54.7	61.6	64.9
En conserve	Poids net en boîte	6.3	11.9	11.7	12.7
Séchés	Poids conditionné	8.3	6.6	6.7	6.9
Jus	Poids net en boîte	—	3.2	3.9	4.1
Gelées	Poids, détail	0.2	0.4	0.4	0.5
Total, fruits	Équivalent en fruits frais	138.7	182.9	200.6	210.1
LÉGUMES:					
FRAIS:					
Choux et légumes verts	Poids, détail	16.2	20.5	19.1	19.8
Carottes	" "	15.4	13.1	12.9	11.7
Légumineuses fraîches	" "	6.2	3.2	2.5	2.7
Autres	" "	29.8	39.6	34.8	35.4
En boîte	Poids net en boîte	10.8	17.6	18.7	17.9
Gelées	Poids, détail	—	0.5	0.6	0.7
Total, légumes	Équivalent en légumes frais	78.4	94.5	88.6	88.2

Tableau du Comité revu et précisé par le Bureau Provincial de la Statistique.

PROVINCE DE QUÉBEC

Produits végétaux consommés dans la Province mais provenant de l'extérieur

TABLEAU 58

Estimation de la consommation des principaux produits végétaux dans la Province en 1955

(en volume)

Denrées	Consommation totale	Productions du Québec	Arrivages de l'extérieur
En milliers de tonnes			
Blé	185	7	178
Avoine	959	665	294
Orge	308	36	272
Autres grains	182	182	—
Criblures	36	—	36
Moulées	257	—	257
TOTAL	1,927	990	1,037
En milliers de livres			
Tomates	149,000	106,000	43,000
Pommes	149,000	96,000	53,000
RÉPARTITION PROPORTIONNELLE			
Blé	100.0	4.0	96.0
Avoine	100.0	69.0	31.0
Orge	100.0	12.0	88.0
Autres grains	100.0	100.0	—
Criblures	100.0	—	100.0
Moulées	100.0	—	100.0
TOTAL	100.0	46.0	54.0
Tomates	100.0	71.0	29.0
Pommes	100.0	64.0	36.0

Tableau du Comité revu et précisé par le Bureau Provincial de la Statistique.

PROVINCE DE QUÉBEC

Évolution de la production animale depuis 1930

TABLEAU 59

BÉTAIL sur les fermes en milliers de têtes le 1er juin de chaque année
(données des recensements décennaux et estimations annuelles)

Espèces	1931	1941	1951	1952	1953	1954
Chevaux	301	333	233	221	218	204
Tous bovins	1,707	1,757	1,641	1,808	1,920	1,990
Moutons	734	526	316	337	361	363
Porcs	728	808	1,108	1,312	867	1,051

Tableau du Comité revu et précisé par le Bureau Provincial de la Statistique.

PROVINCE DE QUÉBEC

Évolution de la production animale depuis 1930

TABLEAU 60

VALEUR DU BÉTAIL sur les fermes en milliers de dollars le 1er juin de chaque année

(données des recensements décennaux et estimations annuelles)

Espèces	1931	1941	1951	1952	1953	1954
Chevaux	31,367	37,149	29,110	31,337	30,699	28,356
Tous bovins	50,587	58,640	248,648	346,259	214,010	185,073
Moutons	3,604	2,787	6,641	6,754	6,144	5,808
Porcs	5,359	7,603	39,670	34,606	26,724	36,785

Tableau du Comité revu et précisé par le Bureau Provincial de la Statistique.

PROVINCE DE QUÉBEC

Évolution de la production animale depuis 1930

TABLEAU 61

BÉTAIL du Québec expédié aux marchés de la Province, 1930-1954
(nombre de têtes)

Années	Bêtes à cornes	Veaux	Porcs	Moutons et agneaux
1930.....	35,773	100,174	82,827	135,419
1940.....	71,024	196,497	524,498	122,916
1950.....	147,417	285,592	1,014,779	152,020
1952.....	74,204	207,308	1,498,699	123,614
1953.....	86,952	267,140	810,066	141,049
1954.....	96,990	292,392	898,469	139,718

SOURCE: Statistique du Bétail et des Produits Animaux, Ottawa.

PROVINCE DE QUÉBEC

Évolution de la production animale depuis 1930

TABLEAU 62

VOLAILLES: volume de la production et valeur de la chair de volailles

Espèces	1946	1951	1952	1953	1954
Volume en milliers de livres					
Poules et poulets.....	44,167	41,524	55,659	61,322	55,845
Autres volailles.....	2,907	7,839	14,944	11,396	13,769
Toutes volailles.....	47,074	49,363	70,603	72,718	69,614
Valeur en milliers de dollars					
Poules et poulets.....	12,116	19,429	24,585	28,864	23,341
Autres volailles.....	1,163	5,638	7,636	6,119	6,464
Toutes volailles.....	13,279	25,067	32,221	34,983	29,805

Tableau du Comité revu et précisé par le Bureau Provincial de la Statistique.

PROVINCE DE QUÉBEC

Évolution de la production animale depuis 1930

TABLEAU 63

OEUFS: volume et valeur de la production
(données des recensements décennaux et estimations annuelles)

Années	Volume (en milliers de douzaines)	Valeur (en milliers de dollars)
1930.....	32,807	9,882
1940.....	35,287	7,812
1950.....	48,215	19,913
1952.....	54,905	24,213
1953.....	55,242	28,011
1954.....	63,808	26,321

Tableau du Comité revu et précisé par le Bureau Provincial de la Statistique.

PROVINCE DE QUÉBEC

Évolution de la production animale depuis 1930

TABLEAU 64

LAINE: volume et valeur de la production
(données des recensements décennaux et estimations annuelles)

Années	Volume (en milliers de douzaines)	Valeur (en milliers de dollars)
1930.....	2,388	444
1940.....	1,757	557
1950.....	975	487
1952.....	1,117	424
1953.....	1,146	458
1954.....	1,146	470

Tableau du Comité revu et précisé par le Bureau Provincial de la Statistique.

PROVINCE DE QUÉBEC

Évolution de la production animale depuis 1931

TABLEAU 65

ARRIVAGES D'ANIMAUX vivants aux abattoirs inspectés du Canada,
par provinces, 1951-54

(en milliers de têtes)

Espèces et années	Canada	Provinces Maritimes	Québec	Ontario	Manitoba	Saskatchewan	Alberta	Colombie-Britannique
Bêtes à cornes:								
1951.....	1,525	21	171	468	283	156	376	49
1952.....	1,453	20	151	471	271	121	373	46
1953.....	1,764	25	168	547	368	161	447	48
1954.....	1,994	26	186	612	392	191	533	54
Veaux:								
1951.....	690	13	317	130	105	24	94	7
1952.....	643	12	290	139	91	21	84	7
1953.....	839	17	372	173	132	29	108	7
1954.....	919	17	404	185	141	38	124	10
Porcs:								
1951.....	4,895	189	1,285	1,816	481	218	639	266
1952.....	6,699	218	1,774	2,315	775	317	986	314
1953.....	5,002	136	1,004	1,676	571	241	1,055	319
1954.....	5,078	143	1,067	1,640	598	229	1,078	322
Moutons et agneaux:								
1951.....	472	34	148	137	45	14	68	25
1952.....	534	35	147	146	63	14	91	38
1953.....	550	35	175	157	55	16	76	36
1954.....	574	36	177	167	59	16	80	39

Tableau du Comité revu et précisé par le Bureau Provincial de la Statistique.

PROVINCE DE QUÉBEC

Évolution de la production animale depuis 1931

TABLEAU 66

ARRIVAGES D'ANIMAUX vivants aux postes d'abattage inspectés
de la province de Québec
1951-54

(en milliers de têtes et en pourcentage)

Espèces et années	TOTAL		En provenance de			
			Québec		Autres provinces	
	'000 têtes	%	'000 têtes	%	'000 têtes	%
Bêtes à cornes:						
1951.....	171	100	103	60	68	40
1952.....	151	100	74	49	77	51
1953.....	168	100	87	52	81	48
1954.....	186	100	97	52	89	48
Veaux:						
1951.....	317	100	239	75	78	25
1952.....	290	100	207	71	83	29
1953.....	372	100	267	72	105	28
1954.....	404	100	292	72	112	28
Porcs:						
1951.....	1,285	100	1,053	82	232	18
1952.....	1,774	100	1,499	85	275	15
1953.....	1,004	100	810	81	194	19
1954.....	1,067	100	898	84	169	16
Moutons et agneaux:						
1951.....	148	100	124	83	24	17
1952.....	147	100	124	84	24	16
1953.....	175	100	141	81	340	19
1954.....	177	100	140	79	38	21

Tableau du Comité revu et précisé par le Bureau Provincial de la Statistique.

PROVINCE DE QUÉBEC
Évolution de la production animale depuis 1931

TABLEAU 67

PORCS: carcasses provenant des fermes du Québec,
classifiées par catégorie, 1949-53
(en pourcentage)

Années	A	B ¹	B ²	B ³	C	D	Légers	Lourds	Extra lourds	Traîes	Autres
	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%
1949.....	29.2	44.9	5.7	4.3	6.0	12	2.9	1.4	1.3	3.3	1.0
1950.....	31.4	43.9	5.7	4.1	5.2	18	3.1	1.4	1.0	3.5	0.7
1951.....	30.6	43.7	5.3	5.0	4.7	15	2.9	1.7	1.3	3.8	0.9
1952.....	28.3	41.7	6.2	4.9	5.8	17	4.4	1.8	1.3	4.7	0.7
1953.....	29.9	43.5	5.2	5.4	5.5	17	3.3	1.9	1.2	3.0	0.9

TABLEAU 68

AGNEAUX ET MOUTONS provenant des fermes du Québec,
classifiés par catégorie, 1949-53
(en pourcentage)

Années	Agneaux			Moutons	
	Bons	Communs	"Bucks"	Bons	Communs
	%	%	%	%	%
1949.....	60.0	24.0	16.0	67.1	32.9
1950.....	32.2	22.5	45.3	62.6	38.4
1951.....	42.0	25.4	32.6	50.6	49.4
1952.....	45.8	19.9	34.7	52.0	48.0
1953.....	39.0	33.9	27.1	55.4	44.6

SOURCE: Livestock Market Review, Market Information Section, Marketing Service,
Department of Agriculture, Ottawa, 1953.

PROVINCE DE QUÉBEC
Évolution de la production animale depuis 1931

TABLEAU 69

BOVINS: de marché provenant des fermes du Québec,
classifiés par catégorie, 1949-53
(en pourcentage)

Années	Marque rouge	Marque bleue	Boeuf commercial	Autres
	%	%	%	%
	1949.....	2.95	6.12	19.50
1950.....	2.74	5.37	13.10	78.79
1951.....	3.05	5.71	15.70	75.54
1952.....	7.54	8.00	19.27	65.19
1953.....	9.21	9.41	17.20	64.18

TABLEAU 70

VEAUX provenant des fermes du Québec,
classifiés par catégorie, 1949-53
(en pourcentage)

Années	Bons et choix	Communs et moyens	Veaux de chaudière
	%	%	%
	1949.....	8.8	74.6
1950.....	10.0	73.5	16.5
1951.....	13.9	71.6	14.5
1952.....	15.4	71.1	14.5
1953.....	17.0	66.6	16.4

SOURCE: Livestock Market Review, Market Information Section, Marketing Service,
Department of Agriculture, Ottawa, 1953.

PROVINCE DE QUÉBEC

Évolution de la production animale depuis 1931

TABLEAU 71

Consommation per capita de certains produits animaux
au Canada
(en livres)

Produits	Moyenne 1935-39	1951	1952	1953	1954
VIANDE:					
Boeuf.....	54.7	44.1	48.6	64.5	72.0
Veau.....	10.5	6.7	6.1	8.2	10.1
Mouton et agneau....	5.6	2.6	1.9	2.3	2.5
Porc.....	39.8	67.8	63.2	55.0	53.7
Issues comestibles.....	5.8	5.2	5.4	5.1	5.3
En conserves.....	1.7	6.5	8.8	7.2	2.8
Toute viande (à l'exception de la volaille).....	118.1	132.9	134.0	142.3	146.4
VOLAILLE:					
Poules et poulets.....	—	19.7	24.9	21.6	22.6
Dindons.....	—	2.9	4.1	4.2	5.6
Oies.....	—	0.3	0.3	0.3	0.3
Canards.....	—	0.3	0.3	0.3	0.3
Toute volaille.....	—	23.2	29.6	26.4	28.8
ŒUFS: (douzaines)....	30.7	23.1	22.7	22.8	24.4

Tableau du Comité revu et précisé par le Bureau Provincial de la Statistique.

PROVINCE DE QUÉBEC

Produits animaux consommés dans la Province mais provenant de l'extérieur

TABLEAU 72

Estimation de la consommation des principaux produits animaux dans la Province en 1955

(en volume)

Deurées	Consommation totale	Production du Québec	Arrivages de l'extérieur
RÉPARTITION NUMÉRIQUE			
EN MILLIERS DE LIVRES			
Viande:			
Boeuf.....	325,440	76,353	249,087
Veau.....	45,652	55,194	—
Mouton et agneau.....	11,300	6,606	4,694
Porc.....	242,724	194,915	47,809
Issues comestibles.....	23,956	23,956	—
En conserves.....	12,656	—	—
Toute viande (à l'exception de la volaille).....	661,728	357,024	301,590
Volaille:			
Poules et poulets.....	102,152	55,845	46,307
Autres volailles.....	28,024	13,769	14,255
Toute volaille.....	130,176	69,614	60,562
EN MILLIERS DE DOUZAINES			
Œufs.....	110,288	63,808	46,480
RÉPARTITION PROPORTIONNELLE			
Viande:			
Boeuf.....	100	24	76
Veau.....	100	100	—
Mouton et agneau.....	100	58	42
Porc.....	100	80	20
Issues comestibles.....	100	100	—
En conserves.....	100	—	—
Toute viande (à l'exception de la volaille).....	100	54	46
Volaille:			
Poules et poulets.....	100	55	46
Autres volailles.....	100	53	47
Œufs.....	100	58	42

Tableau du Comité revu et précisé par le Bureau Provincial de la Statistique.

TABLEAU 73

Valeur des importations et des exportations de produits
animaux et végétaux du Canada, 1952 et 1953

(en milliers de dollars)

Produits	Importations		Exportations	
	1952	1953	1952	1953
POISSONS ET PÊCHERIES:				
Poisson frais et congelé.....	1,833	1,874	67,924	66,633
Poisson salé, séché, fumé et mariné.....	472	471	25,544	22,274
Poisson en boîte ou en conserve.....	2,919	3,744	13,986	18,374
Autres produits des pêcheries.....	1,041	1,431	5,870	3,854
Total, produits des pêcheries.....	6,265	7,520	113,324	111,135
PRODUITS ANIMAUX:				
Animaux vivants.....	3,553	3,633	5,819	17,256
Viandes.....	9,723	13,100	48,563	52,030
Lait et ses dérivés.....	7,702	2,987	15,690	16,200
Huiles, matières grasses, graisses et cire (animales).....	2,732	3,798	5,256	3,622
Autres produits animaux.....	7,652	6,219	11,281	9,737
Fournures et articles en fourrure.....	23,514	21,012	24,406	22,341
Peaux brutes (excepté les pelletteries).....	6,151	6,894	5,534	7,569
Total, produits animaux.....	61,027	57,643	116,549	128,855
PRODUITS DU BOIS:				
Bois brut ou partiellement ouvré.....	27,728	30,686	442,283	399,411
Bois ouvré.....	20,396	22,699	298,650	253,715
Total, produits du bois.....	48,124	53,385	740,933	653,126
AUTRES PRODUITS:				
Graines.....	4,716	2,512	33,145	30,792
Plantes, arbustes, arbres et ceps.....	3,394	3,922	125	170
Tabac et articles en tabac.....	4,624	5,204	22,610	16,127
Total, autres produits agricoles.....	12,734	11,638	55,880	47,089
CÉRÉALES ET FARINEUX:				
Céréales.....	32,107	28,316	856,523	792,594
Produits de mouture.....	1,477	831	133,791	113,021
Aliments préparés et production boulangère.....	3,849	5,413	908	1,317
Autres farineux.....	303	507	7,672	7,355
Total, céréales et farineux.....	37,763	35,067	998,894	914,287
Huiles végétales alimentaires.....	2,134	2,821	20	5
Autres substances végétales alimentaires.....	2,905	3,823	1,006	875
Total, huiles et autres substances végétales.....	5,039	6,644	1,026	880
FRUITS:				
Fruits frais.....	63,460	66,997	12,738	12,610
Fruits séchés.....	12,952	12,587	3	—
Fruits en boîte ou en conserve.....	13,277	15,823	554	634
Jus et sirops de fruits.....	10,071	13,882	253	166
Total, fruits.....	99,760	109,289	13,548	13,410
LÉGUMES:				
Légumes frais.....	37,969	29,250	6,037	5,852
Légumes séchés.....	1,354	2,756	—	—
Légumes en boîtes.....	3,477	2,171	1,364	1,105
Marinades, sauces et condiments.....	2,960	3,484	89	61
Total, légumes.....	45,760	37,661	7,490	7,018

SOURCE: Ministère du Commerce, Ottawa.

TABLEAU 74

Valeur des importations et des exportations de produits animaux et
végétaux par les ports de douane de la province de Québec

1952 et 1953

(en milliers de dollars)

Produits	Importations		Exportations	
	1952	1953	1952	1953
POISSONS ET PÊCHERIES:				
Total, produits des pêcheries.....	1,484	1,790	9,124	8,210
PRODUITS ANIMAUX:				
Animaux vivants.....	395	686	472	1,688
Viandes.....	2,793	2,963	23,800	7,683
Lait et ses dérivés.....	2,187	1,557	8,961	10,012
Huiles, matières grasses, graisses et cire (animales).....	254	524	637	419
Autres produits animaux.....	2,812	2,675	2,481	1,743
Fournures, peaux et cuirs.....	18,592	15,736	20,273	22,534
Total, produits animaux.....	27,033	24,111	56,624	44,079
PRODUITS DU BOIS:				
Bois brut ou partiellement ouvré.....	4,780	4,749	2,454	806
Bois ouvré.....	2,035	2,049	3,227	2,567
Total, produits du bois.....	6,815	6,798	5,681	3,373
AUTRES PRODUITS:				
Graines.....	714	297	13,520	9,313
Plantes, arbustes, arbres et ceps.....	841	1,058	17	12
Tabac et articles en tabac.....	2,972	2,884	2,979	8,253
Total, autres produits agricoles.....	4,527	4,239	16,516	17,578
CÉRÉALES ET FARINEUX:				
Total, céréales et farineux.....	5,402	5,312	455,651	383,971
Huiles végétales alimentaires.....	772	4,223	14	—
Autres substances végétales alimentaires.....	1,192	1,657	180	292
Total, huiles et autres substances végétales.....	1,964	5,880	191	292
FRUITS:				
Fruits frais.....	19,391	20,663	1,255	950
Fruits séchés.....	7,585	8,138	—	—
Fruits préparés.....	4,587	5,438	66	53
Total, fruits.....	31,563	34,239	1,321	1,003
LÉGUMES:				
Légumes frais.....	9,828	7,567	446	260
Légumes apprêtés.....	1,828	2,127	892	542
Total, légumes.....	11,656	9,694	1,338	802

SOURCE: Ministère du Commerce, Ottawa.

Table des matières

Préliminaires

Notes explicatives	7
Formation du Comité	11
Interprétation du mandat	12
Exécution du mandat	14
Concours obtenus	14
Activités du Comité	17
Division du territoire	18
Marche des travaux	21
Etats de l'économie	22
Mouvements extérieurs	24
Politiques des pays	24
Carence de renseignements	24
Restrictions constitutionnelles	25
Tardivité des mémoires	26
Ecoles d'Agriculture	28
Magasins à chaîne	30
Unions ouvrières	30
Associations de producteurs	31
Conclusions d'ordre général	35
Régime familial	37
Recherches et vulgarisation	38
Discipline et volonté	39
Objectifs	40
Subsides	41
Situation actuelle	42

L'Agriculture

Caractéristiques exceptionnelles	47
Caractéristiques techniques	47
Caractéristiques économiques	49
L'Agriculture dans le Québec	53
Aperçu historique	53
L'Etat provincial et l'Agriculture	59
Services	60

Le milieu physique	63
Superficiés	63
Caractéristiques	65
Montagnes	65
Basses Terres	66
Hydrographie	67
Géologie	67
Climatologie	69
Sols	79
Inventaire des ressources	79
Analyse	80
L'eau	82
Drainage et Irrigation	85
Fumures	90
Organiques	90
Compost et Parcage	91
Fumures vertes	91
Industrielles ou chimiques	91
Chaulage	92
Engrais liquides	92
Fosses à purin	93

Productions

Productions végétales	97
Grandes cultures	100
Inventaire (1954)	100
Foin et avoine	102
Trèfle	103
Herbages	105
Fourrages	107
Ensilage	108
Déshydratation	108
Pratiques hollandaises	111
Pratiques danoises	114
Pommes de terre	116
Dumping	116
Productions	117
Petits producteurs	118
Spécialistes	119
Colporteurs	119
Classification	119
Spéculation	120

Fruits et légumes	122
Revenus monétaires	123
Détails des productions	126
Fraises et framboises	126
Bleuets	126
Pommes	127
Société de Pomologie	128
Volumes des diverses productions	134
Valeurs des diverses productions	135
Déficits et importations	137
Provenances extérieures	139
Pratiques belges et hollandaises	142
Particularités de l'horticulture	144

Cultures industrielles	155
Volume et valeur	155
Miel	156
Tabac	156
Lin	157
Houblon	157
Produits de l'Erable	157
Volume et valeur	158

Produits forestiers	160
Pratiques suédoises	168
Associations de producteurs	172

Productions animales	177
Valeur du cheptel	177
Bétail sur les fermes	178
Valeurs unitaires	179
Expéditions aux marchés	179
Volailles sur les fermes	179
Oeufs	180
Laine	180

Productions bovines	181
Qualité des troupeaux	181
Permis de monte	182
Races pures	183
Bovins de boucherie	184
Classification	185
Ré-orientation	186
Bovins à fins multiples	186
Veaux	187
Veaux de choix	187
Insémination artificielle	190
Progeny-test	192

Productions porcines	194
Nombre de têtes	194
Valeur	194
Expédition et classification	195
Consommation	195
Productions par régions	196
Qualité des productions	196
Systèmes danois et suédois	196
Centre de testage	197
Productions ovines	200
Nombre de têtes	200
Valeur	200
Expédition et classification	201
Consommation	201
Ré-orientation	202
Productions avicoles	206
Volume et valeur (volailles et oeufs)	206
Nombre de têtes	207
Situation actuelle	208
Poussins	209
Oeufs (mise en marché)	211
Volailles (mise en marché)	212
Qualités	214
Concurrences	217
Tendances	218
Enseignement avicole	220
Associations avicoles	220
Productions chevolines	226
Méconisation	228
Nombre de machines	228
Catégories économiques	229
Evolution	230
Productions laitières	234
Diversité d'opinions	234
Distributeurs de lait	235
Associations de producteurs	236
Association de Consommateurs	236
Refonte de la loi des produits laitiers	237
Liste des tableaux	239
Valeur à la ferme du lait	241
Vaches laitières	244
Lait pour la fabrication	245
Beurre et fromage	246
Stockages	248

Etablissements laitiers	249
Patrons	251
Prix	251
Soutien des prix	252
Margarine	254
Concentrés de lait	270
Concentrés liquides de lait entier	271
Producteurs des Cantons de l'Est	271
Représentations	272
Laits en poudre	275
Lait nature	275
Solides gras et non gras	276
Augmentation de la consommation	278
Publicité	279
Marchés secondaires	279
Recommandations	281
Pesage et mesurage	282

Aspect économique-social de l'Agriculture	285
Régime familial	288

Sélection et développement des productions	294
Fruits et Légumes	295
Productions animales	296

L'Enseignement et l'Agriculture	299
--	------------

Classification des produits	303
--	------------

Mise en Marché

Définition	307
Eléments	308
Secteurs	309

Rôle de l'Etat	311
-----------------------------	------------

Recommandations	314
Répartition	316
Coordination	318
Prérogatives constitutionnelles	318
Jurisprudence	319
Plans conjoints	321
Conventions collectives (appellation inexacte)	322
Divergences de vues	323
Causes citées	325
Lois Fédérales	326

Le Coopératisme dans le Québec	331
---	------------

Liberté	331
Distributeurs	334

Associations :

Coopérative Fédérée	337
L'Union Catholique des Cultivateurs	341
Coopératives de consommateurs	344
Coopératives en Hollande	347
Coopératives au Danemark	349
Coopératives en Suède	352
Grossistes et Marchands Indépendants	356
Magasins à Chaîne	361

Plans conjoints (Marketing Schemes) 364

Opinions des spécialistes	365
Opinion du Comité	367
Aperçu historique	367
Plans conjoints actuels	368
Caractéristiques générales	371
Intervention de l'Etat	373
Modes d'établissement	373
Syndicats de Producteurs	375
Recommandation	375

Commission des marchés agricoles 376**Autres recommandations 379****Tableaux 381**